UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DES LETTRES

LE CONFLIT NATIONAL

ET

L'ÉCOLE EN POLOGNE PRUSSIENNE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

PAR

Lucien JOMARD

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

13, rue Paul-Cabet, 13

1921

LE CONFLIT NATIONAL

ET

L'ÉCOLE EN POLOGNE PRUSSIENNE

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DES LETTRES

LE CONFLIT NATIONAL

ET

L'ÉCOLE EN POLOGNE PRUSSIENNE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

PAR

Lucien JOMARD

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

13, rue Paul-Cabet, 13

1921

BIBLIOGRAPHIE

1. — Bernus. *Polonais et Prussiens.* Cahiers de la quinzaine, I, II, III, 1907.
2. — Général Bourelly. *La question polonaise en Prusse.* Le Correspondant, 25 juillet 1907.
3. — Dmowski. *La question polonaise.* 1909.
4. — R. Henry. *Les Allemands dans le royaume de Pologne.* La Revue des questions diplomatiques et coloniales, 1er février 1909.
5. — *L'instruction publique au royaume de Pologne.* Paris, bureau de l'agence polonaise.
6. — Lepinska. *Le grand duché de Posen de 1815 à 1830.* Paris, 1911.
7. — Marius-Ary Leblond. *Les trois Pologne.* Le Correspondant, 10 et 25 juillet 1909.
8. — R. Moreux. *La question polonaise en Prusse.* La Revue des questions diplomatiques et coloniales, 1er et 16 septembre 1906.
9. — H. Moysset. *La politique de la Prusse et Les Polonais.* La Revue des deux Mondes, 1er novembre et 1er décembre 1908.
10. — *170 procès de presse.* Document pour servir à l'histoire des persécutions de la presse polonaise par le gouvernement prussien. Bureau de l'agence polonaise de presse. Paris.
11. — Régamey. *L'anéantissement de la Pologne et la mentalité allemande.* Le Correspondant, 10 avril 1908.
12. — Nicaise. *Allemands et Polonais.* Paris, 1911.
13. — A. Szembek. *Les associations économiques des paysans polonais sous la domination prussienne.* Paris, 1910.

J. Altkemper. *Geschichte des Deutschtums im Lande Posen unter polnischer Herrschaft.* Bromberg, 1904.

Tr. Aly. *Geschichte des preussischen höheren Schulwesens.* Marburg, 1911.

Amtsblatt für die Provinz Posen.

Bæck. *Die Provinz Posen.* Berlin, 1847.

Beier. *Die höheren Schulwesen in Preussen.* 1909.

L. Bernhard. *Das polnische Gemeinwesen im preussischen Staat.* Leipzig, 1910,

V. Bergmann. *Zur Geschichte der Entwicklung deutscher polnischer und judischer Bevölkerung in der Provinz Posen seit 1824.* Tübingen, 1883.

Bremen. *Die preussische Volksschule.* Stuttgart, 1905.

Caro. *Geschichte Polens.* Gotha, 1868.

Buccholtz. *Deutsche Kulturarbeit im Osten.* Berlin, 1910.

Z. Czartoryski. *Uber die antipolnische Politik der preussischen Regierung.* Cracovie, 1911.

Czwalina. *Die Schulen im ehemaligen Polen.* 1825.

Denkschrift der Ansiedlungskommission : Zwanzig Jahre deutscher Kulturarbeit. Berlin, 1907.

Fink. *Der Kampf um die Ostmark.* Berlin, 1897.

Franke. *Verordnungen betreffend das Volksschulwesen im Regierungsbezirk Posen.* Breslau, 1900.
Fuss. *Die Zustände in der Provinz Posen.* 1907.
Gans. *Die preussische Polenpolitik.* Frankfurt a. M., 1907.
Grüner. *Das Schulwesen des Netzedistrickts zur Zeit Friedrichs den Grossen (1772-1786).* Breslau, 1903.
Handbuch für die Provinz Posen.
Herr. *Ostmärkische Städtepolitik.* Lissa.
Historische Monatsblätter für die Provinz Posen.
Jahrbuch der historischen Gesellschaft für den Netzedistrickt. Bromberg.
Karlowiak. *Szkola pruska w ziemiach polskich.* Lemberg, 1904.
Künhemann. *Deutsche Kulturpolitik in Posen.* Posen, 1906.
Lange. *Das Volksschulwesen in der Provinz Posen, wie es war und sein soll.* Bielefeld.
Laubert. *Studien zur Geschichte der Provinz Posen.* Posen, 1908.
Löwemberg. *Das enthüllte Posen.* 1848.
Marikowski. *25 Jahre deutscher Ostmarkenpolitik.* Hamm.
Meissner. *Der polnische Schulkinderstreick im Lichte der Wahreit.* Lissa, 1907.
Minde-Pouet. *25 Jarre Ansiedlung.* Lissa, 1911.
Mitscherlich. *Die Ostmarck.* Leipzig, 1911.
Morawski. *Der kommende Tag.* Posen, 1909.
Ostland. *Lissa Jahrbuch für Ostdeutsche Interessen.* 1912.
Pawlicki. *Genossenschaftswesen in Posen.* Tübingen, 1912.
Die Ostmark, Monatsblatt des deutschen Ostmarkenvereins, Berlin.
Posener Land. Lissa.
Posener Lehrer-Zeitung.
Preuss. *Friedrich der Grosse.*
Provinzial-Blätter für das Grossherzogtum Posen. Lissa, 1846.
E. Schmidt. *Deutschtum und Polentum in politisch-konfessioneller Bedeutung.* 1910.
Spatz. *Die Kampf-organisation Neu-Polens.* München, 1910.
Statistik des preussischen Staates.
Statistik des deutschen Reiches.
Stenographische Berichte des Abgeordneten und Herren-hauses.
Stenographische Berichte des Reichstags.
Trampe. *Ostdeutscher Kulturkampf.* Leipzig, 1908.
Vosberg. *Die polnische Frauenbewegung.* Lissa, 1911.
Wagner und Vossberg. *Polenstimmen.* Eine Sammlung von Ausserungen der polnischen Presse. Berlin.
Witting. *Das Ostmarkenproblem.* Berlin, 1903.
Wendel. *Die Polenpolitik.* Berlin, 1908.
Widdern. *Das schlafende Heer der Polen.* Lissa, 1912.
Wegener. *Der wirtschafliche Kampf der Deutchen mit den Polen um die Provinz Posen.*
Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen.

INTRODUCTION

De tous les problèmes de nationalité qui ont agité l'Europe depuis les Congrès de Vienne, c'est la question polonaise qui a éveillé le plus vif intérêt en France. On peut l'expliquer par les étroites relations qui ont existé entre les deux pays au cours de l'histoire.

Le conflit national a été exposé par de nombreux historiens et publicistes. Ces derniers surtout, sous l'influence d'une sympathie très compréhensible pour la malheureuse Pologne ont quelque peu enfreint l'impartialité qui doit accompagner tout exposé historique.

Dans notre travail nous nous sommes efforcé d'être objectif. Nous avons étudié sur place l'état actuel des choses dans les Marches de l'Est — *Ostmark* —, notre qualité d'étranger et nos relations nous ont permis de pénétrer dans les deux camps adverses. Nous nous sommes efforcé de montrer d'une part les essais de germanisation et d'autre part la résistance et l'organisation polonaises. Nous avons largement puisé dans les comptes-rendus sténographiques des parlements allemand et prussien où, au cours des débats, les différentes thèses ont été présentées. Nous n'avons donc pas été guidé par les polémiques de presse et des journaux locaux.

La question actuelle présente un triple caractère : politique, économique et scolaire. L'école est un instrument de germanisation de premier ordre. Les Allemands ne se plaisent-ils pas à répéter : Celui qui est maître de l'école est le maître de l'avenir. Aussi nous sommes-nous occupé spécialement de la question scolaire. Pour être à la fois clair et complet, nous avons jugé nécessaire de commencer par un rapide aperçu historique.

Dans notre conclusion nous avons assayé d'exposer les rapports qui relient la question polonaise actuelle au mouvement des idées modernes.

LIVRE I

La Question politico-religieuse

CHAPITRE PREMIER

Qu'est-ce que la question polonaise ?

Dans le conflit qui divise Allemands et Polonais nous allons examiner successivement le point de vue des deux adversaires.

La théorie prussienne étatiste n'admet à l'intérieur des frontières du royaume que des sujets allemands soumis aux mêmes lois, obéissant au même souverain : l'empereur allemand, le roi de Prusse. Elle ne saurait tolérer une autre nationalité bénéficiant de lois spéciales, ayant une administration autonome, une armée, une école, une langue nationale. Toutes les autres considérations basées sur la race, la tradition historique, le droit de parler sa propre langue, de conserver ses coutumes disparaissent. Les Polonais vivent dans l'empire : ils doivent être allemands, reconnaître en la personne de l'empereur leur souverain et dans l'armée allemande leur armée nationale. Les couleurs prussiennes doivent remplacer le drapeau rouge et blanc.

C'est ce qu'exprimait dans son discours du 27 février 1896 le ministre de l'Instruction publique Bosse à la Chambre des députés de Prusse : « Nous sommes un État national. Par son développement historique, la Prusse incarne la nationalité allemande. L'Allemagne n'est pas un État confédéré composé de différents éléments ; c'est un État allemand, un État national allemand. Notre vie nationale a sa source dans l'âme allemande. Elle se manifeste dans la langue allemande, l'armée allemande, l'administration allemande, les lois allemandes, le gouvernement allemand. »

Le gouvernement prussien ne veut pas d'une confédération de nationalités ; la langue, l'Église, l'école, prussiennes toutes trois, doivent dominer. Les Allemands reconnaissent volontiers qu'un tel état de choses est gênant pour les Polonais ; mais ils se trouvent en face d'un fait accompli et jugent qu'il est de leur devoir de rester sur les positions conquises.

Le 27 avril 1898 à la Chambre des seigneurs de Prusse, le député polonais de Kolcielski déclara qu'il y avait contradiction entre les intérêts allemands et les intérêts prussiens dans les provinces de l'Est. Le chef du parti conservateur de Manteuffel lui répondit : « Non, messieurs, rien de semblable n'existe. L'État prussien est le plus fort, le plus puissant de tous les États allemands ; il doit régler la marche des affaires de l'empire. C'est un *nobile*

officium pour l'État prussien que d'empêcher le développement d'un antagonisme entre les intérêts allemands et les intérêts prussiens dans les provinces de l'Est où les Polonais font de grands efforts pour vaincre et abaisser tout ce qui est allemand. »

L'empereur Guillaume II exprimait la même idée le 24 avril 1901 à Bonn : « Pourquoi le vieil empire allemand sombra-t-il ? Parce qu'il ne reposait pas sur des bases nationales solides. Le vieil empire romain germanique ne correspondait pas à la conception moderne de la nation allemande (1). »

Que demandent les Polonais ? Le respect du traité de Vienne et l'observation de la déclaration royale du 3 mai 1815. Ces actes leur garantissent une certaine autonomie administrative dans la province de Posen, le maintien de la langue maternelle à l'école primaire et l'accessibilité aux fonctions publiques. Ces conditions remplies ils acceptent d'être sujets allemands au même titre que les Bavarois ou les Saxons. Ils désirent une autonomie administrative et non politique.

Certes il y a bien un parti qui réclame la restauration de l'ancienne Pologne ; mais à notre avis il ne fait que fausser l'opinion publique et nuire à la cause polonaise : car ces menées ne manquent pas d'être utilisées par le gouvernement chaque fois qu'il s'agit de justifier une nouvelle mesure de répression.

Les conversations que nous avons eues avec certaines personnalités des Marches de l'Est, nous permettent d'affirmer que les Polonais ne songent pas actuellement au rétablissement de l'ancien royaume. Que pourraient-ils contre la puissance militaire et l'organisation policière de l'Allemagne ? En admettant même que des circonstances que l'on ne peut prévoir, une guerre malheureuse, une révolution, permettent la réalisation de ce rêve en Prusse, il faudrait encore que les mêmes événements vinssent à se produire en Autriche et en Russie.

C'est ce qu'exprimait le député polonais de Dziembowski le 30 novembre 1907 à la Chambre prussienne (Abgeordnetenhaus) : « Vous parlez toujours du danger polonais ; hier et aujourd'hui tous les orateurs en ont parlé. Mais moi par contre je déclare hautement ainsi que nous l'avons toujours affirmé que personne parmi nous ne pense à une séparation. »

Le 26 janvier 1900, l'*Orendownik*, journal du parti démocratique polonais écrivait : « Ce que nos compatriotes de Russie font en secret, nous pouvons le faire au grand jour, et librement, sous la domination prussienne. Partout nous travaillons à obtenir des garanties nationales sans pour cela manquer à nos devoirs vis à vis de l'État auquel nous appartenons. Ici sous le sceptre prussien nous avons le droit de nous organiser librement pour la défense de nos intérêts nationaux. Nous entrons bien quelquefois en conflit avec la police, avec le procureur royal, avec l'administration, malgré cela nous crions toujours plus fort : Ici en Prusse, nous avons droit à une autonomie nationale. Sous le sceptre prussien nous n'avons besoin ni de ligue nationale, ni d'appel secret. »

1. *Die Ostmark*, mai 1901.

De très bonne heure ils protestent contre l'appellation de « Prussiens » : à la Diète provinciale de 1843, à celle de 1845 ils réclament à nouveau l'autonomie administrative.

Le 2 octobre 1849, à la deuxième Chambre chargée d'élaborer la constitution prussienne, les représentants polonais demandent l'adoption du paragraphe suivant : « Il sera joint à cette constitution un statut organique pour le Grand-Duché de Posen afin de préciser les droits reconnus par les traités de Vienne et la déclaration royale du 15 mai 1815. » Le député Stablewski s'exprime ainsi : « Messieurs, la Pologne vit avec l'espoir de voir des jours meilleurs. Elle vit avec son histoire, ses traditions, ses vœux. Elle lutte de toutes ses forces contre le destin, elle lutte pour son indépendance. Nous ne sommes pas seulement venus ici pour travailler à la rédaction de la constitution, mais nous sommes venus — et c'est là le devoir le plus sacré de notre mission — pour être les avocats de notre droit national (1). »

Le 5 février 1850 les députés polonais refusèrent de prêter serment à la constitution prussienne.

Le 16 avril 1867, les délégués polonais protestent contre la réunion de la province de Posen à la Confédération du Nord.

Aujourd'hui les Polonais ayant perdu tout espoir de voir leur autonomie nationale reconnue dans la province de Posen, luttent pour défendre leur sol contre la colonisation allemande, et leur langue contre la germanisation de l'école. Ils ont compris le rôle prépondérant que joue la défense de la langue et du sol dans la résistance contre les mesures du gouvernement prussien.

De plus, cette lutte revêt un caractère religieux. Les Polonais sont catholiques ; les éléments prussiens de l'Est avec lesquels ils se trouvent en contact sont en général protestants ; la question religieuse a pris fatalement une place prépondérante dans le conflit. Le peuple polonais confond généralement religion et nationalité ; la religion est devenue pour lui le signe de la nationalité. Les Polonais sont appelés catholiques et les Allemands protestants. Nous montrerons au cours de notre exposé le caractère profondément religieux du peuple polonais. C'est ce qui a permis aux prêtres catholiques de grouper et d'organiser la population pour la défense du patrimoine national. De là le rôle important joué par l'élément religieux dans notre étude.

Ainsi le conflit se présente sous la forme suivante : Les Prussiens germanisent les esprits par l'école et accaparent le sol par la colonisation et l'expropriation tandis que les Polonais se groupent en associations politiques et économiques pour défendre leurs traditions, leur langue, leur religion, leurs propriétés.

1. Altkemper. *Deutschtum und Polentum*, p. 14, 15 et 16.

CHAPITRE II

La Prusse et la Question polonaise depuis les Traités de 1815

Il nous faut dans l'étude du conflit national actuel, faire un retour en arrière et voir quels ont été les différents aspects de l'antagonisme prusso — polonais depuis un siècle, c'est à dire depuis les traités de 1815 qui créaient le Grand-Duché de Posen.

Une date essentielle dans l'histoire de cette question est celle de la signature du traité de Francfort en 1871.

La guerre de 1870 eut pour les Polonais les conséquences les plus désastreuses : « La nouvelle de chaque bataille perdue par les Français nous serra profondément le cœur. Nous fûmes peut-être plus douloureusement affectés qu'en France par l'ignoble chute de Napoléon à Sedan. Il n'y eut plus aucune illusion, la triste réalité seule restait (1). »

Bismarck, ayant réalisé l'unité allemande, va s'occuper de la Marche de l'Est. Son autorité va lui permettre de faire voter les lois scolaires de mai 1872 et c'est avec l'argent français apporté par le traité de Francfort qu'il commencera l'œuvre de colonisation en 1886.

Nous envisagerons donc deux grandes périodes : avant et après 1870.

Caractères de la première période de 1815 à 1870. — Aux Congrès de Vienne les Polonais perdent tout espoir de voir leur patrie restaurée politiquement. Ils ont été trompés par Napoléon Ier qui utilisa leur dévouement et leur loyauté pour satisfaire son ambition personnelle. L'influence française n'était cependant pas restée sans résultat : les idées libérales avaient suivi les armées impériales, le sentiment national s'était fortifié, la population avait apprécié les bienfaits d'une administration ordonnée et régulière.

En 1815, la Pologne a cessé d'exister : *finis Poloniae.* Les patriotes vont s'attacher plus que jamais à conserver leur langue, leurs coutumes, leurs souvenirs historiques (2), derniers éléments de leur nationalité.

De 1815 à 1870, les Prussiens se montrent tantôt conciliants, tantôt agressifs. Des essais de germanisation sont tentés par Flottwell (3) et Grol-

1. *Calendrier du Goriec* (dépêche), 1900, p. 39.

2. Le souvenir de la victoire de Tannenberg, 15 juillet 1410 ; la paix de Thorn, 1466, qui donnait aux Polonais la Prusse occidentale actuelle, sont conservés pieusement dans le peuple.

3. Flottwell (Edouard-Henry de), né à Insterburg (Prusse orientale) en 1786, après avoir étudié le droit est nommé en 1816 conseiller du gouvernement (Regierungsrat), à Dantzig. En 1825, il est président (Regierungspräsident), à Marienwerder et en 1830, président supérieur (Oberpräsident), à Posen. A la suite de l'incident Dunin en 1840, il est envoyé à Magdebourg. En 1858, le prince régent l'appela au Ministère de l'Intérieur

mann ; mais leur œuvre superficielle et sans unité ne sera pas poursuivie par Frédéric Guillaume IV (1).

Les Traités de Vienne et la Déclaration royale du 15 mai 1815. — Du Congrès de Vienne nous ne retiendrons que ce qui a rapport à notre étude, c'est à dire les engagements pris par la Prusse et la Russie dans l'accord qu'elles conclurent le 3 mai 1815 (2) :

« Il sera accordé aux sujets polonais des puissances signataires des institutions qui assureront la conservation de leur nationalité dans la mesure où chaque État dans lequel ils ont été incorporés, jugera utile et convenable de les leur accorder (3). »

Notons le vague et l'arbitraire de cette phrase.

De quelles institutions s'agit-il ? Sont-elles administratives, scolaires ? se rapportent-elles à la langue, à la religion ? Rien ne nous éclaire sur ce point. Malgré le manque de précision, nous retiendrons qu'il y a promesse de prendre des mesures garantissant le respect de la nationalité polonaise.

Le roi de Prusse Frédéric Guillaume III ne se contenta pas de cette vague déclaration. En prenant possession de la nouvelle province, il adressa le 15 mai 1815 cette proclamation aux habitants (4) :

Vienne, le 15 mai 1815.

APPEL AUX HABITANTS DU GRAND-DUCHÉ DE POSEN

« ... En reconnaissant votre patrie, je m'engage à respecter votre patriotisme Vous allez faire partie de mes états sans avoir à renier votre nationalité. Vous participerez à l'élaboration de la Constitution que j'ai l'intention d'accorder à mes fidèles sujets, et vous recevrez comme les autres provinces une Constitution provinciale.

« Votre religion conservera ses droits et ses pasteurs recevront une rétribution. Vos droits personnels et votre propriété seront garantis par des lois que vous serez appelés dorénavant à discuter.

« Votre langue sera employée conjointement à la langue allemande dans les affaires publiques et chacun d'entre vous, suivant ses capacités, aura

en qualité de sous-secrétaire d'État. En 1859, il est de nouveau président supérieur de la province de Brandebourg. Mort à Berlin en 1862.

1. Grolmann (Charles-Guillaume de), né à Berlin en 1777. Sous-lieutenant en 1797, il est fait prisonnier à Auerstaedt. Après la paix de Tilsitt, il fréquente Scharnhorst, Stein, Gneisenau. En 1809, il prend du service dans l'armée autrichienne pour avoir occasion de combattre la France. Nous le retrouvons en 1810 sergent-major à la légion étrangère espagnole. Prisonnier de guerre, il est emmené en captivité à Beaune, d'où il s'évade et gagne la Suisse. Le 3 mars 1813, il est nommé commandant à l'état-major de Blücher. Colonel, il prend part à la bataille de Leipzig et à la campagne de France. En 1815, il est délégué au Congrès de Vienne pour défendre les intérêts militaires de la Prusse. Après Waterloo, il suit de nouveau Blücher à Paris. Il est nommé général de division à Glogau en 1825, puis commandant du V^e^ Corps à Posen en 1837. Mort à Posen en 1843.

2. Les actes du Congrès de Vienne du 9 juin 1815 répètent le même paragraphe.

3. Martens. *Recueils des actes et traités.*

4. Von Löwenberg. *Das enthüllte Posen,* p. 1 et 2.

droit à l'exercice des fonctions publiques du Grand-Duché, ainsi qu'aux honneurs, charges et emplois de mon royaume.

« Mon gouverneur, votre compatriote, résidera parmi vous. Il me fera connaître vos vœux et vos souhaits et sera mon interprète auprès de vous.

« Mon vœu le plus cher est d'oublier le passé. Tous nos soins se portent vers l'avenir. J'ai confiance en vous et je pense que vous m'aiderez à travailler à la prospérité de votre pays, déjà si éprouvé. L'expérience vous a instruits. Je pense pouvoir compter sur votre reconnaissance (1) ».

Vienne 15 mai 1815. Frédéric-Guillaume.

Par cet acte, le roi reconnaissait formellement l'existence légale de la langue polonaise en Posnanie.

Essais de conciliation. — Par suite de l'influence anglaise, le roi fut obligé de suivre une politique de conciliation. Un Polonais, le Prince de Radziwill fut nommé gouverneur (Statthalter) de la province (2) ; on lui adjoignit comme président supérieur (Oberpräsident) Zerboni di Sposetti, très connu pour ses idées libérales.

« L'ordonnance du 9 février 1817 admet les deux langues de la province dans les débats judiciaires. Si le plaignant et l'accusé parlent le polonais, les débats publics doivent être conduits en polonais, et le jugement rendu dans cette langue. Si les deux parties ne parlent pas la même langue, le plaignant décide en quelle langue doivent avoir lieu les débats. La Haute-Cour d'appel prussienne (das preussische Obergerichtsamt) a reconnu encore ce droit en 1862 (3). »

« Dans les écoles primaires, l'enseignement était donné en langue polonaise. Comme le gouvernement avait été obligé de créer dans les campagnes des écoles qui jusque-là avaient complètement fait défaut (4), la politique scolaire que l'on suivait alors était en réalité systématiquement à l'avantage de la population polonaise (5). »

Sur les vingt-sept sous-préfets (Landräte) de la province, vingt-trois étaient Polonais. Le gouvernement vint également à l'aide des grands propriétaires polonais en fondant la « Société de crédit pour le Grand-Duché de Posen » en 1821.

« L'élément allemand de la province durant cette période disparut presque complètement. On entendait à peine un mot allemand en public. Le maire de Posen, Kohleis déclara à la Chambre des seigneurs en 1876 que vers 1816 les Allemands parlaient leur langue maternelle seulement à la maison, partout ailleurs ils parlaient polonais. Presque tout était polonais, le com-

1. *Ibid*, p. 1.

2. Antoine-Henri Radziwill, prince de Nieswiez et de Olika, né à Berlin le 15 juin 1775. Il épouse en 1796 la princesse Louise Frédérique, fille du prince Ferdinand de Prusse. Mort à Berlin, 7 avril 1833.

3. Buchholz. *Die Ostmark*, p. 5.

4. Nous verrons en examinant l'état de l'enseignement à cette époque ce qu'il faut penser de cette affirmation allemande qui consiste à nier toute instruction dans l'ancienne Pologne.

5. *Die Ostmark*, p. 5.

merce, les relations (1), l'administration, la justice, l'école. Personne ne songeait à modifier une telle situation (2). »

On comprend facilement qu'il ne pourrait en être autrement au lendemain des traités de 1815. La frontière avait été modifiée, mais la population restait polonaise.

D'après les statistiques de Bergmann (3) en 1819, la province de Posen comptait 876.578 habitants. 28 °/₀ sont protestants, 65 °/₀ catholiques et 6 °/₀ israélites.

Dans l'arrondisssement de Posen (4) :	460.501	catholiques
— —	152.989	protestants
— —	39.633	juifs
Dans l'arrondissement de Bromberg :	164.133	catholiques
— —	97.184	protestants
— —	16.088	juifs

Nous trouvons donc 250.173 protestants, c'est à dire Allemands et 624.634 catholiques, c'est à dire Polonais dans la province de Posen. Il n'y a rien d'étonnant, étant donné la proportion de deux Allemands pour cinq Polonais de voir la langue polonaise prédominer dans les relations sociales.

En 1825, la proportion n'a pas varié.

Pour toute la province nous trouvons (5) :

289.711	protestants,	soit 28 °/₀ de la population totale ;
677.083	catholiques,	soit 65,6 °/₀ — —
65.131	juifs (6),	soit 6,3 °/₀ — —
1.031.925	habitants.	

Pour juger l'œuvre civilisatrice de la Prusse reportons-nous à une lettre écrite en 1829 par Ischön, président supérieur de la Prusse occidentale :

« Les Polonais qui habitent les forêts mènent une existence particulièrement rude. Leur nourriture ressemble à celle des animaux domestiques... Beaucoup de ces gens, à demi sauvages, n'ont jamais de pain à la maison... Pour la plupart d'entre eux, le pain est une sorte de dessert que l'on mange aux jours de fête. Ils le préparent en faisant cuire dans la cendre une espèce de farine grossière obtenue en écrasant des grains entre deux pierres. Les feuilles de betteraves séchées sont utilisées comme légumes pour faire la soupe en hiver. La viande est un aliment rare et n'apparait qu'exceptionnellement sur la table. Les porcs, les veaux, les oies vivent souvent en commun avec les habitants (7). »

1. La société polonaise se réunissait dans les salons du prince gouverneur Radziwill.
2. *Die Ostmark*, p. 6.
3. Bergmann. *Beitrage zur Geschichte der Bevölkerung in Deutschland*, p. 242 sq.
4. Regierungs-bezirk.
5. Bergmann. *Op. cit.* p. 44. Ces chiffres sont également donnés par L. Wegener : *Der Wirtschaftliche Kampf um die Provinz Posen*, p. 28.
6. L'élément israélite doit être compté comme allemand.
7. Wendel. *Die preussische Polenpolitik*, p. 29.

La politique de Flottwell. — A la suite du soulèvement de 1830 en Pologne russe (1), auquel participèrent de nombreux patriotes de Posnanie, le gouvernement prussien changea de tactique : l'ère de la conciliation était close. Jusqu'en 1840, Flottwell, le nouveau président supérieur et son collaborateur, le général Grolmann, vont essayer de germaniser la province. Ce qui n'empêche pas les Allemands de dire que la politique suivie par Flottwell, n'eut rien d'agressif vis à vis des Polonais. « A une politique protégeant la nationalité polonaise succéda une administration favorisant la culture allemande qui, sans prendre un caractère agressif, considéra comme son premier devoir de soutenir et de favoriser la population allemande (2). »

Des mesures énergiques furent bientôt prises. En 1833, les propriétaires polonais se virent enlever le droit de choisir eux-mêmes les sous-préfets (Landräte). Ces derniers furent désormais nommés par le gouvernement. On établit dans chaque cercle un commissaire de police (Distriktskommissär) (3) chargé de surveiller les menées polonaises et de renseigner le président supérieur. L'administration dut se servir exclusivement de la langue allemande dans ses actes, et dans ses rapports avec le public ; les traductions devaient être l'exception. Quant à l'emploi du polonais en justice il fut uniquement réservé aux procès civils.

Flottwell comprit que la germanisation ne serait définitivement assurée que lorsqu'on aurait établi suffisamment de familles allemandes servant de rempart contre la poussée slave. Aussi reprit-il les idées de colonisation de Frédéric II. Il demanda un million au gouvernement et acheta les propriétés des nobles polonais ruinés par la dernière révolte. Il installa ainsi trente familles prussiennes. C'était un début, et si l'avènement de Frédéric-Guillaume IV ne l'avait empêché de continuer son œuvre, la germanisation de la province de Posen eut pu devenir un fait accompli. « Si la méthode de Flottwell avait pu s'étendre sur deux ou trois décades, si Bismarck lui avait succédé immédiatement, nous serions plus avancés dans les Marches de l'Est (4). »

Frédéric Guillaume IV et les Polonais. — Cette politique de germanisation avait duré dix ans. Vint ensuite une période qui s'étendit de 1863 à 1871. Elle se caractérise surtout par des alternatives de répression et de conciliation ; en un mot par son manque de programme. Bismarck lui-même, bien qu'au pouvoir dès 1862, ne pourra s'occuper des Polonais qu'après avoir réalisé l'unité allemande.

1. Constantin, frère de Nicolas Ier, avait mis la Pologne russe à sang et à feu. Le roi de Prusse pour être agréable au tzar avait fait placer le long de la frontière des cordons de troupe pour arrêter les fuyards russes. A. Fischau, les soldats prussiens tirèrent sur les bandes désarmées. H. Heine et Platen exprimèrent toute l'indignité d'un tel acte.
2. Buchholz. *Die Ostmark*, p. 8.
3. *Distriktskommissär :* Officier de police chargé de la surveillance politique d'un cercle et de renseigner le sous-préfet sur les menées anti-allemandes. Cette institution propre à la province de Posen fut créée par un ordre de cabinet le 10 décembre 1836. Elle fut très combattue par la population et pendant de longues années la diète provinciale demanda sa suppression.
4. *Die Ostmark*, p. 10.

A la suite de l'incident Dunin (1), Flottwell fut remplacé par le comte Arnim-Boitzenburg. Différentes mesures furent prises pour donner satisfaction aux Polonais (2). Nous retiendrons seulement les instructions au conseil scolaire de la province de Posen (Provinzialschulkollegium) publiées le 24 mai 1842 et qui restèrent en vigueur jusqu'en 1872. Elles règlent l'emploi de la langue polonaise à l'école primaire et au lycée, et confient l'inspection scolaire au clergé. Nous aurons l'occasion de reparler de ces instructions au cours de notre étude. La même année le gouvernement suivant une politique tout opposée à celle de Flottwell, mit à la disposition de la société agricole de crédit 11 millions pour soutenir la propriété rurale (3).

Pendant l'administration de Flottwell les Polonais mirent à profit les bonnes dispositions du roi et commencèrent à s'organiser. Le Dr Marcinkowski (4) fonda la société qui porte son nom et dont le but est d'accorder des bourses aux enfants pauvres pour leur permettre de faires des études classiques.

Nous aurons l'occasion de donner quelques détails sur « cette société de bourses d'études » qui a surtout une importance économique car elle a permis de créer la classe moyenne : la bourgeoisie démocratique. C'est également vers 1838 que les propriétaires commencèrent à se réunir au « Bazar Poznanski » pour échanger leurs vues avant de prendre leurs décisions.

C'est ainsi que s'organisa la première coopérative polonaise (5). Le mouvement économique actuel ne s'est pas créé spontanément après le vote des lois de colonisation. — Certes ces dernières ont influé sur l'essor qu'il a pris depuis 1893. — Mais il est la résultante d'idées et d'essais qui commencèrent à occuper les esprits dès le départ de Flottwell.

Les Allemands assurent que les premiers boycottages polonais remontent à ce moment. Nous croyons qu'il serait plus exact de dire qu'après 1840, les Allemands comme les Polonais commencèrent à s'approvisionner chez leurs compatriotes.

Les Polonais, sous l'influence de la politique répressive qu'ils avaient subie s'unissent plus étroitement. On pressent les premiers indices de l'union économique nationale. Les dissensions personnelles disparaissent devant l'intérêt général. Tel a été pour les Polonais le résultat de la politique suivie par Flottwell.

1. Différents incidents s'étant produits au sujet du mariage religieux, l'archevêque de Posen Mgr Dunin est suspendu et condamné à 6 mois de forteresse. Malgré cette interdiction il quitte Berlin et revient à Posen. Flottwell le fait enfermer à Colberg. Le roi lui accorda cependant la liberté à condition de faire une visite au président supérieur dès son retour à Posen. L'archevêque n'en fit rien, ce qui ne l'empêcha pas d'être décoré à l'occasion du couronnement du roi. Flottwell, très irrité par ces évènements, demanda à quitter son poste.

2. Des primes sont attribuées aux fonctionnaires prussiens parlant le polonais. Les sous-préfets sont de nouveau élus par les habitants. Au lycée Sainte-Marie de Posen l'enseignement n'est donné que dans les deux premières classes en langue allemande.

3. « Tout ce qui pourrait ressembler à de l'expropriation ou qui pourrait être préjudiciable à la population polonaise doit être évité. Ordre de cabinet de Frédéric Guillaume IV, 24 juillet 1841 (Altkemper, *op. cit.*, p. 12). »

4. Marcinkowski, né le 23 juillet 1800, à Posen. Mort en 1846, au milieu de l'ingratitude de ses compatriotes.

5. *Genossenschaft.* On leur a donné également le nom d'associatiens économiques.

Certains patriotes allèrent plus loin et songèrent à faire respecter leurs droits les armes à la main : ce fut la conspiration de 1847. « Le 3 mars 1847, les émeutiers sont arrêtés et 254 d'entre eux accusés de haute trahison sont traduits devant la justice. Le 2 décembre, après des débats qui durèrent deux mois, des peines sévères furent prononcées. 8 émeutiers furent condamnés à mort, 7 à la détention perpétuelle et 43 à plusieurs mois de forteresse. Mais un peu plus tard, ils furent tous graciés par le roi (1). Une commission fut chargée de réorganiser l'administration de la province ; d'après ce projet le polonais devenait la langue officielle, les principaux fonctionnaires et les officiers devaient être Polonais. Devant ces propositions une vive protestation s'éleva dans le camp allemand et une pétition couverte de nombreuses signatures fut adressée au roi : « Nous ne voulons pas être abandonnés au bon gré des Polonais. Nous sommes 500.000 Allemands contre 700.000 Polonais. Nous sommes donc aussi forts qu'eux et nous voulons rester sous la protection prussienne (2). »

D'après Bergmann (p. 242 sq.) la population se répartissait comme suit, en 1848 :

849.686	catholiques soit 63 °/₀	de la population totale
307.617	protestants — 30 °/₀	— —
78.574	juifs — 5 °/₀	— —
1.235.877	population totale.	

Mais les Polonais, bien décidés à obtenir leur autonomie, prirent les armes. Ce furent les insurrections d'avril et de mai 1848, dont l'armée prussienne eut facilement raison. Cette fois le roi était revenu de ses bonnes intentions.

En 1853, de Puttkammer fut nommé président supérieur à Posen ; il occupa ce poste jusqu'en 1860. Partisan de la méthode de Flottwell, il maîtrisa les menées polonaises que la faiblesse de son prédécesseur Beurmann (1842-1850) avait permises.

En 1862, de Horn succéda à de Puttkammer. A ce moment, Bismarck prenait le pouvoir, mais jusqu'en 1872 il se contente de demi-mesures. Ce n'est qu'après la guerre franco-allemande qu'il entreprendra une lutte énergique contre les Polonais.

Désormais toute traduction polonaise des actes d'officiers ministériels fut soumise à une taxe ; les débats de la Cour d'assises durent être conduits en allemand ; le *Moniteur officiel* de la province de Posen fut rédigé en allemand. Enfin, mesure plus importante, le 13 mai 1857, la Société de crédit rural fut réorganisée et prit un caractère nettement allemand (3). Les

1. A la suite des événements de mars 1848, le roi accorda l'amnistie.

2. Altkemper. *Op. cit.*, p. 16 et 17. Notons encore qu'en 1849 le ministre de Manteuffel reconnaît les privilèges de la province. Il affirme à la deuxième Chambre, le 2 octobre « que la nation polonaise peut se développer librement » et le 17 décembre « que le gouvernement prussien ne veut porter aucune atteinte à la nationalité de ses sujets polonais (Wendel, *op. cit.*, p. 37). »

3. Elle devenait la *Posener Landschaft* actuelle dont le président et les conseillers sont nommés par le gouvernement.

mesures scolaires prises en 1858 ne s'appliquaient qu'aux établissements secondaires où l'enseignement était donné en polonais. A l'école primaire, les instructions du 24 mai 1842 restèrent en vigueur jusqu'en 1872.

Les Allemands reprochent au clergé catholique d'avoir fait de l'école l'instrument des menées polonisatrices. Et pour appuyer cette thèse, ils citent l'exemple devenu classique des Bambergeois (1). C'est le nom général que l'on donne aux colons catholiques originaires de Souabe et de Franconie qui, au début du XVII[e] siècle, vinrent repeupler la ville de Posen dévastée par la guerre et la peste. Cette polonisation est constamment citée dans les brochures ; dans les réunions publiques, elle sert d'argument pour réclamer une protection plus efficace des catholiques allemands et les soustraire à l'influence des prêtres polonais. On s'explique ainsi le dépit des pangermanistes lorsqu'ils comparent la facilité d'assimilation des Allemands par les Polonais avec les difficultés que rencontre la germanisation de l'élément polonais.

A notre avis, la polonisation des Bambergeois n'a rien de commun avec les événements actuels ; elle est due à une circonstance particulière : l'indifférence de l'inspecteur primaire. Ce qui n'empêche pas les Allemands de généraliser (2) et de l'utiliser pour le bien de leur cause.

Ainsi, durant la période qui va des traités de Vienne à la guerre franco-allemande, les Prussiens n'ont pas réussi à faire oublier aux Polonais leur passé, leurs coutumes, leur langue. Ils n'ont pu les faire renoncer à

1. Les premiers émigrants appelés par l'évêque de Posen, Christophe Ozembek, arrivèrent en 1719. Ils étaient originaires de l'évêché de Bamberg. Ils s'installèrent autour de Posen et fondèrent les villages de Wilda, Jersitz, Luban, Dembsen, Rataj, Wiorek, Gurtschin.

« Je choisis comme exemple particulièrement intéressant celui de Rataj, près de Posen. Dans un rapport scolaire de 1833, le curé de ce village disait : « La paroisse est complètement allemande, aussi les habitants désirent-ils un maître d'école allemand. » Dix ans plus tard l'état de choses n'a pas changé, mais le maître donne aux enfants les premiers éléments de polonais. En 1850, l'instituteur s'occupe activement de polonisation. Bien que la plupart des enfants ne comprennent pas le polonais à leur entrée à l'école, l'enseignement est donné dans cette langue. La leçon de religion se fait également en polonais, les prières allemandes sont interdites. En août 1856, les paysans se décident à adresser une plainte à l'administration pour que leurs enfants reçoivent l'enseignement dans leur langue maternelle. Ils priaient le gouvernement d'intervenir et d'envoyer à Rataj un maître allemand. L'administration ne fit rien pour sauver le caractère allemand de ce village qui bientôt fut polonisé.

« L'inspecteur primaire, chargé de cette affaire, était partisan de la politique qui avait dicté les instructions de 1842. Il était catholique et marié à une Polonaise. Aussi n'était-il pas pressé d'examiner les plaintes des habitants de Rataj. Ce n'est que deux ans plus tard qu'il se décida à aller visiter l'école. Le résultat de son enquête fut qu'il conseilla au maître de donner à l'avenir plus de soin à la langue allemande qui devait être autorisée à Rataj au même titre que la langue polonaise. A cette époque, il y avait encore 47 élèves parlant l'allemand à la maison et 16 seulement, c'est à dire le tiers, parlant polonais... L'école, le village étaient de cette façon livrés aux Polonais... Un rapport de 1867 nous apprend qu'à cette date l'enseignement de la langue allemande à l'école est presque nul. En 1872, même remarque. Par contre une autre influence se fit sentir : celle du curé sur les familles, si bien que les enfants n'entendirent presque plus parler leur langue maternelle à la maison. En 1882, lorsque l'enseignement religieux dut être donné en langue allemande, les pères de famille protestèrent en disant : Nous sommes catholiques et Polonais (Bucholz. *Die Ostmark*, p. 22). »

2. Widdern dit que sept villages de Bambergeois ont été ainsi polonisés de 1840 à 1850 (*Das schlafende Heer der Polen*).

réclamer, même les armes à la main, leur autonomie administrative. Les habitants de la Marche de l'Est ne sont pas devenus les sujets fidèles et dévoués du roi de Prusse, grand duc de Posen. Ils ont résisté victorieusement aux essais de germanisation, puisque jusqu'en 1872 le polonais reste la langue d'enseignement à l'école primaire rurale.

Après la guerre franco-allemande. — Après les victoires allemandes, l'orgueil prussien s'est épanoui. Bismarck a maintenant toute la puissance et l'autorité morales nécessaires pour briser et écraser définitivement la résistance des Polonais. Ceux-ci, ne l'oublions pas, ont derrière eux tout un passé national, toute une histoire avec de glorieuses pages ; n'y a-t-il pas là une source de force morale considérable pour un peuple opprimé ? En voyant Napoléon III s'intéresser aux questions de nationalité, les patriotes polonais se remirent à espérer, mais les événements de l'année terrible détruisirent bientôt toute illusion. Ils allaient désormais jouir des bienfaits de la haute culture du pays des hobereaux et commencer à subir les tracasseries policières (1).

Rompant avec une méthode de demi-mesures qui n'avait donné que des résultats négatifs, le chancelier de fer va agir énergiquement en germanisant l'école et la propriété. Ce sera le but des lois scolaires de 1872, des lois de colonisation de 1886, complétées par la loi d'expropriation en 1908.

Les Polonais, à la suite de leur loyale attitude et de leur brave conduite pendant les campagnes de 1866 et de 1870, avaient toujours espéré obtenir quelque marque de la reconnaissance royale.

« Pendant la campagne de 1866, près de Trautenau si je ne me trompe, un de nos régiments polonais attaque un régiment galicien. Le général autrichien, pour enflammer ses hommes, leur fit chanter l'hymne polonais : *La Pologne n'est pas encore perdue*. Rien n'y fit. Malgré l'hymne national, malgré les appels des adversaires, les Posnaniens bondirent comme des lions et, après un court combat, plantèrent leurs glorieux drapeaux sur les cadavres encore fumants de leurs frères (2). »

Plus tard, marchant contre la France pour laquelle ils avaient tant de sympathie, n'avaient-ils pas tenu leur serment de fidélité ? Le V^e^ corps, sous les ordres du comte de Kirchbach, n'avait-il pas vaillamment combattu autour de Sedan et de Paris (3) ?

Peut-être le vieil empereur et le prince héritier étaient-ils disposés à faire quelques concessions, mais il y avait Bismarck, ennemi juré des Polonais, qui n'admettait aucune transaction.

D'ailleurs les pangermanistes mirent à profit qnelques incidents (4) et

1. Les couleurs nationales, les habits nationaux, les cartes postales, les broches rappelant l'aigle blanc de Pologne furent interdits comme dangereux.

2. Comte de Plater. *Sind die Polen Staatsverräter ?* p. 13.

3. Le 61^e^ de ligne qui perdit son drapeau à Pouilly, aux portes de Dijon, comptait un tiers de soldats polonais (Général Pelet-Narbonne, *Die Ostmark*, 1908).

4. On cite le cas d'un prêtre qui arracha la cocarde prussienne à la casquette d'un réserviste.

s'efforcèrent de montrer que l'attitude loyale des soldats polonais était due à la bonne organisation prussienne.

« Tout le monde est unanime à reconnaître que les Polonais, sauf quelques exceptions dans la territoriale, firent leur devoir pendant les campagnes de 1864, 1866 et 1870. Mais leur répartition dans les régiments, la présence de nombreuses réserves allemandes et la discipline prussienne y contribuèrent pour beaucoup... Si les Français avaient gagné les premières batailles, un mouvement insurrectionnel aurait éclaté spontanément.

L'état d'esprit qu'on a constaté chez certains réservistes des environs de Kosten en est la preuve. L'opposition du clergé polonais se manifesta surtout vis à vis des soldats libérés et décorés pour faits de guerre (1). »

Après 1870, les Polonais constituaient l'élément étranger le plus important de l'Empire. Certes, il y avait bien les Danois et les Français des pays annexés, mais on espérait les germaniser avec le temps. Ces Polonais sont doublement dangereux et par leur race et par leur situation à la frontière de l'Est (2).

Le chancelier Bülow déclarait, le 13 janvier 1902, à l'occasion du grand débat sur l'incident de Wrechen :

« Je tiens la question polonaise, non pas pour une des plus importantes de notre politique actuelle, mais pour celle dont dépend le développement de notre patrie (3). »

Et de fait, l'expansion d'un pays n'est possible que si l'unité nationale est réalisée.

L'ancien bourgmestre de Posen, Witting, s'exprimait ainsi le 19 avril 1907 au Congrès du parti national-libéral tenu à Berlin : « Ce problème est une question vitale pour l'empire allemand. C'est de son existence même qu'il s'agit. Tous les partis doivent être unis dans une action commune. C'est là une occasion de mettre à l'épreuve leur solidarité dans une question nationale. »

Bismarck craignait une coalition catholique austro-polonaise ; dans une lettre adressée en 1872 au comte Eulenbourg, il disait : « J'ai la sensation que le sol de nos provinces polonaises n'est pas solide sous nos pas et qu'il pourrait bien s'effondrer sous l'influence des menées des catholiques autrichiens (4).

« Le prince de Bismarck considérait la question polonaise comme la plus importante après le socialisme. Son règlement ne devait pas seulement influer sur le développement de la politique intérieure de l'empire, mais aussi sur ses relations avec l'étranger, notamment avec la Russie (5). »

La Prusse ayant désormais la direction de l'empire, se trouve moralement engagée vis à vis des autres États confédérés à résoudre définitivement la

1. Bugulawski. *Fünfundachtzig Jahre preussischer Regierungspolitik in Posen von 1815 bis 1900*, p. 30.
2. Le danger est encore augmenté par le fait que la Russie et la France sont alliées.
3. *Die Ostmark. Discours du chancelier*, février 1902.
4. Altkemper, *op. cit.*, p. 23.
5. Reproduit par le *Posener Tageblatt*, 20 octobre 1897, d'après un article des *Leipziger Neueste Nachrichten* qui publient les pensées de Bismarck.

question slave. Les pangermanistes, devenus plus forts, sont aussi plus impatients. Quant à l'Allemagne du Sud, dont la population, en majorité catholique, est favorable aux Polonais, on l'intéressera à l'œuvre prussienne en organisant de temps en temps des voyages pour ses journalistes et ses parlementaires.

Que valaient aux yeux des Allemands les garanties reconnues aux traités de Vienne et promises dans la déclaration royale du 15 mai 1815 ?

La proclamation de Frédéric-Guillaume n'impliquait aucune obligation pour ses successeurs. Ce souverain avait cru devoir faire quelques concessions aux Polonais, lui seul se trouvait engagé. Quant aux vagues promesses d'autonomie des traités de Vienne, elles avaient été arrêtées entre la Prusse et la Russie, et non entre la Prusse et la Pologne. Les Polonais n'avaient donc pas le droit de se prévaloir de ces actes. Mais, objectera-t-on, il s'agit du sort des Polonais, et il semble naturel que les intéressés se voyant lésés, s'appuient sur ces traités. Si même on admet ce point de vue, il ne faut pas oublier que tout contrat, entraîne les obligations réciproques, et par leur participation aux insurrections de 1830 et 1847, les Polonais ont rompu les premiers leurs engagements. Les Allemands ne sont donc plus tenus à observer les leurs. De plus, par le fait de la constitution de 1849, les traités de 1815 ont perdu leur signification.

A cette thèse allemande, les Polonais répondent : si la Prusse avait reconnu loyalement l'autonomie de la nouvelle province, si elle avait tenu compte des pétitions adressées par la diète de Posen, si elle n'avait pas envoyé dans la nouvelle province des fonctionnaires incapables ou en disgrâce, est-ce que les habitants auraient cherché à faire respecter leurs droits les armes à la main ?

Bismarck donna également son opinion à l'occasion du débat sur la loi de colonisation (1). « La proclamation adressée par Frédéric-Guillaume aux habitants des pays polonais qui lui étaient échus ne fait pas connaître les intentions du roi ni les principes d'après lesquels il entend gouverner ses nouvelles acquisitions territoriales. Elle ne renferme pas l'engagement de ne jamais modifier la ligne de conduite vis à vis des Polonais. Ces promesses royales, souvent mal interprétées par les fonctionnaires, mal accueillies par les habitants, sont devenues nulles et sans valeur. Pour ma part, je ne donne pas un liard d'une protestation basée sur cette ancienne proclamation ».

Sur le même sujet, Gœthe écrivait en 1832 (2) : « M'élevant au dessus des politiciens habituels, je déclare hautement qu'aucun roi ne saurait tenir sa parole, car il doit toujours tenir compte des circonstances impérieuses. Étant donné la versatilité des Polonais, leur décadence était inévitable. La Prusse devait-elle rester désintéressée alors que la Russie et l'Autriche mettaient à profit les événements. »

Dès que Bismarck eut réalisé l'unité allemande, il se tourna vers les Polo-

1. *Stenographische Berichte der Verhandlungen des Abgeordnetenhauses*, séance du 28 janvier 1886.

2. *Gœthes Unterhaltungen mit dem Kanzler Friedrich von Muller, herausgegeben von Burkhardt*, 1898. Stuttgart, p. 253.

nais : les ennemis de l'intérieur succédaient aux ennemis de l'extérieur. La hâte et la vigueur avec lesquelles il les attaqua montrent toute l'importance qu'il attachait à la question. La politique prussienne devenait nettement agressive et germanisatrice : elle a gardé ce double caractère jusqu'à nos jours si l'on excepte une courte période de conciliation avec Caprivi (1890-94).

Le premier acte de Bismarck fut la suppression du bureau catholique au ministère des cultes le 8 janvier 1871 (1). « Cette première mesure gouvernementale au début du conflit religieux était dirigée avant tout contre les Polonais. Bismarck avait été amené à combattre l'Église uniquement parce que dans le conflit polonais elle était devenue son adversaire (2). Il le déclara lui-même plus tard en 1892 sur la place du marché à Jena : « Nous aurions pu éviter tout le conflit religieux si la question polonaise n'y avait été étroitement unie. »

Pour lui ce qui importait avant tout : c'était la question polonaise, le conflit religieux n'était qu'un moyen pour arriver au but. Devant le parlement libéral de l'époque qui n'était pas encore complètement guéri de sa sympathie pour les Polonais, il n'aurait jamais pu obtenir les moyens nécessaires pour mener une politique agressive. Par contre, pour la lutte religieuse si populaire il pourrait obtenir ce qu'il voulait et ce qu'il désirait (3).

Énumérons rapidement les principales mesures prises contre les Polonais dont nous aurons à reparler au cours de notre travail.

Bismarck s'occupa tout d'abord de l'école. Dans son discours du 9 février 1872, au parlement prussien, il montra le danger des instructions du 24 mai 1842 qui donnaient aux prêtres le droit de surveillance sur l'école. La loi du 11 mars 1872 sur l'inspection scolaire (Schulaufsichtsgesetz) enleva au clergé tout droit de contrôle sur l'école.

A la rentrée d'octobre 1873, seul l'enseignement religieux fut donné en langue polonaise à l'école primaire. De ce fait les classes parallèles des établissements secondaires furent supprimées et la religion fut enseignée en allemand. Enfin à la rentrée de 1906 la leçon de religion en langue polonaise ne fut autorisée qu'aux cours élémentaire et préparatoire de certaines écoles rurales.

Toutes ces mesures ayant pour but de germaniser l'enfant polonais sont qualifiées par les Allemands de mesures défensives.

Puis, reprenant l'idée de Flottwell, Bismarck fit voter la loi de colonisation du 26 avril 1886 complétée par les amendements de 1898, 1902 et 1904. Comme l'organisation économique des paysans polonais rendait la tâche de la commission de colonisation difficile, on arriva à la loi d'expropriation du 27 mars 1908 (Enteignungsgesetz). Ce n'était pas encore suffisant puisque

1. Katholische Abteilung des Kultusministeriums qui avait été organisée le 14 février 1841 par Frédéric Guillaume IV.

2. Nous n'irons cependant pas jusqu'à admettre que le Kulturkampf ne soit qu'un appendice de la question polonaise ; Bismarck ne fit qu'utiliser le mouvement antipapiste pour ses fins polonaises.

3. Buchholz. *Op. cit.*, p. 26.

les Allemands réclament aujourd'hui des mesures contre les sociétés polonaises de morcellements.

Conclusion. — Ainsi la politique antipolonaise du gouvernement prussien après avoir été tantôt répressive, tantôt conciliante, prit, sous la vigoureuse impulsion de Bismarck, un caractère nettement agressif qu'elle a conservé jusqu'à maintenant.

Aujourd'hui, si le chancelier de fer n'est plus là, une société politique, la société de la Marche de l'Est (der Ostmarken Verein), dont il fut le parrain en 1894, continue sa tradition. Par sa revue mensuelle, ses brochures, ses conférences elle maintient le gouvernement et le peuple allemand en haleine face au danger polonais.

Quels ont été les résultats obtenus jusqu'à maintenant par cette campagne ? Il est assez difficile de pouvoir se prononcer catégoriquement sur cette question si complexe ; néanmoins on peut répondre avec certitude que les résultats obtenus ne correspondent pas aux espérances et aux efforts des Allemands et que ce sont surtout les Polonais tant au point de vue intellectuel qu'économique qui ont bénéficié des mesures prises par le gouvernement prussien.

L'influence du maître d'école prussien n'est que passagère et superficielle, elle ne peut lutter contre celle de la famille et du prêtre. L'école prussienne avec ses nombreuses imperfections qui se trouvent réunies au plus haut degré dans la province la plus déshéritée, n'a pu remplir le rôle que lui avait assigné Bismarck. Sa faillite détruit à jamais une erreur qui avait été érigée en vérité proverbiale : La Prusse est la terre classique des écoles (Preussen ist das Land der Schulen). Le résultat le plus positif de cette campagne scolaire a été de faire de beaucoup de Polonais des gens bilingues, d'où avantages intellectuels et matériels. Les vives sympathies rencontrées par les Polonais à l'étranger ont fortement ébranlé le prestige moral de la Prusse.

Quant à l'œuvre économique entreprise par Bismarck, on peut également dire qu'elle n'a pas encore atteint son but. Le parti hakatiste demande l'application de la loi d'expropriation et le vote d'une loi nouvelle supprimant les banques polonaises de morcellements.

Bismarck pensait que pour vaincre la résistance des Polonais, il lui suffisait d'être maître de la grande propriété. Les événements lui montrèrent bientôt qu'il s'était trompé : dès que les paysans se virent menacés par la colonisation ils s'unirent et s'organisèrent. Tout le peuple polonais se trouva bientôt groupé autour de ses prêtres pour faire face aux mesures oppressives des germanisateurs et défendre ses traditions, sa langue, sa religion, son patrimoine.

La démocratie polonaise a remplacé l'aristocratie, et les Prussiens ne l'ont pas encore vaincue.

Cependant il ne faudrait pas croire que ce conflit soit resté stérile ; non, il en est résulté une amélioration matérielle indiscutable dans tout l'Est allemand chez les Polonais comme chez les Allemands.

CHAPITRE III

Importance de la religion chez les Polonais

Nous venons de voir par ce rapide exposé historique que les événements ont presque toujours été à la fois politiques et religieux. Bismarck avait deviné de suite la nature de l'opposition polonaise : noblesse et clergé ; en attaquant l'Église (Kulturkampf) il pensait avoir raison des Polonais.

L'étranger qui arrive à Posen est frappé de suite par le contraste des deux races. Les Polonais sont bruns, nerveux, leurs yeux vifs dénoncent un caractère impulsif. Les Allemands sont blonds, plus épais, d'une allure ferme et tranquille. Au contraste physique vient s'ajouter la différence de religion. Les premiers sont catholiques alors que les seconds sont en général protestants. Pour le peuple, être catholique c'est être polonais et un « évangélique » ne saurait être des leurs (1). La religion sert à désigner la nationalité. Tout catholique doit être polonais et parler la langue polonaise. Il y a donc opposition complète de race, de nationalité, de religion, de langue. On comprend facilement qu'avec un antagonisme aussi profond « jamais le Polonais ne peut devenir le frère de l'Allemand ».

Pour bien comprendre toute la force de la foi religieuse de la population polonaise, il faut avoir vu la foule des fidèles à genoux sur les dalles des métropoles de Gnesen et de Posen. Le dimanche, les églises sont trop petites pour contenir tous les paroissiens venus entendre la messe, aussi, ces derniers suivent-ils l'office à genoux et tête nue sur le parvis ou dans les rues entourant l'église.

Je citerai également parmi les coutumes encore en usage dans le peuple, celle de se découvrir devant les croix, de baiser la main des prêtres, de se mettre à genoux au passage d'un curé portant les derniers sacrements. La procession de la Fête-Dieu est considérée comme une fête nationale où l'on prie pour la Pologne. Tous les Bambergeois, tous les paysans polonais des environs se rendent à Posen en costumes nationaux. Et c'est un spectacle vraiment impressionnant que de voir toute cette foule suivre ses prêtres et au rythme des cantiques polonais faire le tour du vieil hôtel de ville de Posen (2), recueillie dans un même sentiment religieux et patriotique. Pour beaucoup de patriotes, la Pologne cesserait d'exister comme

1. Le peuple croit que le pape est polonais et parle le polonais. L'archevêque Dinder qui était d'origine allemande fut couramment appelé par la population de Posen l'archevêque protestant.

Julius Dinder né en 1830 à Rœssel en Ermland. Ordonné prêtre en 1856, curé à Kœnisberg en 1869, nommé archevêque de Posen le 2 mars 1886, mort le 30 mai 1890.

2. Sur la tour principale de l'Hôtel de ville de Posen on voit l'aigle blanc de Pologne qui, en 1912, fut surmonté de la couronne royale de Prusse.

nation si elle cessait d'être catholique. La foi religieuse s'identifie étroitement avec l'amour de la patrie. Dans tous les chants nationaux on retrouve les vers suivants :

« Mon Dieu sauve la Pologne,
Seigneur, redonne-nous une patrie. »

Les Allemands font un grief au clergé polonais d'avoir mêlé le fanatisme religieux à la politique. C'est mal connaître l'état d'esprit des Polonais que de vouloir séparer le conflit national du conflit religieux. On ne saurait concevoir un patriote polonais qui ne serait pas bon catholique. Beaucoup d'Allemands ont reconnu le double caractère de l'opposition polonaise ; pour eux, le problème consiste à répandre le protestantisme dans les Marches de l'Est (Germanisierung ist Protestantisierung).

L'église est devenue le temple national où l'on prie pour la Pologne, où l'on chante en polonais. La Vierge Marie est la reine de la malheureuse Pologne (1). Dans ce pays aussi religieux, l'influence du curé sur ses fidèles est énorme. Une grande partie du clergé est à la tête des coopératives économiques et des sociétés politiques. La représentation parlementaire aux parlements prussien et allemand compte de nombreux prêtres-députés.

Le prêtre catholique doit être l'exemple vivant du patriote polonais.

Le *Pielgrzym*, journal de Pelplin, n° 191.897, défend ce point de vue : « Du haut de la chaire nous défendrons le catholicisme, mais comme dans notre pays la religion et le patriotisme sont identiques, nous sommes donc également les avocats de la cause polonaise. »

Le député-prêtre de Jazdzewski définit le rôle du prêtre polonais à l'occasion des obsèques d'un de ses collègues en ces termes : « La religion est des plus importantes dans notre pays. Tout notre passé national y est étroitement rattaché. Le prêtre polonais doit rappeler à ses paroissiens les hauts faits de leurs ancêtres. Le prêtre polonais ne doit pas seulement être un pasteur au sens religieux du mot, mais il doit travailler à préparer un avenir meilleur, avenir dans lequel nous avons placé toutes nos espérances (2). »

1. Reconnu par le pape le 25 octobre 1908 sur la proposition de l'archevêque de Lemberg. La fête se célèbre le premier dimanche de mai.

2. Altkemper. *Op. cit.*, p. 162.

Les prêtres catholiques de l'archidiocèse de Posen sont pour la plupart polonais « sur les 860 prêtres et séminaristes de l'archidiocèse de Posen, 301, c'est à dire 35 %, ont des noms allemands ou des noms allemands polonisés. 233 sur 621, c'est à dire 37 % dans le diocèse de Posen et 68 sur 239 soit 28 % dans le diocèse de Gnesen (*Wegener der Wirtschaftliche Kampf der Deutschen mit den Polen um die Provinz Posen*, p. 206). »

L'archidiocèse de Gnesen ne correspond pas exactement à la province de Posen. Le doyenné de Fordon appartient au diocèse de Culm (Prusse occidentale) et celui de Deutsch Krone est rattaché au diocèse de Gnesen.

Le titre de primat de Pologne fut accordé à l'archevêque de Gnesen-Posen en 1417 par le concile de Constance. Les deux évêchés furent réunis en 1821.

Vers 1871 une crise commerciale se produisit dans la province de Posen. Les com-

On ne peut pas reprocher au clergé polonais d'avoir mis le fanatisme religieux au service de la politique. L'idée nationale et la religion ne sont qu'une seule et même chose. Le clergé ne fait que suivre les traditions de l'ancienne Pologne où de tout temps l'Église prit une large part à la vie politique. Chaque évêque était sénateur, l'archevêque de Posen fut chargé du pouvoir pendant l'interrègne. L'évêque de Culm était chancelier. En luttant contre l'influence allemande, c'est à dire anticatholique, l'idée nationale se développa parallèlement à l'idée religieuse.

Le gouvernement prussien ne cessa de mécontenter le clergé polonais par des mesures anticléricales. En 1796 le domaine annexa les biens ecclésiastiques. En 1815, Zerboni sévit contre les monastères. Quelques années plus tard Flottwell confisqua les biens des congrégations. A la suite de la lutte religieuse (Kulturkampf), de l'arrestation de l'archevêque Ledochowski (1) et des nombreuses poursuites dirigées contre les prêtres, le clergé passa résolument dans l'opposition.

L'influence de l'archevêque de Posen sur une population aussi religieuse est très grande. Pour beaucoup, le primat de Pologne est le symbole de l'idée religieuse et nationale ; il est le suprême défenseur des intérêts polonais. Dans ses tournées épiscopales la population l'accueille comme un souverain.

A Posen, l'île de la cathédrale entourée par la Warthe est comme le cœur de la Pologne prussienne. La lourde cathédrale aux tours carrées renferme les tombeaux de ses archevêques ; dans la célèbre chapelle dorée on conserve les statues des deux premiers rois. C'est le Cracowie prussien.

Autour de la cathédrale se trouvent les séminaires, le palais archiépiscopal, les maisons des chanoines. Le contraste est grand lorsque, après avoir quitté le quartier si vivant du vieux marché, on arrive dans l'île. Les ruelles, les jardins, la place, tout est tranquille et recueilli, le silence n'est rompu de temps à autre que par le bruit des cahots de la voiture d'un paysan sur

merçants, les avocats, les médecins qui avaient la direction des associations économiques les quittèrent. Les organisations naissantes des paysans furent en danger. Aussi le clergé crut-il de son devoir de prendre la direction du mouvement et de réorganiser les banques et les sociétés polonaises. « En 1871 il y a 25 banques polonaises dans lesquelles 3 prêtres seulement ont des emplois. En 1876 nous trouvons 37 banques avec 37 ecclésiastiques, 20 banques ont un prêtre comme directeur, dans 13 autres un prêtre fait partie de la commission de contrôle et dans 4 autres un prêtre fait partie du conseil d'administration. En 1908, il y avait 217 ecclésiastiques polonais dans les 159 associations économiques paysannes de la province de Posen et de la Prusse occidentale (Bernhard. *Das polnische Gemeinwesen im Preussischen Staate*, p. 384 et 391). »

Le 6 novembre 1861, l'archevêque de Posen de Przyluski fit lire du haut des chaires une lettre pastorale engageant les Polonais à faire leur devoir à l'occasion des élections : « Placé sur le trône de saint Adalbert par la grâce de Dieu il est de notre devoir de vous adresser un pressant appel pour la défense de notre langue, de nos usages, de nos traditions historiques (Altkemper, *Op. cit.*, p. 156). »

1. Miecyslaus Halka, comte de Ledochowski, né en 1822, en Pologne russe, étudie à Rome ; pendant 5 ans il est légat apostolique en Amérique, En 1861 il est nommé évêque de Thèbes à la cour belge. En 1865, il devient archevêque de Gnesen et Posen. Dès l'ouverture de la lutte religieuse, il ne tarde pas à entrer en conflit avec le gouvernement. Le président supérieur le prie de quitter son poste, il refuse. Il est condamné à payer une amende. Comme il refuse encore, il est conduit en prison à Ostrowo où il reste deux années. Pie IX le nomme cardinal, il retourne à Rome où il meurt en 1902.

les pavés inégaux. Le dimanche l'aspect change, la foule aux costumes bariolés, les enfants de chœur, les prêtres en surplis blancs se pressent sur la place. On n'y entend parler que le polonais.

La situation de l'archevêque Stablewski (1) était des plus difficiles. Il devait d'une part défendre les intérêts de son peuple et d'autre part il se trouvait lié par le serment de fidélité au roi de Prusse. Il usa souvent de sa haute autorité pour modérer certains agitateurs. C'est ainsi qu'il interdit la publication du livre noir où l'on avait inscrit les noms des Polonais qui avaient vendu leurs biens à la commission de colonisation.

Il empêcha également les manifestations en souvenir des insurrections de 1863. C'est lui qui défendit au clergé de faire partie des sociétés straz.

En 1905, lors de la visite de l'empereur à Gnesen, l'archevêque fit pavoiser la cathédrale et sonner les cloches. Suivi de tout son clergé, il prit part à la réception de l'empereur sur la place du vieux marché.

Le vénérable archevêque était très aimé par la population polonaise qui fut profondément affligée par la nouvelle de sa mort.

Le *Journal de Lemberg* commente cet événement en ces termes :

« Un télégramme de la Pologne prussienne nous apporte une triste nouvelle. Le primat de Pologne, l'archevêque Stablewski est mort. Fortement éprouvé par les injustices nationales et publiques pendant toute sa vie, il n'a cessé de défendre son peuple contre l'oppression prussienne. Son pauvre cœur malade fut brisé par le chagrin qu'il éprouvait en se voyant impuissant à secourir ceux qu'il aimait tant. Toute la nation s'incline profondément devant sa dépouille et toute la nation est unanime à crier : Que Dieu punisse les assassins ; car le malheureux archevêque a été victime d'un crime moral et c'est le gouvernement prussien qui est l'assassin (2). »

Le siège archiépiscopal de Posen est vacant depuis la mort de l'archevêque Stablewski (1906). Le gouvernement en refusant de sanctionner la nomination d'un titulaire polonais pensait porter atteinte à l'opposition polonaise. Mais là encore l'administration a fait fausse route. Parmi les prêtres les plus influents aujourd'hui, citons MM. Adamski et Wawrzyniak, administrateurs des coopératives paysannes, MM. les députés Stychel et Jazdzewski et l'évêque suffragant M. Likowski.

Au cours de notre étude, nous verrons le rôle important qu'a joué le clergé dans l'organisation de la résistance aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine politique. Il y a quelques années, le clergé fut violemment attaqué par les journalistes et les agitateurs qui lui reprochaient son attitude hostile envers le mouvement démocratique. Mais il a compris depuis qu'il était de son intérêt de participer plus intimement à la vie publique ; il a réussi à prendre la direction du mouvement national démocratique et on peut dire que son influence n'a jamais été aussi grande que maintenant.

1. Florian de Stablewski, né à Traustadt en 1841. Etudie à Tremessen, Posen et Munich. Il est nommé vicaire à Tarnovo, puis à Schrimm, puis curé de Wreschen. En 1876 il est élu député à la chambre de Prusse, Le 14 décembre 1891 il est nommé archevêque de Posen, mort le 24 novembre 1906.

2. *Dziennik Polski*, 27 nov. 1906. Cité par Wagner et Vosberg. *Polenspiegel*, p. 41.

CHAPITRE IV

La Population

L'expansion allemande en Posnanie. — Les Allemands considèrent la province de Posen comme terre allemande. « Es ist ein Stück uralt-deutschen Bodens vom Deutschen Reiche (1). »

Schmidt, l'historien de la province, dit dans sa préface : « Mon livre a aussi un but national. Il apprend à tous les habitants de la province de Posen qu'ils vivent sur la vieille terre allemande et que tout ce qui porte la marque de la civilisation a été l'œuvre du génie allemand (2). »

Dès le XII[e] siècle, des moines allemands appartenant à l'ordre de Citeaux étaient appelés par les princes et les évêques polonais. Ils fondèrent les couvents de Paradies (cercle de Meseritz), ceux d'Ololok (cercle d'Ostrowo), d'Owinsk (au nord de Posen), de Crone sur la Brahe, de Wongrowitz. Les Bénédictins colonisent Mongilno Lubin (cercle de Koston). Les Augustins sont à Trémessen. Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean fondent la Commanderie de Posen.

Tout autour des cloîtres des travaux de défrichement sont entrepris, des villages s'élèvent ; ce sont des ilots de terre allemande en terre polonaise.

Les artisans et les commerçants allemands suivirent bientôt le flot colonisateur allemand. Au XIII[e] siècle les Allemands fondèrent Schrimm, Meseritz, Wronke, Traustadt, Rogasen, Schwerin sur la Warthe, Stakel. Le droit de Magdebourg règle les relations entre seigneurs et bourgeois (3).

La vie intellectuelle n'est pas moins active. Un moine de l'ordre de Cîteaux, Stolzenhagen, originaire de Brandebourg fut un des maîtres les plus brillants de l'Université de Cracowie.

De nombreux étudiants polonais fréquentaient les universités d'Erfurt et de Leipzig.

Les monastères avaient des écoles florissantes, et leur réputation égale celle des séminaires polonais de Gnesen et de Posen.

Mais le clergé polonais ne tarda pas à prendre des mesures pour arrêter

1. Ainsi s'exprime Fink dans la préface de son livre : *Der Kampf um die Ostmark.* La couverture symbolise d'une manière saisissante la tendance du livre. On y voit l'aigle blanc de Pologne terrassé par l'aigle noir de Prusse et qui s'abat au pied de la forteresse teutonique de Marienbourg.

2. Schmidt. *Geschichte des Deutschtums im Lande Posen* (préface).

3. Schmidt, *Op. cit.*, p. 83.

Le christianisme fut introduit en Posnanie au X[e] siècle par les Allemands. En 965 Mieczyslaw de la famille des Piastes se convertit. Otto le Grand fonda l'évêché de Posen qui fut rattaché à l'archevêché de Magdebourg. Le premier évêque fut un Allemand. En l'an 1000, Otto III fonda l'archevêché de Gnesen pour perpétuer la mémoire de son ami Adalbert de Prague. Désormais, la Posnanie n'était plus sous la tutelle religieuse allemande (Schmidt, *Op. cit.*, p. 23).

l'influence allemande toujours croissante. En 1257, le synode de Lenczyce décida que tout maître allemand désirant enseigner dans une école paroissiale devait être capable de commenter les auteurs en langue polonaise. Cette mesure fut sans doute insuffisante car en 1285 on décida que tout prêtre allemand voulant exercer son ministère en Posnanie devait obtenir l'autorisation de l'autorité archiépiscopale.

Aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, l'immigration allemande subit un temps d'arrêt. Les luttes contre l'ordre teutonique ont développé le sentiment national chez le peuple polonais, et une haine violente contre tout ce qui était allemand unit bientôt le peuple à la noblesse et au clergé. Un noble polonais, Johann d'Ostrorog fut le chef de ce mouvement ; il s'éleva avec violence contre le droit de Magdebourg.

« O lâcheté et éternelle honte, comment se fait-il que jusqu'à maintenant, dans notre célèbre et libre royaume on soit obligé d'avoir recours à la justice à Magdebourg ! est-ce qu'il n'y a donc pas de juges impartiaux dans notre royaume (1) ? »

Au xvii^e^ siècle, un second mouvement d'immigration se produisit, alors qu'aux xii^e^ et xiii^e^ siècles les colons allemands sont appelés par la noblesse et le haut clergé, cette fois les nouveaux venus viennent spontanément s'installer en Pologne. Ce sont en général des artisans ou des paysans aisés. Il y a des Hollandais qui viennent chercher la paix religieuse, il y a des Poméraniens, des Brandebourgeois qui fuient la guerre de trente ans, il y a des Silésiens que les dragonades de Ferdinand II ont effrayés.

On peut remarquer à ce propos que malgré les Jésuites la paix religieuse régnait en Pologne.

Les défenseurs de la cause allemande prétendent qu'en 1772, c'est à dire au moment du premier partage, les villes suivantes du district de la Netze étaient entièrement allemandes : Filehne, Radolin, Colmar, Bartschin, Schönlanke, Czarnikau, Gollantsch. Dans les villes de Lobsens, Wirsitz, Nakel, Labischen, Schulitz, Margonin l'influence allemande était prépondérante (2).

Mais alors comment expliquer que Frédéric-le-Grand lui-même reconnut la nécessité urgente d'installer des colons allemands dans sa nouvelle possession ?

En résumé, les premières colonisations allemandes remontent au xii^e^ siècle. Le voisinage d'une civilisation étrangère développa de bonne heure le sentiment national chez les Polonais et ils furent bientôt assez forts pour pouvoir entrer en lutte avec l'ordre teutonique.

Au xvi^e^ siècle les Polonais appellent à leur aide les Jésuites pour résister à l'influence de la Réforme. C'est l'origine de l'antagonisme religieux. Mais le conflit ne revêt pas à cette époque un caractère aigu, puisque le Pologne offre asile aux émigrants protestants (3).

1. Schmidt, *Op. cit.*, p. 282, 281, 134, 135.
2. Schmidt, *Op. cit.* p. 419.
3. Un autre événement important allait bientôt augmenter encore l'antipathie entre les deux peuples : ce fut la réforme. La nouvelle doctrine s'était rapidement répandue

Statistiques de la population. — En Posnanie. — Voyons par quelques statistiques comment se répartit la population quant à la langue, la religion et la nationalité.

En 1819 la population se décompose comme suit au point de vue religieux (1).

	Catholiques	Protestants	Israélites
Arrondissement de Posen (2) . .	406.501	152.989	39.683
— Bromberg . .	164.133	97.184	16.088
	570.634	250.173	55.771

Population totale : 876.578 habitants.

Il y a donc 65 °/₀ de catholiques, 28 °/₀ de protestants et 6 °/₀ d'israélites. Dans cette statistique la religion déterminait la nationalité.

Ce fut le président Flottwell qui fit faire en 1831 la première statistique d'après la langue. « Dans ce recensement de 1831 on compta comme Allemands ceux qui employaient la langue allemande dans leurs relations publiques et qui assistait au service religieux allemand (3). »

D'après ce principe on arriva au résultat suivant : sur 1.064.480 habitants 603.374 furent considérés comme Polonais et 443.106 comme Allemands (4). Alors que d'après la religion la population se répartissait comme suit (5) :

	Catholiques		Protestants		Israélites	
Arrondissemt de Posen . .	488.990		183.555		49.150	
— Bromberg	185.046		119.208		20.531	
	674.036	64 °/₀	302.763	28 °/₀	69.681	6 °/₀

Les Israélites (6) devant être comptés comme Allemands nous trouvons 674.036 Polonais et 272.444 Allemands. On voit par la différence des résultats qu'une détermination exacte était chose difficile (7). Néanmoins plusieurs

à la frontière ouest de Posnanie. Effrayé, l'évêque de Posen appela en 1571, les Jésuites qui commencèrent à réprimer le mouvement. Mais ce n'est qu'en 1586 à l'avènement de Sigismond III que les progrès de la Réforme furent définitivement arrêtés.

1. Bergmann. *Zur Geschichte der Entwicklung deutscher, polnischer und jüdischer Bevölkerung in der Provinz Posen seit 1824.* Band I, p. 242.

2. *Regierungsbezirk :* L'arrondissement de Posen a une superficie de 1.752.761 hectares, il compte 28 cercles, 1953 communes et 1.147 domaines (Gutsbezirk) celui de Bromberg a une surface de 1.145.920 hectares, il comprend 14 cercles, 1163 communes et 774 domaines.

3. P. 30, cité la remarque suivante du directeur du bureau des statistiques : « Il est probable que l'on considéra comme polonais ceux qui ne pouvaient comprendre que le polonais et qui par suite ne pouvaient recevoir l'enseignement religieux qu'en polonais. Ils sont bien moins nombreux que ceux qui parlent mieux le polonais que l'allemand et dont la langue maternelle est le polonais. »

4. Bergmann. *Op. cit.*, p. 29.

5. Bergmann. *Op. cit.*, p. 242 sq.

6. L'élément israélite habite les villes et parle l'allemand.

7. « On comprend toute l'inexactitude d'une telle statistique et la part laissée à l'arbitraire du statisticien. Il suffisait de parler couramment ou de comprendre seulement l'allemand pour être compté comme Allemand. » (Wegener, *Op. cit.*, p. 17)

statisticiens (1) reconnaissent que la religion est encore le meilleur moyen pour déterminer la nationalité.

En 1843, d'après la religion, nous trouvons (2) :

	Catholiques		Protestants		Israélites	
Arrondissemt de Posen. .	571.817		221.708		54.787	
— Bromberg	243.045		163.140		24.788	
	814.862	63 %	384.848	30 %	79.575	6 %

Population totale : 1.279.285 habitants.

En 1852 on répartit la population d'après la langue, en trois groupes (3) :

	Parlant allemand	Parlant allemand et polonais (4)	Parlant polonais
Arrondissement de Posen . . .	238.228	170.722	489.350
— Bromberg . .	167.644	123.468	180.940
	405.872	294.190	670.294

Population totale : 1.370.356.

D'après la religion nous trouvons en 1853 (5) :

	Catholiques		Protestants		Israélites	
Arrondissemt de Posen . .	605.185		242.994		50.155	
Bromberg	261.174		186.569		24.098	
	866.359	63 %	429.563	31 %	74.253	5 %

Population totale : 1.370.175.

A partir de 1858, la population fut classée d'après la langue parlée dans la famille. On obtint également des résultats ne répondant pas à la réalité. Par exemple les domestiques polonais employés chez un Allemand étaient portés comme Allemands (6).

Enfin en 1861, de nouvelles statistiques eurent lieu. La nationalité fut déterminée par la langue maternelle des habitants. Cette méthode qui

1. Hoofmann, Roon, Schubert.

2. En 1840, Roon estime qu'il y a environ 833.000 Polonais dans la province. « Si l'on tient compte des 30.000 Allemands catholiques et des 2.000 Polonais appartenant au protestantisme on peut évaluer le nombre des Allemands à 420.000 environ, c'est à dire à 35 % de la population totale chrétienne et celui des Polonais à 790.000 soit 65 % de la population totale chrétienne de la province (Bergmann. *Op. cit.*, p. 30, p. 294).

Bergmann, p. 35, estime le nombre des catholiques allemands entre 30.000 et 45.000. D'après Bæck: *Die Provinz Posen*, p. 35, il y avait en 1843 1.279.330 habitants. 745.163 étaient Polonais et 534.167 Allemands.

Bergmann. *Op. cit.* p. 242 sq.

3. *Ibid.* p. 31.

4. « Le nombre des bilingues s'élevait à peu près au 1/5 du chiffre de la population. La grosse difficulté était de déterminer leur nationalité. Klebs, président de la commission générale de Bromberg pensait que 1/5 des bilingues étaient allemands, par contre d'autres statisticiens estimaient que 2/3 des bilingues étaient allemands (Wegener. *Op. cit.*, p. 33). »

5. Bergmann. *Op. cit.*, p. 242 sq.

6. On agit de même lorsqu'une Polonaise était mariée avec un Allemand.

donnait les résultats les plus vraisemblables ne fut pas exempte d'erreurs. On obtint les résultats suivants :

Dans l'arrondissement de Posen on trouva 389.914 Allemands et 506.715 Polonais. Pour toute la province : 666.083 Allemands et 801.521 Polonais (1).

Alors que d'après la religion on obtenait (2) :

	Catholiques	Protestants	Israélites
Arrondissement de Posen . . .	634.667	266.013	49.949
— Bromberg. .	280.559	212.193	24.223
	915.226	478.206	74.172

La population totale s'élève à 1.467.604 habitants.

Les catholiques forment 62 °/₀ de la population totale, les protestants 32 °/₀ et les israélites 5 °/₀.

Pendant la présidence de Bismarck, c'est à dire de 1861 à 1890, il ne fut publié aucune statistique concernant la langue.

Les statistiques de 1871 donnent les résultats suivants (3) :

Population totale de la province : 1.583.843 habitants.

	Catholiques	Protestants	Israélites
Arrondissem[t] de Posen. .	696.158	280.576	40.224
— Bromberg	313.727	230.853	21.758
	1.009.885 63 °/₀	511.429 32 °/₀	61.982 3,8 °/₀

Il faut ajouter 547 habitants qui ne font partie d'aucune secte religieuse.

Bergmann (*Op. cit.*, p. 44) compare la population civile en 1825 et en 1871 :

En 1825. . .	1.031.925	677.083	289.711	65.131
En 1871. . .	1.569.959	1.000.461	508.060	61.437

La population totale de la province a donc augmenté de 52,14 °/₀ les catholiques de 47,76 °/₀, les protestants de 75,36 °/₀. Par contre l'élément israélite a diminué de 5,67 °/₀.

L'accroissement de chaque confession par rapport au chiffre total de la

1. Bergmann. *Op. cit.*, p. 33.

2. *Ibid.*, p. 242 sq.

« C'est dans les cercles de l'ouest que la population allemande est la plus nombreuse ». En 1861, dans le cercle de Bromberg 73, 1 °/₀ de la population est allemande, dans le cercle de Meseritz 88, 8 °/₀ dans celui de Birnbaum 77, 9 °/₀ dans celui de Czarnikau 8,5 °/₀, dans celui de Traustadt 77, 4 °/₀. » (Bergmann. *Op. cit.*, p. 36.)

Par contre, on trouve dans les cercles de Wreschen, Adelnau 90 °/₀ de Polonais, dans celui de Pleschen 86.5 °/₀ de Kosten 84°/₀, de Schroda 82 °/₀, de Posen-banlieu 90.7 °/₀. (Bergmann. *Op. cit.*, p. 307.)

3 *Preussische Statistik herausgegeben vom Kœniglichen Bureau in Berlin* am 1. December 1871, p. 80 et 81. Erster Teil. Wegener, p. 236 : 512.266 protestants, 1.009.595 catholiques, p. 237, il donne pour l'arrondissement de Posen 278.012 protestants et 688.316 catholiques, pour l'arrondissement de Bromberg 230.048 protestants et 312.145 catholiques. Ce sont les chiffres donnés par Bergmann, p. 242 et suivantes ; l'élément militaire n'est pas compté.

population nous intéresse particulièrement. En 1825, la population catholique forme 65 °/₀ de la population totale, en 1871, elle n'est plus que de 63 °/₀. L'élément protestant au contraire pendant la même période passe de 28 °/₀ à 32 °/₀. Cette augmentation est encore plus notable si l'on remarque que les Israélites qui sans exception font partie de l'élément allemand quittèrent la province et passèrent de 6 °/₀ à 3,8 °/₀.

La statistique de 1890 est considérée comme la plus complète et la plus exacte. Elle est basée à la fois sur la langue et la religion. Néanmoins elle est encore sujette à caution, car ceux qui dressèrent ces statistiques ne furent pas toujours d'une rigoureuse impartialité (1).

	Catholiques	Protestants	Israélites
Arrondissement de Posen. . .	809.933	287.801	28.431
— Bromberg .	354.434	254.212	15.945
	1.164.367	542.013	44.376

Il faut ajouter 1.149 évangéliques de différentes sectes et 67 habitants sans confession.

La population totale de la province s'élève à 1.751.642 habitants ; 66,4 °/₀ des habitants sont catholiques et 31 °/₀ sont protestants.

D'après la langue, la population se répartit comme suit (2) :

	Parlant allemand	Bilingues	Parlant polonais
Arrondissement de Posen. . .	382.416	6.433	736.134
— de Bromberg .	309.756	3.571	311.275
	692.172	10.004	1.047.409

En Prusse il y avait, en 1890, 103.112 habitants parlant le polonais et l'allemand, et 2.765.101 habitants dont la langue maternelle était le polonais.

Si l'on compare la religion et la langue, nous trouvons dans la province de Posen (3) :

Parlant allemand :	524.297	protestants,
—	1.000	évangéliques de différentes sectes (4),
—	122.731	catholiques,
—	43.950	israélites.
Parlant polonais :	1.032.900	catholiques,
—	14.312	protestants,
—	187	israélites.
Bilingues :	8.066	catholiques,
—	1.816	protestants,
—	110	israélites.

1. *Preussische Statistik*, 1. Dezember 1890. Berlin, 1893, pp. 3, 81, 82, 83.
2. *Preussische Statistik*, 1. Dezember 1890. II Teil, p. 157 sq.
3. *Idem*, pp. 162 et 164.
4. Wegener. *Op. cit.*, p. 21, estimait le nombre des catholiques allemands à 126.072.

Ce tableau nous montre qu'il y a 122.731 catholiques dans la province, que les israélites constituent un élément allemand et que les 8/10 des bilingues sont des Polonais.

Durant cette période 1871-1890, les catholiques augmentent de 154.182, c'est à dire de 15,2 °/₀. Par contre, l'élément protestant ne gagne que 30.684 habitants, soit une augmentation de 5,9 °/₀. Les pertes subies par l'élément allemand sont surtout dues à l'émigration des israélites qui, durant ces vingt années, ont diminué de 39,8 °/₀.

Les statistiques de 1900 donnent les chiffres suivants (1) :

	Catholiques	Protestants	Israélites
Arrondissement de Posen. . .	881.836	293.590	22.303
— de Bromberg .	398.336	275.974	13.024
	1.280.172	569.564	35.327

A ces chiffres il faut ajouter 2.212 habitants ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus. La population totale s'élève à 1.887.275 habitants. Les catholiques forment 67,8 °/₀ de la population totale, les protestants 30,1 °/₀, les israélites 1,8 °/₀.

D'après la langue maternelle, la population se décompose ainsi (2) :

	Parlant allemand	Bilingues	Parlant polonais
Arrondissement de Posen. . .	385.500	5.839	805.893
— de Bromberg .	332.921	4.717	350.973
	718.421	10.556	1.156.866

Il y a : parlant allemand : 550.094 protestants,
— 2.000 — de différentes sectes,
— 126.194 catholiques,
— 35.011 israélites.

Bilingues : 1.186 protestants,
— 9.285 catholiques,
— 78 israélites.

Parlant le polonais : 12.408 protestants,
— 1.144.213 catholiques,
— 176 israélites.

En 1910, la population se répartit ainsi (3) :

Catholiques	Protestants	Israélites
988.063	328.864	16.964
434.313	317.578	9.548
1.422.376	646.442	26.512

1. *Preussische Statistik*, vom 1. Dezember 1900, I Teil. Berlin, 1903, p. 72.
2. *Preussische Statistik*, vom 1. Dezember 1900, III Teil, pp. 2, 3, 22 et XII. Berlin, 1903.
3. *Gemeinde Lexicon auf Grund der Materialen der Volkszahlung, vom 1. Dezember 1910, bearbeitet von Koeniglich preussischen statistischen Landesamten.* Berlin, 1912. Heft .IV pp. 76 et 128.

En ajoutant 4.501 habitants ne faisant partie d'aucune des catégories ci-dessus, nous obtenons une population de 2.099.831 habitants.

D'après la langue maternelle (*Gemeindelexicon,* p. 76) :

	Parlant allemand	Parlant allemand et polonais	Parlant polonais
Arrondissement de Posen. . .	427.017	6.867	900.274
— de Bromberg .	379.400	4.929	378.919
	806.417	11.796	1.279.193

Divers : 2.000 habitants environ.

Les catholiques forment 67,7 °/₀, les protestants 30,7 °/₀, les israélites 1,2 °/₀ de la population totale de la province.

Si l'on compare la religion et la langue, on obtient le tableau suivant (*Jahrbuch,* 1912, p. 24) :

Parlant l'allemand :	635.417	protestants,
—	140.851	catholiques,
—	26.444	israélites,
—	4.008	diverses.
Parlant l'allemand et le polonais :	1.228	protestants,
— —	10.535	catholiques,
— —	20	israélites,
— —	13	divers.
Parlant le polonais :	9.333	protestants,
—	1.269.153	catholiques,
—	22	israélites,
—	212	divers.

Das statistische Jahrbuch für den Preussischen Staat, (Berlin, 1912), donne la statistique suivante au 1er déc. 1910, p. II :

	Catholiques	Protestants	Israélites	Divers
Arrondissement de Posen . .	987,925	329.802	6.964	4.501
— de Bromberg .	434.313	317.578	9.548	
	1.422.238	647.380	26.512	

	Parlant allemand	Parlant polonais	Parlant all. et une autre langue	Ayant une autre lang. maternelle
Arrondissement de Posen . .	427.232	900.059	6.948	1.645
— de Bromberg .	379.448	378.831	4.956	672
	806.680	1.278.890	11.904	2.317

Le nombre des catholiques est monté de 1.164.067 en 1890 à 1.422.376 en 1910 soit une augmentation de 258.309, c'est à dire de 22 °/₀. Les protestants sont passés de 542.013 à 646.442, soit une augmentation de 104.429, c'est à dire de 19,2 °/₀. Seul l'élément israélite a diminué pendant cette

période, les israélites qui étaient 44.346 en 1890 ne sont plus que 26.512 en 1910. Soit une perte de 17.834, c'est à dire de 67 °/₀.

Ces statistiques nous ont permis de donner un aperçu de l'évolution de la population depuis les traités de Vienne. Nous avons vu combien les chiffres étaient discutés et discutables. Et on peut se rendre compte de la facilité avec laquelle ils peuvent être utilisés pour le bien de l'une ou de l'autre cause. La religion nous a servi à déterminer la nationalité.

Les statistiques concernant la langue n'ont été faites d'une façon sérieuse qu'à partir de 1890. Le nombre des habitants bilingues est surtout intéressant à considérer :

En	1846	il y a	281.444 bilingues (1)
—	1852	—	294.190 —
—	1890	—	10.004 —
—	1900	—	10.556 —
—	1910	—	11.796 —

Nous constatons que ce nombre est très élevé jusqu'en 1860, puis qu'aux nouvelles statistiques de 1890 il tombe brusquement à 10.000. C'est qu'à cette date les hostilités sont ouvertes, on est ou allemand ou polonais : ces bilingues sont surtout de petits employés municipaux ou de petits fonctionnaires qui sont obligés de déclarer qu'ils parlent allemand. Un Polonais indépendant, c'est à dire agriculteur, commerçant ou exerçant une profession libérale ne déclarera jamais qu'il parle à la fois l'allemand et le polonais. Aussi nous croyons être très près de l'exactitude en comptant tous les bilingues comme polonais et comme catholiques.

Si nous résumons dans un tableau et par un graphique chacune des trois périodes envisagées, nous trouvons :

1° — Pendant la première période (1819-1871).

Pourcentage de la population totale :

Années	Catholiques	Protestants	Israélites
—	—	—	—
1819	65	28	6
1831	64,3	28,9	6,7
1843	63	30	6
1852	63	31	5
1861	62,3	32,6	5,1
1871	63	32	3,8

1. Bergmann, *O. P. cit.* p. 31.
Aucune statistique concernant la langue maternelle des habitants de la Posnanie ne fut publiée de 1861 à 1890.

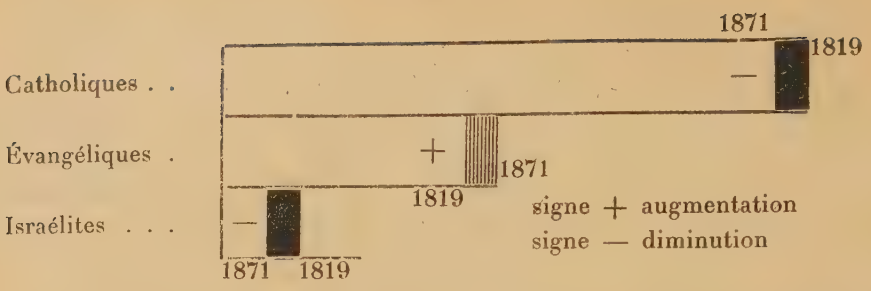

Par rapport à la population totale de la province, l'élément catholique diminue, l'élément protestant augmente; le premier diminue de 47,76 °/₀ alors que le second augmente de 75,36 °/₀. Les Allemands attribuent ce résultat à la politique de Flottwell alors qu'il est surtout dû à ce que la masse polonaise assiste encore indifférente à la lutte.

2° — Durant la 2e période (1871-1890).

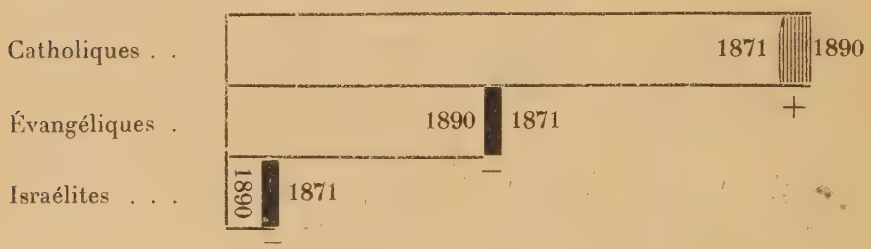

Pourcentage par rapport à la population totale :

	Catholiques	Protestants	Israélites
	—	—	—
1871	63 °/₀	32 °/₀	2,5 °/₀
1890	66,4 °/₀	31 °/₀	3,8 °/₀

Bismarck croit le moment venu pour prussifier et protestantiser la province de Posen; il dénonce le « danger polonais ». Les lois scolaires de 1872 réveillent le sentiment national, les lois de colonisation, qui commencent à être appliquées, forcent les Polonais à s'unir et à s'organiser économiquement. Pendant cette période, les Polonais ont augmenté de 15,2 °/₀, les protestants seulement de 5,9 °/₀.

3° — Troisième période (1890-1910).

Pourcentage par rapport à la population totale de la province :

	Catholiques	Protestants	Israélites
	—	—	—
1890	66,4 °/₀	31 °/₀	2,5 °/₀
1900	67,8 °/₀	30,1 °/₀	1,8 °/₀
1910	67,7 °/₀	30,7 °/₀	1,2 °/₀

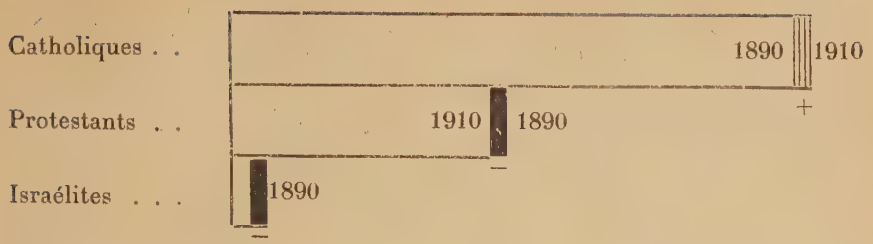

Malgré les lois d'exception, les Polonais continuent à progresser rapidement, pendant ces vingt années ils ont augmenté de 22 °/₀. L'élément allemand, malgré l'appoint des colons, n'augmenta que de 19,20 °/₀.

Toutes les mesures mises en vigueur restèrent inutiles, le gouvernement prussien fut amené à les compléter par les lois d'expropriation. Au cours de cette lutte, les Polonais mirent en pratique le proverbe « l'union fait la force » ; ils constituèrent un vaste réseau de sociétés religieuses, politiques et économiques et préservèrent ainsi de la germanisation leur langue, leurs mœurs, leurs biens.

Une caricature de l'*Ulk* (1) illustre à merveille cette idée. Il y a trois tableaux. Au premier, le chancelier Bismarck apporte à un Polonais les lois scolaires, ce dernier est étendu par terre et dort tranquillement. Au deuxième tableau, on voit le prince de Bülow qui présente la loi de colonisation, le Polonais se réveille. Enfin au troisième tableau, le chancelier Bethmann-Hollweg vient menacer le Polonais de la loi d'expropriation. Ce dernier saute de joie tandis que le chancelier tombe à la renverse.

Cet exemple montre une fois de plus que les moyens violents ne réussissent le plus souvent qu'à fortifier l'opposition.

En Prusse Orientale. — Une population, les Mazures, habite le sud de la province, le long de la frontière russe. Ce sont les descendants des Polonais qui se sont installés en Prusse orientale après la défaite de l'ordre teutonique à Tannenberg (1410). Ces Mazures parlent le polonais, ou plutôt le polonais tel qu'on le parlait au xv^e^ siècle. Cette population est protestante, la religion la sépare nettement des autres Polonais de Posnanie. D'ailleurs le Mazure se laisse facilement germaniser soit par l'école soit par la caserne ; nombreux sont ceux qui émigrent en Poméranie ou en Westphalie. Aussi les agitateurs polonais sont-ils peu suivis. Deux journaux polonais paraissent l'un à Lynk, l'autre à Ortelsbourg, mais ils sont peu répandus. Jusqu'à maintenant les députés ont été de gros propriétaires du pays.

En Ermland, pays catholique, l'influence polonaise est peut-être plus grande. A Allenstein paraît la *Gazeta Olsztynska*, des bibliothèques populaires polonaises existent dans beaucoup de villages. Les Allemands reprochent même aux agitateurs polonais d'avoir organisé les pèlerinages à Dietrichswald pour servir leur cause.

1. Supplément illustré du *Berliner Tageblatt*, n° 49, 1912.

Les pangermanistes ne sont pas non plus restés inactifs, et en 1903 ils tentèrent d'organiser une propagande en faveur de la « Société des Marches de l'Est ». Mais devant l'indifférence de la population ils échouèrent, depuis le pays est très tranquille.

D'après les statistiques, la population se répartit comme suit :

D'après la langue maternelle (1) :

	Allemand	All. et pol.	All. et mazure	Polon.	Mazure
	—	—	—	—	—
1890. .	1.496.451	17.939	5.060	216.009	100.126
1900. .	1.572.332	17.207	8.386	155.281	130.886
1910. .	1.680.003	14.190	8.448	81.147	182.314

Population totale de la province :

En 1890.	1.958.663
— 1900.	1.996.626
— 1910.	2.064.175

D'après la religion la population mazure se répartit ainsi :

	Evangéliques	Catholiques
	—	—
En 1890, parlant le mazure	96.693	2.439
— — l'allemand et le mazure . . .	4.930	100
En 1900, — le mazure	125.074	4.237
— — l'allemand et le mazure . . .	8.139	175

En Prusse Occidentale. — Dans cette province, les Cassubes ou Cachubes peuvent être comptés comme élément polonais. Ils habitent les cercles de Putzig, Neustadt, Karthaus, Stargard et Berent. Bien que d'origine allemande, ils subirent profondément l'influence slave pendant les trois siècles de la domination polonaise (1466-1772), mais ils surent néanmoins conserver leurs usages et leur langue. Comme ils sont catholiques, ils sont rapidement entrés dans les sociétés politiques et économiques polonaises. Dans le cercle de Berent, notamment, l'influence polonaise est très grande.

Nous trouvons en Prusse occidentale :

Nombre d'habitants parlant (2) :

	Allemand	All. et pol.	All. et cassube	Pol.	Cassube
	—	—	—	—	—
1890. .	929.980	17.285	1.637	430.933	52.798
1900. .	1.007.400	16.130	1.349	437.916	99.357
1910. .	1.097.943	19.192	1.497	475.853	107.199

1. *Preussische Statistik* 1900, III Teil, p. XII, p. 32 sq. ; *Ibid.* 1890, II Teil, p. 162 sq. — *Zeitschrift des Königlich-Preussischen Statistischen Landesamts*, 1912, I Abteilung, p. 87.

2. *Preussische Statistik*, 1900, III Teil, p. XII. — *Statistisches Handbuch für das Deutsche Reich*, I Teil, 1907, p. 7. — *Preussische Statistik*, 1910, I Teil, p. 56.

La population s'élevait à :

En 1890.	1.433.681
— 1900.	1.563.658
— 1910.	1.703.474

D'après la religion la population cassube se répartit ainsi (1) :

	Catholiques	Protestants
	—	—
En 1890, parlant le cassube.	52.459	335
— — l'allemand et le cassube . .	1.485	151
En 1900, — le cassube.	99.217	136
— — l'allemand et le cassube . .	1.253	94

En Silésie. — Les premiers mouvements polonais se manifestèrent vers 1870 (2). Les premiers journaux polonais le *Katolik* et la *Gazeta Gornoslowska* parurent en 1870. Le mouvement prit surtout une grande extension après 1890. On organisa des sociétés, des journaux, des bibliothèques. Des médecins et des avocats polonais s'installèrent en Haute-Silésie. En 1898, il y a 40 voix polonaises aux élections au parlement allemand, en 1907, il y en a 115.428.

1. *Preussische Statistik*, vom 1 Dezember 1890, II Teil, p. 162 ; *Ibid.* vom 1 Dezember 1900, III Teil, p. XII.

2. Émigration. — Jusque vers 1870 la population polonaise émigra surtout en Amérique, mais l'immense essor industriel de l'Allemagne l'attira bientôt vers l'Ouest. La classe pauvre trouvait l'occasion de travailler sans quitter l'Allemagne. Un grand nombre d'ouvriers quittèrent les provinces de l'Est allemand pour aller travailler dans les mines et les usines de Westphalie, de Prusse rhénane, de Silésie et de Saxe. Le travail est moins pénible et mieux rétribué. Le résultat de ce mouvement fut, suivant certains statisticiens, un affaiblissement de l'élément polonais dans la province de Posen, suivant d'autres, ce fut surtout la population allemande qui fut éprouvée :

De 1871 à 1880 la province perdit 123.381 habitants.
De 1880 à 1890 — 223.125 — (Wegener, op. cit., p. 39.)
De 1890 à 1900 — 218.111 — (Czembek. *Les associations économiques des paysans polonais*, p. 17.)

Cette émigration se compose en réalité de deux mouvements différents. Nous croyons utiles de donner quelques chiffres de 1900 à 1905. (Ces statistiques sont faites par les commissaires de police et sont généralement au-dessous de la vérité.)

1er *mouvement.* — Émigration au-delà des mers. (Les statistiques sont publiées p. 204 et 203 : *Zwanzig Jahre deutscher Kulturarbeit*, document officiel publié par la Commission de colonisation.)

Arrondissement de Posen, de 1900 à 1905 : 4.315.
— Bromberg, — 4.446.

2e *mouvement.* — Émigration vers l'ouest allemand. On le désigne sous le nom de Sachsengängerei. Lorsqu'en Saxe par suite du développement intensif de l'industrie toute la population des campagnes afflua vers les villes, les grands propriétaires fonciers se virent obligés d'aller chercher dans les provinces de l'est les ouvriers nécessaires aux travaux agricoles au moment de la récolte des betteraves et de la moisson. Une fois les travaux terminés les ouvriers retournèrent chez eux, d'où leur nom d'ouvriers nomades. Mais avec le développement toujours croissant de l'industrie on comprit bientôt dans ce

En Silésie la population se répartit ainsi (1) :

	Parlant allemand	Parlant allemand et polonais	Parlant polonais
	—	—	—
1890 . . .	3.105.843	42.687	973.554
1900 . . .	3.377.655	81.084	1.100.831
1910 . . .	3.774.345	102.164	1.236.228

	Population totale
	—
en 1890 . . .	4.224.458
— 1900 . . .	4.668.857
— 1910 . . .	5.225.962

D'après la religion et la langue :

		Parlant polonais	Parlant allemand et polonais
		—	—
En 1900 :	Protestants . . .	46.880	6.271
—	Catholiques . . .	1.053.606	74.179
En 1910 :	Protestants . . .	37.732	7.140
—	Catholiques . . .	1.197.547	94.784

En Westphalie on trouvait en :

	Parlant allemand	Parlant allemand et polonais	Parlant polonais
	—	—	—
1890 . . .	2.389.214	2.659	24.207
1900 . . .	3.040.469	9.117	91.497
1910 . . .	4.388.629	18.503	182.507

mouvement les ouvriers agricoles et industriels qui allaient en Westphalie, en Prusse rhénane, en Silésie.

Arrondissement de Posen, de 1900 à 1905 : 185.341 habitants.
— Bromberg, — 44.880 —

Les femmes figurent pour un tiers dans ce mouvement. La nationalité des ouvriers n'est pas indiquée.

Les Allemands qui partent une saison ou deux finissent par quitter définitivement la province.

Pour les Polonais au contraire c'est une excellente occasion de gagner quelque argent. Le dimanche et les jours de fête, au lieu de dépenser son avoir, il rêve au lopin de terre qu'il achètera à une banque de parcellement. Sa femme et ses enfants cultiveront la propriété pendant son absence.

Cette émigration temporaire porta gravement préjudice aux grands propriétaires de la province qui furent à leur tour obligés de faire venir des ouvriers de Galicie et de Russie.

	Ouvriers autrichiens	Ouvriers russes
	—	—
1900 à 1905 : Arrondissement de Posen	26.143	15.808
— — Bromberg	12.088	44.685

1. *Preussiche Statistik*, 1900. III Teil, p. XII.
— 1910. I Teil, p. 56.

En Prusse rhénane (1) :

	Parlant allemand	Parlant allemand et polonais	Parlant polonais
	—	—	—
1890 . . .	4.653.898	940	5.635
1900 . . .	5.634.510	4.570	25.455
1910 . . .	6.759.218	8.406	71.695

A Berlin il y avait en 1890, 11.943 Polonais (c'est à dire 11.945 habitants dont la langue maternelle était le polonais), 16.067 en 1900 et 30,858 en 1910.

Dans la province de Brandebourg : 14.006 en 1890, 24.262 en 1900 et 57.211 en 1910.

En Prusse il y avait en 1890 (2) :

2.765.101 habitants parlant le polonais.
103.112 — — le polonais et l'allemand.
102.941 — — le mazure.
5.627 — — le mazure et l'allemand.
54.433 — — le cassube.
2.213 — — le cassube et l'allemand.

Il y avait également :

2.521.191 catholiques parlant polonais.
240.836 protestants — —

En Prusse il y avait en 1900 :

3.063.490 habitants parlant le polonais.
164.221 — — — et l'allemand.
141.047 — — le mazure.
10.896 — — — —
100.212 — — le cassube.
1.652 — — — —

De plus, les habitants parlant le polonais se répartissent ainsi suivant la religion :

2.874.867 catholiques,
184.346 évangéliques.

1. *Preussische Statistik*, 1893, II Teil; 1903, III Teil. — *Jahrbuch*, 1910, p. 24.

2. D'après Fink. *Der Kampf um die Ostmark*, p. 13.

« Il y avait en Prusse en 1890 : 2.816.656 Polonais, 105.755 Mazures, 55.539 Cassubes. » (*Historische Monatsblätter*, 1897, p. 88.)

En 1875, il y avait environ 24.000 Polonais à Berlin.
— 1880, — 22.000 —
— 1890, — 50 à 60.000 —

(*Preussische Statistik*, 1890, p. 22 ; année 1893, pp. 156 et 182.)

En 1910 :

3.500.621	habitants	parlant le polonais.	
200.913	—	—	— et l'allemand.
203.760	—	—	le mazure.
11.463	—	—	— —
108.927	—	—	le cassube.
1.803	—	—	— —

Parmi les habitants, qui parlent le polonais il y a :

3.394.565	catholiques,
2.432	israélites,
100.952	protestants.

D'après la revue l'*Ostmark* (1910, p. 22), il y avait en Prusse :

en 1890 : 2.977.950 « slaves polonais ».
en 1900 : 3.394.126 — —

(*Preussische Statistik,* 1903, III Teil, pp. 31 et 32. *Jahrbuch,* 1912, p. 24.)

En Allemagne, il y avait en 1890 (1) :

2.759.845	habitants	dont la langue maternelle est le polonais.
102.527	—	parlant le polonais et l'allemand.
102.802	—	dont la langue maternelle est le mazure.
5.622	—	parlant le mazure et l'allemand.
44.428	—	dont la langue maternelle est le cassube.
2.212	—	parlant le cassube et l'allemand.

En 1900 (2) :

3.086.489	habitants	dont la langue maternelle est le polonais.
169.634	—	parlant le polonais et l'allemand.
142.049	—	— le mazure.
10.898	—	— — —
100.213	—	— le cassube.
1.652	—	— — —

1. La revue l'*Ostmark* reproduisait (année 1911) une statistique faite à Cracovie qui estimait le nombre total des Polonais à 23.325.713. En Russie 11.423.880, en Allemagne 4.086.415, en Autriche 4.864.418, en Amérique du nord 2.750.000, au Brésil 80.000 et environ 100.000 dans différents pays européens.
2. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich,* 1903, p. 8.

CHAPITRE V

L'Idée nationale chez les Polonais

La Prusse n'a pas germanisé les Polonais. — Les députés polonais refusèrent de prêter serment à la Constitution prussienne de 1850. Le 5 février 1850, le député Stableswski présentant la démission de la fraction polonaise, termina son discours par ces mots (1) : « Si vous nous enlevez tout espoir de voir un jour notre situation définitivement réglée, nous nous rappelerons alors que nous appartenons à la race slave. Comme Slaves, nous avons un avenir, mais non comme Allemands... Il n'y a pour nous que cette alternative conforme à la raison et à l'histoire, être vos alliés comme Polonais ou vos ennemis comme Slaves. »

Le 16 avril 1867, ils démissionnent à nouveau pour s'opposer à l'incorporation de la province de Posen à la Confédération de l'Allemagne du nord.

« Le Polonais ne saurait être le frère de l'Allemand », dit un vieux proverbe qui résume l'état de chose actuel. De nombreux journaux expriment cette idée :

« Nous ne serons jamais des Prussiens. Nous ferons de nos enfants des Polonais, des défenseurs de nos idées, mais jamais des Prussiens. » (*Gazeta Grudzionska,* Gazette de Graudenz, 8 avril 1899).

« Que le peuple allemand ainsi que le monde entier sachent bien que nous sommes restés Polonais, malgré la force qui a fait de nous des Prussiens. » (*Goniec Wielkopolski,* Courrier Polonais, 11 mai 1902.)

« Nous sommes tous les fils de la Pologne, tous frères. C'est pourquoi vos frontières sont inutiles, l'âme d'une nation ne saurait avoir de limites. » (*Gornoslonzak,* Kattowitz, Haute-Silésie, 15 décembre 1901.)

Certains agitateurs polonais souhaitent même une guerre entre la Russie et l'Allemagne. Au cas de victoire allemande les nouvelles annexions en Pologne russe seront un sérieux appui politique et économique. Si, au contraire, ils sont incorporés au royaume de Varsovie, ils seront plus nombreux et plus forts et auront donc plus de chances d'obtenir l'autonomie. Bien que le Russe soit également leur ennemi, ils le préfèrent à l'Allemand. Depuis la grève de 1905, une large place est laissée à l'enseignement de la langue polonaise dans les écoles du gouvernement de Varsovie.

La patrie allemande n'est pas la patrie des Polonais. — « Nous ne sommes pas Prussiens, nous ne pouvons l'être car nous sommes Polonais,

(1) Altkemper. *Op. cit.,* p. 20.

Pour tout vrai Polonais ce mot prussien est une insulte, qui froisse profondément notre honneur national. » (*Praca,* revue « Travail », 8 décembre 1901.)

« Que la *Germania,* journal du centre, sache bien que c'est nous offenser gravement que de nous appeler Prussiens. » (*Gazeta Grudzionska,* 9 octobre 1897.)

« Notre patrie n'est ni la patrie allemande, ni la patrie prussienne car la patrie n'est pas l'État auquel on appartient surtout si l'on est étranger. L'Allemand doit reconnaître l'Allemagne comme sa patrie et il doit l'aimer, mais pour nous, Polonais, l'Allemagne n'est pas notre patrie. » (*Gazeta Grudzionska,* 11 mars 1901.)

« La foi, l'amour, l'espérance nous enflamment et nous rattachent de toutes nos forces à l'idée nationale. Nous souffrons par elle et pour elle. Comme les premiers chrétiens nous devons supporter l'injustice et la souffrance. Malgré tout, ayant confiance en elle, nous l'aimons et nous croyons à son triomphe. » (*Praca,* juillet 1897.)

Le *Vielkopolanin,* nº 138, 1903, fait le portrait du patriote polonais : « Suffit-il, pour être un vrai Polonais, de parler le polonais, de lire des journaux polonais, de faire partie d'une société polonaise, de fréquenter les réunions et d'applaudir les orateurs ? Celui qui ne fait que cela et rien de plus n'est pas un vrai patriote. Le vrai Polonais est avant tout un lutteur qui croit à la sainteté de sa cause et qui a une confiance inébranlable dans le triomphe de ses idées. C'est cette foi ardente qui lui donne la force de tout supporter et de tout sacrifier. »

Ils s'opposeront donc énergiquement à toute tentative de germanisation. « Nous ne serons jamais des Prussiens, écrit la *Gazeta Grudzionska,* 8 avril 1899. Nous continuerons à être les sujets fidèles du roi de Prusse puisque c'est la volonté de Dieu, mais nous resterons toujours Polonais et catholiques et nous défendrons jusqu'à notre dernier souffle notre chère Pologne et notre sainte croyance. »

Les Polonais haïssent la Prusse. — Aussi détestent-ils tout ce qui est allemand, la langue, la culture, les chants, l'armée, l'école, le gouvernement.

« Nous mentirions si nous vous disions que nous vous aimons. Nous vous haïssons, nous vous haïssons du fond du cœur. Nous haïssons votre nation, votre communauté du plus profond de notre âme. Vous êtes des barbares sans cœur ni âme, qui vous drapez dans le manteau de la civilisation. » (*Gornolonzak,* Kattowitz, 15 décembre 1901.)

« Vous êtes moins civilisés que nous. La langue allemande ? Dieu soit loué, la nôtre est plus sonore et plus belle. Nous n'avons pas besoin non plus de votre art, de votre littérature. Le savoir-vivre ? Vous devez l'apprendre près de nous. Les chants allemands ? Vous reconnaissez vous-mêmes que les nôtres sont plus jolis et plus mélodieux. Qu'avons-nous donc enfin à apprendre près de vous ? » (*Gwiazda,* Beuthen, Haute-Silésie, 28 août 1904.)

« Nous mentirions si nous vous disions que nous vous aimons. Nous ne pouvons pas vous supporter, nous vous haïssons de tout cœur. Nous haïssons votre nation, votre race du plus profond de notre âme. Dites-nous, pourquoi devrions-nous vous aimer? Parce que vous boycottez nos artisans et nos commerçants et qu'à leur place vous nous envoyez des vagabonds de la pire espèce. Devons-nous aimer vos fonctionnaires qui blessent nos sentiments les plus chers? Ou bien vos prêtres, qui, pour plaire au gouvernement, s'efforcent de nous germaniser avec l'aide de l'Église et de l'école et qui ont l'effronterie de nous traiter de peuple dégénéré? Ou bien vos savants qui, en vérité se servent d'artifices de jongleurs pour parer des haillons d'une fausse science les instincts brutaux de votre gouvernement. Nous n'avons pas droit à la justice, vous êtes sans cœur, sans âme, vous êtes des barbares qui vous parez des haillons de la civilisation. Vous n'avez plus rien d'humain. » (*Praca,* 3 novembre 1901.)

La Gazeta Gdanska, La Gazette de Dantzig, 24 novembre 1906, préfère les Russes aux Allemands : « On peut demander à n'importe quel Polonais où il préfère vivre, en Russie ou en Allemagne? Il répondra : Je préfère cent fois le Russe à l'Allemand, surtout au Prussien. Certains Polonais ne pourront pas justifier cette préférence, d'autres seront en colère, mais avant tout c'est le cœur qui parle : le plus mauvais Russe vaut mieux que le meilleur Allemand. Cette opinion est dans le sang. Le Russe est toujours notre frère slave... Nous aimons d'autant mieux les Russes que nous haïssons davantage les Allemands. »

A l'occasion du bicentenaire de la fondation du royaume de Prusse, nous lisons dans les journaux polonais : « Un pays glorieux, grand, puissant, tout en armes où la force prime le droit, où l'idée de justice est contestée, où le militarisme est tout puissant, où le faible est opprimé, telle est la Prusse de nos jours. Mais l'heure de l'expiation sonnera. L'histoire nous vengera. C'est dans cette croyance, que nous les fils d'hommes insouciants qui sommes aujourd'hui opprimés et asservis, que nous pouvons considérer avec calme le bicentenaire triomphal du royaume de Prusse. » (*Dzennik Berlinski,* 15 janvier 1901.)

« Demain la Prusse fête le 200e anniversaire de sa fondation. Nous ne croyons pas utile de prendre part à cette fête, car la puissance prussienne repose surtout sur les ruines de l'ancienne Pologne... L'histoire de la Prusse est une longue suite de conquêtes par les armes appuyées surtout sur le vieux principe prussien repris par Bismarck : La force prime le droit. C'est ainsi que la gloire de la Prusse a été ternie au cours des ans par bien des actes sanglants et brutaux. Et cependant, c'est à la Pologne, rien qu'à la Pologne que la Prusse doit son existence. » (*Dzennik Kujanski,* Hohensalza, 18 janvier 1901.)

Les journaux de Galicie sont encore plus violents : « Le monde entier considère les Prussiens comme les hommes les plus malfaisants. Ce sont des bâtards historiques, descendants du mélange de races impures, qui ont été élevés dans le vol et qui se sont enrichis par la piraterie, ils ont conservé leurs instincts primitifs jusqu'à nos jours... Le Prussien est grossier, brutal,

sans considération pour les sentiments humains. » (*Dziennik Polski,* Lemberg, août 1897.)

Au sujet de l'affaire de Wreschen, 28 novembre 1901, la même feuille écrit : « Est-ce que le jugement du tribunal de Gnesen marquerait la fin du système suivi jusqu'à maintenant. C'est peut être une conclusion trop optimiste. Pour la Prusse, il signifierait que cette nation renonce à la vieille tradition des croisés et les descendants abatardis des bandits de Marienburg en sont bien incapables. »

« Il est vraiment impossible de se figurer comme cette nation, qui se nomme insolemment la nation des penseurs est arrivée à un tel degré de honte et de mépris de l'âme humaine. C'est plutôt la nation des esclaves et des policiers. » (*Praca,* 28 octobre 1900.)

Lors de la tension diplomatique de 1905, la *Praca* (6 août 1905), souhaite voir sombrer l'orgueil prussien dans une défaite : « Ce n'est que lorsque l'Allemagne, comme la Russie, aura eu un Moukden et un Tschuschima que les poitrines polonaises pourront respirer.

Les commandements du patriote polonais. — La vie privée et publique du patriote doit être conforme à ses idées. La langue, les journaux allemands doivent être exclus de la maison polonaise. L'enfant doit prier en polonais, car s'adresser à Dieu dans la langue des ennemis est un péché. L'enfant ne doit jouer qu'avec ses compatriotes ; s'il se trouve avec des petits Allemands il doit continuer à parler polonais.

Les portraits des rois polonais, les images religieuses, les reproductions des événements historiques doivent se trouver dans chaque chaumière. D'ailleurs les commandements du patriote polonais, « sorte de guide civique », définissent la conduite de tout bon Polonais (1) :

1. — Tout Polonais doit parler le polonais pur et correct. Tout mot allemand doit être complètement interdit. On doit apprendre aux enfants le nom des villes, des rues et des places en polonais.

2. — Les enfants ne doivent prier qu'en polonais.

3. — Les enfants doivent seulement avoir des relations avec des Polonais. Avec les Allemands ils doivent parler polonais.

4. — Avant que l'enfant commence à aller à l'école il doit recevoir les premiers éléments de lecture et d'écriture dans sa famille. Si les parents ne peuvent s'en charger, des étrangers les remplaceront.

5. — A l'école, l'enfant doit recevoir l'enseignement religieux en polonais et savoir lire les prières polonaises. Il continuera à lire et à écrire le polonais. On lui apprendra l'histoire et la géographie de la Pologne.

6. — Les enfants doivent apprendre des poésies, des chants, des jeux polonais. En dehors de l'école il faut leur interdire sévèrement de chanter en allemand, de prendre part à des jeux allemands.

7. — Les enfants reçoivent des livres et des images patriotiques.

1. *Catéchisme des Straz.* Ostmark, juillet 1908.

8. — Dans chaque maison polonaise il doit y avoir des images religieuses et patriotiques.

9. — Dans chaque famille on doit célébrer les fêtes nationales.

10. — Les fêtes traditionnelles doivent être célébrées, les costumes nationaux doivent être conservés.

11. — Durant les veillées on doit lire des pages de l'histoire polonaise.

12. — Dans chaque famille polonaise il doit y avoir au moins un journal polonais. Les parents doivent initier les enfants à la vie publique, développer en eux le sentiment patriotique et les préparer ainsi à résister à l'influence allemande.

13. La famille polonaise doit seulement être en relation avec d'autres familles polonaises. Les mariages avec les Allemands sont défendus.

14. Les membres de la famille doivent parler polonais hors de la maison, dans la rue, au marché, au restaurant, en voyage. On ne doit parler l'allemand que si l'on s'adresse à un inconnu.

15. Dans chaque famille il doit y avoir des livres, des bibliothèques polonaises.

16. La famille polonaise doit assister aux conférences et aux représentations polonaises.

17. On ne doit faire des achats que chez des commerçants polonais et il ne faut demander à ceux-ci que des marchandises polonaises. Les économies doivent être placées dans les banques polonaises.

18. On ne participera pas aux fêtes allemandes.

19. Chaque famille polonaise a le devoir de se défendre contre les abus de l'administration allemande.

20. Le père de famille doit remplir son devoir d'électeur suivant les indications du comité électoral et de la presse polonaise.

21. Les membres de la famille doivent faire partie des sociétés polonaises.

22. Chaque famille doit être prête à se sacrifier pour la nation.

Le *Katolik,* journal polonais, qui paraît à Beuthen s'exprime ainsi (janvier 1900) :

« Le Polonais qui habite en Prusse lit les journaux et revues politiques polonaises, il apprend l'histoire et la littérature polonaises, il dit ses prières en polonais, et, ainsi que Dieu l'a ordonné, il élève ses enfants pour en faire également des Polonais. »

Le *Wiarus Polski* paraissant à Bochum (Westphalie), du 12 mars 1901 :

« Le poète dit très justement que ni la Sibérie, ni le knout ne peuvent détruire l'idée nationale. Le sentiment national d'un Polonais est bien compromis quand il a honte de parler sa langue maternelle, quand il ne fait partie d'aucune société polonaise, quand il épouse une Allemande, quand il ne revient plus au pays, quand il ne lit pas les journaux polonais et qu'il achète des feuilles allemandes, quand il a honte de dire qu'il est le fils d'une mère polonaise et veut se faire passer pour Allemand. »

La Pologne existera aussi longtemps que le peuple polonais conservera des sentiments patriotiques aussi vifs.

« Pendant cent ans le cri : La Pologne n'est pas encore perdue (*Jesce Polska nie zginela !*) réveilla la foi impérissable au fond des cœurs polonais. Pendant cent ans cet appel retentit, bien que la Pologne fût couverte de sang; bien que les villes fussent détruites, l'âme de la nation vivait encore. La Pologne n'est pas encore perdue ! Dieu la délivrera. Mères vertueuses et saintes patronnes, marchez unies, protégez cette jeunesse de la contagion, qui souffle sur le monde et refroidit les cœurs, éteint la foi et enlève l'espérance... Répétez, mères vertueuses, et vous, saintes patronnes : La Pologne n'est pas encore perdue, et aussi longtemps que nous monterons la garde devant nos foyers, l'idée nationale restera vivante sans avoir rien à redouter. » *Gazeta Torunska* (Thorn), supplément : *Familia chrescianska*, N° 41, octobre 1899.

On lit dans un livre de prières confisqué par la police de Bochum (Westphalie) (1) :

Mère de Dieu, reine de Pologne, sauve notre pays ! Que tous les Saints de la République polonaise prient pour nous !

Délivre-nous, ô Seigneur de la domesticité et de la servitude des Moscovites et des Prussiens.

O Seigneur ! Par le martyr des trois mille chevaliers de Barchen tombés pour la liberté et la foi.

Par le martyr des deux mille habitants de Praga tombés pour la liberté et la foi, délivre-nous Seigneur !

Par le martyr des soldats assassinés à Fischau par les Prussiens, délivre-nous, ô Seigneur !

Nous t'implorons, ô Seigneur, au nom de l'égalité et de la fraternité du peuple polonais.

Pour la délivrance de la Pologne, pour l'appel aux armes, nous t'implorons, ô Seigneur !

Les Polonais conservent pieusement le souvenir de leurs grands hommes, ils célèbrent les anniversaires des grands faits de leur histoire, celui de la bataille de Tannenberg, des révolutions de 1830, 1848 et 1863. Ils ne prennent pas part aux fêtes nationales allemandes.

Les Polonais et l'empereur Guillaume II. — Les Hohenzollern sont des souverains étrangers.

« Chaque attentat contre notre religion, contre notre langue augmente l'opposition anti-monarchiste et réveille la haine contre ce gouvernement étranger et l'antipathie envers la dynastie régnante. » (*Praca*, 26 août 1900.)

La réponse que fit un écolier polonais de Prusse occidentale est assez caractéristique à cet égard :

« Guillaume II n'est que l'empereur allemand, notre roi polonais s'appelle Wladislaw qui ne vit plus aujourd'hui (2). »

« L'empereur Guillaume est l'adversaire le plus résolu et le plus dange-

1. Revue l'*Ostmark*, février 1901.
2. Wagner et Vosberg. *Op. cit.*, pp. 227, 33, 26.

reux de l'autonomie polonaise. » (*Dziennik Narodowy*, Chicago, 6 août 1906).

Le *Courrier de Cujawie* (15 juin 1902), annonçant la visite de l'empereur à Posen, indique quelle doit être la conduite du patriote polonais à cette occasion :

« En ce qui concerne la conduite du peuple pendant le séjour de l'empereur à Posen nous serons bref, car nous sentons tous et nous savons tous que nous n'avons qu'une chose à faire : ne pas être là (1). »

Au sujet du même voyage de l'empereur, la revue *Praca* écrit (n° 33, 1902) : Dans aucun paragraphe de la constitution, dans aucun recueil de lois il n'est dit que l'on doit se découvrir au passage de l'empereur. »

Lors d'un voyage qu'il fit à Marienburg, l'empereur prononça les paroles suivantes (6 juin 1902) (2) :

« J'ai déjà eu l'occasion de dire ici que le vieux château de Marienburg, ce rempart de l'Est, ce point d'expansion de la culture allemande vers l'Est, doit toujours être le symbole du devoir allemand. Le moment est arrivé où je dois appeler mon peuple à la défense de ses biens nationaux.

« La prétention polonaise devient un danger pour la civilisation allemande. J'ai l'espoir que tous les frères de l'ordre de Saint-Jean sont prêts à répondre à mon appel pour défendre nos coutumes. »

Cet appel aux armes eut sa répercussion au conseil municipal de Posen. L'empereur devant venir à Posen au mois de septembre, le conseil municipal fut saisi d'une demande de crédits pour les frais de réception. La fraction polonaise déposa l'ordre du jour suivant (3) :

« Considérant les paroles prononcées par Sa Majesté l'empereur et roi à Marienburg, nous déclarons que la population polonaise doit s'abstenir de participer à la réception. Nous déclarons en outre ne pas vouloir prendre part à la discussion de ce crédit. »

Quelques mois plus tard l'empereur prononçait l'allocution suivante à la diète de Posen, le 4 septembre 1902 :

« Je vous exprime toute ma joie et tous mes remerciements pour les mots remplis de patriotisme avec lesquels vous venez de me saluer. L'enthousiasme de la population confirme vos paroles. Nous nous trouvons ici au milieu d'une population allemande toute dévouée. Nous sommes dans une ville allemande qui travaille courageusement au bien-être du pays et de la population. Pour que ce travail soit profitable, il faut que les Allemands des Marches de l'Est se corrigent de leur défaut primordial : la dissension. Il faut que chacun soit prêt à sacrifier son individualité pour travailler au bien commun. C'est ainsi que les chevaliers de l'ordre teutonique renoncèrent à leur indépendance et se plièrent à la discipline de l'ordre pour répandre, par un travail pénible et persévérant, la civilisation allemande.

« D'autre part les fonctionnaires doivent obéir sans hésiter à mes ordres et ordonnances afin de poursuivre la politique que je leur trace et que je

1. Wagner et Vosberg. *Op. cit.*, pp. 227, 33, 26.
2. Revue l'*Ostmark*, août 1902, p. 41.
3. Altmemper. *Op. cit.*, p. 35.

crois conforme au bien de la province. Le travail en commun du peuple et des fonctionnaires ne manquera pas d'assurer dans le cours de l'année la prospérité de la province.

« Je regrette profondément qu'une partie de mes sujets qui ne sont pas d'origine allemande semble mal s'accommoder d'un tel état de chose. On excite en eux le fanatisme religieux en leur faisant croire qu'on les obligera à devenir protestant. C'est un mensonge. Tout mon règne et mon dernier discours à Aix-la-Chapelle montre combien j'apprécie la religion, c'est à dire les rapports de chacun avec Dieu. Celui qui prétend le contraire calomnie le successeur du grand roi qui proclama que chacun pourrait faire son salut comme il l'entendait.

« Une autre erreur consiste à dire que l'on veuille porter atteinte aux vieilles coutumes et aux vieux usages. Il n'en est rien. Le royaume de Prusse est formé de plusieurs peuples d'origines différentes, tous sont fiers de leur histoire et de leur personnalité. Cela ne les empêche pas d'être, avant tout, de braves Prussiens. Il doit en être ainsi dans la province de Posen. Les traditions et les souvenirs appartiennent à l'histoire et au passé. Désormais je ne connais plus que des Prussiens. Je dois continuer l'œuvre de mes prédécesseurs et veiller à ce que la province de Posen reste indissolublement liée à la Prusse et qu'elle reste toujours bonne Prussienne et bonne Allemande (1). »

L'empereur prononça les paroles suivantes, trois ans plus tard, à Gnesen (2) : « Je suis heureux de constater le progrès de la civilisation allemande. Je me réjouis de constater l'empressement avec lequel la ville prussienne de Gnesen (3) vient rendre hommage au roi de Prusse. Les paroles que j'ai prononcées, il y a quelque temps, à Posen, sont encore dans vos cœurs. Il semble que certains de mes sujets polonais ne soient pas sûrs de trouver le droit et la protection sous la bannière des Hohenzollern et que certains souvenirs historiques enflamment leur esprit et les conduisent à des actes regrettables. Ainsi que je l'ai déjà dit, je le répète aujourd'hui : Il faut que chaque catholique sache que j'honore sa croyance religieuse et que je ne troublerai en aucune façon la pratique de celle-ci, mais qu'il n'oublie pas qu'il doit avoir autant de respect et de considération pour les autres confessions que celles-ci en ont pour la sienne.

« Il ne faut pas non plus que les Allemands s'arrêtent dans leur œuvre civilisatrice. L'Allemand qui, sans raison, vend sa propriété dans les Marches de l'Est est coupable envers la patrie ; quel que soient son âge, son rang social, il doit rester à sa place. Il y a un petit duel qui se livre entre la raison et le cœur. Si le cœur dit : prends du repos, va-t-en à l'Ouest où la vie est plus agréable, la raison doit venir dire : ici il y a le devoir, c'est à dire le plaisir, rester c'est remplir son devoir envers la patrie, envers la culture allemande. Une sentinelle ne doit pas abandonner son poste.

1. Revue *Ostmark*, octobre 1902.
2. *Posener Tageblatt*, 18 août 1905.
3. Dans le cercle de Gnesen il y a 67 % de Polonais.

« Aux catholiques allemands ou polonais, je désire dire encore ce mot : A la dernière visite que je fis au Vatican, le vénérable Léon XIII prenant congé de moi me serra les deux mains — quoique je sois protestant — et me donna sa bénédiction en prononçant les paroles suivantes : Je promets à Votre Majesté, au nom de tous les catholiques qui sont ses sujets, quels que soient leur rang et leur origine, qu'ils resteront des sujets fidèles du roi de Prusse et empereur d'Allemagne. »

En 1910, la fraction polonaise du conseil municipal de Posen sembla suivre une autre ligne de conduite : elle vota le crédit de 30.000 marks pour couvrir les frais de réception de l'empereur à l'occasion de l'inauguration du château de Posen. La fraction polonaise au parlement fit de même en votant l'augmentation de la liste civile de l'empereur. Cette attitude fut sévèrement jugée par les journaux polonais.

Les Polonais et les fêtes nationales allemandes. — L'*Orendownik,* Posen, n° 12, 1896, indique le devoir des Polonais pour le 25e anniversaire de la fondation de l'empire :

« Les Allemands fêtent le 25e anniversaire de la fondation de l'empire. Dans plusieurs endroits on invite les Polonais à prendre part à cette solennité.

« Nous nous trouvons dans la même situation qu'au moment où les Allemands célébrèrent le 25e anniversaire du commencement de la guerre franco-allemande. Aujourd'hui, comme autrefois, le devoir de tous, jeunes et vieux, est de s'abstenir. »

Le jour de l'anniversaire de l'empereur (27 janvier) est jour de fête en Allemagne. A cette occasion, les commerçants ont l'habitude d'illuminer et de décorer leur magasin. Les Polonais ne participent pas à une telle manifestation.

Le *Lech,* Gnesen, 19 janvier 1908, écrit : « De nombreux commerçants polonais nous demandent s'ils doivent illuminer à l'occasion du 27 janvier. Nous leur répondons : Celui qui de nos jours est irrésolu et ne sait pas ce qu'il doit faire, est bien à plaindre. Le gouvernement vient de porter un coup mortel à notre existence nationale. Celui qui a l'intention de montrer son loyalisme prussien a déjà le sentiment national bien ébranlé. Que personne ne vienne invoquer les pertes matérielles comme excuse car dans les questions nationales l'argent ne joue aucun rôle. Aujourd'hui la lutte est ouverte sur toute la ligne et il n'y a pas de combat sans victimes. »

A une réunion des Straz, tenue le 26 janvier 1908 à Wongrowitz, un Polonais de Laskowski parle ainsi des illuminations :

« Ces illuminations n'ont pas la moindre signification pour nous. Il n'y a que les chiens enragés qui viennent lécher la main qui les a battus. Nous sommes dans la même situation. Nous ne sommes pas traités comme des hommes mais comme des chiens. Chaque vache a son étable, chaque oiseau a son nid, chaque chien a sa niche, mais les Polonais n'ont pas le droit de se construire une maison... J'espère que les Polonais n'illumineront pas. Il serait insensé, que pareils à des animaux, nous allions embrasser la main qui

nous opprime et nous frappe. Celui qui illuminerait à Wongrowitz serait sans cœur et complètement fou... Ces illuminations sont pour nous les torches de Néron. Et, comme les chrétiens qui furent brûlés pour leur croyance, nous ne devons pas oublier que les lumières qui brilleront demain consacreront notre misère, notre douleur, notre anéantissement (1). »

L'anniversaire de Sedan est également une fête nationale que l'on célèbre le 2 septembre. Des discours sont prononcés dans les écoles, des représentations théatrales ont lieu dans les sociétés allemandes. Les Polonais ne participent pas à ces manifestations patriotiques.

La *Gazeta Grudzionska,* Graudenz, parle de la fête de Sedan, 6 septembre 1906 (2) :

« Après Sedan, nous avons eu toutes les lois antipolonaises. Après Sedan, la fureur des Allemands contre tout ce qui était polonais n'a plus connu de bornes. Après Sedan, les coups et les persécutions ont commencé à nous accabler. Avant Sedan, chacun pouvait parler suivant « la forme de son bec (3) ». Après Sedan, notre langue est devenue suspecte de trahison et de crime. Avant Sedan, chacun pouvait prier Dieu dans sa langue maternelle, après Sedan, le petit enfant polonais ne peut plus prier en polonais. Il n'y a pas un Polonais digne de ce nom qui puisse se réjouir de cette fête et s'amuser au bal ; tout au plus celui qui n'a aucune instruction et qui ne lit pas les journaux.

La *Gazeta Gdanzka,* Danzig, août 1899 : « Au souvenir de Sedan les Polonais peuvent pleurer de douleur. Nous avons versé notre sang pour les Allemands, nous avons combattu les Français catholiques, de nombreux Polonais y ont perdu leur soutien, leur fils, leur petit-fils. De nombreux soldats sont revenus blessés, perclus de douleurs, incapables de tout travail. Il est plus convenable pour les Polonais de pleurer, de pleurer amèrement que de se réjouir à l'anniversaire de Sedan. Ils doivent prier pour leurs frères tombés pour l'Allemagne, s'humilier devant Dieu de tous les malheurs qui se sont abattus sur notre église et notre nation après Sedan. Les Polonais ne doivent ni boire, ni chanter, ni danser ce jour-là. »

Certains journaux publient les noms des commerçants qui illuminent ou des Polonais qui prennent part aux fêtes nationales allemandes.

Bismarck et les Polonais. — Bismarck fut un des grands ennemis de la Pologne. Les journaux l'appellent couramment serviteur de Lucifer. On lui reproche d'avoir faussé l'idée du droit et de la justice.

La *Gazette d'Ostrowo* imagine le dialogue suivant entre la Mort et Bismarck (4) :

« La Mort et Bisio (sobriquet de Bismarck). — La Mort. — J'aiguise une faux ! Tu as l'air effrayé, tu devines que ton tour est venu. Tu es nuisible au monde.

1. Wagner und Vosberg. *Polenspiegel,* p. 277 et 279.
2. *Ibid.*
3. « Wie ihm der Schnabel gewachsen war », parole de Bismarck.
4. Wagner und Vosberg. *Op. cit.*, p. 107.

Bisio. — Maîtresse de la vie, je t'implore ! je suis vieux et malade. Je fais mon *mea-culpa*. Laisse-moi vivre encore quelques années.

La Mort. — Ta condamnation est prononcée. L'heure est venue d'expier tout mal que tu as fait. Va en enfer, monstre malfaisant que tu es.

Bisio. — C'en est fait de moi. O pardonne moi, peuple des Piastes. »

Les Allemands ayant élevé une statue à Bismarck les Polonais refusèrent de prendre part à la souscription.

« Au pied de cette statue les mères polonaises donneront à leurs enfants une leçon de patriotisme et leur parleront du paradis terrestre où nous vivons (1). »

De même, le château royal de Posen est peu sympathique aux Polonais. Sa lourde tour carrée domine la plaine de la Warthe, c'est le symbole du poing des Zollern qui règnent sur la terre polonaise.

« Le hasard est grand sur cette terre ; peut-être qu'un jour viendra où ce château servira de résidence à un roi ou à un président polonais (2). »

Les journaux et les dirigeants polonais s'élèvent contre leurs compatriotes qui font partie des sociétés allemandes, notamment des sociétés de vétérans. Ainsi que nous le verrons plus loin, le nombre de ces sociétés est très élevé, et toutes, qu'elles soient polonaises ou allemandes, ont un caractère national très prononcé.

Ils doivent fonder partout des sociétés polonaises (3).

« Aucun Polonais ne doit faire partie d'une société allemande qu'elle s'appelle société d'ouvriers ou société de gymnastique. Nous avons assez de sociétés, chaque Polonais à l'étranger (en dehors de la Posnanie) doit faire partie des sociétés catholiques polonaises. »

Les sociétés de vétérans sont attaquées d'une façon particulièrement violente :

« Il y a encore beaucoup trop de Polonais dans les sociétés de vétérans quoique tout le monde sache que ce n'est pas la place d'un Polonais et d'un catholique. Tout vrai catholique doit sur le champ cesser d'en faire partie (4). »

On fait également appel à l'influence des femmes sur leur mari :

« Polonaises, chères sœurs. Ne permettez pas à vos maris de faire partie des sociétés de vétérans. Vous avez une grosse influence dans notre vie nationale, de vous dépend notre existence nationale et religieuse. Chères sœurs, ne permettez pas à vos maris d'entrer dans ces sociétés, leur foi religieuse est en danger. » (*Gornoslonzak*, Kattowitz, 26 avril 1903.)

Nombreux sont également les journaux qui protestent contre les Polonais qui acceptent des décorations, des charges honorifiques du gouvernement.

« M. Dzierzykraj von Morawski, le seul chambellan d'origine polonaise qui, à l'occasion de la visite de l'empereur à Posen, avait revêtu la livrée de la cour, a signé un appel à la population de Lissa pour l'organisation d'un

1. *Dziennik Berlinski*, 13 octobre 1903.
2. *Czas*, Krakowie, 16 juin 1903.
3. *Teka*, Lemberg, 1 juin 1900.
4. *Gazette de Graudenz*, n°. 65, 1902.

banquet le jour de l'anniversaire de l'empereur. La carrière de laquais n'est pas sans obligation (1). »

Les suspensions prononcées contre les maires et les présidents des commissions scolaires lors de la grève des écoliers furent saluées par la presse et la population comme des distinctions honorifiques ou des diplômes de patriotisme.

Les Polonais et le militarisme prussien. — Les soldats au régiment doivent rester Polonais. Leur cœur sous l'uniforme ne doit cesser de battre pour la Pologne et la sainte cause. Ils doivent résister à toute germanisation.

Le 16 janvier 1901, le ministre de Rheinbaben lit à la chambre prussienne des lettres adressées à des Polonais faisant leur service militaire en Silésie (2) :

« Je te salue cordialement dans ta nouvelle situation qui ne doit pas être bien agréable. Je comprends ton malheur car moi-même j'ai servi là-bas. Mais ne prends pas les choses en trop grande aversion, cela ne sert à rien, tu te ferais du mauvais sang inutilement et tu pourrais aggraver ta situation. Pour le moment nous n'avons pas autre chose à faire que de servir les Prussiens. Mais cela ne fait rien. Ce que tu apprends ne sera pas perdu car les apprentis peuvent à leur tour devenir de bons maîtres. Apprends tout et applique-toi, car un jour tout cela peut être utile. Je pense que tu me comprends. »

Dans une autre lettre :

« Je t'annonce que je suis en train de lire « *Praca* ». Maudits Prussiens, barbares, que le diable les emporte et qu'il les attache au poteau du supplice. Chaque jour c'est une nouvelle mesure contre nous, mais c'est la colère du diable, ils ne nous mangeront pas. »

Le « *Postemp* » de Posen s'élève contre l'habitude de porter les cocardes et les couleurs prussiennes (3) :

« Chaque année, en automne, un grand nombre de Prussiens sont libérés du service militaire, et, comme nous sommes obligés de servir les Prussiens nos compatriotes reviennent également à la maison à cette époque. Ces hommes libérés sont reconnaissables à trois choses : *a)* ils sont coiffés d'une casquette de soldat ; *b)* ils tiennent à la main un bâton où est attachée une dragonne ; *c)* une bouteille est suspendue à leur épaule ; il faut encore ajouter les couleurs noires et blanches et des médailles prussiennes. Est-il convenable pour un Polonais de porter ces couleurs ? Est-il convenable qu'un Polonais se promène ainsi vêtu de l'uniforme prussien ? Non c'est un péché envers la Pologne, envers la patrie. De plus, nombreux sont ceux qui sont fiers d'avoir servi dans l'armée prussienne. Tout cela doit être combattu, et il est nécessaire que l'enfant voie ses parents se moquer de tels gens. Il faut inspirer le dégoût de cette mode prussienne. Nous n'avons aucune raison d'honorer et d'estimer les gens qui nous oppriment et qui ont confis-

1. *Lech*, Gnesen, 26 janvier 1908.
2. Revue l'*Ostmark*, 1901, n°. de Février.
3. Wagner et Vosberg. *Op. cit.*, p. 217.

qué nos couleurs nationales. A peine le Polonais est-il au monde qu'il do déjà souffrir de la domination prussienne ; à l'école, on lui apprend, à l'aide du bâton, à aimer la patrie prussienne. Avant qu'il ait quitté l'école, il hait déjà tout ce qui est prussien, puis cela continue jusqu'à ce qu'il entre au régiment. Frère, combien d'affronts as-tu dû subir au régiment lorsque tu étais jeune soldat? combien de moqueries as-tu été obligé de supporter de la part des soldats allemands, et combien de fois le sous-officier et le lieutenant t'ont-ils nommé l'imbécile de Polonais, se sont-ils moqué de nos prêtres, de tes croyances, de ta nation, de notre Église? Dieu le sait ainsi que ceux qui ont déjà fait leur service militaire. Et c'est pour tout cela que nous sommes fiers d'avoir été soldats. Ayons honte. Et pour tous ces « bienfaits » que les Polonais reçoivent journellement, du berceau au tombeau, nous portons cette casquette prussienne qui nous rappelle souvent bien des larmes. Je continue. Combien y a-t-il de maisons où on ne trouve aucune image patriotique, pas même celle de Kosciuzko ou de Poniatowski ou de Mickiewicz, le roi des poètes. Il y a bien quelquefois une petite image donnée en supplément par les journaux ou les calendriers, mais elle n'est pas encadrée car elle ne représente pas un saint. Les congés militaires, au contraire, sont soigneusement encadrés et pendus à la première place. Est-ce que les vrais patriotes agissent ainsi? Non ce sont les renégats, les révoltés. Procurons-nous une image patriotique et nous cesserons d'être des traîtres envers notre cher pays polonais. »

En 1900, lors de l'expédition de Chine, et en 1904 lors de la formation du corps des volontaires contre les Hereros, les journaux s'élevèrent contre les Polonais qui s'engageaient. Les Polonais ne doivent donner à la Prusse que ce qui est strictement légal, les impôts et le service militaire.

Avec une telle disposition d'esprit, les Allemands se demandent ce qui se passerait en cas de guerre (1).

1. Très peu de Polonais font leur service actif dans la province. En 1896 un échange de recrues eut lieu entre le 9e corps (Altona) et le 5e (Posen) et 6e (Breslau).

CHAPITRE VI

Les Allemands des Marches de l'Est

Les Allemands des Marches de l'Est. — Les Allemands font aussi une guerre acharnée à tout ce qui n'est pas allemand. Les membres de la Société des Marches de l'Est ne sont pas moins actifs que les agitateurs polonais.

La revue de cette société publie les vingt commandements du bon Allemand. Nous ne citerons que deux articles de ce code patriotique (1) :

5. — Les usages allemands, le courage allemand, la langue allemande, le sang allemand, sont nos biens les plus sacrés.

20. — Nation allemande, défends tes biens sacrés. Protège avant tout ta langue, ton plus beau diamant (2).

Il existe aussi un chant national pour les Allemands des Marches de l'Est. C'est la *Wacht an der Warthe* imitée de la *Wacht am Rhein*. En voici quelques strophes :

« Des voies allemandes entonnent gaiement ce chant Allemand.
La Patrie allemande s'étend du Rhin jusqu'aux rives de la Warthe,
Il n'y a pas que les bords du Rhin vert qui doivent rester Allemands ;
Il y a aussi notre Marche de l'Est.

Vom Rhein bis an der Warthe Strand,
Das ist mein deutsches Vaterland,
Deutsch nicht allein das Land am grünen Rhein,
Nein, deutsch soll stets auch unser Osten sein.

Du rocher à la mer, du sud au nord, le peuple est partout allemand. La terre est allemande, les biens sont allemands. Tout cela fut conquis par le courage de nos héros.

Les forêts et les champs que le labeur du peuple allemand fait fructifier sont allemands, les villes sont allemandes, les campagnes sont allemandes, il faut aussi que les bords de la Warthe soient allemands. Suivons le mot de notre empereur : Soyons les défenseurs des mœurs et des coutumes allemandes.

Debout, frères, chantons en chœur : Nous sommes les gardiens des Marches de l'Est, à la maison, à l'école nous élevons la jeunesse ; la langue allemande, les coutumes allemandes doivent être répandues partout. »

1. Revue l'*Ostmarck*, avril 1908.
2. Nous verrons au cours de notre travail comment la Prusse a respecté la langue polonaise.

Les Allemands ne sont pas non plus très tendres dans leurs appréciations sur la nation polonaise (1).

« Pas de classe bourgeoise dans les villes, aucun amour du travail et de l'économie. Une magnificence de mauvais aloi, un faux brillant s'étalent sur les manteaux des mendiants ou les fourrures remplies de poux ; la débauche, les instincts primitifs, la prodigalité vont de pair avec la grandeur d'âme, la courtoisie, la liberté. Telle était la Pologne depuis trois siècles, comment le pays et le gouvernement auraient-ils pu subsister ? La Pologne était condamnée à disparaître. »

« L'histoire de la Pologne est faite d'insouciance, d'imprévoyance, de sauvagerie. C'est le désordre du commencement à la fin. Le Polonais est toujours resté un jeune sauvage (2). »

Dans leurs journaux, leurs conférences, leurs brochures, les Allemands prétendent que ce n'est qu'à partir de 1815 que la province de Posen commença à jouir des bienfaits de la civilisation. Le gouvernement prussien a répandu l'instruction, il a amélioré considérablement la situation des paysans et il a favorisé la création de la classe bourgeoise polonaise. Nous verrons au cours de notre travail ce qu'il faut penser de ces affirmations.

Les pangermanistes regrettent de ne pas être suivis par le peuple allemand. La grande masse de la population allemande de la province se désintéresse de la lutte. L'opinion publique se rend très bien compte que sans les mesures d'exception qui ont forcé les Polonais à se défendre, la paix règnerait dans la Marche de l'Est. Les agitateurs allemands reprochent au « Michel allemand » son apathie pour défendre sa langue, ses traditions, ses coutumes nationales. Le peuple ne montre pas un très grand enthousiasme pour les fêtes nationales ou pour les sociétés de vétérans ou de tir. L'Allemand se laisse souvent gagner par l'amabilité des Polonais. Le Polonais au contraire se laisse difficilement germaniser. La revue l'*Ostmark*, 2 septembre 1896, citait le cas d'un enfant polonais qui demandait en polonais un timbre à la poste. L'employé lui faisant remarquer qu'il devait parler allemand, l'enfant répondit : Je suis acheteur, j'ai le droit de parler la langue qu'il me plaît.

L'élément pangermaniste est groupé dans la « Société des Marches de l'Est » dont nous aurons à nous occuper plus loin. Ces gens n'admettent pas que sur la terre allemande un peuple de race slave et de religion catholique jouisse d'une certaine autonomie administrative ; partout où la botte prussienne se pose, le silence et l'ordre doivent régner, à leur avis les Polonais constituent le danger le plus grave qui menace l'État allemand. Si un magasin polonais s'installe en Silésie, si quelques colons allemands regagnent leur province d'origine, si les officiers ou les fonctionnaires prussiens prennent des servantes polonaises, si un commerçant allemand de Danzig fait une enseigne bilingue, si après de longues années de réclamation les Polonais obtiennent qu'un service religieux soit célébré en polonais, la

1. E. M. Arndt, *Erinnerungen aus dem Ausseren Leben*, cité par la revue l'*Ostmark*, juin 1897.
2. Revue *Ostmark*, année 1897.

patrie allemande est en danger et l'agitation polonaise va s'étendre dans toute l'Allemagne.

Le danger polonais, ajoutent les pangermanistes, dépasse les bornes de l'empire : les Polonais de Galicie ont déjà essayé à plusieurs reprises d'amener le gouvernement autrichien à intervenir auprès des sphères gouvernementales de Berlin en faveur de la Posnanie. Enfin, la presse étrangère qui accepte sans vérifier les assertions polonaises, compromet l'autorité et le prestige allemands aux yeux du monde. Pour justifier le danger polonais on va même jusqu'a supposer qu'en cas de guerre ou de révolution intérieure les Polonais se révolteraient. Aussi faut-il conjurer le péril en germanisant le plus rapidement possible les Marches de l'Est. On justifie toutes les mesures d'exception par la raison d'État comme on avait justifié l'acquisition de la Posnanie par la nécessité de réunir Breslau et Dantzig.

Nous ne voulons pas discuter ici la valeur de cette argumentation, mais il nous semble qu'au contraire il serait plus politique de chercher à gagner la sympathie du peuple polonais par quelques compensations surtout de nos jours où les nouveaux armements de l'Allemagne semblent être surtout dirigés du côté de l'Est.

Les agitateurs polonais. — Les agitateurs polonais sont surtout des journalistes. Peut-être craignent-ils qu'en poursuivant une politique modérée le nombre de leurs lecteurs diminue. Ils se montrent les adversaires irréductibles de toute politique de concession ou de conciliation. Ils attaquent les personnalités, les dirigeants polonais qui ne poursuivent pas une politique assez radicale (1). Les articles de journaux sont utilisés par le gouvernement prussien toutes les fois qu'il s'agit de justifier une nouvelle mesure contre les Polonais. Nous croyons utile de faire quelques citations :

LE SERMENT

« Pour le bonheur de mes frères, pour la liberté du peuple, je saisis mon épée et je me prépare à la lutte.
Je ne crains ni la fatigue, ni la peine.
Je ne reculerai pas devant l'ennemi,
Et je ne cesserai de servir mon pays
Que lorsque l'ennemi ne posera plus le pied sur le sol de ma patrie.
O mon Dieu, laisse moi vaincre !
Nous ne désirons pas répandre le sang ni commettre le meurtre,
Dieu au ciel en est témoin,
Mais nous voulons chasser l'oppresseur,

1. Lors de la discussion de la loi d'expropriation, M. le député de Dziembowski présente à la Commission le 8 janvier 1908 au nom de ses collègues polonais la résolution suivante : « Au nom de mes amis politiques je tiens à déclarer que non seulement mon parti, mais que toute la population, ne demande qu'à vivre en paix avec le gouvernement à la condition que les droits nationaux et privés ne soient plus lésés. Les mesures du gouvernement empêchent seules la paix de régner dans les provinces polonaises. » Lorsque cette déclaration fut connue, une violente campagne de presse fut dirigée contre M. Dziembowski qui ne fut pas réélu en 1912.

Nous voulons nettoyer la cour de nos pères de toutes les mauvaises herbes,
Et nous jurons au nom des martyrs de Dieu
Que nous combattrons pour notre Patrie aussi longtemps que nous en aurons la force,
Aussi longtemps que le fer sera dans nos mains,
Aussi longtemps que vivra un Polonais.
La main gauche sur le cœur,
La main droite sur la garde de mon épée,
O père, bénis-moi, avant la lutte et les souffrances,
Pour que l'ennemi soit chassé de la Pologne.
Que notre lutte soit une prière
Pour la conquête de notre droit.
Nous sommes sur les marches de l'autel avant d'aller à la bataille,
O mon Dieu, o mon Dieu, sauve la Pologne !
Aussi longtemps que l'ennemi nous opprimera,
Aussi longtemps que nous n'aurons pas brisé les chaînes,
Aussi longtemps que le droit sera méconnu,
Aussi longtemps que nous ne vivrons pas des temps meilleurs.
Aide-nous, Marie, mère de Dieu !
Et aide-nous à tenir notre serment.
Nous levons nos épées pour la lutte,
Pour le bonheur de nos frères, pour la liberté, pour le pays (1). »

« Tous les Polonais doivent travailler pour obtenir l'indépendance politique du royaume de Pologne. Nous désirons tous affranchir notre patrie du joug des étrangers et reconstituer le royaume polonais. Nous serons alors les maîtres chez nous et nous pourrons travailler au bien-être de notre patrie. Nos désirs pourront devenir des réalités quand nous serons assez forts et quand les circonstances extérieures le permettront. C'est pourquoi les dirigeants de la politique polonaise ont examiné si au début de la guerre russo-japonaise, le moment n'était pas venu de réclamer notre droit et de parler de la restauration de notre patrie (2). »

« Nous ne prenons pas les armes aujourd'hui, mais il ne faut jamais oublier que nous devons continuellement rester forts, courageux et croyants pour nous placer sous le drapeau national quand l'heure de la liberté sonnera (3). »

« Une République polonaise libre et indépendante doit être le but poursuivi par notre jeunesse (4). »

« Que les Allemands, quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent sachent une fois pour toutes qu'à aucun prix nous ne renoncerons à croire à la restauration de notre patrie... Toutes les manifestations artistiques sont les manifestations de notre âme nationale ; notre poésie, notre peinture, notre littérature puisent leur force dans la croyance inébranlable

1. Calendrier du *Goniec Wielkopolski*, Posen, 1897, cité par Wagner und Vosberg ; *Polenspiegel*, p. 271.
2. Polak, Krakowie, 3 mars 1905.
3. *Nova reforma*, Krakowie, 22 janvier 1905.
4. *Naprzod*, Krakowie, 12 novembre 1900.

à la Pologne future. Si nous enlevons à notre civilisation cette croyance, nous cesserons d'exister en tant que nation (1). »

« Nous ne pouvons être ni fidèles, ni loyaux. Le contraire est un mensonge auquel personne n'ajoute foi. Il est préférable que nos représentants fassent entendre au gouvernement la vérité exacte, cela ne peut présenter que des avantages pour les deux partis.

Pourquoi nous tromper et tromper les autres? Est-ce que cette loyauté et cette fidélité peuvent éveiller chez nos gouvernants autre chose qu'un sentiment de pitié pour notre faiblesse ?

Est-ce que nous pouvons éprouver un sentiment de confiance ou de loyauté envers la Prusse ? Y a-t-il un Polonais en Prusse qui, la main sur la conscience, puisse dire que nous pouvons être fidèles au gouvernement prussien. Que l'on nous montre cet homme ! Non, nous ne pouvons éprouver aucun sentiment de fidélité ou de loyauté (2). »

« Il faut que l'opinion publique sache que ce n'est que par le sang et que par le fer que les peuples opprimés obtiennent leur indépendance et que la restauration de la Pologne dépend d'autant d'une situation internationale opportune que de nous-mêmes. En d'autres termes, la restauration de la Pologne ne peut se produire qu'à la suite d'une guerre, soit entre les puissances qui nous oppriment ou entre l'une d'elles et un autre État quelconque. Il faut qu'en même temps la révolution intérieure soit assez forte pour que l'on soit obligé de compter sur elle. L'attention que les dirigeants polonais ont apportée à la préparation d'une armée, ou tout au moins à l'élaboration d'une organisation militaire montre que c'est là un devoir de la plus haute importance. Lorsqu'éclata la guerre en Afrique et que les bruits d'intervention en Chine coururent, une certaine agitation se manifesta en Pologne russe où l'on prend une part très active à toutes les questions nationales. Lorsque les bruits de mobilisation coururent en Russie, on demanda à nos dirigeants quelle conduite il fallait suivre. On ne savait pas si l'on devait fuir à l'étranger ou se cacher dans le pays en attendant de pouvoir combattre pour l'indépendance de la Pologne. Le peuple est persuadé qu'une telle lutte est inévitable au début d'une grande guerre européenne (3). »

« Cent ans sont passés depuis l'époque où un sort cruel nous a ravi la liberté et l'indépendance. L'injustice que nous imposèrent nos voisins et tout ce que nous eûmes à supporter, les longues années d'invasion, l'insolence diplomatique, l'infidélité de nos alliés, le mépris du droit, toutes ces souffrances furent couronnées par un chef-d'œuvre de mensonge, de fausseté, d'hypocrisie. « Vous avez une patrie » nous déclare en 1815 un roi qui, pour la quatrième fois déchirait les membres de la pauvre Pologne. Tous les pays voisins et tous les gouvernements savent que tant que la Pologne ne sera pas libre, la paix ne pourra régner en Europe (4). »

Certains journaux déclarent même publiquement qu'une agitation en

1. *Nova reforma*, Krakowie, 2 octobre 1894.
2. *Praca*, Posen, 1er avril 1900.
3. *Przeglond Wszechpolski*, Lemberg, 8 août 1890.
4. *Goniec Wielkopolski*, 1er janvier 1895.

faveur des Polonais se poursuit naturellement dans les limites où les lois prussiennes le permettent.

« Nous n'avons rien à cacher, au contraire, nous devons déclarer publiquement que nous travaillons au développement de notre propagande en Haute-Silésie et en Ermland (1). »

En Haute-Silésie on peut constater trois mouvements populaires :

1. — Mouvement local ayant un caractère clérical très prononcé. Son principal organe est le « Katolik » ; l'adversaire de cette feuille est la *Gazeta Katolicka*, porte-parole des prêtres catholiques allemands.

2. — Le mouvement socialiste polonais avec le journal berlinois, *Gazeta Robotnicza*.

3. — Enfin il y a un troisième mouvement dont l'organe est le *Dziennik Berlinski*, qui travaille à la restauration de la grande Pologne libre et indépendante, mouvement panpoloniste. Les Polonais doivent travailler à créer l'unité nationale et la communauté d'idées, sans tenir compte des frontières qui les séparent.

« Au cas où une séparation se produirait, ce n'est pas seulement le Grand Duché de Posen et la Prusse occidentale qui se détacheront de la Prusse, mais toute la Haute-Silésie et probablement aussi le pays des Mazures et l'Ermland en Prusse orientale. Partout l'élément polonais prend conscience de lui-même et s'organise au point de vue social, le sentiment national se développe chez le peuple. Pour toutes ces raisons, un traité futur — qui sait s'il ne sera pas conclu un accord entre les puissances européennes à Varsovie — enlèvera à la Prusse actuelle non pas seulement le Grand-Duché de Varsovie et la Prusse occidentale et orientale, mais toute la région entre Putzig et Myslowitz... Personne de nos jours ne peut sentir les pulsations de la vie nationale polonaise, car de nombreuses organisations prussiennes et mille moyens légaux servent indirectement au développement social et intellectuel du mouvement polonais (2). »

Les journaux polonais s'élèvent également contre quiconque parle de conciliation. Ils ne veulent pas que l'on revive les expériences des années 1890-1894.

Le *Goniec Wielkopolski* s'exprime ainsi :

« La parole royale n'a pas été tenue (il s'agit de la déclaration du 15 mai 1815) et malgré cela il y a encore des gens qui ont encore foi en elle. Vous avez le droit de faire appel aux paroles du roi et vous préférez mendier ce qui vous est dû. Ayez honte... sans être un ennemi de la Prusse, on peut quand même aimer la patrie polonaise, désirer sa restauration, connaître ses droits et avoir le courage de protester. Vous nous répugnez et si vous ne changez pas de tactique, la nation nous abandonnera. Non, « messieurs les Prussiens d'origine polonaise », vous ne parviendrez pas à étouffer l'amour que chaque Polonais éprouve pour sa pauvre patrie. La Pologne vit dans le cœur de la nation et aucune force humaine ne pourra la détruire (3). »

1. *Orendownik*, 10 mars 1901.
2. *Orendownik*, 14 septembre 1900.
3. *Goniec Wielkopolski*, 30 décembre 1893 ; Wagner et Vrosberg. *Op. cit.*, p. 129.

La justice prussienne n'est pas tendre envers les auteurs d'articles violents et les agitateurs (3) mais cela sert leur cause et contribue au développement du journal.

Un rédacteur de la *Gazeta Grudzionska* s'adresse en ces termes aux lecteurs :

« J'ai été condamné à douze mois de prison pour avoir défendu le clergé polonais. Grâce à Dieu, ma peine est terminée, j'en ai souffert physiquement, mais mon courage n'a pas été ébranlé. Si je n'ai pas eu trop à souffrir en prison, j'en suis redevable à toutes les prières que vous adressez pour moi au tout-Puissant. Que Dieu vous le rende.

« J'ai appris vos protestations ainsi que l'augmentation du nombre des abonnés. Cela m'a profondément touché et je ne trouve qu'une chose à vous dire : Il m'est doux d'être en prison pour vous et il me serait doux de mourir pour vous (2). »

Le 2 septembre 1905 l'éditeur du même journal est condamné à la prison, le rédacteur s'adresse en ces termes aux lecteurs :

« Vous lui apporterez quelque soulagement et lui prouverez quelque joie en soutenant plus que jamais la *Gazette de Graudenz* contre les « mangeurs de Polonais ». Que votre mot d'ordre soit : 500 nouveaux abonnements pour chaque jour de prison. Et si de cette manière nous recueillons 15.000 nouveaux abonnements, notre cause aura fait un grand progrès. »

Quelques jours plus tard, le 16 septembre, il ajoutait :

« Quand vous lirez ces lignes, je ne serai plus libre, j'aurai franchi le seuil de la prison. C'est pourquoi je désire vous adresser encore quelques mots. Ce n'est pas une honte d'aller en prison pour avoir défendu notre sainte cause et je serais un mauvais rédacteur si j'avais peur de souffrir pour la justice et la vérité. C'est plutôt un honneur et une distinction d'être martyr d'une sainte cause. Malgré tout je continuerai à éclairer le peuple, c'est mon devoir. En ce moment douloureux, avant de franchir la porte de la prison, je m'adresse à vous pour vous prier de prendre la *Gazette de Graudenz* sous votre protection. Soutenez-la par tous les moyens. »

1. En 1901 la revue *Praca*, bien que n'étant qu'à sa quatrième année d'existence, a déjà payé 6.235 marks d'amende et 12.000 marks de frais de justice. Les rédacteurs ont déjà été condamnés à quatre ans sept mois de prison. En 1905, le rédacteur de la revue *Praca* est condamné à un an et demi de prison pour avoir dit que la Pologne pourra respirer quand la Prusse aura eu son Mukden.

2. 1er janvier 1903. L'ordonnance de police du 17 avril 1891 interdit l'exposition de signes pouvant troubler la tranquillité publique. Des procès furent faits contre des personnes portant des cravates, des chaînes de montre aux couleurs polonaises. Il arriva même que la police arracha des broches du cou des dames polonaises.

En 1896, à Koschmin, à l'occasion de la fête d'une société chorale polonaise, on pend à un mur une pancarte avec les mots : *Jeszcze Polska nie zginela* (La Pologne n'est pas encore morte) ; amende de 150 marks ou six semaines de prison.

En 1896, à Kurnik, lors de la visite de l'archevêque, un habitant arbore le drapeau polonais (coût : 15 marks).

Les rixes dans les cafés, les réunions, les sociétés furent également nombreuses, aujourd'hui ces incidents sont rares car les relations ont lieu exclusivement entre compatriotes.

Tout cela contribue à exciter le peuple et il n'est pas rare de voir se produire des incidents regrettables pour la cause polonaise.

Les Allemands, au lieu d'employer des mesures conciliantes, semblent prendre plaisir à multiplier les arrêtés de police et les mesures vexatoires. On a suspendu des maires trop dévoués à la cause polonaise, on a interdit les armes et les couleurs polonaises, on a défendu le port de bagues et de broches portant l'inscription : Dieu sauve la Pologne. Toutes ces mesures ont augmenté le mécontentement.

Le danger polonais est le grand mot des pangermanistes à bout d'arguments. Quel danger peuvent bien présenter 3 millions et demi de Polonais contre 65 millions d'Allemands organisés militairement. L'institution des commissaires de cercle a rendu impossible toute manifestation publique, toute conspiration. Les réunions et les sociétés polonaises sont étroitement surveillées. Les peines les plus sévères sont prononcées contre les délinquants. Les journaux allemands ou pangermanistes, au contraire, peuvent se permettre d'insulter impunément les Polonais.

Malgré les persécutions, malgré toutes les mutilations politiques supportées par leur malheureux pays, malgré les séparations politiques, les Polonais croient à la restauration de leur patrie, ils ont conscience de leur unité nationale. L'âme nationale continue à vivre. La nation polonaise est capable de se diriger elle-même. Et c'est cette croyance qui leur donne la force de supporter l'oppression et les injustices.

« La croyance à une Pologne indépendante est la raison de notre existence, cette idée nous est nécessaire pour vivre comme l'air et la lumière. Dès notre plus tendre enfance, cette croyance à une Pologne indépendante est notre étoile, c'est l'orgueil de notre orgueil. Cette croyance est notre unique pensée. Nous n'avons pas à la cacher à nos ennemis. Posons résolument la question polonaise, car toute politique hypocrite est démoralisante. Que l'on sache partout qu'il n'y a qu'une idée et qu'une nation (1). »

« Personne ne doute aujourd'hui que la Pologne ne vivra des temps meilleurs... La Pologne doit être restaurée, quelle que soit la forme de gouvernement qui lui sera donnée et quelles que soient les conditions; nous savons tous que la question polonaise n'a pas été résolue ni par les partages, ni par les congrès de Vienne. C'est pourquoi nous croyons à un avenir meilleur, ce changement doit forcément se produire tôt ou tard. Nous devons conserver cette croyance parmi nous afin d'être encore Polonais quand l'heure sonnera (2). »

1. Conclusion d'une brochure polonaise éditée à Berlin (Wagner et Vosberg, *Op. cit.*, p. 332).

En novembre 1905, vingt-deux jeunes gens de Gleiwitz sont traduits devant le tribunal d'empire pour s'être réunis secrètement pour chanter des airs nationaux, pour lire des journaux polonais. L'un d'eux est condamné à un mois de prison, treize autres à des peines variant entre deux semaines et un jour de prison. Huit sont acquittés. Quelques jours plus tard, nouveau procès contre vingt quatre mineurs, également de Gleiwitz qui faisaient partie d'une société secrète depuis trois ans. Treize accusés sont condamnés à des peines variant de un an à un mois de prison, huit à des amendes, trois sont acquittés.

2. *Praca*, 16 septembre 1900.

Malgré les persécutions dirigées contre la propriété, la religion, la langue, les Allemands ne peuvent soumettre les Polonais. Ceux-ci croient à un avenir meilleur, et personne ne peut leur enlever ce credo national. Les Polonais de Russie, d'Autriche et de Prusse, appuyés par la poussée slave veulent jouer à nouveau un rôle comme nation. Ils ne s'en cachent pas, les députés le déclarent dans les réunions électorales, les journalistes dans la presse, mais tant qu'ils restent dans la légalité, la police est impuissante. Ils constituent en Allemagne un parti d'opposition au même titre que la démocratie sociale.

Un des journaux les plus radicaux, la *Gazette de Graudenz*, expose les revendications polonaises (1) :

« Suppression de la tutelle gouvernementale, suppression du droit du gouvernement à la nomination des évêques et autres autorités ecclésiastiques. Retrait de toutes les lois d'exception et ordonnances, y compris celles de l'époque de la lutte religieuse sur les biens du clergé, les congrégations et l'inspection des écoles par le clergé. Nous exigeons donc que le gouvernement rende les biens ecclésiastiques, que les congrégations soient à nouveau autorisées dans notre province et qu'enfin l'inspection des écoles soit à nouveau confiée au clergé.

« Nous désirons également rester Polonais sous le gouvernement prussien, nous voulons avoir la liberté de développer notre culture et notre littérature. Notre langue doit être employée conjointement à la langue allemande dans la vie publique et l'administration. Dans les écoles publiques, nos enfants doivent commencer par étudier le polonais, puis recevoir plus tard l'enseignement de l'allemand. Dans les pays polonais, les employés doivent être des Polonais ou tout au moins pouvoir parler couramment le polonais. Tous les pays polonais, c'est à dire la Silésie, la province de Posen, la Prusse occidentale, l'Ermland sont placés sous l'autorité d'un gouverneur royal, une diète spéciale doit être instituée pour ces pays. A Berlin, les affaires polonaises seront examinées par un ministère spécial. Le ministre et le gouverneur doivent parler le polonais. Une loi spéciale doit interdire toute vexation ou oppression de la part des fonctionnaires. »

La nation polonaise ne peut être rendue responsable de la faiblesse de ses rois. L'âme polonaise a résisté aux plus grands malheurs et aux plus grands désastres. Les Polonais ont ainsi acquis le droit de rester fidèles à leur patrie et à leurs croyances.

Nous pensons avec la majorité des Polonais que ce serait conduire la Pologne à sa perte que de vouloir tenter un coup de force contre le militarisme prussien. Avec cette expérience sanglante s'évanouirait à tout jamais les espoirs polonais.

Quand le gouvernement allemand parle des devoirs des « citoyens allemands d'origine polonaise », ceux-ci répondent avec raison qu'ils remplissent entièrement leurs obligations envers l'État (impôts, service militaire), et qu'on ne saurait leur refuser les droits dont jouissent les autres citoyens allemands. Ces droits impliquent tout naturellement la défense de leurs caractères nationaux : langue, histoire, religion, coutumes.

1. Wagner et Vosberg, *Op. cit.*, p. 264.

CHAPITRE VII

Le Rôle des Femmes et des Enfants dans la Lutte Nationale

Les femmes polonaises ne sont pas restées indifférentes à la lutte qui se poursuivait autour d'elles. Elles ont compris l'importance de leur rôle pour préserver leur foyer de l'influence allemande. Elles doivent surtout préserver les jeunes cerveaux contre l'influence du maître d'école prussien. Elles ont si bien rempli leur rôle que l'école pas plus que le régiment n'ont pu altérer les premiers sentiments de l'enfant. Nous verrons l'importance capitale du rôle qu'elles ont joué lors de la grève des écoliers et des affaires de Wreschen. Elles apportent à leur mari le plus précieux réconfort dans la lutte de chaque jour.

Les femmes se sont organisées dans les deux camps adverses. Les Polonaises ont apporté dans la lutte toute l'ardeur de leur tempérament slave et tout leur fanatisme religieux.

Bismarck avait dès le début reconnu en elles des adversaires redoutables et implacables. Il traduisait sa pensée par cette phrase : « Tant qu'il y aura une femme polonaise, il y aura une question polonaise. » Certains Allemands ont même cru ajouter : « La question polonaise est un problème féminin. »

Le *Dziennik Berlinski*, 26 mai 1901, s'adresse en ces termes aux femmes polonaises : « Femmes et mères polonaises, vous savez que l'avenir de notre patrie est entre vos mains. Demandez à Dieu de remplir vos cœurs du patriotisme le plus pur. Jurez dans nos églises de faire de vos enfants de vrais patriotes, de ne jamais laisser résonner dans vos maisons une syllabe allemande, d'avoir toujours à la maison un alphabet polonais, un catéchisme polonais, une histoire polonaise. Jurez que vous combattrez toujours l'influence germanisatrice de l'école et du clergé allemand. »

Les journaux allemands et polonais mettent en garde leurs lecteurs contre les mariages mixtes. Quelquefois un catholique allemand préfère la gracieuse Polonaise à l'active Allemande, plus rarement une Allemande catholique épouse un Polonais. Les statistiques nous apprennent que les mariages entre protestants et catholiques sont plus rares dans la province de Posen que dans les autres provinces (1).

« Ecoutez, jeunes filles et femmes polonaises. Vous êtes les plus puissantes protectrices de la civilisation et de notre nationalité. On ne peut nous germaniser que si la culture allemande pénètre dans nos maisons, mais elle n'y entrera jamais tant qu'il y aura des mères, des femmes, des jeunes filles polonaises. Vous ne laisserez pas passer le seuil de vos maisons aux ennemis de notre nation. C'est une honte pour une Polonaise d'épouser un Allemand,

1. Environ 500 chaque année dans la province de Posen.

ou de participer à une fête allemande. Aussi longtemps que les femmes polonaises veilleront à ce que leur maison soit un foyer national, à ce que dans la famille on lise un journal catholique-polonais, aussi longtemps que les mères polonaises apprendront à leurs enfants à prier pour notre chère patrie en langue polonaise, nous n'aurons rien à craindre de nos ennemis (1). »

« Aucun Polonais ne doit épouser une Allemande ou une autre étrangère, c'est un péché mortel. Les jeunes Allemandes ne sont pas affectueuses, elles ne comprennent pas la vie, elles sont trop laides et trop maladroites. Il est préférable de rester célibataire que d'épouser un Allemand. Si une jeune fille est forcée d'épouser un Allemand, il vaut mieux qu'elle se noie, que d'épouser un de nos plus grands ennemis. On ne doit pas s'établir à l'étranger (il s'agit des autres provinces prussiennes), on ne doit pas s'amuser, ni danser avec nos ennemis.

« Nos jeunes Polonais agissent très mal, lorsqu'ils se marient avec des Allemandes. Ils ne sont pas dignes d'être Polonais, ils se conduisent comme des traîtres envers la patrie... Honte à la Polonaise qui épouse un Allemand et qui vend son cœur à un étranger, à un ennemi de notre patrie... Honte au jeune Polonais qui épouse une Allemande et qui se met ainsi au service de nos ennemis (2). »

Il nous resterait à parler de l'organisation des sociétés féminines, mais nous les étudierons dans le chapitre réservé aux sociétés.

Les Enfants. — Nous venons de voir que la famille était le plus puissant rempart élevé contre la germanisation, son rôle est devenu de nos jours plus important que jamais, par suite des tendances fortement germanisatrices de l'école prussienne.

C'est la famille qui donne à l'enfant ce qui fera de lui plus tard un Polonais : sa langue et sa religion. Ce sont les marques extérieures les plus fortes de sa nationalité. Sa mère lui apprend ses prières et les premières vérités religieuses en polonais. Pour les Polonais, la langue et la religion ne sont qu'une seule et même chose.

Ses parents le conduisent à l'église où il entend les sermons en polonais, il assiste aux fêtes et aux réunions des sociétés polonaises. On lui interdit de jouer avec les petits Allemands ou de parler allemand avec eux. Jusqu'au jour où il entre à l'école, il n'a jamais parlé allemand. Aussi l'on comprend les difficultés de l'enseignement dans les écoles primaires. Dans les lycées et les écoles primaires supérieures, la situation est autre, aucun élève n'étant admis s'il ne possède les notions élémentaires de langue allemande.

Une fois sorti de l'école, le jeune Polonais fait partie d'une ou de plusieurs sociétés, il lit les livres des bibliothèques polonaises, il va au théâtre polonais, il est abonné aux revues et aux journaux polonais.

Il y a de nombreux paysans qui, malgré les années de scolarité et de service militaire, sont incapables de parler allemand.

1. *Przyjaciel ludu,* 8 décembre 1899.
2. Cité à la tribune du parlement prussien par le ministre de l'intérieur von Rheinbaben, le 13 février 1900.

« Veillez à ce que vos enfants parlent continuellement polonais. Si un enfant polonais prononce un mot allemand, aussitôt tout le troupeau bélera en allemand. Un bambin allemand qui veut jouer avec les nôtres, doit parler polonais. La plupart du temps nos enfants parlent polonais, mais à l'école comme ils sont forcés de parler allemand, ils s'habituent ainsi à parler allemand en dehors de l'école. C'est pourquoi nous devons leur faire comprendre qu'ils doivent constamment parler polonais (1). »

Le 7 mars 1900, le ministre de l'instruction publique Studt citait à la tribune du parlement prussien l'article suivant de la *Gazette de Graudenz*, 30 décembre 1899 :

« Ne permettons jamais à nos enfants de parler allemand, même pour plaisanter. Punissons-les s'ils emploient sans raison des expressions allemandes. Défendons-leur de chanter en allemand, quand ils jouent avec des enfants allemands. Ne leur achetons aucun livre allemand, ne leur laissons lire aucun journal allemand. Nos enfants respirent suffisamment d'air allemand à l'école. Créons dans nos foyers une atmosphère polonaise où ils puissent respirer l'air polonais à pleins poumons. »

De nombreux journaux ont des suppléments spéciaux pour enfants, sous forme de récits. l'enfant apprend à connaître l'histoire et la géographie de son pays, il apprend ainsi des poésies et des chants polonais. Toutes ces lectures constituent une excellente arme pour combattre l'influence des leçons de l'école prussienne et des bibliothèques scolaires allemandes.

Une feuille enfantine *Aniol Stroz*, Ange Gabriel, éditée à Dantzig, s'adresse à ses jeunes lecteurs en ces termes :

« Chers enfants, à l'école on ne vous apprend pas à parler votre jolie langue maternelle. Aussi, vous devez plus que jamais aimer votre patrie, votre langue et plus que jamais vous devez apprendre à lire et à écrire le polonais. »

Un autre supplément pour enfants : *Przyjaciel Dziatwy*, l'Ami des enfants, édité par la *Gazette de Graudenz*, s'adresse en ces termes à ses jeunes lecteurs : « Vos parents vous ont appris à parler et à prier en polonais, aussi chaque petit Polonais doit-il agir et penser en vrai patriote, même sous la menace des mauvais traitements et punitions. L'enfant doit rester un vrai Polonais et aimer tout ce qui est polonais. S'il n'agit pas ainsi, il est pire qu'une bête féroce. Celui qui abandonne sa patrie est un traître et un homme sans aveu. On doit aimer tout ce qui est polonais comme on aime son père et sa mère (2). »

Les devoirs du jeune Polonais sont résumés en dix commandements qui prescrivent la conservation de la langue maternelle et de la religion. L'enfant ne doit acheter que chez les commerçants polonais, et il doit déposer ses économies dans les banques et caisses d'épargne polonaises.

Des concours sont proposés aux jeunes lecteurs. Ce sont généralement des rédactions sur des sujets d'histoire et de géographie. Les devoirs des

1. *Nowiny Raciborskie*, Gazette de Ratibor, 10 juin 1902.
2. *Posener Lehrerzeitung*, n° de juillet 1903. Le rédacteur fut condamné à 30 marks d'amende et l'éditeur à six mois de prison.

lauréats sont publiés dans les journaux. Les primes consistent en livres de lecture, d'histoire, de poésies, en images patriotiques ou religieuses.

La *Szolka Domawa,* l'École en famille, publie une prière à l'usage des enfants, 7 janvier 1900 :

« Je suis un petit Polonais né à Posen. J'aime notre patrie de toute mon âme. Aussi longtemps qu'un tel amour vivra dans le cœur de l'enfant, Dieu n'oubliera pas la couronne de Pologne. »

Voici une autre poésie qui s'inspire du même sentiment :

« O petit enfant, quand tu joins tes petites mains pour prier, prie pour ta patrie qui depuis tant d'années déjà souffre un douloureux martyre.

O enfant ! peut-être qu'une prière venant de ta petite bouche sera exaucée, et que Dieu nous fera vivre des temps meilleurs. »

On peut se figurer l'influence de l'éducation familiale et de ces lectures sur l'esprit des écoliers.

Voici le chant des écoliers grévistes, qui donne une idée exacte de cette mentalité (1) :

« Mère de Dieu, Marie toute puissante,
Les yeux remplis de larmes, nous venons t'implorer
L'ennemi sauvage frappe ton peuple désarmé,
Il tourmente le peuple polonais, se moque de ton Église.
Les larmes aux yeux nous implorons ta compassion,
Reine de Pologne, viens à notre aide,
Nous t'implorons ô sainte vierge,
Qui nous protégea un jour contre les Suédois.
Aujourd'hui où nous souffrons de la tyrannie allemande
Répands ta grâce sur les enfants de Pologne.
Les larmes aux yeux, nous implorons ta compassion
Reine de Pologne, viens à notre aide, ne nous abandonne pas,
Que Dieu anéantisse les méchantes intentions de nos ennemis.
Donne à nouveau l'espérance à l'âme polonaise.
Devant les autels, ô Seigneur, nous t'implorons.
Redonne-nous nos leçons de religion en langue polonaise. »

Le *Lech,* Gnesen, publie la lettre suivante d'un écolier gréviste, 24 novembre 1906 :

« Mon cher Lech, je t'envoie la solution de la charade du n° 3 du supplément de la *Naszej dziatwy,* c'est le mot coq. Pardonne-moi si je ne rédige pas l'adresse en langue civilisée, la langue polonaise, car plusieurs lettres dont les adresses étaient rédigées en polonais ne te sont pas parvenues. Dans notre classe, nous sommes trente-deux grévistes, et nous devons chaque jour faire deux heures de retenue.

Mais tout cela ne servira à rien, car nous ne craignons ni les retenues, ni les coups, ni les gendarmes. Si je le pouvais, je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour défendre nos saintes croyances. Mon frère

1. *Przyjaciel ludu,* Thorn, 15 novembre 1906.

m'a dit qu'il était doux et glorieux de mourir pour la patrie, ces mots m'ont beaucoup plu. Oui, il est doux de souffrir pour sa foi et sa langue. O mon Dieu ! nous t'implorons ! Je termine en te disant adieu, mon cher Lech, car je dois aller faire ma retenue (1). »

Aussi, avec un tel état d'esprit, les écoliers polonais montrent peu d'enthousiasme pour participer aux fêtes nationales organisées dans les écoles et pour chanter : l'Allemagne, l'Allemagne au-dessus de tout, ou bien : Je suis Prussien, connaissez-vous mes couleurs ?

On organise également des échanges d'enfants pendant les vacances entre la Posnanie et les régions où l'élément allemand domine comme la Westphalie, la Silésie, la Prusse rhénane.

Les jeunes gens et même les écoliers doivent apprendre à leurs frères et sœurs à lire et à écrire le polonais.

« Vous devez réunir les enfants qui ne savent pas encore lire le polonais et leur apprendre leur alphabet. La rédaction de notre journal enverra un superbe livre de prières à chaque enfant qui aura appris à lire à sa petite sœur ou à son jeune frère ou à un autre enfant en dehors de la famille. Mais n'oubliez pas qu'il ne faut pas en parler à votre maître ou à un autre Allemand car vous pourriez avoir des ennuis. Mais ne les craignez pas. Si les leçons ont lieu à la maison on ne peut rien vous dire (2). »

Les lycéens doivent également réunir pendant les vacances les enfants des ouvriers et des paysans et leur enseigner les notions de littérature, d'histoire et de géographie polonaises.

Une organisation qui mérite d'être signalée, c'est l'œuvre de l'alphabet. Des sociétés, de généreux donateurs ont fait éditer des alphabets polonais. L'un, édité à Pleschen, à 34 pages, coûte 10 pfennig, un autre, édité à Thorn, comprend deux degrés.

Les exercices de lecture se rapportent à la vie du pape, à l'histoire et à la géographie de la Pologne. Il y a des poésies, des chansons, des prières.

On lit par exemple, dans l'alphabet édité à Thorn (3) :

« Le royaume polonais n'existe plus de nos jours, mais il y a toujours un peuple polonais. Il y a toujours des hommes qui parlent le polonais, qui honorent les croyances polonaises, la terre polonaise, les coutumes polonaises. La Pologne n'a plus de roi aujourd'hui, mais il y a un peuple polonais, une noblesse polonaise, des princes et des comtes polonais, des poètes, des savants, des évêques, des cardinaux, un clergé polonais. »

Une poésie s'adresse aux enfants :

Petit enfant, apprends ta prière en langue polonaise, sur les genoux de ta mère, car du haut du ciel des témoins invisibles te regardent.

Même au ciel ils ne peuvent vivre en paix s'ils entendent ta prière dans une langue inconnue. Ils te renieront pour toujours et t'accuseront devant le Seigneur.

1. Une élève de l'école de Hohensalza ayant craché sur une broche représentant le couple impérial fut condamnée à deux semaines de prison. Mais elle fut graciée quelques jours plus tard (1903).
2. *Przyjaciel ludu*, Thorn, 12 septembre 1905.
3. Revue l'*Ostmark*, 1903.

Petit enfant, apprends dans le livre polonais, apprends tes lettres lorsque tu es libre. Que tu portes un habit ou une blouse de paysan, apprends la langue que tes pères ont parlé

Que ce soit pour toi un plaisir d'entendre les récits du passé, des jours de joie et de gloire, des jours d'honneur et de douleur.

O mon enfant, si tu conserves éternellement l'amour de la patrie dans ton cœur, malgré tout, notre langue résonnera aussi longtemps que durera le monde.» (Revue l'*Ostmark*, 1903.)

Vers 1900 des caisses d'épargne enfantines ont été organisées pour habituer l'enfant à l'épargne et à la solidarité (1).

Nous aurons plus loin à nous occuper des sociétés et nous verrons comment toute la jeunesse intellectuelle et ouvrière polonaise est groupée et unie pour la défense de son patrimoine national.

1. On en compte une trentaine environ.

CHAPITRE VIII

Les Catholiques Allemands

Les Catholiques Allemands. — Dans notre statistique jusqu'en 1890 nous avons considéré tous les catholiques comme Polonais et tous les protestants comme Allemands. Cette façon de déterminer la nationalité, bien qu'étant la meilleure, n'est pas rigoureusement exacte, car un certain nombre de catholiques sont Allemands et un nombre plus faible de protestants sont Polonais. Nous avons également montré comment jusqu'en 1890 il était difficile de déterminer la nationalité des habitants de la province. Mais à partir de 1890 la lutte est ouverte, on est ou Allemand ou Polonais et les partis neutres disparaissent. Nous avons fait la même constatation au sujet des bilingues.

Dans ces pays où la religion joue un si grand rôle, les catholiques allemands qui ont la même religion que les Polonais sont bien près d'en adopter la langue, les mœurs, en un mot de se laisser poloniser.

Bismarck, dans un rapport adressé au roi, le 15 mars 1870, signale déjà la polonisation des catholiques allemands par l'église. C'est surtout à partir de 1890, que le gouvernement commence à agir pour les détacher des Polonais. Et ce n'est qu'à partir de cette date que l'on peut évaluer leur nombre d'après les statistiques (1) :

En 1890, il y a :

122.731	catholiques	parlant	l'allemand.
14.312	protestants	—	le polonais.
8.066	catholiques	—	bilingues.
1.816	protestants	—	—

En 1900, nous trouvons :

126.194	catholiques	parlant	l'allemand.
12.408	protestants	—	le polonais.
9.285	catholiques	—	bilingues.
1.186	protestants	—	—

D'après la revue l'*Ostmark,* n° de février, il y avait en 1900 :

56.000	catholiques allemands	dans l'évêché	de Gnesen.
29.610	—	—	de Posen.

Le 13 mars 1890, le ministre de l'instruction publique Gossler, déclare à la Chambre prussienne que les catholiques allemands sont si opprimés en Pologne qu'ils peuvent à peine respirer. Le 13 janvier 1902, le chancelier

1. *Preussische Statistik* pour l'année 1890, p. 162 sq. ; 1900, p. 16 sq.

Bülow proclame qu'il est du devoir de l'État allemand de soutenir les catholiques allemands contre les Polonais. Et il montre que si la population totale s'est accrue de 1890 à 1900 de 7 3/4 °/₀, les Allemands ont augmenté de 3 1/4 °/₀ et les Polonais de 10 1/2 °/₀. Il en rend responsable le clergé polonais.

Les journaux allemands reprochent au clergé polonais son intolérance. Ils se plaignent que l'on célèbre trop peu de services religieux en allemand, que les sermons et les chants soient toujours en polonais, que les cérémonies et les sacrements religieux aient un caractère exclusivement polonais. On reproche également au clergé d'influencer les catholiques allemands pour leur faire acheter des journaux polonais, pour les faire voter pour les candidats polonais. On lui reproche enfin d'avoir polonisé les noms allemands, lorsqu'il tenait les registres de l'état civil, d'avoir fait des Muller et des Schmidt, des Mlynarski et Kowalewski.

Le ministre de l'instruction publique Studt cite à la chambre de Prusse, le 8 mars 1900, quelques exemples :

« En 1862, à Lubosch, cercle de Birbaum, il y a 103 catholiques allemands et 651 polonais. Aucun sermon n'est fait en langue allemande malgré les réclamations répétées du gouvernement. En 1872 il n'y a plus à Lubosch que 6 catholiques allemands et 693 polonais. A Opalenica il y a en 1862, 554 catholiques allemands et 2.243 polonais. Le clergé refuse également de faire les sermons en allemand. En 1872 on ne trouve plus que 68 allemands catholiques. A Mur-Goslin, cercle de Obernik, en 1862, il y a 686 catholiques allemands et 1.212 polonais. En 1872, il n'y a plus que 7 catholiques allemands. A Kirchen-Dombrowska, en 1862, il y avait 508 catholiques allemands et 1.426 polonais ; en 1872, il n'y a plus un seul catholique allemand. »

Ces polonisations sont surtout dues à l'indifférence des Allemands. Du reste les agitateurs allemands le savent très bien et leurs journaux souhaitent que la population allemande prenne une part plus active à la lutte. Trop d'Allemands oublient qu'ils sont les champions de la civilisation allemande en terre polonaise.

Le cas des Bambourgeois si souvent cité par les Allemands comme exemple de polonisation est au contraire une des meilleures preuves de la tolérance polonaise. Jusque vers 1860 cette population a conservé sa langue maternelle et une église où leurs offices étaient célébrés en allemand. Leur polonisation est plutôt due à des causes économiques, qu'à des causes religieuses. On pourrait aussi ajouter l'exemple des colons allemands qui au XIV^e^ siècle se sont installés à Deutsch-Krone. Cette population a conservé jusqu'à nos jours un pur caractère allemand.

Ces catholiques allemands sont aujourd'hui très soutenus par le gouvernement. Ils sont groupés en sociétés pour la défense de leurs intérêts et leurs réclamations sont toujours examinées avec partialité par l'autorité ecclésiastique. (Le chapitre de la cathédrale de Posen se compose de dix membres : 6 Allemands et 4 Polonais) (1). Mais, pour satisfaire ces minorités, on ne pou-

1. Si un des membres meurt dans un mois pair, il est remplacé par un prêtre alle-

vait créer un poste de curé allemand dans chaque centre ou se trouvent quelques familles allemandes.

D'ailleurs les Polonais ne sont pas mieux traités dans les régions où l'élément allemand domine, en Prusse occidentale ou en Westphalie par exemple

Les catholiques allemands ont une situation difficile. Leurs compatriotes leur reprochent d'être plus catholiques qu'Allemands et de s'être unis aux Polonais pour protester contre les mesures prises par le gouvernement concernant l'enseignement religieux. D'autre part ils n'inspirent pas une confiance entière aux Polonais qui n'admettent pas que l'on puisse être bon catholique si l'on n'est pas Polonais.

« La plus grande partie des Allemands catholiques est plus dangereuse pour nous que tous les protestants réunis. Les Allemands protestants peuvent nous prendre notre bien, nous empêcher d'être fonctionnaires, fermer nos écoles polonaises, mais ils ne peuvent pas nous prendre notre langue car les enfants qui parlent polonais à la maison et à l'église restent Polonais. Mais quand les catholiques allemands et en particulier les prêtres s'unissent et que dans les églises les cérémonies, les sermons sont faits en allemand, notre civilisation n'est pas loin de disparaître. Sa dernière heure a sonné. C'est pourquoi nous répétons que les Polonais doivent davantage se méfier des catholiques allemands que des protestants (1). »

« Quels sont les rois et les empereurs qui ont levé la main sur les représentants du Christ? Est-ce qu'ils étaient Polonais? Non, c'était les vôtres, catholiques allemands. A quelle nation appartenaient donc les hérétiques? A la vôtre, catholiques allemands. Quels étaient les évêques qui ne voulurent pas reconnaître l'infaillibilité du pape? Étaient-ils polonais? Non, c'était vos évêques. Quels furent donc les professeurs et les savants qui écrivirent contre les lois de l'Église, au lieu de préparer la jeunesse au sacerdoce? Étaient-ils Polonais? Non, ce furent les vôtres. Qui donc refuse aujourd'hui de suivre l'Église catholique? Est-ce que se sont des Polonais? Non, ce sont les catholiques allemands d'Autriche. Il y a bien des gens parmi les Polonais qui ne vont pas à la messe et n'observent pas les commandements de l'église, mais leurs compatriotes les montrent au doigt. Parmi vous de tels gens n'en continuent pas moins à présider des sociétés religieuses (2). »

« Quand donc cesserons-nous de croire qu'un catholique en vaut un autre, qu'il n'y a aucune différence entre un Allemand et un Polonais quand tous deux sont catholiques. Il serait grand temps de convenir que nous avons plus de ressemblance avec les protestants des Mazures qu'avec les Allemands catholiques (3). »

Les Polonais appellent souvent les catholiques allemands catholiques d'État, catholiques de deuxième classe. Les journaux polonais attaquent

mand, au contraire, si une vacance se produit dans un mois impair, c'est un prêtre polonais qui est nommé.

1. *Gazette de Thorn*, 29 juin 1900.
2. *Gazette de Graudenz*, octobre 1899.
3. *Gazetta Olsztynska*, Allenstein, 1899.

également les sœurs de charité, les congréganistes allemands qui exercent leurs fonctions dans la province.

Le *Kuryer Poznanski* écrit le 4 décembre 1904 :

« Nos intérêts nationaux subissent de graves préjudices parce que certains Allemands exercent le sacerdoce. Un prêtre d'origine allemande ne saurait développer le sentiment national de notre population, il ne peut prendre une part active à la vie de nos sociétés et il ne peut inciter les parents à faire apprendre le polonais à leurs enfants, pas plus qu'il ne veillera à ce qu'aucune terre polonaise ne passe en main allemande. Même si ce prêtre allemand parle couramment le polonais, il ne saurait être sympathique et exercer une grande influence sur ses paroissiens. »

« En Allemagne le clergé catholique s'emploie à germaniser la population polonaise et à lui faire perdre sa foi. Est-ce bien là l'exercice d'une mission sacrée ? Est-ce que ceux qui agissent ainsi sont vraiment des curés catholiques ? Malheur à celui qui cause du scandale, a dit le Christ. Votre germanisation ne peut être que l'œuvre de satan auquel vous livrez des milliers d'âmes innocentes. Un Polonais est perdu pour l'enseignement religieux dans sa langue maternelle, car personne ne lui apprend plus à conserver la croyance de ses pères. Qui est responsable d'un tel état de chose ? Ce sont les prêtres germanisateurs qui, sans considération du dommage qu'ils font à l'Église, perdent des milliers d'âmes. Mais n'oubliez pas, prêtres germanisateurs, qu'un jour vous aurez à paraître devant Dieu qui vous demandera ce que vous avez fait des âmes qui vous étaient confiées (1). »

La population ainsi excitée en arrive à s'ameuter contre les prêtres allemands. Les lettres anonymes, les dénonciations, les insultes ne leur sont point épargnées. Les Polonais veulent des prêtres qui « causent catholique » c'est à dire polonais.

Les hauts dignitaires de l'Église sont également attaqués, notamment l'archevêque de Breslau et l'évêque de Culm.

La *Gazetta Gdanska* commente ainsi le jubilé du prince-archevêque de Breslau (2) :

« Le prince-archevêque de Breslau, le cardinal Kopp a fêté à Noël le 25e anniversaire de son épiscopat. Comme catholiques, nous lui souhaitons longue vie et nous faisons les meilleurs vœux pour son diocèse, mais comme Polonais nous regrettons profondément que cet archevêque qui a la direction de plus d'un million d'âmes polonaises n'ait pas cru nécessaire d'apprendre la langue polonaise. Nous regrettons également profondément qu'il ait vendu au système prussien la langue de ses sujets polonais et qu'il soit ainsi devenu le mercenaire du gouvernement laïc au mépris des lois divines qui commandent le respect de la langue et de la nationalité de chaque peuple. »

L'archevêque de Breslau fut également attaqué par les journaux polonais lorsqu'il reçut la décoration de l'Aigle noir. Cette haute distinction fut considérée comme la récompense de l'énergie qu'il déploya contre les mesures polonaises en Haute-Silésie.

1. *Gazeta Gdanska*, 5 février 1901.
2. *Idem.*, n° 2, 1907.

Dans le même ordre d'idées, les Polonais s'élevèrent contre les prétentions du gouvernement qui voulut nommer le prince Max de Saxe au siège archiépiscopal de Posen à la mort de Mgr Stablewski.

Le *Dziennik Berlinski,* 26 juillet 1901, caractérise ainsi la situation des Polonais vis à vis du pape :

« Nous considérons le pape comme le chef de l'église, le protecteur et le défenseur des idées que le Christ a données aux hommes. Mais nous refusons de lui reconnaître un pouvoir temporel et nous combattrons sa puissance politique exploitée par l'armée des Jésuites et des ultramontains. »

Le *Polak,* Kattowitz, 15 août 1905 :

« Le saint Père n'a pas le droit de nous indiquer notre ligne de conduite en ce qui concerne nos questions politiques et nationales. Le saint Père est seulement notre chef pour les affaires religieuses et ecclésiastiques. »

Lors de la grève des écoliers de 1906, le pape recommanda aux Polonais la paix et la réflexion, le calme étant avant tout nécessaire pour la solution de cette question.

Les Polonais reprochent donc au Pape de ne pas les soutenir par crainte de compromettre ses relations avec le gouvernement allemand. Ils lui reprochent son égoïsme. Aussi les journaux attaquent tout Polonais qui accepte des charges pontificales et ils recommandent de consacrer l'argent du denier de saint Pierre à la cause nationale.

Malgré la faiblesse de certains catholiques allemands, malgré l'ardeur belliqueuse de certains prêtres polonais, on peut dire que les catholiques allemands sont en général loin d'être opprimés, ainsi que le répètent les pangermanistes.

Dans chaque paroisse les catholiques allemands reçoivent les sacrements en langue allemande. Et dès qu'il y a un nombre important de catholiques allemands, un service religieux est organisé spécialement pour eux. Par exemple à Posen, à l'église des Franciscains, tous les services religieux sont faits en allemand, par des prêtres allemands. Dans les autres églises de Posen — sauf la cathédrale et trois autres églises où tous les services se font en polonais — il y a au moins un ou deux sermons en allemand par mois. Au lycée catholique Sainte-Marie les élèves assistent à deux services allemands chaque semaine, chaque dimanche il y a deux sermons, un en allemand et un autre en polonais. A Bromberg il existe également une église catholique allemande, c'est à dire où tous les offices sont célébrés par des prêtres allemands et une église catholique polonaise où les sermons ont lieu en polonais.

La population indiquée comme bilingue par les statistiques est en majeure partie, 9/10 environ, catholique ; par sa vie de famille, par ses relations, elle constitue un élément tout à fait polonais. Elle est surtout composée de fonctionnaires (employés des postes, employés de gare, instituteurs) et de fonctionnaires municipaux. Les enfants de ces employés sont inscrits d'office dans les sections où l'enseignement religieux est donné en allemand, bien qu'ils aient des prénoms purement polonais, Kazimiez ou Kaczimarek.

Un inspecteur primaire adressa la circulaire suivante aux instituteurs de

sa circonscription : « Au nom du gouvernement royal, j'avise les instituteurs de ma circonscription qu'il est absolument inadmissible qu'un fonctionnaire prussien permette à ses propres enfants de recevoir l'enseignement religieux en polonais. J'ordonne aux maîtres catholiques d'exiger de suite que les curés polonais donnent à leurs enfants les leçons de catéchisme en langue allemande (1) ».

Le gouvernement fit également pression sur les parents qui ont une situation tout à fait indépendante. Il y eut surtout des difficultés lorsque la nationalité de l'enfant était douteuse, c'est à dire lorsqu'un des parents était Polonais et l'autre Allemand, on n'était pas d'accord pour décider en quelle langue l'enfant devait recevoir l'enseignement religieux.

Pour mettre fin aux empiétements des pangermanistes, l'archevêque de Posen rappela dans une ordonnance, le 6 septembre 1905, que lorsque la nationalité de l'enfant n'était pas discutable, le curé avait seul le droit de décider la langue dans laquelle la religion devait être enseignée. Au contraire, dans le cas où la nationalité de l'enfant était discutable les parents seulement avaient le droit de choisir la langue de l'enseignement religieux.

L'administration poursuit devant les tribunaux les maires et les curés polonais qui inscrivent en polonais les noms dans les registres de l'état civil.

Elle encourage ainsi la germanisation des noms de famille. Le gouvernement donne des primes et de l'avancemeut aux fonctionnaires qui font germaniser leur nom (2).

En 1911, la revue de la Société des Marches de l'Est signalait qu'en 1909, il y avait eu 618 noms polonais germanisés et 755 en 1910. On en compte environ 500 chaque année pour la Posnanie et la Silésie. Il y a aussi de nombreuses germanisations involontaires.

Nous pouvons conclure en toute impartialité que les catholiques allemands sont en général plus allemands que polonais. Le clergé polonais n'a d'influence que sur ceux qui sont profondément religieux ; les autres étant énergiquement protégés par le gouvernement.

Par contre, le même gouvernement encourage la germanisation des Polonais. On ne saurait en parlant de germanisation ne pas faire mention de l'activité des missions et des pasteurs allemands.

Enfin, on peut ajouter que les transfuges des deux partis ne jouent qu'un rôle insignifiant dans la vie publique.

1. *Posener Lehrerzeitung*, septembre 1905.

2. On peut également ajouter que le gouvernement prussien oblige les enfants des libres penseurs à recevoir l'enseignement religieux. Chaque Polonais qui fait germaniser son nom est dispensé des frais de timbre soit 30 marks, de plus, les autres frais, s'élevant à 5 marks, sont payés par la Société des Marches de l'Est (Décret du Ministre des finances, 4 octobre 1902).

CHAPITRE IX

L'Organisation politique polonaise

Devant la force militaire prussienne toujours croissante les Polonais ont renoncé à vouloir reconquérir leur liberté par une révolution. Le mouvement populaire, même le mieux organisé, serait venu se briser contre les baionnettes et les canons. Une tentative de ce genre pourrait faire sombrer à jamais les espérances des patriotes. Aussi on se rendit compte bientôt que seule l'union pouvait donner la force nécessaire pour protéger la langue, la religion, l'idée et les traditions nationales. Le mot d'ordre devint : Par le peuple, pour le peuple. La cause était sainte et digne de l'effort courageux. Il fallait faire l'éducation sociale du peuple, le préparer à diriger le sort de la patrie le jour où elle serait affranchie du joug allemand. Chaque paroisse, chaque village eut son organisation, ces associations furent confédérées et un comité dirigeant fut placé à la tête de tout ce mouvement.

L'immense réseau des sociétés, des banques et des coopératives actuelles ne s'est pas créé spontanémeut. Il nous a paru intéressant de montrer les phases de l'évolution politique et sociale depuis 1815.

Jusqu'en 1870 les esprits polonais sont persuadés que seule une révolution pourra restaurer la Pologne. De 1815 à 1831 on trouve à Posen deux mouvements. L'un ayant pour chef le gouverneur du Grand-Duché, le prince de Radziwil qui s'accommodait de la politique conciliatrice du roi de Prusse, l'autre plus remuant ayant à sa tête les anciens généraux de l'armée polonaise, préparait l'insurrection contre la Russie.

Après l'échec de la révolte de 1831, les Polonais se tournèrent vers la France, un grand nombre d'entre eux émigrèrent. Un comité franco-polonais fut organisé à Paris sous la présidence de La Fayette. De nombreuses sociétés littéraires et politiques essayèrent de gagner la sympathie du peuple et d'intéresser le gouvernement à la cause polonaise. Adam Mickiewicz professa de 1840 à 1844 au Collège de France un cours de littérature slave.

Pendant leur séjour à Paris, les jeunes Polonais s'instruisirent et s'éprirent de libéralisme. Ce groupe s'opposa bientôt à la vieille noblesse conservatrice et son chef Charles Marcinkowski ne tarda pas à lancer le nouveau mot d'ordre : *Powrot do Krajce.* (Retournez au pays). C'est à cette époque que s'organisèrent à Posen le *Bazar Poznanski* et la Société Marcinkowski. Cette dernière permit aux étudiants pauvres de continuer leurs études. Elle a créé la classe bourgeoise polonaise.

La défaite de la France en 1870 frappa douloureusement les cœurs polonais qui avaient mis toutes leurs espérances en Napoléon III.

Désormais il ne fallut plus compter que sur soi-même. De 1870 à 1893 le clergé et la noblesse dirigèrent le mouvement. La fraction polonaise aux

parlements allemand et prussien fait tout ses efforts pour empêcher le gouvernement de prendre des mesures d'exception. Bismarck pensait vaincre l'opposition polonaise en enlevant toute puissance au clergé et à la noblesse. Ce fut le but des lois scolaires de 1872 et de la loi de colonisation de 1886.

Sous l'influence de ces mesures le peuple polonais se réveille et prend conscience de sa force ; puisque les nobles et les prêtres n'ont pu le défendre, il va s'organiser pour résister. Ce fut l'œuvre de Maximilien Jackowski qui fonda les premières banques populaires et de Czamarzewski qui organisa les premières coopérativees agricoles.

Le désaccord entre le peuple et la noblesse se manifesta pour la première fois en 1881 et la rupture fut complète en 1894 après la démission du député de Koscielski. Le conflit s'aggrava encore lorsque les banques de parcellements polonaises démembrèrent les grandes propriétés polonaises.

De nos jours, à la suite de l'amendement de 1902 et de la loi d'expropriation de 1908, la noblesse est redevenue la collaboratrice des paysans polonais. Et toute la Pologne, sans distinction de caste ni de classe, est unie religieusement, politiquement et économiquement pour se défendre contre la germanisation.

Les chefs de l'organisation politique sont aussi les dirigeants de l'organisation économique, c'est ce qui fait la force et l'unité de tout ce mouvement national. Les directeurs forment comme un gouvernement central en Posnanie, c'est ce qui fait dire aux Allemands que les Polonais forment un État dans l'État allemand (das polnische Gemeinwesen, die polnische Bauernrepublik).

Parmi les dirigeants, citons le curé Wawrzyniak qui fait partie du comité directeur des coopératives agricoles, président de l'Association des prêtres catholiques de Posnanie, de l'Association des éditeurs polonais et vice-président du comité électoral de la province ; le curé Adamski membre du Comité, directeur des coopératives agricoles, président de l'Association des ouvrières, secrétaire de l'Association des ecclésiastiques et secrétaire général de l'Association des ouvriers agricoles ; l'avocat de Chrzanowski, président des Sokols, membre du Comité des bibliothèques polonaises, le conseiller Cegielski, président du comité électoral de la province, président de l'Association des commerçants et membre du Comité de la Société Marcinkowski.

La Ligue Nationale. — A la tête de toute l'organisation politique se trouve la Ligue nationale (1). Contrairement à toutes les organisations politiques qui ont existé jusqu'à ce jour, elle se défend d'avoir une tendance révolutionnaire. Elle a pour but d'organiser et de contrôler les sociétés

1. *Programme de la Ligue.* — La ligue se propose de préparer et de rassembler toutes les forces nationales en vue de la restauration de l'ancienne Pologne sur des bases fédératives et en tenant compte des différentes nationalités. Elle s'intéresse également aux provinces prussiennes où l'élément polonais forme une minorité importante.

politiques, de donner l'unité d'action. Elle développe le sentiment national dans la masse du peuple et travaille systématiquement par tous les moyens légaux à l'autonomie polonaise. Elle poursuit sa propagande par les brochures, les manifestes, les représentations théâtrales. C'est une sorte de comité supérieur de défense nationale qui donne au peuple conscience de sa force et de son unité.

Les noms des membres du comité, les plans, les réunions sont tenus secrets ; les programmes et statuts sont publiés (1).

Le Comité central. — Ce Comité se compose de cinq membres qui siègent en permanence. Ils sont choisis par les présidents des comités provinciaux, ils exerçent leur mandat pendant cinq ans. Le comité sortant dresse la liste des nouveaux candidats. Le Comité central a le droit d'initiative, il agit au nom de toute la ligue, il se sert d'un sceau aux armes de la Pologne et portant l'inscription : Comité central de la Ligue nationale. Les fonctions ne sont pas rétribuées, il peut être fait exception à cette règle avec l'assentiment des autres membres.

Le devoir des membres du comité est de combattre de toutes leurs forces pour la restauration du pays et pour l'indépendance nationale.

Comme administration supérieure, le Comité est chargé de la direction politique des affaires polonaises vis à vis des questions européennes qui peuvent se poser. Il doit également entrer en relation avec les partis ou comités étrangers qui sont favorables à la cause polonaise, au cas où une occasion favorable se présenterait pour la restauration de l'indépendance.

Le Comité doit travailler à l'unité et à l'action nationale dans chacune des parties de la Pologne. Il doit également s'efforcer de rapprocher tous les Polonais établis à l'étranger. S'il arrive qu'il soit impossible de réunir en une fois toute la Pologne, il doit s'occuper de la sauvegarde des intérêts locaux sans toutefois perdre de vue le but final.

En cas de guerre entre les trois puissances usurpatrices, la tâche la plus importante du Comité est d'assurer un rôle important au pays au moment décisif. Dans ce but, le Comité doit préparer le plan d'une organisation militaire et administrative ; les comités provinciaux doivent lui faire parvenir des statistiques exactes sur les ressources financières du pays, il doit également réunir les documents militaires concernant le nombre des troupes, leurs points de dislocation, les moyens de transports, la mobilisation des places fortes, les magasins, les secrets techniques et militaires.

Le Comité central doit se mettre en relation avec les Polonais qui servent dans les armées des puissances anti-polonaises, et qui peuvent rendre quelque service en cas de guerre.

Il doit également se mettre en relation avec les personnes qui lui sont

1. *Organisation.* — Pour poursuivre son but la ligue se compose :
a) D'un comité central ; *b*) De comités provinciaux ; *c*) De sous-comités dans les gouvernements et les cercles ; *d*) De comités à l'étranger où l'élément polonais est d'une certaine importance ; *e*) De groupes publics ou secrets à l'étranger comme dans le Royaume de Pologne ; *f*) D'agents de centralisation.

recommandées par les sous-comités comme capables de rendre quelques services à la cause nationale.

Bien que le Comité central ait avant tout pour but de préparer une action révolutionnaire, il ne doit pas cesser d'exercer son influence sur tout ce qui concerne l'instruction, l'éducation et le bien-être du peuple. Il doit également veiller à l'incorporation de toutes les forces nationales dans les organisations sociales et économiques.

Les Comités provinciaux. — Les comités provinciaux ne sont pas en relation directe entre eux, mais par l'intermédiaire du comité central, de sorte que si l'un d'eux est découvert, l'organisation entière ne court aucun danger. Les comités de cercle ne doivent pas non plus communiquer entre eux, mais seulement par l'intermédiaire des comités provinciaux. On doit en outre s'efforcer de correspondre le moins possible. Les comités de cercle ont pour principale mission de renseigner les comités provinciaux sur tous les événements qui peuvent intéresser la cause nationale.

Les comités à l'étranger doivent s'efforcer d'intéresser les gouvernements et les peuples à la cause polonaise et occasionner des difficultés diplomatiques aux pays usurpateurs.

Les Comités secrets. — Suivant les circonstances locales, le Comité central peut également organiser des comités secrets qui reçoivent directement des instructions du Comité central.

Ces comités se composent d'au moins trois membres. Les nouveaux membres sont acceptés après le vote unanime des membres faisant déjà partie du Comité. Le nombre des membres ne doit pas dépasser neuf.

Toutes les sociétés politiques et économiques existantes sont placées sous le contrôle de la Ligue nationale.

Chaque société ou chaque institution dont la majorité des membres du conseil d'administration fait partie ou est placée sous l'autorité de la Ligue nationale, est considérée comme rattachée à celle-ci.

Chaque société dont quelques-uns des membres actifs forment la majorité d'un comité secret, est considérée comme faisant partie de la ligue nationale, tout en conservant son caractère autonome.

Les sociétés de pompiers, les Sokols, les sociétés de gymnastique, les associations d'étudiants, les coopératives agricoles, les sociétés ouvrières, les sociétés politiques, scientifiques, philanthropiques, peuvent être ainsi rattachées à la Ligue.

Des agents sont chargés de surveiller toute l'organisation et d'entrer en relation avec toute personne pouvant rendre service à la cause nationale. En cas de besoin, ces agents peuvent constituer une police nationale.

Une telle organisation a un budget, chaque membre est tenu de payer une contribution. L'emploi de cet argent est prévu.

Le comité central emploie les deux tiers des recettes à la propagande, au développement de la presse. Il vient en aide à ceux qui ont subi des dommages pour avoir soutenu la cause nationale. Des secours en nature sont

envoyés aux familles nécessiteuses des membres condamnés à la prison ou à la mort. Le dernier tiers forme une réserve, une sorte de trésor de guerre, c'est le trésor national (1).

Devoirs des membres. — Tous les membres de la Ligue, sans exception, doivent entretenir entre eux des relations fraternelles. Ceux qui ont prêté serment sont tenus de garder le secret de l'organisation. Le Comité central punit les infractions aux statuts.

Les membres des comités régionaux et provinciaux ne doivent pas connaître les noms des membres du Comité central.

Le Comité central a seul connaissance de l'organisation d'ensemble de la ligue. Le Comité central n'est en relation avec les sous-comités que par l'intermédiaire d'un de ses délégués autorisés. Ces derniers ont droit d'accès dans toutes les organisations de la Ligue.

Un exemple des statuts doit être conservé secrètement dans chaque comité provincial. Une copie des statuts ne peut être autorisée que par le Comité central.

Un musée national fut organisé par le comte Plater à Rapperswyl (Suisse). On rassembla des costumes nationaux, des armes, des uniformes, des tableaux. Peu de temps avant sa chute, Napoléon III accorda à cette œuvre une subvention de 1.000 francs. On y a ajouté une bibliothèque qui compte actuellement 40.000 volumes. En 1895, le cœur de Kosciusko fut déposé dans la chapelle.

Le Conseil national. — A la fin d'avril 1913, les Polonais sentant leur force croître vis à vis du gouvernement prussien, décidèrent de mener désormais une lutte ouverte. Ils ont créé à cet effet un Ministère national : c'est le Conseil national, *Rava Narodowa*.

Ce comité a la haute direction de toutes les affaires polonaises en Allemagne.

Il se compose de 20 membres élus. Le président est M. de Mycielsky, le vice-président, M. le curé de Wolszlegier, le secrétaire, M. Krysiewicz, le vice-secrétaire, M. de Grabski, le trésorier, M. de Niegolaiski. Quatre membres du comité national appartiennent au parlement allemand, quatre autres sont députés à la Chambre de Prusse et deux autres sont membres de la Chambre des seigneurs. Neuf membres font partie du comité central électoral, parmi ces neuf membres, trois sont délégués par la province de Posen, deux autres pour la Silésie, deux pour la Prusse occidentale, un pour les sociétés polonaises de Berlin, et enfin un pour les associations de Westphalie.

1. En 1895, l'union des Polonais de New-York envoya 30.000 francs. D'après le 16e compte-rendu en 1907, il y avait en caisse 268.316 francs. Les cotisations de 1907 produisirent 13.388 francs. Les dépenses s'élevèrent à 7.166 francs. Il resta en caisse 274.538 francs (Spatz, *Die Kampforganisationen Neu Polen*, p. 7). Une commission est chargée de la surveillance de ce trésor. Elle comprend neuf membres. Sept membres sont connus et résident à Paris, Genève, Lemberg, Przemysl, deux sont inconnus, on suppose que ce sont les deux délégués pour la Prusse et la Russie.

A plusieurs reprises, il fut question de le transférer à Lemberg, Galicie.

Il est difficile d'apprécier l'influence exacte de la Ligue nationale en Posnanie, mais on peut dire qu'elle développe surtout son activité en Russie.

Les Straz. — Le *Straz,* Vedette, fut organisé en 1905 par Joseph von Koscielski, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse, qui avait joué un rôle important pendant les années de 1890-94 où fut appliquée la politique conciliante du chancelier Caprivi. Cette Société a son siège à Posen. Elle fut organisée pour contrebalancer l'influence de la Société allemande des Marches de l'Est, Deutsches Ostmarkenverein.

Elle a pour but de développer le sentiment national chez les Polonais et de défendre les intérêts de la population polonaise.

Voici quelques extraits des statuts (1) :

Le but de la Société est la protection des intérêts économiques, nationaux et sociaux de la population polonaise dans le royaume de Prusse et l'empire d'Allemagne. Elle poursuit ce but à l'aide de trois sections : la première s'occupe des affaires politiques et juridiques, la seconde des choses religieuses et la troisième des questions économiques.

La Société est administrée par un Comité de cinq membres assisté d'un Conseil de dix-huit membres. Le Conseil d'administration est nommé pour trois ans par l'Assemblée générale annuelle.

La Société entretient un bureau qui réunit les matériaux et les informations nécessaires à la défense des intérêts nationaux.

La cotisation est d'au moins un mark par an.

Une revue est publiée par la Société.

En 1908, après avoir subi une crise intérieure, elle fut réorganisée sur des bases décentralisatrices. A la place du Comité central, on organisa une fédération de petites sociétés locales. Les membres durent se conformer aux préceptes du catéchisme national. Il fut défendu aux enfants de fréquenter des enfants allemands, de chanter des chants allemands. Les Polonais devaient lire les journaux polonais. Les relations avec les Allemands étaient défendues. Les achats devaient être faits chez des compatriotes et l'argent déposé dans les banques polonaises. En un mot, les membres du Straz doivent être des patriotes polonais modèles.

Depuis 1909, la Société est dirigée par M. le député von Niegolewski.

L'archevêque défendit à son clergé, en 1906, de faire partie du Straz. Mais cet ordre n'eut aucun effet.

Actuellement, l'activité de la Société ne se manifeste pas d'une façon apparente. Chaque sociétaire reçoit le bulletin de la Société qui assure l'union des membres et l'unité des idées. Son action est d'autant plus efficace qu'elle attire peu l'attention (2).

1. Wagner et Vosberg, *Op. cit.,* p. 305.

2. « A l'Assemblée générale tenue le 9 décembre 1909, à Posen, la Fédération réunissait 34 sociétés ayant environ 900 membres. Il y avait 14 sociétés ayant 500 membres

Les Sokols. — On désigne sous ce nom une Fédération de sociétés de gymnastique et de sports dont le but est de grouper les Polonais et de développer le sentiment national. Les patriotes, sans distinction de rang et de classe, se livrent aux exercices physiques pour donner de vigoureux défenseurs à la nation. Ils s'habituent à la discipline militaire, chose importante, si l'on se rappelle que le manque de discipline amena la ruine de la Pologne.

Certains agitateurs considèrent ces sociétés comme une sorte de garde nationale, capable de former une armée entraînée et disciplinée, le jour où la patrie fera appel à eux. C'est une sorte de chevalerie polonaise. La gymnastique n'est que le moyen.

Ces gymnastes ont un uniforme gris : une veste à brandebourgs, une casquette surmontée d'une plume de faucon, une chemise aux couleurs nationales et les bottes polonaises.

Ces sociétés ont une revue : *Przewodnik Gimnastyczny.* Il existe aussi le chant des sokols (1) :

En avant, ne reculons pas,
Tel est le mot de ralliement des sokols.
Aussi longtemps que notre cœur battra, en avant.
La patrie doit être délivrée,
Chassons l'ennemi éternel, chassons le sombre enfer,
Sur leurs cadavres, en avant !
Il vaut mieux qu'une balle frappe notre poitrine
Que de laisser déchirer notre étendard.
Debout, Polonais, brisez vos chaînes !
Aujourd'hui c'est le jour de notre triomphe ou de notre fin !
Tous les Polonais prennent les armes.
Vive la liberté ! Vive la Pologne !

Ajoutons que des fêtes et des congrès auxquels les Posnaniens prennent part, ont lieu en Galicie. A l'une de ces réunions, tenue le dimanche de Pentecôte (1908), le professeur Danielak prononçait ces mots : « Jurez, chers frères, que vous conserverez profondément dans vos cœurs tous les discours que vous avez entendus. Jurez aussi, mères polonaises, de faire de vos enfants de bons patriotes (2). »

environ en Westphalie, en Prusse occidentale et en Silésie. Les recettes s'élevaient à 20.309 marks, les dépenses à 17.045 marks. Il faut ajouter environ 2.000 membres qui ne sont pas rattachés à une société locale. » (Spatz, *Op. cit.*, p. 20.)

1. *Sokol*, Faucon. Il est défendu de porter cet uniforme en public. (Wagner et Vosberg, *Op. cit.*, pp. 266 et 267.)

2. Weddern, *Op. cit.*, p. 25.

Le port de l'uniforme des sokols est interdit en public. Le 9 février 1897, le tribunal de Beuthen condamne un gymnaste qui enfreint cet ordre à 30 marks d'amende.

D'après Spatz, il y avait en 1907, 164 sociétés sokols.

« Suivant l'exemple de Galicie, on organisa la première société en 1884 à Hohensalza ; en 1893, il y avait déjà 10 sociétés, en 1900, 40 sociétés avec 2.119 membres. En 1909, la Fédération comprend 230 sociétés de Posnanie, de Silésie et Westphalie. En 1909, il y a en Amérique du nord 150 sociétés sokols avec 5.517 membres. Le président des Sokols est M. de Chrzanowski. » (Spatz, *Op. cit.*, p. 22).

Bernahrd, *Das polnische Gemeinwesen im Preussischen Staate*, donne pour la Posnanie

Les Sociétés politico-économiques. — A côté de ces sociétés, qui ont un caractère purement politique, il en existe un deuxième groupe qui englobe tous les ouvriers et les petits propriétaires polonais. Leur but est la défense des intérêts professionnels des travailleurs; il va sans dire que le but national n'est pas oublié. Nous nous contenterons de les énumérer.

La plus importante est la Fédération des syndicats des ouvriers métallurgistes polonais, *Ziednoczenie Zawodowo polskie.* Une brochure mensuelle, *Sila,* Force, est envoyée aux ouvriers. Ces syndicats ayant un caractère national très prononcé sont souvent attaqués par le parti socialiste.

Les ouvriers agricoles sont groupés, depuis 1897, dans la Fédération polonaise des sociétés d'ouvriers catholiques des diocèses de Gnesen et de Posen, *Zwiazek katolickih towarzystw robotnikow w dyecezyi Gnieznienskiej i Poznanzkiej.* Elles ont un caractère nettement religieux, à la tête de chacune d'elles se trouve un prêtre nommé par l'autorité ecclésiastique. Le président de la Fédération est le curé Stychel, le secrétaire général, le curé Adamski (1).

Des conférences sont faites sur des sujets politiques, économiques et sociaux, on donne des renseignements aux ouvriers en cas de conflit avec l'autorité scolaire ou le gouvernement. De nombreuses bibliothèques ont été installées. On a organisé des caisses de retraites et de secours. La revue *Robotnik,* Le Travailleur, a environ 30.000 lecteurs. Ces sociétés sont appelées à avoir un grand développement grâce à l'influence des prêtres.

Les petits propriétaires ruraux sont groupés dans la Société Rustikal (2), qui poursuit également un but économique et politique. Des conférences sont faites sur l'emploi des engrais et des machines agraires, sur l'élevage, l'arboriculture. On s'efforce de combattre l'alcoolisme, d'éviter les procès et de développer l'épargne chez les paysans. Le président est M. de Chlapowski. Chaque société a une réunion mensuelle. Les sociétés sont groupées en 26 cercles. Dans chaque cercle il y a une réunion annuelle. Enfin chaque année a lieu à Posen un congrès général.

Les grands propriétaires ont également leur association. Les réunions générales de ces deux fédérations ont lieu à Posen et constituent ce qu'on appelle la semaine agricole.

Il existe également une Société de perfectionnement agricole pour les

1907, 39 sociétés, en Silésie 10, à Berlin 24 sociétés, en Prusse occidentale 10 sociétés, en Westphalie et provinces rhénanes 54 sociétés, en tout 129 sociétés.

1. La Fédération comprenait en 1909, 229 sociétés avec 33.948 membres, il existait 127 bibliothèques et 144 caisses d'assurances (Spatz, *Op. cit.*, p. 44).

Une société identique existe en Prusse occidentale : Fédération des sociétés populaires polonaises. Elle réunit environ 70 sociétés avec 9.000 membres.

On organisa en 1903 la Fédération des sociétés polonaises des ouvriers catholiques à l'étranger dont le siège est à Berlin. Elle a un caractère profondément religieux. Elle permet aux prêtres de réunir les émigrants polonais et de rester en relation avec la Posnanie. Peu importante, elle groupe 3.000 ouvriers environ.

Signalons la Société Saint-Isidore qui fut un essai tenté en 1893 par l'archevêque Stablewski pour retenir en Posnanie les ouvriers nomades et les émigrants.

2. Cette association fut organisée avec 10 sociétés, en 1873. Aujourd'hui elle compte 335 sociétés avec 15.000 membres environ. (Spatz, *Op. cit.*, p. 46.)

Les dirigeants de ces sociétés, notamment des syndicats, sont souvent accusés de menées politiques ou anti-allemandes et traduits pour ces faits devant les tribunaux.

administrateurs et les régisseurs. Elle compte environ deux cents membres. Enfin signalons l'association des jardiniers : *Związek Towarzystwo ogrodniczych.*

Associations industrielles et commerciales. — Parmi ces associations, la Fédération des Sociétés industrielles est la plus importante. Elle fut organisée il y a une dizaine d'années et groupe les artisans et les petits commerçants polonais. Des conférences, des représentations théâtrales sont organisées, des bibliothèques fonctionnent. Des expositions attirent la clientèle polonaise et l'intéressent aux produits polonais. Des primes sont données aux ouvriers et aux apprentis. Elle réunit à peu près 150 sociétés et 10.000 membres.

Une fédération analogue existe pour les commerçants. Son but essentiel est de recommander les maisons et les marques polonaises. Un vaste appel patriotique est lancé à la population en faveur des produits polonais. Elle publie un livre de réclames et d'adresses des maisons de commerce polonaises. La fédération compte environ 50 sociétés.

Les employés et les voyageurs de commerce ont également leur association dont le président est le directeur de la banque Hacia.

Les ecclésiastiques forment la Société : *L'Unitas.* Elle compte environ six cents adhérents. Cette association défend les prêtres contre les attaques des journaux et des agitateurs polonais ou allemands.

Les associations de femmes polonaises. — Il n'existe pas en Pologne un mouvement féministe dans le sens que nous donnons à ce mot actuellement. Les associations de femmes polonaises ont pour but la défense de la nationalité et de la religion. Elles sont presque toutes dirigées par des prêtres.

Jusque vers 1905, les femmes appartenant à la noblesse ou à la classe bourgeoise s'intéressent seules à ce mouvement. Sous le ministère Caprivi plusieurs sociétés organisèrent les leçons de langue polonaise et donnèrent tous leurs soins à l'éducation nationale de l'enfant (1).

Vers 1905, le clergé commença une propagande en faveur des associations de femmes polonaises. Des réunions eurent lieu, des conférences furent faites sur le rôle des femmes dans les questions nationales.

La grande masse de la population ouvrière fut ainsi préparée à l'organisation.

Les organisations de bienfaisance portent également un caractère national. Ainsi à Posen, les Polonais comme les Allemands ont un jour réservé à la vente de fleurs et de cartes postales pour les œuvres de bienfaisance. Dans les rues, les quêteuses ne s'adressent qu'à leurs compatriotes. Les Allemands restent éloignés de cette fête de charité.

Mentionnons rapidement les sociétés polonaises de bienfaisance.

La Société de *Saint Vincent de Paul* patronée par l'évêque suffragant

1. C'est ainsi que se fondèrent des sociétés à Bromberg (1892), à Hohensalza (1894), A Posen, on organisa la Société *Warta*, qui prit une part active à la grève de 1906. Il existe également une société, *Stella*, qui organise des colonies scolaires.

de Posen. Cette société organise des fêtes, des concerts avec un programme uniquement polonais.

En 1905, on organisa la Société pour la protection des enfants catholiques, *Towarzystwo opieki nad dziecni Katolickieni.* Le président est le curé Adamski. Cette Société prend sous sa protection les enfants abandonnés au lieu de les laisser germaniser par l'administration allemande. Jusqu'à maintenant, la Société a déjà pris soin de 600 enfants environ.

Une société au capital de 2 millions fut fondée par les dames polonaises pour la création de maisons de retraite, d'asiles pour les apprentis et les jeunes filles pauvres. On l'appelle : *Dom dobroczynnosci, Charitas Kwilecka, Mankowska et Ca,* du nom des principales bienfaitrices.

Notons enfin *Schronienie na uczicieli,* l'asile pour les institutrices polonaises auquel est adjoint un pensionnat.

Les organisations politico-sociales des femmes polonaises sont les plus importantes. Elles se rattachent à deux grandes fédérations.

La première : Fédération des Sociétés d'ouvrières catholiques, *Zwiasku towarzystwo kobiet pracujacych z sledziba w Poznaniu,* fut organisée par le curé Adamski, en 1908.

Elle a pour but l'union et la protection des ouvrières. On y trouve un bureau de placement, une caisse de secours mutuels et d'assurances. Les sociétés organisent des réunions, des conférences, des soirées récréatives. De nombreuses bibliothèques ont été créées. En 1911, la fédération groupait 26 sociétés ayant près de 6.000 membres (1).

La deuxième : Fédération pour l'émancipation des femmes, *Zjednoczenie,* fut organisée à Posen en 1908. Elle a un caractère strictement laïque. Elle se propose de développer l'instruction et l'éducation des femmes. Elle groupe 23 sociétés avec 3.000 membres environ. La plupart de ces sociétés sont simplement des cercles de lecture.

C'est à cette fédération que se rattacha la Société des paysannes polonaises *Towarzystwo ziemianek.* Elle s'occupe spécialement d'hygiène enfantine et d'économie domestique.

Toutes ces organisations sont le résultat de la propagande active et habile des agitateurs religieux et laïques pendant ces dernières années.

L'organisation de la jeunesse polonaise. — La plus importante de ces organisations est la Fédération des Sociétés d'apprentis polonais à l'étranger, à Bochum. Elle fonctionne depuis 1909 et réunit une dizaine de sociétés d'apprentis polonais de Westphalie et de Prusse rhénane. Ces sociétés n'ont

1. Le tribunal de Gnesen, 17 février 1912, a déclaré que les deux sections de Gnesen devaient être considérées comme sociétés politiques.
En 1911, les recettes étaient de 9.554 marks, les dépenses s'élevaient à 7.398 marks.
Le gouvernement prussien, par ses mesures policières, ne perd aucune occasion pour entraver le développement des sociétés et interdire les réunions publiques. — En vertu de la loi sur les réunions, les débats doivent être conduits en langue allemande. Par exception, les réunions peuvent avoir lieu en langue polonaise dans certains cercles de la province pendant la période électorale. Cette mesure est applicable jusqu'en 1928 aux cercles où la population est polonaise.

aucun caractère religieux et portent généralement le nom des grands hommes de la Pologne. Elles ont surtout pour but de développer le sentiment national chez les jeunes. Leurs statuts sont rédigés d'après ceux des sociétés Straz.

En Posnanie, il y a deux fédérations : celle des jeunes apprentis qui compte environ 25 sociétés et celle des compagnons qui réunit environ une vingtaine de sociétés. Elles ont un caractère nettement religieux et les jeunes gens sont groupés par paroisse. Le président de chaque société est un curé nommé par l'autorité ecclésiastique.

La jeunesse universitaire forme deux groupes : l'un d'un caractère socialiste, il réunit douze sociétés ; l'autre, d'opinion plus modérée, réunit quinze sociétés. Une fédération fut organisée à la suite d'un congrès tenu en 1909, à Zakopane. Elle réunit toute la jeunesse polonaise qui étudie en Allemagne, en Galicie, en Russie, en Belgique et en France. Cette fédération reçoit des fonds de Rapperswyl.

A côté de ces sociétés, qui ont un caractère public, il y a de nombreux groupes secrets où se réunissent les lycéens et les étudiants. Une des fédérations secrètes les plus connues est le Zet.

On lit dans ses statuts (1) :

« 1. — Le but de cette association est de travailler par tous les moyens pour assurer l'indépendance de la Pologne.

« 2. — Tous les Polonais appartenant à l'enseignement secondaire ou supérieur, quels que soient leur sexe ou leur religion, peuvent faire partie de l'association.

« 3. — Dans chaque groupe on travaille à développer les qualités physiques, intellectuelles et morales des sociétaires. On agira de la même façon auprès des jeunes élèves des lycées.

« Les membres de la Société doivent également user de leur influence auprès de la population des campagnes pour développer le sentiment national et faire comprendre que nous devrons encore reprendre nos faux comme au temps de Kosciuzko. Quand tout notre peuple aura repris les faux et les fourches, l'heure de la liberté sonnera pour la Pologne, pour le peuple, pour la liberté.

« 7. — Chaque membre s'engage à conserver le secret de la Société et des décisions qui sont prises par le groupe.

« Il s'engage également à ne parler des travaux du groupe que pendant les réunions et à ne pas confier les secrets de l'Association à sa correspondance privée.

« 9. — Serment de membres : Je jure par Dieu, par les saints de la Trinité, par la Vierge Marie (les non-catholiques donnent leur parole d'honneur), sur les cendres de tous ceux qui ont donné leur vie pour la cause de la liberté, sur les cendres de Kosciusko, sur les cendres des révolutionnaires de janvier et de novembre, sur le sang de tous ceux qui sont

1. Wagner et Vosberg. *Op. cit.*, p. 30 sq.

tombés à Praga (1), sur la tête de tous ceux qui souffrent dans les prisons de Sibérie, je jure d'observer strictement les statuts et de rester fidèle à la Pologne pendant toute ma vie.

Les articles suivants règlent l'administration intérieure et la conduite à observer avant et après les séances :

« 5. — Les membres sont obligés d'arriver ponctuellement aux séances. Tout retard est considéré comme absence non justifiée et est puni comme telle. Après chaque séance les membres doivent quitter le lieu de réunion séparément et isolément. Il est interdit de stationner dans les escaliers ou devant la maison. »

Il arrive quelquefois que la police découvre ces sociétés. Les membres sont traduits devant les tribunaux sous l'inculpation de haute trahison.

En été, ces sociétés font un pèlerinage patriotique à Cracovie. On visite les tombeaux de Casimir le Grand et des héros polonais : Kosciusko, Poniatowski, Sobieski. On rencontre dans les congrès les compatriotes de Russie et d'Autriche et lorsqu'on revient en Posnanie c'est pour travailler avec plus de courage encore à la cause nationale.

Ajoutons enfin que toutes ces sociétés qui avaient, il y a une dizaine d'années, un caractère religieux encore très prononcé, sont pénétrées de plus en plus par l'esprit démocratique.

L'organisation politique polonaise. — Au point de vue politique on trouve trois grands partis ; tous trois ont un caractère nettement national.

Le parti de la Cour ou conservateur qui essaya de gagner la faveur royale pour obtenir une certaine autonomie administrative. Ses membres appartiennent surtout à la noblesse et au clergé. Il joua un rôle actif tant que le mot d'ordre fut donné par la fraction polonaise de Berlin, à la suite des incidents qui amenèrent son chef de Klocieski à démissionner en mars 1894, il a perdu toute autorité.

Le réveil de la classe paysanne et ouvrière créa le parti démocratique national. C'est lui qui dirige le mouvement national actuel. Il se propose d'éveiller le sentiment national dans la masse du peuple et d'organiser toutes les forces polonaises dans un vaste réseau de sociétés.

Par opposition au parti conservateur il est organisé sur les bases libérales et démocratiques et se refuse à toute entente avec le gouvernement ou avec les autres partis allemands.

Il refuse de reconnaître à l'Église le droit de prendre part aux questions politiques, mais la religion est si intimement mêlée à la vie de la nation que malgré tout il garde un caractère religieux assez accentué.

Il faut ajouter enfin un parti socialiste polonais. Dans les centres industriels de Westphalie et de Silésie où la réunion d'un grand nombre d'ouvriers se prête à la propagande, ce parti a pu réunir un certain nombre d'adhérents. Il combat pour l'émancipation de la Pologne et l'organisation internationale des ouvriers. Ce parti est énergiquement combattu à la fois par le clergé polonais et le parti socialiste allemand.

1. Faubourg de Varsovie.

En 1896, les socialistes polonais de Cracovie adressèrent à Liebknecht le télégramme suivant à l'occasion de son 70e anniversaire :

« Nous te remercions pour le noble courage que tu as si souvent montré en défendant la pauvre Pologne. Le jour où notre patrie sera libre et indépendante, notre peuple gardera le souvenir de ton nom (1). »

Au congrès socialiste de Kattowitz les socialistes polonais décidèrent de se rattacher aux socialistes allemands.

Enfin, le 26 août 1912, le congrès socialiste de Berlin autorisa le *Vorwärts* à insérer les articles des socialistes polonais (2).

La fraction polonaise. — Les députés de la fraction polonaise des parlements allemand et prussien ne représentent que les intérêts polonais et non les intérêts généraux de la province de Posen.

Au parlement allemand :

La fraction polonaise se compose de 18 membres. 6 membres (3) appartiennent au parti conservateur et 7 au parti démocrate-national (4) ; enfin 5 membres sont appelés modérés.

La province de Posen a 15 députés, 11 (5) appartiennent à la fraction polonaise, 1 au centre et 2 au parti conservateur.

La Prusse occidentale a 13 députés, dont 3 Polonais. La Silésie a 4 députés polonais sur les 12 députés qu'elle envoie au parlement allemand.

Voici les résultats des trois dernières élections pour le parlement allemand. Dans la province de Posen (nombre de voix obtenues par chacun des partis) :

Années	Conserv.	Lib.-nation.	Libéraux	Centre	Polonais	Socialistes	Divers
1898	73.506	13.574	12.271	12.084	142.295	4.596	—
1907	115.735	12.065	2.033	6.835	193.629	6.510	700 environ
1912	96.941	16.873	19.709	3.168	191.383	12.968	1.200 —

On constate l'augmentation des voix socialistes et libérales aux dépens du centre et des conservateurs.

Voyons également le nombre des voix polonaises en Prusse (6) :

1. *Der Gesellige*, 8 avril 1896.

2. Vingt-six groupes socialistes polonais y prirent part.

3. Les six députés conservateurs sont nobles : il y a 4 propriétaires, 1 avocat et 1 rédacteur.

4. Dans ce groupe il y a 3 prêtres, 1 avocat, 1 employé, 2 propriétaires.

Cette division a peu de signification ; on peut dire qu'un large esprit démocratique domine dans la fraction qui ne compte que deux ou trois membres vraiment conservateurs.

5. L'arrondissement de Posen a 8 députés polonais, celui de Bromberg, 3.

En 1871, il y avait au parlement allemand 13 députés polonais ; en 1874, 14 ; en 1881, 18 ; en 1893, 19 ; en 1907, 20. *Die Reichstagszahlen von 1912 bearbeibet im Kaiserlichen Statistischen Amt.* I Heft, p. 69 sq.

6. *Die Reichstagswalhen von 1912*, pp. 3 et 69, I Heft.

On constate l'augmentation des voix polonaises dans les centres industriels de l'Ouest.

En Silésie, les Polonais appartiennent au parti socialiste et votent pour les candidats socialistes.

D'après la profession, les députés polonais se répartissent ainsi : 5 prêtres catholiques, 3 rentiers, 1 avocat, 2 journalistes, 2 agriculteurs, 1 médecin, 1 employé.

	1898	1907	1912
Pour tout l'empire d'Allemagne . . .	244.128	453.858	441.644
Prusse orientale	11.667	6.831	10.526
— occidentale	88.525	102.390	99.369
Berlin	337	2.816	2.695
Brandebourg	151	2.159	2.353
Silésie	40	115.428	94.023
Westphalie.	0	19.647	26.090
Prusse rhénane	0	8.767	12.209

A la Chambre des députés de Prusse. — Il y a actuellement 15 députés polonais. Sur les 29 députés de la province de Posen, 9 sont Polonais. Sur les 22 députés de la Prusse occidentale, il y a 3 Polonais et il y a 3 Polonais sur les 66 députés de Silésie.

Les sous-préfets et les fonctionnaires usent de tous les moyens pour amener les électeurs à voter pour les candidats du gouvernement.

Il nous a paru intéressant de donner quelques détails sur les relations de la fraction polonaise avec les autres partis allemands.

C'est avec le centre catholique que la fraction polonaise entretient les relations les plus étroites.

Pendant la lutte religieuse (Kulturkampf), ils se sont alliés pour la défense de l'Église.

Bien que le centre ait toujours soutenu les Polonais contre le gouvernement à l'occasion des lois de colonisation, d'expropriation et des questions scolaires, ce parti est resté, aux yeux de la population polonaise, un parti allemand, c'est à dire étranger. La fraction polonaise, après la lutte religieuse, est devenue de plus en plus polonaise, c'est à dire anti-allemande, sa force d'opposition est toujours allée en croissant.

Ces deux partis après avoir été étroitement unis pendant toute la lutte religieuse, ne tardèrent pas à entrer en désaccord. La séparation fut radicale lorsqu'aux élections pour le parlement allemand, en 1906, le Polonais Korfanty enleva au député centriste le siège de Kattowitz tandis qu'un autre Polonais enlevait également au centre la conscription de Beuthen. En 1907, le centre perd encore trois sièges en Silésie, à Oppeln, Gleiwitz et Pless.

La même tactique était suivie en Westphalie et en Prusse rhénane.

Le centre catholique se rendit bientôt compte que son intérêt lui commandait l'union avec les Polonais. Le pacte fut conclu aux élections pour la Chambre de Prusse en 1908. Les Polonais gagnèrent trois sièges en Silésie, le centre deux. En Westphalie et en Prusse rhénane, le centre acquérait six nouveaux sièges.

La province de Posen a 29 députés. Il y a 9 députés polonais, 6 libéraux, 13 conservateurs, 1 libéral-national.

En 1893, il y avait à la Chambre prussienne 17 députés polonais ; en 1893, 13 ; en 1903, 13 et 15 depuis 1908.

A la Chambre des seigneurs il y a 10 Polonais. *Die Preussischen Landtagswalhen von 1908 und aus früheren Jahren.* Heft XXX, pp. XXXIII et XLVI.

Cette politique suivie par le centre mécontente beaucoup de catholiques qui sont avant tout Allemands.

Les Polonais profitent de cette politique : en soutenant la religion, le centre défend également la nationalité polonaise.

Aujourd'hui c'est la loi sur les jésuites qui sert de base d'entente entre le centre catholique et la fraction polonaise. Le député polonais Seyda s'exprima ainsi à la tribune du parlement allemand (1) :

« J'ai en outre à déclarer que nous partageons entièrement les vues de la fraction centriste en ce qui concerne la loi contre les jésuites. Nous désapprouvons de la façon la plus absolue le décret du Conseil fédéral qui aggrave sans justification la loi contre les jésuites. Nous espérons que cette loi, un des derniers restes de la lutte religieuse sera abrogée le plus tôt possible. »

Par contre, la *Germania*, organe du centre catholique désapprouve les Polonais qui ne votèrent pas les augmentations militaires (2) :

« Le député polonais Seyda protesta contre les projets militaires et dit que l'attitude de la fraction polonaise était justifiée par celle du chancelier. Nous ne pouvons admettre ce raisonnement. Ces augmentations ne sont pas accordées à la personne du chancelier, mais ce sont des mesures prises pour la protection de la patrie et le maintien de la paix. Elles ont donc la même importance pour les Polonais que pour les autres partis. »

Malgré ces conflits passagers on peut dire que leurs relations restent amicales. Unis sur le terrain religieux, ils conservent leur indépendance dans les questions de politique pure.

Les libéraux allemands jugent que les mesures prises jusqu'ici par le gouvernement ont manqué leur but. La colonisation et l'expropriation ont semé la haine et la discorde dans la province. L'expropriation n'a pas chassé les Polonais de leur sol natal, elle n'a fait qu'augmenter le prix du terrain. Les Polonais ont été les premiers à bénéficier d'un tel état de choses, leur situation matérielle s'est considérablement améliorée.

Les Polonais ont pris pied en Westphalie et en Prusse rhénane ; ils ont étendu leur influence en Silésie et en Prusse occidentale. Les libéraux rendent la bureaucratie prussienne responsable d'un tel état de choses. Celle-ci ne s'est pas adaptée au progrès, elle est restée paperassière et routinière. La population voit dans les fonctionnaires des ennemis et non des aides et des collaborateurs.

De plus les libéraux n'admettent pas l'idée du danger polonais étant donné que les Allemands ont le nombre et détiennent le pouvoir central.

Ce sont ces idées que défendit le député libéral Pachnicke à la tribune de la Chambre des députés de Prusse, le 31 octobre 1912 :

« Le chemin de Berlin à Posen est pavé de fautes. En 1860 aucune des difficultés actuelles n'existait. Le ministre déclare que le gouvernement poursuit une politique d'assimilation. Qu'a-t-on fait ? » Il rappela toutes les mesures prises contre la population polonaise ; la lutte religieuse, l'expulsion

1. Séance du 6 décembre 1912.
2. *Germania*, 9 avril 1913.

des Polonais russes, les lois de colonisation et d'expropriation et il termina en accusant le parti conservateur du malaise actuel.

« Celui qui veut gagner à sa cause une population fidèle ne doit pas sortir du chemin du droit et de la justice. »

Le 11 décembre 1912, à une réunion libérale organisée à Posen, on adopta une résolution demandant l'abrogation de la loi d'expropriation et condamnant la politique préconisée par la Société des Marches de l'Est.

Les socialistes sont les alliés les plus désintéressés des Polonais. Ils votent par principe contre toutes les lois d'exception. Par contre, les Polonais combattent les socialistes comme ennemis de l'idée nationale et de la religion.

Le député socialiste Bochart faisait la déclaration suivante à la tribune de la Chambre des députés de Prusse, le 31 octobre 1912 :

« Par toutes ces mesures d'exception, vous servez la propagande du parti socialiste. Vous voulez anéantir la population polonaise ; toutes vos lois pour atteindre ce but irréalisable ne sont que des demi-moyens. La seule solution de la question polonaise se trouve dans la confraternité des peuples, on pourra seulement la réaliser quand l'État prussien sera devenu socialiste. »

Le député socialiste Wendel déclara le 29 janvier 1913 au parlement allemand (1) :

« Il faut que nous, les révolutionnaires internationaux, nous protégions la constitution contre les sauveurs nationaux. Nous ne le faisons pas pour les beaux yeux des Polonais. Ils sont nos adversaires et leurs hobereaux ne nous sont pas plus sympathiques que les hobereaux prussiens. C'est par amour du droit et de la justice que nous nous opposons à l'oppression des Polonais. On traite les Polonais d'une façon qui rappelle la cour de la caserne prussienne. Lorsqu'on voyage à l'étranger, on rougit d'une telle situation. Mais cette sorte de honte vous l'ignorez (aux conservateurs). Pour les mangeurs de Polonais, la force passe avant le droit. L'expropriation est une illégalité gouvernementale.

Quatre grands propriétaires polonais sont chassés de leur terre, quatre cents ouvriers et artisans allemands sont ruinés, dix mille ouvriers polonais s'installent en Westphalie et forment une organisation polonaise au milieu des populations allemandes. On désigne tout cela avec un mot étranger : la germanisation !... Messieurs les conservateurs déclarent à la tribune qu'il y a trop de Polonais dans le pays, par contre ils trouvent qu'il y en a trop peu dans leurs fermes. Ils combattent l'importation de la viande de porc, mais trouvent les importations de viande humaine encore trop faibles... Le résultat de tout cela, c'est que l'opposition n'est plus faite par les grands propriétaires polonais, mais par la classe bourgeoise et les ouvriers... En temps de guerre, l'état-major est obligé de tenir compte de la population polonaise. A l'occasion de la guerre balkanique, le gouvernement pourrait beaucoup apprendre. La faute principale du gouvernement turc fut une mauvaise politique de nationalisation... Que s'est-il passé pour justifier l'expropriation ? Est-ce que les Polonais ont préparé une insurrection ? Considère-t-on M. Seyda comme un

1. Discussion de la loi sur l'expropriation.

moderne Kosciusko qui conduira ses faucheurs contre les mitrailleuses prussiennes?... Le gouvernement craint bien plus les mangeurs de Polonais que les Polonais eux-mêmes. Parmi les mangeurs de Polonais les plus sauvages, il y a le groupe petit mais bruyant des pangermanistes... Et c'est pour faire plaisir à ces pangermanistes que l'on applique la loi d'expropriation... Nous nous réjouissons que le gouvernement conservateur, avec l'appui de deux partis conservateurs, crée un précédent pour notre grande expropriation. Ces deux partis justifient notre expropriation de demain et d'après-demain par leur expropriation d'aujourd'hui. Les mesures du gouvernement ne sont pas socialistes, mais anarchistes... Aujourd'hui votre propriété est entourée de baïonnettes, mais la fortune est changeante en ce monde. Un jour viendra où nous disposerons de la force, aussi nous poursuivrons sans repos l'expropriation de vos grandes propriétés. Et beaucoup d'entre vous diront en eux-mêmes : On est toujours puni par où l'on a péché. »

Le vote qui suivit cette interpellation sur la loi d'expropriation se répartissait ainsi : 353 députés y prirent part. 213 votèrent contre le gouvernement (Polonais, centristes, Alsaciens, Danois), 97 approuvèrent le gouvernement (conservateurs et libéraux nationaux). Il y eut 43 abstentions (libéraux).

Par une forte majorité, le chancelier de l'Empire et en même temps le président du conseil des ministres de Prusse étaient mis en minorité. Pratiquement l'événement n'avait pas grande importance, le chancelier n'étant responsable que devant l'empereur, seule son autorité morale se trouvait affaiblie.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* termine ainsi l'article où elle commente le vote du Parlement allemand :

« Les Polonais se sentent plus forts dans leur agitation contre la colonisation, tel est le résultat pratique des événenements. Et tout Allemand, Prussien ou non, partisan ou adversaire de la colonisation ne peut que le regretter vivement. »

Les Journaux polonais.— La presse joue un rôle de plus en plus important à mesure que s'élève le niveau intellectuel du peuple. Elle s'est surtout développée depuis quelques années. C'est elle qui fait connaître dans les moindres chaumières toutes les manifestations de la vie nationale (1).

D'après le *Slovo Polskie* de Lemberg (2), le nombre des journaux et revues

1. Les rédacteurs des journaux polonais sont sévèrement punis pour tous les articles où ils n'observent pas la stricte neutralité. Les journaux allemands de Posen ne sont pas toujours aussi modérés. La feuille pangermaniste *Posener Tageblatt* se distingue par la violence de ses articles. Le *Jubiläums-Festnummer*, 12 mai 1912, donne une idée du caractère agressif de cette feuille.

Il est intéressant ne noter que le premier journal qui parut à Posen en 1719 fut un journal français. Le rédacteur était un Français professeur au lycée.

2. D'après une brochure éditée par la librairie Hygiega de Berlin, il y aurait :

en Prusse	103	revues	périodiques	polonaises.
en Autriche	232	—	—	—
en Russie	207	—	—	—
en Amérique	88	—	—	—

polonais s'élève à 600. Spatz (*Die Kampforganisationen Neu Polens*) estime qu'il paraît en Allemagne 135 journaux et publications polonais.

Parmi les plus connus nous citerons le *Kuryer Poznanski*, qui, après avoir longtemps soutenu l'archevêché, est devenu l'organe du parti démocratique, le *Lech* de Gnesen, le *Dziennik Berlinski*, la *Gazette de Graudenz*, la *Gazette d'Ostrowo*, qui ont une tendance politique nettement démocratique, de même que le *Dziennik Bydgoski*, Bromberg, le *Dziennik Kujawski*, Hohensalza, et la *Gazetta Torunska*, Thorn.

Le *Dziennik Poznanski* et le *Goniec Wielkopolski*, Messager Panpolonais, qui paraissent tous deux à Posen, représentent l'opinion conservatrice.

En Silésie paraissent le *Polak* et le *Kuryer Slonski*, dirigés par le député Korfanty, le *Katolik* et le *Dziennik Slonski*, dirigés par le député Napieralski. C'est aussi en Silésie, à Beuthen que paraît la revue ouvrière *Praca*, Travail.

En Westphalie paraissent le *Wiarus Polski* à Bochum et le *Narodowic* à Herne.

Nous ne faisons que citer les plus répandus. Il existe encore de nombreux suppléments illustrés et de nombreuses feuilles récréatives.

Deux journaux s'adressent spécialement aux femmes polonaises : *Gazeta dla Kobiet Zjednoczenie* et la Voix des Panpolonaises : *Glos Wielkopolanek*.

S'il est vrai que la presse est l'expression la plus marquante d'un mouvement ou d'une tendance politique, on voit par ce court exposé toute l'importance du mouvement national polonais.

Sur 227 revues polonaises hebdomadaires, 29 paraîtraient en Prusse.
— — — 42 — Autriche.
— — — 86 — Russie.
— — — 76 — Amérique.

Sur 78 journaux quotidiens, il y en aurait 21 en Prusse, 21 en Autriche, 27 en Russie et 9 en Amérique.

En juin 1907, il paraissait à Posen 38 journaux ou périodiques polonais ; à Thorn, 11 ; à Graudenz, 7 ; à Bochum, 6. Il paraît en Allemagne 3.177 journaux ou revues en langues étrangères.

CHAPITRE X

L'organisation allemande dans les Marches de l'Est

Les Allemands ne sont pas aussi étroitement unis que les Polonais. Il y a bien des sociétés allemandes, mais elles n'ont pas l'unité et la cohésion des organisations polonaises. L'esprit de caste est si fort chez les Prussiens qu'il s'oppose même à une union complète de l'élément allemand dans un but national. Les hauts fonctionnaires et les officiers forment une classe très fermée où les commerçants ne sont pas admis.

L'élément ouvrier ne joue aucun rôle politique dans la province. Quant aux fonctionnaires, ils n'ont pas su gagner la sympathie du public polonais, La plupart sont étrangers à la province et profitent de la première occasion venue pour la quitter.

Les comités électoraux constituent les seuls liens politiques. Les fonctionnaires appartiennent surtout aux comités conservateurs et libéraux nationaux. Les israélites soutiennent le parti libéral.

Depuis quelques années le gouvernement s'efforce de grouper les catholiques allemands partout où ils sont en nombre suffisant.

Les sociétés de vétérans, *Kriegerverein*, jouent le rôle le plus important au point de vue politique et national. Elles mettent à profit toutes les fêtes nationales, les cérémonies patriotiques et officielles pour manifester leur activité.

Il y a également des sociétés allemandes de chant et de sport.

Lors de la discussion au Parlement allemand de l'interpellation au sujet des incidents de Wreschen (13 janvier 1902), le chancelier Bülow traça le programme du gouvernement : protection des catholiques allemands contre les Polonais, la lutte ayant un caractère national et non religieux ; continuation de l'œuvre de colonisation ; création de petites garnisons pour soutenir économiquement les Allemands dans les villes. Il termina en faisant appel à la population allemande des pays de langue mixte et lui conseilla surtout l'union :

« Je tiens à déclarer que notre politique polonaise continuera à suivre la voie nationale que lui a tracée le grand Allemand, le prince de Bismarck. Nous ne voulons ni faiblesse, ni hésitation. Mais il ne faut pas que la population allemande des Marches de l'Est compte trop sur le gouvernement. Il faut qu'elle travaille elle-même, aide-toi le ciel t'aidera. Comme premier serviteur de la couronne, j'engage les colons à l'union. Il faut éviter tout ce qui empêche la concorde de régner parmi les Allemands. Pour tous il n'y a qu'un mot d'ordre : l'intérêt national, »

Fondation de la Société des Marches de l'Est. — En 1894, le discours

de Koscielski à Lemberg marqua la fin de l'ère des conciliations (Caprivi, 1890-94). Le parti démocratique polonais remplaça le parti conservateur.

En réponse à cet acte agressif, l'empereur, dans son discours de Thorn, exhorte les Allemands à l'union pour la défense des intérêts allemands. Caprivi est remplacé par le chancelier Bülow qui va, dès lors, poursuivre avec activité la germanisation de la Pologne.

C'est à ce moment que Bismarck, inquiet de voir son œuvre en danger, rentre en scène et fonde la Société des Marches de l'Est. Le 16 septembre 1894, les Allemands de Posnanie vont à Barzin (Poméranie) pour prendre le mot d'ordre. Le 4 novembre 1894, la Société est fondée. Le 20 novembre, Bismarck en accepte la présidence et remercie par le télégramme suivant :

« Je viens vous remercier de l'heureuse nouvelle que vous m'avez envoyée. J'ai éprouvé un certain plaisir en parcourant la liste des membres de la Société. Je pense qu'elle recrutera encore de nombreux adhérents. J'ai trouvé parmi ces noms des personnes sur lesquelles je comptais à peine et parmi celles-ci, beaucoup de fonctionnaires, Si l'on tient compte de la politique de conciliation qui est à l'ordre du jour, je salue leur décision comme un acte de bravoure. Puissent ces fonctionnaires ne jamais oublier que les postes difficiles qui leur sont confiés sont les remparts de l'empire allemand (1). »

A l'occasion des anniversaires, des fêtes nationales, des élections, des échanges de télégrammes eurent lieu avec Bismarck.

La Société publie une revue mensuelle : *Die Ostmark* (2). Le numéro de janvier 1896 donne les statuts de la société. Elle utilise toutes les occasions pour développer l'influence allemande dans les Marches de l'Est. Elle développe le sentiment national allemand parmi la population et elle défend les intérêts économiques allemands dans la province. La Presse polonaise est l'objet d'une surveillance particulière. En cas de diffamation ou d'injures, c'est la Société qui défend les intérêts allemands devant la justice. Par des primes, elle s'efforce de contribuer au développement de la classe moyenne allemande dans les villes et de soutenir les commerçants contre le boycottage polonais. Enfin, elle attire l'attention du gouvernement toutes les fois qu'il est possible de remplacer la langue polonaise par la langue allemande dans les leçons de religion.

Les trois fondateurs de la Société furent : M. de Tiedemann, commandant en retraite, propriétaire à Seeheim ; M. de Hansemann, propriétaire à Pempowo et M. Kennemann, conseiller d'agriculture à Klenta. Dans la province, on désigna bientôt la société par les initiales des trois fondateurs (H. K. T.), et les membres furent bientôt connus sous le nom de Hakatistes.

A la séance du 21 janvier 1896, au Parlement allemand, le député polo-

1. Widdern. *Op. cit.*, p. 16.
2. *Die Ostmark, Monatsblatt des Vereins zur Förderung des Deutschtums in den Ostmarken.*

nais Jazdzewski parla de la Société en ces termes : « Vous savez, Messieurs, qu'il existe depuis un an, dans la province de Posen, une société qui a pour but de développer l'influence allemande dans les Marches de l'Est de l'empire allemand. Quelques membres de cette haute assemblée font partie de cette société. J'ai eu déjà l'occasion d'en parler à la Chambre de Prusse, mais je crois néanmoins utile de dire encore quelques mots aujourd'hui. A mon grand regret, je suis obligé de me plaindre des attaques de cette société contre mes compatriotes. Elle compte, parmi ses membres, beaucoup d'employés des postes et il est arrivé que le contenu de télégrammes et de cartes-postales a été communiqué à la société et utilisé par celle-ci... Cette société, pour le développement de l'influence allemande, a introduit le boycottage des marchandises polonaises, ainsi que tout un système d'espionnage, en un mot, elle influe d'une façon déplorable sur l'état des choses. » Il termina en s'élevant violemment contre cette société, qui pousse les fonctionnaires à faire de la politique militante.

La Société des Marches de l'Est compte environ 30.000 membres.

Par de nombreuses conférences, faites dans toute l'Allemagne, la Société s'efforce d'intéresser la population allemande à la question polonaise. Dans la province de Posen, elle veut surtout grouper et organiser politiquement l'élément allemand. La Société des Marches de l'Est a fondé des bibliothèques.

En 1902, la Société comptait 26.000 membres, son avoir s'élevait à 220.000 marks. Elle avait organisé 455 bibliothèques renfermant 9.000 volumes.

Elle distribue également des bourses pour favoriser les études des jeunes Allemands. Des secours sont donnés aux ouvriers et aux petits commerçants allemands pour leur permettre de s'installer. Mais, comme ses ressources sont peu élevées, elle n'a pas eu, jusqu'à présent, une grande influence économique.

Son rôle est avant tout politique. Elle publie une brochure mensuelle, l'*Ostmark* qui a un caractère nettement pangermaniste. Elle réclame l'abolition complète de tout ce qui a un caractère polonais : des sociétés, des journaux, des chants, des affiches. Au bas de chaque page, il y a un appel au boycottage des marchandises et des maisons de commerce polonaises.

Elle poursuit une vive campagne, en faveur de la prussification des noms de villes et de villages. Des listes de noms allemands sont publiées (1). D'après elle, l'État ne devait tolérer aucun fonctionnaire ayant un nom polonais.

La revue l'*Ostmark* est complétée chaque année par le calendrier des Marches de l'Est, *Deutscher Ostmarkenkalender*, qui renseigne la popu-

1. Avec *heim* on formera Laubenheim, Ostheim, Neuheim ; avec *bach*, Unterbach, Baüerbach, Seebach, Lauterbach ; avec *hagen*, Reichshagen, Kœnigshagen, de même avec *tal*, *hausen*, *au*, *burg*.

Les noms patriotiques sont recommandés : Woerth, Spickern, Wissembourg, Doppel.

lation allemande sur tout ce qui se rattache à la vie et à l'histoire des Polonais.

Depuis que cette Société existe, il y a eu de nombreux procès de presse (1). La revue *Ostmark* en publie les statistiques. Elle attaque les professeurs les plus éminents de l'Allemagne et de l'étranger. Elle va jusqu'à intervenir dans la politique polonaise de l'Autriche.

Mais cette société réunit surtout les fonctionnaires, car la majorité des Allemands sont commerçants et désirent avant tout vivre en paix avec la population polonaise.

C'est ce que déclarait le député libéral Kindler : « Celui qui lit les feuilles allemandes est tenté de croire que la population allemande vit dans un continuel état de siège. Heureusement, il n'en est pas ainsi. Nous autres Allemands, nous vivons aussi tranquillement à Posen que dans n'importe quelle autre région de l'Allemagne. Nos relations avec nos concitoyens polonais sont des plus paisibles (2). »

Et il continue, en critiquant le journal pangermaniste, le *Posener Tageblatt* qui, comme la revue mensuelle de la Société des Marches de l'Est, ne perd aucune occasion pour exciter les esprits. Enfin, il termine en demandant le rétablissement de l'enseignement du polonais dans les écoles, cette langue étant nécessaire aux fonctionnaires et aux commerçants allemands.

Il existe une société identique pour les femmes allemandes (*Deutscher Frauenverein für die Ostmarken*). La présidente est Mme de Hansemann. Cette société se propose de secourir la population allemande nécessiteuse. Elle veille à ce que les jeunes Allemands reçoivent une éducation nationale. Le siège de la Société est à Berlin. Elle organise des conférences, des fêtes de bienfaisance, des bals. Des cours sont également faits pour instruire les femmes allemandes de leurs devoirs.

Parmi les sociétés allemandes, il en est une qui poursuit une active propagande pour la cause nationale. C'est l'œuvre des missions protestantes.

Citons enfin la loge maçonnique allemande de Posen qui se distingue par un patriotisme très militant (3).

Telle est, rapidement exposée, la question politique.

Les événements de 1863, la guerre franco-allemande et l'alliance franco-russe eurent une douloureuse répercussion en Pologne. Les patriotes polonaise durent reconnaître que toute lutte à main armée était devenue impossible et que désormais ils ne devaient compter que sur eux-mêmes.

1. Voir le livre édité par le bureau de Presse polonaise de Paris : *170 procès de Presse.*

En avril 1901, le *Kuryer Poznanski* est condamné à 500 marks d'amende pour avoir dit que la Société avait surtout le but d'exciter la population d'une manière infâme.

En juillet 1902, le *Wielkopolanin* est condamné à 200 marks d'amende pour diffamation contre les présidents de la Société.

2. Parlement allemand, séance du 15 janvier 1912.

Le *Goniec Wielkopolski* est condamné en mai 1902 à 1.500 marks d'amende ou 100 jours de prison pour diffamation contre le président Tiedemann.

3. Les Polonais font partie de la loge de Varsovie.

C'est alors que le peuple polonais s'est uni et s'est organisé pour résister à la poussée allemande. Tous les Polonais, depuis les paysans les plus humbles jusqu'aux plus riches propriétaires fonciers, ont compris leur devoir. La noblesse et le clergé se firent les éducateurs du peuple et les propagateurs des idées démocratiques. La lutte contre l'ennemi national remplaça la lutte de classes. Tout un ensemble d'associations pour la défense de l'idée nationale fut organisé. La bataille fut rude mais profitable : on assista à une véritable renaissance intellectuelle, politique et morale, le peuple prit conscience de ses aspirations et de son existence nationale.

L'agitation polonaise s'est étendue à la Haute-Silésie et à la Westphalie.

Malgré toutes les mesures d'oppression, les liens intellectuels et moraux qui unissent toute la Pologne se sont fortifiés. Malgré les frontières, la nation polonaise n'a cessé d'exister.

Tant que les Polonais restent dans la légalité, on ne peut les empêcher de rêver à leur patrie restaurée. Cette croyance est leur orgueil et leur pensée consolatrice.

Cette organisation montre la vitalité du peuple polonais qu'on aurait pu croire écrasé par la Prusse. Loin de se plier sous le joug, la nation polonaise a pris conscience d'elle-même ; elle a puisé dans la lutte une nouvelle source de vie. Elle a montré ainsi qu'elle était digne de redevenir une nation. Le problème polonais n'est plus seulement une question de politique intérieure prussienne, c'est actuellement une question internationale.

LIVRE II

La Question économique

CHAPITRE PREMIER

Généralités

Dans le livre précédent nous avons essayé de donner une vue d'ensemble sur la question politique.

Après la guerre franco-allemande, Bismarck a essayé de résoudre le problème polonais à l'aide des lois scolaires de 1872. Celles-ci n'ayant pas produit le résultat attendu, le gouvernement prussien porta la lutte sur le terrain économique. Avec les lois de colonisation et d'expropriation, avec l'organisation des coopératives et des banques paysannes, la lutte pour le sol a complété la lutte pour l'école.

Dans notre étude, il ne saurait être question de faire un exposé complet de la lutte économique, nous nous sommes contenté d'en donner un aperçu général et d'indiquer les résultats obtenus jusqu'à aujourd'hui.

Caractères économiques de la province de Posen. — La province a une surface de 2.899.152 hectares (1).

En 1907, le sol était cultivé de la façon suivante (2) :

Terres labourables .	1.780.143	hect.,	soit	69,7	°/₀	de la surface totale	
Jardins	20.860	—	—	0,8	°/₀	—	—
Prairies	229.774	—	—	9	°/₀	—	—
Pâturages	13.925	—					
Vignes	146	—					
Surface cultivée. .	2.044.848	hect.,	soit	80	°/₀	de la surface totale.	
Forêts.	342.763	—	—	13,4	°/₀	—	—
Landes	83.994	—	—	3,3	°/₀	—	—
Eaux, maisons, routes	83.873	—	—	3,3	°/₀	—	—
Surface utilisée . . .	2.555.478	hect. (3).					

1. *Jahrbuch für den Preussischen Staat 1913*, 10e année, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 121.
3. *Landwirschaftliche Betriebsstatistik*, vom 12 Juni 1907, Teil I. — *Statistik des Deutschen Reiches*, Band 212, I, p. 294.

Le *Morgen* est la mesure agraire employée dans la province ; l'hectare vaut 4 *Morgen*.

Le sol est peu fertile (1). Le climat ne favorise pas non plus l'agriculture (2) ; la période de végétation est courte ; les travaux agricoles commencent tard et finissent tôt (3).

En 1907, les principales cultures étaient ainsi réparties (4) :

Terres labourables	1.780.143	hectares.
Froment	77.294	—
Seigle	680.430	—
Orge	122.072	—
Avoine.	151.499	—
Betteraves à sucre. . . .	53.392	—
Pommes de terre	296.722	—

Le reste était occupé par des plantes fourragères, industrielles, des légumes et des plantes sarclées.

Les statistiques nous apprennent que la moyenne des récoltes est en général inférieure à celle des autres provinces de la monarchie. Il faut excepter cependant la culture des pommes de terre.

Quant à l'élevage, la province se place après la Prusse occidentale et la Prusse orientale.

DENSITÉ DE LA POPULATION

	Nombre d'habitants au kmq	Nombre total des villes	Villes de plus de 10.000 habit.
	—	—	—
Posnanie	72,4	131	9
Royaume de Prusse . . .	115,2	1.279	263

La densité de la population en Posnanie est bien inférieure à celle du royaume.

Comment cette population se partage-t-elle le sol de la province (5) ?

En 1907 il y avait :

189.909 petites exploitations (jusqu'à 20 hectares) c'est à dire 92,5 °/₀ des exploitations occupant une surface de 829.946 hectares soit 32,5 °/₀ de la surface totale.

1. Il faut excepter la plaine fertile de Kujawie (*Inowraclaw*). Les terrains argilo-sablonneux dominent (48 °/₀ de la superficie), les terrains sablonneux forment 33,6 °/₀ de la surface totale, les terrains argileux 9,4 °/₀. Les lacs occupent 2 °/₀ de la surface et les marécages 7 °/₀ (Revue *Ostland*, 1912, p. 247). D'après Meitzen : *Der Boden des preussischen Staates*, certains cercles sont peu favorisés : 45 °/₀ de la superficie du cercle de Schrimm sont couverts de forêts ; 42 °/₀ dans celui de Filehne, 38 °/₀ Czarnikau, 33°/₀ Bromberg-rural, 32 °/₀ Meseritz, 28 °/₀ Samter et Kolmar, 26 °/₀ Adelnau.

Wegener. *Der wirtschaftliche Kampf der Deutschen mit den Polen um die Provinz Posen* pp. 2 et 3.

2. La température moyenne est de 8 ° ; printemps, 7,2 ; été, 17,7 ; automne, 8,3 ; hiver, 1,2. (Revue *Ostland*, p. 248. D'après Backhaus : *Agrarstatistiche Untersuchungen.*)

3. Ainsi s'explique le grand nombre d'ouvriers nomades.

4. *Statistik des Deutschen Reiches.* Band 212, 1, p. 433.

5. *Statistisches Jahrbuch für den Preussischen Staat 1913*, p. 125 sq.

12.738 exploitations moyennes (20 à 100 hectares), soit 6,2 °/₀ du nombre total des exploitations, avec une étendue de 550.168 hectares, soit 21,5 °/₀ de la surface totale.

2305 grandes exploitations (plus de 100 hectares), soit 1,1 °/₀ du chiffre total des exploitations, avec une surface de 1.175.364 hectares, soit 46 °/₀ de la surface totale.

La grande propriété possède donc presque la moitié de la province.

En 1910, le sol se partageait ainsi suivant la nationalité des propriétaires :

1.618.680 hectares étaient possédés par des Allemands.
1.124.924 hectares étaient possédés par des Polonais.

2.743.604 hectares.

Ainsi les Allemands possèdent 500.000 hectares environ de plus que les Polonais. Le problème polonais est donc surtout une question de peuplement.

Les grands propriétaires allemands possèdent 429.873 hectares, et les grands propriétaires polonais 584.738 hectares.

Quant à la petite propriété, on admet qu'un tiers est entre les mains allemandes et que les deux autres tiers appartiennent à des propriétaires polonais.

Répartition de la population dans les villes et à la campagne (1) :

	Nombre total d'habitants	Dans les villes	Dans les communes	Dans les domaines
Arrondissement de Posen ...	1.335.884	459.528 (34,3 °/₀)	624.693 (46,7 °/₀)	251.663 (18,8 °/°)
Arrondissement de Bromberg.	763.947	262.548 (34,3 °/₀)	365.864 (47,8 °/₀)	135.535 (17,8 °/°)

En tout 722.076 habitants, soit 34 °/₀ dans les villes et 1.377.755 habitants, soit 65 °/₀ à la campagne.

La population rurale est surtout catholique, c'est à dire polonaise. L'élément protestant, c'est à dire allemand est très dense dans les villes. Enfin, les israélites habitent exclusivement dans les villes.

C'est ce que nous montrent les statistiques suivantes :

1. L'arrondissement de Posen compte 84 villes ; 1 ville de plus de 100.000 habitants, 4 de plus de 10.000 habitants et 79 de moins de 10.000 habitants.

Celui de Bromberg a 45 villes ; 4 ayant plus de 10.000 habitants et 41 avec moins de 10.000 habitants.

L'arrondissement de Posen a 1.957 communes et 1.116 domaines.

L'arrondissement de Bromberg a 1.190 communes et 671 domaines.

Le domaine *(Gutsbezirk)* jouit d'une administration autonome, celle-ci est entre les mains du propriétaire. (*Jahrbûch f. d. P. Staat* 1913, p. 9)

En 1885, sur 100 habitants, il y avait (1) :

	Protestants	Catholiques	Israélites
Dans les villes.	38	52	9,7
A la campagne.	28	71	0,2

En 1895 (2) :

	Protestants	Catholiques	Israélites
Dans les villes.	38,8	54,1	6,9
A la campagne.	27	72	0,1

En 1910 (3) :

	Protestants	Catholiques	Israélites
Dans les villes.	37	59	3
A la campagne.	27	72	0,09

Nous constatons l'augmentation rapide de l'élément polonais dans les villes ; 52 °/₀ de la population totale en 1885 et 59 °/₀ en 1910. Par contre l'élément israélite a diminué (en 1885, 9,7 °/₀ ; en 1910, 3 °/₀).

A la campagne, malgré la colonisation, la situation a peu varié.

Au point de vue de la langue nous trouvons en 1910 (4) :

	NOMBRE D'HABITANTS			
	parlant allemand	parlant polonais	bilingues	divers
Dans les villes. .	366,433	348.262	6.276	—
A la campagne .	439.984	930.931	5.520	—
	806.417	1.279.193	11.796	941

La profession des habitants est également intéressante à considérer. Elle nous est donnée par la statistique de 1907 (5) :

501.712 agriculteurs exclusifs, soit 23 °/₀ de la population totale ;
163.567 personnes employées exclusivement dans l'industrie, soit 7 °/₀ ;
62.479 personnes employées exclusivement dans le commerce, soit 2 °/₀ de la population totale.

Ces considérations nous permettent de donner les principaux caractères de la Posnanie :

1° La province de Posen est pauvre ;
2° Elle est presque exclusivement agricole ;
3° La population polonaise appartient au prolétariat agricole.

1. *Gemeindelexicon*, 1885, p. 299.
2. *Ibid.* 1895, p. 288.
3. *Ibid.* 1910, pp. 77 et 128.
4. *Ibid.* *Ibid.*
5. *Statistik des Deutschen Reichs 1907*. Berlin, 1909, Band 204, p. 608.

CHAPITRE II

Les Villes

Des causes historiques et économiques ont influé sur le développement des villes de la province de Posen.

L'omnipotence de la noblesse, l'anarchie intérieure et surtout les guerres et les insurrections du début du XIX[e] siècle, ne favorisèrent pas l'essor des cités. Ce n'est qu'en 1853 que les villes reçurent une organisation municipale régulière.

La classe bourgeoise, qui détient la richesse, l'instruction, les traditions d'une nation, n'existait pas. Le Polonais aisé restait agriculteur.

Même les immigrés allemands n'étaient pas parvenus à égaler leurs compatriotes des grandes cités du Nord et de l'Ouest. Il leur manquait à la fois les connaissances et les capitaux suffisants.

Après 1850, la province ne participe pas au grand mouvement industriel et commercial allemand. Cela tient surtout à l'absence de richesses minières, à l'éloignement de la mer, à l'imperfection des voies de communication. Le système protectionniste russe lui enlève tout débouché à l'est. Les lois agraires prussiennes viennent protéger l'agriculture, cela, à l'avantage de la population polonaise.

Les lois sociales de 1867 permettent au prolétariat polonais de gagner quelque influence dans les villes. Les Polonais commencent à s'installer dans les faubourgs, ils sont domestiques, ouvriers, apprentis, petits marchands. Peu à peu, ils se rapprochent du centre des villes et commencent à entrer en concurrence avec les commerçants israélites et allemands.

Cette classe moyenne polonaise, qui se développait dans les villes, ne pouvait être que l'intermédiaire entre l'ouest industriel et la population agricole. Elle se trouve dans les branches demandant peu de capitaux : chaussures, confections. Mais avec l'aide des banques, des coopératives, du boycottage et de la société Marcinkowski, elle continua à se développer rapidement aux dépens du commerce allemand et israélite.

Beaucoup d'Allemands se plaignent de la politique suivie par le gouvernement qui a porté toute son attention sur la petite propriété paysanne. Les commerçants allemands demandent que l'on favorise l'installation de petits colons, de jardiniers, de fonctionnaires en retraite, et que l'on augmente encore le nombre des petites garnisons.

Les Chambres de commerce, la Société des Marches de l'Est, la Commission de colonisation, s'efforcent d'arrêter les progrès des Polonais. Elles organisent des cours pratiques de commerce, elles donnent des bourses aux jeunes apprentis, elles soutiennent les associations d'artisans et de commerçants allemands.

Depuis quelque temps la Commission de colonisation a commencé à entourer les villes d'un cercle de colons et d'ouvriers allemands. Des milliers de consommateurs ont remplacé les grands propriétaires sans influence sur le commerce local. C'est ainsi que Gnesen, Mogilno, Janowitz ont été complètement transformées.

L'élément israélite. — L'élément israélite fut particulièrement atteint par cette lutte économique.

Dans la première partie de notre travail, nous avons déjà constaté la diminution de l'élément israélite dans la province.

En 1819 il formait 6 °/₀ de la population totale.
— 1900 — 1,8 °/₀ — —
— 1910 — 1,2 °/₀ — —

Les Israélites habitent surtout les villes, ainsi que le montre ce tableau.

Nombre des israélites habitant :

	La province	Les villes
En 1885	50.866	47.616
— 1910	26.512	25.294

Alors que l'élément polonais augmente dans les villes, les Israélites voient leur nombre diminuer.

En 1885, ils formaient 9,7 °/₀ de la population urbaine, en 1895, 6,9 °/₀ seulement et en 1910, 3 °/₀.

C'est vers 1850, que les Juifs commencèrent à émigrer. Les Allemands expliquent ce mouvement par le boycottage polonais. Cette raison ne nous semble pas suffisante, ce mouvement étant général à tout l'Est allemand.

Il s'explique surtout par le peu d'extension prise par les villes de Posnanie. Le nombre de consommateurs n'augmentant pas proportionnellement à celui des marchands, la concurrence rend le commerce chaque jour plus difficile, aussi, les fils vont-ils fonder de nouvelles maisons dans la région industrielle de l'ouest. Les filles se marient de préférence avec des commerçants de l'Ouest où la vie est plus agréable et plus facile.

On pourrait encore ajouter les tendances antisémites très accentuées de la bureaucratie prussienne.

Cette émigration fut une perte sérieuse pour l'influence allemande dans les petites villes.

Posen et Bromberg. — Les deux agglomérations les plus importantes de la province sont Posen et Bromberg.

Posen est une des villes les plus intéressantees de l'Est allemand.

Autour du vieux marché s'étend la ville polonaise avec ses rues étroites, ses vieilles maisons, avec les Schnapsschenken et les boutiques juives. Elle renferme deux beaux monuments de la vie artistique et intellectuelle de l'ancienne Pologne : l'Hôtel de ville et le couvent des Jésuites, occupé aujourd'hui par les services de l'administration prussienne.

Le pont de la Warthe conduit à l'île de la cathédrale. A l'extrémité de ce pont, se dresse une grande croix de bois devant laquelle les hommes se découvrent et les femmes se signent ; on ne saurait entrer plus dévotement dans la cité religieuse, Dans la vaste cathédrale reposent les restes des archevêques de Gnesen et des rois polonais qui résidèrent à Posen.

Autour du vieux Posen, se développe la ville allemande chaque jour grandissante avec les nouveaux quartiers de Jersitz, Saint Lazare et Vilda. De larges et belles promenades ont remplacé les anciens remparts. C'est là que s'élèvent le Château royal, l'Académie royale, le théâtre allemand, les bâtiments de la Commission de colonisation, la statue de Bismarck. On y rencontre des officiers, des fonctionnaires, portant fièrement leurs cicatrices d'étudiants au visage. Dans le quartier allemand, la voix est plus cassante, la langue plus rude, les gestes plus brusques et l'allure plus raide.

Les enseignes des magasins, des médecins, des dentistes, des avocats sont presque toutes bilingues. Lorsque vous entrez dans un magasin, le commerçant attend votre salut pour connaître votre nationalité et vous parler dans votre langue maternelle.

Il existe à Posen deux théâtres. Le théâtre allemand, largement subventionné par la ville qui s'efforce de répandre les œuvres nationales; le théâtre polonais est exclusivement fréquenté par les Polonais, toutes les pièces sont jouées en langue polonaise. Dans les concerts et dans les bals, le répertoire varie suivant la nationalité du public.

Bromberg au contraire a un caractère allemand, on n'entend presque pas parler le polonais dans les rues. Aussi beaucoup d'Allemands auraient-ils voulu que le gouvernement choisisse Bromberg comme chef-lieu de la province. Aujourd'hui on demande la création d'une université allemande à Bromberg.

Les petites villes de l'arrondissement de Bromberg sont favorisées par le voisinage de la Vistule, de la Netze et du canal de Bromberg. Celles du sud de la province, placées sous la dépendance économique de la Silésie se développent moins rapidement.

Population de Posen (1) :

Années	Popul. totale	Protestants	Catholiques	Israélites
1910	156.696	49.906 (31,9 °/₀)	100.476 (64,1 °/₀)	5.611 (3,6 °/₀)

D'après la langue :

Années	Allemands	Bilingues	Polonais
1910	65.467 (41,7 °/₀)	1.801 (1,15 °/₀)	89.428 (57 °/₀)

1. Franke. *Die Residenzstadt Posen und ihre Verwaltung im Jahre 1911*, pp. 21 et 30.

Population de Bromberg (1) :

En 1910, population totale : 57.696 habitants.

Parlant	l'allemand	46.720	habitants.
—	polonais	9.350	—
—	bilingues	1.557	—
—	divers	69	—

1. *Gemeindelexicon*, année 1910, p. 3.

CHAPITRE III

La Société Marcinkowski

Cette organisation fut fondée en 1841 par le docteur Charles Marcinkowski (1) sous le nom de « Société de bourses scolaires et universitaires de la province de Posen ». Aujourd'hui on l'appelle couramment Société Marcinkowski (2).

Elle distribue des bourses aux enfants pauvres pour leur permettre de recevoir une instruction complète, soit dans un lycée, soit dans une école professionnelle. Elle accorde également des secours aux étudiants et aux élèves des grandes écoles du gouvernement.

La direction est confiée à un Comité central de huit membres ; celui-ci est secondé par quarante sous-comités répartis dans la province.

Les membres du Comité central et des sous-comités recherchent les enfants qui, par leur application et leur intelligence, sont dignes de la protection de la Société.

En 1842, la Société Marcinkswski groupait 1.322 adhérents, en 1900, 4.498, et en 1912, 7.700.

En 1912, l'avoir de la société dépassait deux millions (3).

La société distribue environ 500 bourses par an.

En 1912, elle donna 528 bourses, ce qui occasionna une dépense de 96.000 marks environ.

La valeur des dons est variable, il y a de simples secours accordés à des lycéens et des sommes importantes allant jusqu'à 2.000 ou 3.000 marks qui sont allouées à des étudiants polonais.

Les pupilles et les boursiers de la société sont engagés moralement à rembourser une partie de la somme mise à leur disposition (2). Ils doivent

1. Né à Posen le 23 juin 1800 ; étudie la médecine à Berlin. Pendant son séjour à Berlin il est condamné à six mois de forteresse pour avoir organisé une association d'étudiants polonais. Il exerce la médecine à Posen de 1823 à 1830, c'est à dire jusqu'à l'insurrection de Varsovie à laquelle il participe. Il séjourne quelques années à Paris et avec l'aide de Mickiewicz et du prince Czartowski, il fonde une caisse de secours pour permettre aux jeunes Polonais de faire leurs études en France. En 1834, il rentre à Posen, le gouvernement le fait emprisonner. Mais lorsqu'éclata l'épidémie de choléra, on le remit en liberté. Désormais il ne cessa de s'occuper des intérêts polonais. Il organisa la société qui porte son nom ainsi que le *Bazar Poznanski*.

(2) Les statuts de la Société furent approuvés par le gouvernement le 23 mars 1841. (*Provinzial-Blaetter für das Grossherzogtum. Posen.* 1846, p. 22 sq.)

Au début, le gouvernement encouragea le comité. Il pensait que la jeunesse polonaise étant plus instruite deviendrait plus allemande.

3. De cette façon, la Société reçoit 7 à 8.000 marks par an.

également tenir le Comité central au courant de leurs études et lui faire parvenir les notes qu'ils obtiennent pendant leur scolarité (1).

Si l'on considère les tableaux donnant la profession des pupilles, on voit que ce sont surtout des avocats, des médecins, des pharmaciens, des ingénieurs ou des architectes. Quelques-uns seulement étudient l'agriculture, la chimie, la peinture ou la musique.

Cette Société a permis à des fils de petits commerçants, d'artisans, de fonctionnaires, de devenir médecins, avocats, ingénieurs.

On comprend l'influence que peuvent avoir les anciens pupilles de la société sur les populations au milieu desquelles ils exercent leur profession. Ils fondent des journaux, ils se mettent à la tête des sociétés polonaises ; beaucoup d'entre eux sont conseillers municipaux. C'est ainsi que l'organisation du mouvement polonais en Silésie et en Prusse rhénane est due en partie à leur activité.

Deux sociétés de bourses pour les jeunes filles polonaises de la province de Posen existent également. Elles furent organisées en 1871 par des dames polonaises à Thorn et à Posen. Un certain nombre de pupilles sont élevées dans les écoles secondaires et préparent les examens d'institutrices, quelques-unes étudient dans les universités. La plupart d'entre elles étudient l'économie domestique, la comptabilité, la couture.

Des sociétés analogues existent en Silésie et en Prusse occidentale.

On peut dire qu'une somme de 120 à 140.000 marks est dépensée chaque année pour l'amélioration de l'instruction de la jeunesse polonaise.

Ce mouvement est surtout important par ses conséquences économiques, il a créé la classe moyenne polonaise. Et c'est cette classe bourgeoise et démocratique qui a remplacé la noblesse à la tête du mouvement national actuel.

1. Depuis 1883, le Comité apporte tous ses soins aux étudiants en médecine.

Les institutions allemandes sont loin d'être aussi prospères. La Société des Marches de l'Est donne environ 5.000 marks par an. La Société des bourses allemandes d'Ostrowo, 800 marks. Le nombre des bourses de la société des femmes allemandes est insignifiant.

CHAPITRE IV

Le Boycottage

Le Boycottage. — Les résultats obtenus par la Société Marcinkowski ne suffisaient pas à assurer la prépondérance politique et économique des Polonais dans les villes ; il fallait les compléter en créant et en développant par tous les moyens possibles l'industrie et le commerce polonais. A la suite d'un appel lancé vers 1850 par la ligue nationale polonaise, on essaya de constituer une vaste union économique dont le mot d'ordre : fut « Chacun pour les siens, n'achetons rien chez les étrangers ».

C'est surtout à partir de 1890 qu'on peut vraiment parler d'un boycottage. A chaque nouvelle mesure d'exception la lutte devint plus vive. Les partis adverses se séparent davantage. Dans les deux camps les compatriotes s'entraident et se soutiennent.

Les journaux polonais firent une énergique campagne pour le boycottage des marchandises et des commerçants allemands.

« Si nous restons unis et si nous nous soutenons réciproquement nous continuerons à former un tout indivisible. Toute notre attention doit se porter sur l'industrie et le commerce polonais, il est de notre devoir non seulement de soutenir nos commerçants et nos industriels de toutes nos forces, mais aussi d'apprendre aux négligents et aux ignorants que chacun de nous ne doit acheter que chez ses compatriotes.

Réfléchissez à l'argent polonais qui va dans les mains étrangères. Dieu doit nous punir s'il voit une telle insouciance. Au travail, frères ! Nous devons soutenir nos commerçants, c'est notre devoir sacré (1). »

« Tout Polonais qui ne se sert pas chez ses compatriotes et qui donne son argent aux étrangers ruine les bases de notre existence ; il est coupable d'un gros péché envers sa grande famille : la patrie (2). »

Une grande partie du commerce allemand est entre les mains des Israélites, ceux-ci sont particulièrement attaqués :

La *Gazette de Posen,* Posener Zeitung, annonce malicieusement que « nous recommandons à nos lecteurs la bière de la brasserie Fortuna de Miloslav. Que tout cela nous retienne de faire nos achats chez les *...sohn,*

1. *Gazeta Ostrowska,* mars 1899.
2. *Gazeta Polska,* Kosten, 19 janvier 1904.

les *...er*, les *...mann*, faisons plutôt nos commandes chez les *...ski*, les *...cki* et les *...icz* (1) ».

Les journaux publient la liste des commerçants polonais ayant un nom allemand, afin que ceux-ci ne soient pas victimes d'une erreur.

Il est défendu aux commerçants polonais de faire des annonces dans la presse allemande.

Certains journaux locaux vont jusqu'à publier les noms des Polonais qui font des achats dans les magasins allemands.

Au mois de juillet 1912 le *Dziennik Berlinski* publia les dix commandements nationaux du Polonais en voyage (2).

Les sociétés polonaises répètent également le mot d'ordre : n'achète que chez tes compatriotes. Nous avons vu notamment le rôle de l'association des commerçants polonais.

La population suit attentivement le développement du commerce polonais. De temps à autre les journaux donnent la statistique des magasins polonais et montrent ainsi les progrès réalisés.

La lutte est surtout intense depuis la fondation de la Société des Marches de l'Est qui a inscrit dans son programme le boycottage des commerçants polonais.

Les fonctionnaires, les instituteurs, notamment, doivent être des agents de germanisation. Leurs faits et gestes sont étroitement surveillés, leur vie privée n'est même pas respectée, de nombreuses dénonciations sont adressées au gouvernement. Nous aurons d'ailleurs à en reparler ainsi que des gratifications accordées aux fonctionnaires zélés.

La Commission de colonisation ne confie ses travaux qu'à des entrepre-

1. *Goniec Wielkopolski*, Posen, n° 288, 1893.

2. « Si tu voyages pour ton plaisir, visite les pays polonais, apprends à connaître les habitants, les merveilles et les monuments historiques de la Pologne. N'oublie pas la Tatra, la Vistule, le Memel, le Dniestr.

« Si, après toute une année de travail tu as besoin de repos, choisis les stations climatériques polonaises qui sont au pied des montagnes, au bord d'un grand fleuve ou au milieu de nos jolies forêts.

« Si tu es malade, va chercher la santé dans nos stations polonaises, elles ne sont pas plus mauvaises que celles de l'étranger. »

« Si tu es obligé de faire des dépenses à l'étranger, notamment en Prusse, tu dois faire tes achats chez les Polonais, habiter dans les hôtels polonais, manger dans les restaurants polonais.

« A l'étranger demande partout les journaux polonais. En compagnie d'étrangers conserve toujours ta nationalité, respecte ta langue et ne parle pas inutilement allemand.

« Efforce-toi d'intéresser les étrangers à la cause polonaise, et combats toutes les erreurs que nos ennemis intérieurs ont répandues.

« Efforce-toi également d'attirer les étrangers en Pologne, de cette façon tu contribueras à développer le tourisme dans ton pays. »

Par ce boycottage les Polonais ont organisé différentes grandes sociétés de production, citons la boulangerie coopérative Ceres, la fabrique de cigarettes « Patria », des sociétés d'assurances, etc.

Les Polonais boycottèrent longtemps les tramways de Posen parce que les enseignes n'étaient pas bilingues.

La justice prussienne poursuit et condamne sévèrement les journaux qui incitent la population polonaise au boycottage.

neurs allemands et exige qu'ils emploient des ouvriers allemands. Les colons sont obligés de faire tous leurs achats chez des marchands allemands (1).

Ainsi les Allemands pratiquent donc le boycottage tout comme leurs adversaires.

Dans les villes, presque tout le commerce était entre les mains des Allemands, mais comme le nombre des consommateurs polonais est bien plus élevé que celui des consommateurs allemands, ce fut surtout le commerce allemand qui supporta les conséquences de ce double boycottage.

A ce point de vue, l'élément allemand est nettement séparé, les commerçants israélites qui souffrent de l'état de choses et les fonctionnaires protestants qui profitent de l'état de guerre. On s'explique ainsi les protestations des commerçants dans la presse et les réunions contre les mesures d'exception du gouvernement.

Par ce boycottage le commerce polonais se développe dans les villes, la classe moyenne devient chaque jour plus forte et plus riche.

1. Au bas de chaque page de la revue *Die Ostmark*, on lit : « N'achète que chez des commerçants allemands. »
Elle publie également le nom des commerçants qui ont des employés polonais ou font des annonces dans les journaux polonais.

CHAPITRE V

La colonisation allemande [1]

Le gouvernement prussien, à la suite de l'échec de sa politique scolaire, va essayer de réduire l'opposition par la loi dé colonisation. C'est par un moyen économique qu'il va chercher à atteindre le but politique.

L'État achètera de grandes propriétés polonaises, ces terres seront partagées en petits domaines ruraux que l'on vendra à des paysans allemands. Le paiement s'effectuera sous forme de rente, d'où le nom de « Rentengüter » donné à ces concessions. Toutes ces colonies seront groupées économiquement à l'aide des banques et des coopératives agricoles.

Telles étaient les grandes lignes du nouveau projet du gouvernement. L'élément allemand devenu plus dense formera comme une digue chargée d'arrêter la vague polonaise.

Les deux principes de la colonisation moderne furent donnés par le comte de Zedlitz, le premier président de la Commission de colonisation de Posen : « On doit fonder des communes indépendantes et autonomes avec leur église, leur école, leur budget et des coopératives agricoles. Le petit domaine que le propriétaire et sa famille peuvent eux-mêmes exploiter sans le secours d'ouvriers étrangers doit être la cellule de cet organisme communal (2). »

La colonisation poursuit donc un double but :

a) Économique : en augmentant le nombre des petites propriétés elle cherche à obtenir une répartition plus rationnelle du sol ;

b) Politique : en protégeant la grande propriété allemande et en augmentant la petite propriété allemande, elle fortifie l'influence allemande dans les Marches de l'Est.

La colonisation qui peut paraître à première vue un problème agraire est avant tout une question de peuplement.

Une telle entreprise nécessitait des capitaux immenses ; ils furent fournis par la loi du 26 avril 1886 et les différents amendements qui la complétèrent plus tard.

1. L'idée de colonisation n'était pas nouvelle en Prusse. De nombreuses familles étrangères fuyant les persécutions religieuses vinrent se réfugier en Prusse. Frédéric II fonda 900 villages environ, il dépensa 25 millions de thalers à la colonisation intérieure.

De 1794 à 1798 des propriétés polonaises ayant appartenu à la Couronne et à l'Eglise sont données sous l'administration du ministre von Hyom à des généraux, à des ministres, à des courtisans. Ces donations furent publiées dans un recueil resté célèbre sous le nom de registre noir. (Löwenberg, *Das enthüllte Posen*, p. 3, 1849, Heft III.)

Flottwell acheta également un certain nombre de domaines polonais (30 environ), dont les propriétaires s'étaient ruinés en prenant part à la révolte russe de 1830.

2. *Zwanzig Jahre Deutscher Kulturarbeit von der Ansiedlungskommission*, 1886-1906, p. 47.

Le 6 janvier 1886, le président de Bromberg, Christophe von Tiedemann, adressa à Bismarck un mémoire sur la colonisation. Le chancelier fut très satisfait de ce rapport et fit immédiatement préparer le projet de loi.

Quelques jours plus tard, dans le discours du trône du 14 janvier, on remarquait le passage suivant : « L'extension de l'élément polonais aux dépens de l'élément allemand dans nos provinces de l'Est impose au gouvernement le devoir de prendre des mesures propres à assurer le développement de la population allemande (1). »

Deux semaines après la loi était présentée à la Chambre des députés de Prusse. Bismarck prit la parole le 28 janvier. Il débuta par un aperçu historique de la question : « Par suite de l'attitude de la population polonaise, les promesses du roi et les actes de 1815 n'ont plus aucune valeur. Pour ma part, je ne donne pas un liard d'une protestation appuyée sur la proclamation royale. » Il cita ensuite le passage suivant du mémoire du 25 mars 1832, du général von Grolman : « Par sa situation au cœur de l'État prussien, à dix-huit lieues de Berlin, par la liaison qu'elle assure entre la Prusse et la Silésie, la province de Posen fait si intimement partie de la Prusse que toute idée de séparation doit être considérée comme une haute trahison ; le vrai patriote doit s'efforcer, non seulement de conserver ce pays à la couronne, mais d'en faire une terre allemande. » Puis il rappela les divers essais de colonisation faits jusqu'à ce jour, et il termina en montrant que l'état d'esprit des Polonais, les insurrections polonaises et le développement de l'influence polonaise constituaient un danger pour l'État prussien, et qu'il était urgent de prendre des mesures. « En 1870, j'ai eu, par hasard, connaissance d'actes qui établissaient l'existence de relations entre les anciens membres de l'opposition polonaise et l'ambassade de France à Berlin (2). »

D'après Bismarck, il suffisait d'exproprier la noblesse polonaise pour régler définitivement le conflit.

Le 29 janvier, le député polonais Stablevski vint protester contre les nouvelles mesures : « Ces mesures sont contraires aux usages et aux droits des peuples. La raison d'État ne saurait être invoquée... Quand les Polonais se sont-ils révoltés à Posen? En 1848 seulement (interruption : en 1846). Non, en 1846 il n'y eut qu'une conspiration. Est-ce que la révolution polonaise de 1848 ne fut pas, en partie, organisée par le gouvernement prussien contre la Russie? Est-ce que le roi n'a pas accordé l'amnistie? Et maintenant ce sont les fils de ces gens que l'on veut punir. Quant aux rapports lus par le chancelier, nous savons ce qu'il faut penser,.. On va nous écraser maintenant, car on ne craint plus personne, la Prusse a la force, elle met en pratique le proverbe anglais : Frappe-le, il n'a pas d'amis (3).

La loi fut votée par 214 voix contre 120.

Le premier paragraphe est le plus important :

« Un fonds de 100 millions de marks est mis à la disposition du gouvernement pour renforcer l'élément allemand en Posnanie et en Prusse occi-

1. Minde-Pouet, *25 Jahre Ansiedlung*, p. 6.
2. *Stenographische Berichte des Abgeordnetenhauses*, 8e séance, 28 janvier 1886.
3. *Stenographische Berichte des Abgeordnetenhauses*, 9e séance, 29 janvier 1886.

dentale en installant dans ces provinces des paysans et des ouvriers allemands.

Cette somme sera employée :

1° A l'achat de terrains, pour établir des petites exploitations indépendantes ou groupées en communes ;

2° A couvrir les frais :

a) Des premières installations des colons ;

b) Occasionnés par la création de communes, écoles, églises. »

Art. 2. — Les colons sont tenus de verser une indemnité à l'État. Les articles suivants règlent quelques questions de détails relatives au paiement, aux constructions ou aux désaccords pouvant survenir.

Le fonctionnement de la Commission de colonisation amena une telle hausse des prix du sol, que de nouveaux crédits durent être demandés au Parlement prussien. Le premier fonds de 100 millions fut porté à 200 millions le 20 avril 1898 et à 350 millions le 1er juillet 1902.

Le gouvernement dut bientôt prendre une nouvelle mesure pour arrêter la concurrence des sociétés de parcellement polonaises. Ce fut l'amendement du 10 août 1904 (1).

Cette disposition ne ralentit pas l'activité des banques de morcellement et on arriva à la loi d'expropriation de 1908.

Dans les préliminaires qui accompagnèrent le projet de loi on remarque : « Le prince de Bismarck avait prévu qu'au bout d'un certain temps la Commission devrait penser à l'expropriation. Ce moment est arrivé. Les partisans de la politique de colonisation doivent nous approuver. Il s'agit de notre politique nationale et de la civilisation allemande dans les Marches de l'Est. Ce n'est qu'avec l'aide de l'expropriation que la Commission de colonisation peut continuer son œuvre d'une façon méthodique... Les progrès de la colonisation dans les régions de l'Est, les excitations contre les mesures gouvernementales, le boycottage et l'oppression de la population allemande forcent le gouvernement à prendre de nouvelles mesures. »

La loi du 20 mars 1908 donnait à la Commission le droit d'acquérir de nouvelles terres par voie d'expropriation jusqu'à concurrence de 70.000 hectares. De plus, le fonds de la Commission était porté à 625 millions.

Le 27 novembre, le chancelier Bülow prit la parole pour justifier l'expropriation (2) : « Les statistiques nous montrent que de 1896 à 1906, c'est à dire pendant ces onze dernières années, les Polonais ont acquis 75.437 hectares de plus que les Allemands en Posnanie et en Prusse occidentale, si on

1. Art. 13. — Toute personne voulant construire une maison d'habitation en dehors d'une agglomération doit obtenir la permission de l'administrateur du cercle ou du commissaire de police dans les villes.

Art. 13 *a*. — Cette permission est également exigée toutes les fois que l'on veut transformer un domaine ou une partie de domaine en plusieurs petites exploitations avec leurs constructions soit dans une agglomération, soit en dehors. »

Art. 136. — La permission de coloniser en Posnanie et en Prusse occidentale n'est accordée par le président que si les établissements projetés ne sont pas en opposition avec la loi de colonisation.

2. *Stenographische Berichte des Abgeordnetenhauses*, 26 novembre 1907.

ajoute la Silésie et la Poméranie, on arrive à près de 100.000 hectares. » Il montra ensuite les spéculations des banques de morcellement, l'insuccès de l'amendement de 1904, l'augmentation toujours croissante des prix. « Nous devons créer de grandes îles de colonisation dans la mer polonaise. Il faut que trois colonies soient groupées si nous voulons qu'elles remplissent leur rôle politique. Il faut également établir des colonies autour des villes pour les germaniser. Le fonctionnement de la Commission, d'après ce principe, devient chaque année de plus en plus difficile... La Commission doit pouvoir poursuivre son œuvre sans arrêt. Il est nécessaire qu'elle dispose chaque année d'une grande étendue de terrain, il faut que ces domaines se trouvent dans les zones de colonisation. La colonisation ne peut remplir son but national et politique qu'en groupant des agglomérations et des communautés dans une région... Il nous est impossible de poursuivre notre œuvre par le libre achat, il est nécessaire de donner à la Commission le droit d'expropriation. »

Le prince Radolin défendit ses compatriotes à la Chambre des seigneurs, le 27 février 1905 : « Il ne faut pas que les sujets polonais soient plus mal traités que les indigènes des colonies africaines. La meilleure solution pour ramener la paix et la tranquillité, c'est de traiter les Allemands et les Polonais avec la même justice. »

Après plusieurs modifications, la Chambre des députés de Prusse vota la loi, malgré l'opposition des Polonais, des libéraux et de la fraction centriste.

A la Chambre des seigneurs l'expropriation ne fut acceptée que par 143 voix contre 111. Les grands propriétaires formaient la minorité : les hoberaux prussiens craignant une baisse du prix du sol avaient fait passer l'intérêt de la caste avant l'intérêt national.

Ce n'est qu'en 1913, que le gouvernement se décida à user du droit d'expropriation. Hésitait-il à mécontenter les grands propriétaires ou était-il ému par les protestations des Allemands de Posnanie ?

Il va sans dire que les pangermanistes de la Société des Marches de l'Est réclament une application radicale de l'expropriation en trois années, 20.000 hectares par an. Ils reprochent au gouvernement son manque d'énergie qui entretient l'agitation politique et économique dont les Polonais sont les premiers à bénéficier.

A l'occasion de la première application de la loi, les députés polonais interpellèrent le gouvernement à la Chambre des députés de Prusse, le 30 octobre 1912. Le député Korfanty protesta en ces termes : « Pendant que les canons tonnent dans les Balkans, que les peuples chrétiens, avec la sympathie du monde civilisé veulent s'affranchir du joug de la vieille Turquie, la Prusse foule aux pieds les droits de la nationalité polonaise. Le gouvernement cède aux agitations des hakatistes. L'expropriation est le couronnement de la politique brutale de la Prusse. C'est un instrument de martyre comme la torture au moyen âge. Les pangermanistes troublent continuellement la paix. Mais un jour viendra où nos bourreaux seront châtiés. »

En 1913, de nouveaux crédits sont encore demandés au parlement prus-

sien. Le fonds de la Commission de colonisation est porté à 725 millions (1).

A la discussion du 11 mars 1913, le député centriste Herold prit la parole : « Ce nouveau projet prouve que la politique du gouvernement n'a abouti à aucun résultat. De 1896 à 1912, la surface possédée par les Polonais en Posnanie et en Prusse occidentale a augmenté de 994 milles carrés (2). Les Polonais ont continué à se développer, ils sont devenus plus forts. Le gouvernement le reconnaît lui-même et condamne ainsi sa propre politique. C'est au moment du mouvement patriotique actuel que l'on nous propose de nouvelles mesures d'exception. Il est injuste de frapper les Polonais avec l'argent des impôts qu'ils ont eux-mêmes payés. Ce n'est que par le respect du droit que la patrie a toujours défendu le droit. »

Le ministre des Finances Lentze lui succède :

« Dans la lutte qu'il conduit contre l'agitation polonaise, le gouvernement n'est pas l'agresseur, il est obligé de se défendre (interruptions). La Prusse a le devoir de conserver la partie prussienne de la Pologne qu'elle a reçue, c'est le devoir du gouvernement de veiller à ce que ce pays reste prussien. La Prusse a apporté à cette province tous les bienfaits de la civilisation. Avant de devenir prussien, ce pays était des plus arriérés. C'est à la Prusse qu'il doit les progrès accomplis ; c'est la Prusse qui a appris aux Polonais à s'enrichir, et ils ont très bien profité des leçons (interruptions). Les Polonais se sont toujours éloignés des Allemands au lieu de s'assimiler à l'État prussien. »

La deuxième lecture eut lieu le 22 avril 1913. Il nous a paru intéressant de donner quelques passages du discours du député conservateur von Kardorff : « Les Polonais ont-ils oublié l'état de leur pays lorsqu'il devint prussien ? S'ils étaient restés indépendants, auraient-ils pu créer un État comme la Prusse (interruptions) ? Un pays de liberté (interruptions) ! Dans aucun autre pays on ne tolérerait votre agitation. En Angleterre, vous recevriez des centaines de milliers d'amendes chaque jour. J'ose espérer que nous arriverons également à de telles mesures. Vous n'avez pas acquis votre situation actuelle par votre labeur, mais grâce à l'aide matérielle du gouvernement prussien. Voyez l'état des choses en Galicie et comparez à ce qui existe en Prusse. Là-bas, vous opprimez la population ruthène, l'autorité ecclésiastique est au service de l'agitation anti-nationale et anti-allemande. L'attention du gouvernement doit être attirée sur ce point. Dans les deux séminaires religieux on développe les sentiments antinationaux de la jeunesse polonaise. Le gouvernement devrait s'entendre avec Rome pour fermer ces établissements. Nous ne combattons ni la noblesse ni les paysans polonais, mais les agitateurs... »

Le député polonais Korfanty protesta à la troisième lecture (3) :

« Les autres rois nous ont fait les plus belles promesses, mais ils ne les

1. Le crédit total s'élevait à 230 millions : 175 millions pour le fonds de la Commission, 55 millions étaient mis à la disposition du gouvernement pour le développement de l'influence allemande en Posnanie et en Prusse occidentale.

2. *Quadratmeilen*. Meile, 7.533 m. et le mille carré, 56 km².

3. 173. *Sitzung*, 23 avril 1913.

ont jamais tenues. Croyez-vous que le peuple polonais l'a oublié? On discute au sujet du boycottage. Il commença lorsque la Prusse accapara la Posnanie. Qu'avez-vous fait pour nous? Avez-vous construit une école pour nous? Tout ce que vous faites a un but politique. Ce n'est pas glorieux pour la Prusse, c'est une honte. »

La commission de colonisation se compose des deux présidents supérieurs de Posen et de Dantzig, des représentants des ministres de l'Intérieur, des Cultes, des Finances et de l'Agriculture et de membres nommés par le roi pour trois ans.

Jusqu'en 1891, les travaux furent dirigés par le président supérieur de Posen, mais depuis il y a un président particulier.

En 1907, elle occupait 40 employés supérieurs (conseillers, architectes), et 538 employés subalternes (géomètres, dessinateurs, comptables).

Tous les services de ce ministère de colonisation occupent un vaste bâtiment construit sur l'emplacement des anciens remparts. Sur le fronton de l'édifice, six grosses figures de pierre représentant un chevalier, un moine, un Hollandais et un Salzbourgeois, un Souabe et un Westphalien rappellent les étapes de la colonisation allemaude en Posnanie.

Achats de la Commission. — Il est difficile de parler d'une méthode d'achat suivie par la Commission. Elle est obligée de tenir compte des offres.

Il est cependant intéressant de considérer le tableau des opérations de la Commission. Jusqu'en 1890, elle achète surtout de grands domaines polonais. Après 1890, la lutte économique devient intense; les Polonais s'organisent et luttent contre la colonisation, ils n'offrent guère à la Commission que de mauvais terrains dont ils veulent se débarrasser pour s'établir dans de meilleures conditions. Aussi achète-t-elle surtout des propriétés allemandes et les empêche-t-elle ainsi de devenir polonaises. D'ailleurs, au point de vue national, plusieurs colonies sont préférables à un grand propriétaire allemand qui emploie des ouvriers polonais. Ces colonies sont toujours groupées et forment un îlot d'influence allemande quelquefois très important.

Depuis quelques années la Commission poursuit « l'encerclement des villes ». Elle achète des terrains dans le voisinage des villes et y établit ses colons afin que ceux-ci exercent une influence économique sur le développement des villes. Ces villes sont appelées « villes colonisées ». Citons Posen, Gnesen, Janowitz, Mogilno.

Ajoutons enfin que les achats se font surtout en Posnanie, l'agitation polonaise était moins vive en Prusse occidentale.

Jusqu'en 1911, la Commission avait acheté (1) :

1. *Denkschrift der Ansiedlungskommission*, n° 165 A et 165 B, p. 2243 sq; *Sammlung der Drucksachen des Preussischen Hauses der Abgeordneten*. 21e Legislatur, periode V, Session 1912-13.

Grandes propriétés .	366.667 hectares pour	340.864.059 marks.
Petites exploitations.	27.731 — —	38.377.556 —
	394.398 hectares pour	379.241.615 marks.

71,6 °/₀ ont été achetés à des propriétaires allemands.
28,4 °/₀ à des propriétaires polonais.

Suivant les arrondissements, les achats se répartissent ainsi :

En Prusse occidentale :

Arrondissement de Dantzig : 20.268 hectares, soit 2,55 °/₀ de la surface totale.

Arrondissement de Marienwerder : 103.422 hectares, soit 5,89 °/₀ de la surface totale.

En tout : 4,85 °/₀ de la surface de la Prusse occidentale (9,92 °/₀ de la surface occupée par la grande propriété).

Dans la province de Posen :

Arrondissement de Posen . . 119.265 hectares, soit 6,81 °/₀ de la surface.

— Bromberg. 151.443 hectares, soit 13,23 °/₀.

Soit 10 °/₀ de la surface totale de la province (15,03 °/₀ de la superficie de la grande propriété).

Jusqu'en 1911, la Commission avait acheté aux Allemands :

507 domaines, 323 petites propriétés. } 282.282 hectares pour 288.522.120 marks

Aux Polonais :

193 domaines, 229 petites propriétés. } 112.116 hectares pour 90.719.495 marks

La colonisation est surtout intense dans les cercles suivants :

Gnesen,	la Commission	a acheté :	39,28	°/₀	de la surface.
Wreschen	—	—	20,33	—	—
Mogilno	—	—	21,49	—	—
Znin	—	—	27,51	—	—
Wugrowitz	—	—	22,41	—	—
Posen-Est	—	—	21,12	—	—
Thorn	—	—	10,37	—	—
Schwetz	—	—	10,46	—	—
Briesen	—	—	25,75	—	—

Nous constatons également une augmentation très forte des prix du sol. Dans la province de Posen le prix moyen de l'hectare payé par la Commission était :

En 1886 . . . . . 601 marks
— 1911 . . . . . 1.380 —

La concurrence entre les banques polonaises et la commission est surtout la cause de cette hausse. Celle-ci s'explique également par l'amélioration des méthodes de culture et d'élevage, l'emploi des machines, des engrais et le développement des moyens de communication.

Il faudrait ajouter les spéculations des propriétaires allemands qui savent adroitement profiter de la rivalité entre les sociétés polonaises et la Commission.

Le Polonais est, avant tout, agriculteur, son ambition est de posséder un lopin de terre. S'il a quitté son pays, c'est pour gagner plus d'argent et devenir propriétaire. Une telle disposition d'esprit assure une clientèle nombreuse aux sociétés de morcellement.

La presse polonaise entreprit également une campagne violente contre les Polonais qui vendaient à la Commission : « Quand un de ces vendeurs entre dans une maison, un restaurant ou à l'église, nous devons le fuir comme un pestiféré. Nous devons refuser sa main s'il nous la tend. S'il veut entrer chez toi, ferme lui la porte au nez. S'il entre dans ta propriété, lance tes chiens après lui. Qu'il aille comme Caïn et que la malédiction de la nation polonaise le poursuive jusqu'à sa mort. Après sa mort, que personne ne suive son cercueil ou ne prie pour lui. Il ne saurait être question de pardon pour un traître envers son pays. » (*Lech*, 24 novembre 1911.)

Aussi le fonctionnement de la Commission a augmenté considérablement la richesse de la province ; néanmoins le député Kortanty s'exprimait ainsi, le 28 janvier 1904, au parlement allemand : « Tout le système de la politique anti-polonaise est exercé par une armée d'aventuriers et de chevaliers d'industrie qui pillent notre vie économique... C'est le fantôme du danger polonais. Grâce à ce fantôme, les conservateurs réalisent de gros bénéfices, les entrepreneurs des gains élevés, les employés de gros dividendes, les fonctionnaires l'indemnité des Marches de l'Est et ainsi de suite. Tels sont les chevaliers d'industrie modernes. Ce sont les porteurs de la civilisation prussienne en terre polonaise... C'est une honte qu'une telle politique soit soutenue en haut lieu. »

Dès que la Commission a acheté un domaine, elle délègue un de ses administrateurs qui est chargé de diriger l'exploitation jusqu'au moment de l'installation des colons.

Des ingénieurs agronomes, des géomètres font effectuer les travaux de drainage, d'assainissement et de défrichement nécessaires. De nouveaux chemins sont tracés.

En 1906, la Commission administrait 502 propriétés ;

En 1909, la Commission administrait 432 propriétés ayant une superficie de 234.630 hectares ;

En 1910, la Commission administrait 361 propriétés ayant une superficie de 197.855 hectares ;

En 1911, la Commission administrait 296 propriétés ayant une superficie de 167.308 hectares. (*Revue Ostaland* 1912, p. 147.)

Jusqu'en 1911, la Commission fit drainer 52.819 hectares, ces travaux entraînèrent une dépense de 9.172.622 marks.

Elle fit effectuer pour 2.411.200 marks de travaux de défrichement et d'amélioration.

Elle fit construire 306.598 mètres de routes et chemins, ces travaux représentent une dépense de 4.905.568 marks.

Ee 1886 à 1911, le bilan de l'administration des domaines par la Commission (Gütenverwaltung) est le suivant :

Dépenses	35.054.765 marks
Recettes	23.133.828 —

Il y avait un déficit de 11.920.935 marks. Mais on estime a plus de 42 millions la valeur du matériel, des provisions de semences et graines laissés aux colons : en réalité il y a une plus-value de 30 millions. (*Denkschrift der Ansiedlungskommission,* p. 2250.)

C'est pendant cette période d'administration que l'on prépare les futures colonies.

La surface de l'exploitation confiée à un colon est variable. En règle générale, il doit exploiter lui-même son domaine sans le secours d'ouvriers étrangers. D'après ce principe, la majeure partie des concessions accordées ont une étendue d'environ 15 hectares. Quelques exceptions sont faites lorsque le colon a une nombreuse famille.

On établit le plan des nouveaux villages en utilisant, si possible, les bâtiments déjà existants. Les champs sont répartis à peu près également suivant la nature du sol et le genre de culture.

La construction des bâtiments est laissée aux colons. Souvent ceux-ci conservent le style et les dispositions de leur pays d'origine. Les architectes de la Commission leur donnent les conseils et leur proposent les plans et devis nécessaires. La Commission fournit également les matériaux de construction au prix courant.

Les colonies reçoivent des noms allemands. C'est ainsi que Trzemsal devient Tschemsal, Chartowo, Kardorf, Walischewo, Walsee, Modliborzyce, Deutschwalde, Sokolniki, Falkenau ; d'autres reçoivent les noms des grands hommes allemands.

Dans certaines colonies on a utilisé les anciens bâtiments, la chapelle a été réparée, les grands arbres sont restés. Mais les villages complètement neufs sont loin de faire aussi bonne impression et l'on comprend facilement le mal du pays dont souffrent les colons du pays rhénan ; beaucoup ne peuvent s'habituer à cette plaine nue et froide avec ses collines de sable et ses forêts silencieuses.

« Jusqu'en 1911, la Commission avait fondé 295 villages, 218 en Posnanie et 77 en Prusse occidentale. Il y a également 50 colonies qui attendent leur transformation en communes rurales. On a augmenté l'influence allemande

dans 300 communes rurales et dans 40 villes en y établissant des colons allemands (1). »

D'après le mémoire de la Commission, on a installé, jusqu'en 1911, 19.788 familles avec 118.728 personnes. (Environ 13.000 familles en Posnanie et 6.000 en Prusse occidentale.)

Sur ces 19.570 colons, 4.842 sont originaires des provinces de colonisation, 9.738 viennent des autres provinces prussiennes ou des États confédérés, enfin, 4.990 sont d'anciens émigrants allemands revenant de Russie ou de Galicie. (Rückwanderer.)

La religion des colons est intéressante à considérer :

Arrondissements	Évangéliques	Catholiques
Dantzig	1.002	»
Marienwerder	5.127	201
Bromberg	7.970	»
Posen	4.813	457
	18.912	658

Le colon qui veut acquérir un lot de colonisation (Ansiedlerstelle) doit disposer en général d'un capital variant de 5.000 à 8.000 marks.

Les concessions sont accordées moyennant le payement d'une rente ou simplement louées.

La première méthode (Rentengüter) est la plus employée. Le colon paye une rente non amortissable de 3 °/₀ du prix du terrain. La valeur du terrain est estimée par la Commission, elle est indépendante du prix d'achat payé par la Commission elle-même. La construction des bâtiments est à la charge des colons.

Le colon a cependant la facilité de rembourser le prix du terrain soit au comptant, soit en payant une rente de 4 °/₀ au lieu de 3 °/₀. Il ne peut cependant amortir que les 9/10 de la valeur de son lopin de terre. 1/10 reste propriété de la Commission qui se réserve ainsi un droit de rachat et qui veille à ce que le domaine reste en mains allemandes.

Le colon s'engage à exploiter lui-même son domaine, à s'assurer contre la grêle et l'incendie. Il ne peut modifier sa concession ou ses bâtiments sans la permission de la Commission.

Pendant les trois premières années il est dispensé du payement de la rente.

Les domaines peuvent être loués (Pachtstelle). Cette deuxième méthode est employée quand le colon ne dispose d'aucune ressource. La Commission

1. *Fünfundzwanzig Jahre Ansiedlungsarbeit*, p. 20.
Jusqu'en 1911, la commission a fait construire :

50	églises (catholiques)	pour une somme de	2.295.850 marks
52	chapelles	— —	265.800 —
53	presbytères	— —	1.265.800 —
432	écoles	— —	8.434.400 —
348	bâtiments communaux	—	2.135.200 —

construit elle-même les bâtiments. La location payée par le colon s'élève à 3 °/₀ du prix du terrain plus 2 °/₀ de la valeur des constructions. Pendant une année il est dispensé d'acquitter la rente.

Jusqu'en 1911, la Commission a établi 19.570 colons, 16.971 suivant la première méthode et 2.599 suivant la seconde.

Les domaines accordés par la Commission ont une surface moyenne de 15 hectares environ. En 1911 la surface moyenne des concessions était 11 hectares.

En 1911, la Commission a construit :

6 auberges,
151 exploitations agricoles et dépendances,
31 habitations pour artisans,
178 — ouvrières,
4 maisons d'habitation,
150 écuries ou remises,
72 bâtiments divers.

Le tout pour une somme de 3.493.500 marks.

Ajoutons enfin qu'en 1911 l'état du budget de la Commission était le suivant :

Dépenses	740.421.400 marks
Recettes	233.377.300 —

Colonies ouvrières. — L'organisation de colonies agricoles reste la principale mission de la Commission. Mais, depuis 1902, elle s'occupe également de l'établissement d'ouvriers agricoles et d'artisans.

Cette tâche est difficile, car ainsi que nous l'avons déjà constaté, le prolétariat des provinces orientales a une tendance à émigrer vers les pays industriels de l'Est. Aussi les anciens émigrés forment-ils une bonne partie des colons-ouvriers.

La Commission prend à sa charge les constructions.

Jusqu'en 1911, la Commission a accordé 1.966 lopins de moins de 2 hectares, 218 ouvriers payent une location et 1.748 sont propriétaires et acquittent une rente (1).

La loi du 20 mars 1908 mettait 75 millions à la disposition de la Commission pour aider les propriétaires allemands et pour encourager les entreprises privées de colonisation ouvrière. Aussi depuis, la Commission se contente de donner des primes aux sociétés locales de colonisation ouvrière. C'est ainsi que jusqu'en 1911 elle a distribué 186.000 marks de primes (2). Il y a actuellement environ 20 entreprises locales, elles ont établi 900 familles d'ouvriers en Posnanie et 50 en Prusse occidentale. Si l'on ajoute environ 1.350 familles établies par les grands propriétaires, on arrive à un total de 3.300 familles d'ouvriers ou de petits fonctionnaires allemands établis à la campagne ou dans le voisinage des villes (3).

1. *Die Ostmark*, n° 168.
2. *Denkschrift der Ansiedlungskommission.*
2. Près de Posen : Karsdorff, Dembsen, Wignary.

CHAPITRE VI

Les Sociétés financières agricoles

Les banques agricoles de Posen et de Dantzig (Deutsche Mittelstandskasse zu Posen; Deutsche Bauernbank zu Dantzig). — L'établissement de paysans et d'ouvriers allemands reste le rôle principal de la Commission. Cependant elle dut bientôt prendre des mesures pour empêcher les propriétés allemandes chargées d'hypothèques, de tomber en mains polonaises (1). C'est vers 1902 qu'elle commença à sauver la propriété allemande ; elle achète la propriété et fait payer une rente au propriétaire qui continue à diriger son exploitation.

Deux organisations furent créées pour poursuivre cette tâche ; en 1904, la Banque agricole de Posen, société à responsabilité limitée au capital de 1 million 1/2 de marks, et en 1906, la Banque agricole de Dantzig avec un capital de 1/2 million (2).

Jusqu'à aujourd'hui, la Commission a dépensé 72.526.914 marks pour la conservation de la propriété allemande ; 54.234.947 marks pour la petite propriété et 18.291.967 marks pour les domaines.

Les banques et les Coopératives agricoles (*Genossenschaftswesen*). — Les sociétés coopératives devaient se développer rapidement dans la province de Posen. Cela s'explique d'une part par leur fonctionnement pratique et d'autre part par la rareté de l'argent et le nombre toujours croissant des entreprises. Dans la lutte entre les deux nationalités elles apportaient leur aide au paysan comme au marchand.

Banques et Coopératives allemandes. — Toutes ces banques sont groupées en trois grandes organisations :

1° Les banques Schulze-Delitzsch (Verband des deutschen Erwerbs —

1. De 1896 à 1909, la propriété allemande perdit environ 100.000 hectares. Notons également que la Commission dut acheter 282.282 hectares aux propriétaires allemands soit 71.6 °/₀ de ses achats. Revue *Ostland*, année 1912, p. 156.

2. La loi du 30 mars 1908 mettait à la disposition de la Commission, 75 millions pour le rachat de petites propriétés allemandes et 50 millions pour le rachat de domaines allemands.

Ces banques ont en outre parcellé 65 domaines d'une étendue de 5.270 hectares et vendu 450 parcelles.

On peut s'étonner après ce qui a été dit que la Commission cherche à conserver de grandes propriétés. Ici elle agit dans un but politique ; d'après la législation de la province de Posen, tout propriétaire d'un domaine d'au moins 1.000 arpents (255 hectares 32) dont 500 arpents cultivés a droit à une voix à la diète du cercle. La disparition d'une partie de la grande propriété allemande aurait assuré aux Polonais la majorité à la diète du cercle et par suite à la diète provinciale.

und Wirtschaftsgenossenschaften in der Provinz Posen in Bromberg) sont surtout destinées à soutenir le commerce et l'industrie. Aussi se trouvent-elles presque toutes dans les villes. Cette organisation compte 37 sociétés de crédit disposant d'un capital de 34.568.919 marks. Le nombre des participants s'élève à 23.040, parmi eux il y a de nombreux Polonais.

2° Les banques Offenbach (Verband der landwirtschaftlichen Genossenschaften für die Provinz Posen) comptent 294 sociétés avec 30.287 membres ; elles disposent d'un capital de 41.070.743 (1).

3° Les banques Raiffeisen (Verband der deutschen Genossenschaften in der Provinz Posen zu Posen) dont le nombre s'élève à 167 avec 12.249 membres. Leur capital total est de 14.719.596 marks.

Ces deux derniers groupements sont les plus importants. Les sociétaires sont presque exclusivement des agriculteurs allemands.

Pendant la période d'organisation qui commença vers 1890, il y eut rivalité entre les deux corporations. Mais depuis 1902 une entente a été conclue. Il faut ajouter qu'actuellement on essaie de réunir toutes les banques paysannes allemandes en une seule organisation provinciale.

Les grands propriétaires voulurent également profiter des avantages de la coopération ; ils fondèrent en 1902, une société à responsabilité limitée au capital de 500.000 marks.

Toutes ces organisations sont soutenues financièrement par les caisses des banques coopératives de Posen : (Provinzial-Genossenschaftskasse fondée en 1895 ; Posensche Landes Genossenschaftsbank, fondée en 1900) et de Prusse ainsi que par la Banque agricole de Posen (Mittelstandskasse).

Coopératives agricoles (Betriebsgenossenschaften). — Alors que les banques sont des sociétés à responsabilité illimitée, les coopératives agricoles ayant un champ d'opération plus étendu sont à responsabilité limitée.

On compte environ 200 coopératives allemandes qui groupent 18.000 agriculteurs.

Faisons une énumération rapide :

Les coopératives d'achat et de vente (Bezugs und Absatzgenossenschaften). — Elles sont peu nombreuses, 33 seulement dans la province.

L'opération la plus importante faite par ces sociétés est la vente des grains.

Les laiteries coopératives sont au nombre de 65. Des coopératives ont été également organisées pour utiliser les pommes de terre, c'est ainsi qu'il y a actuellement 40 distilleries et 5 fabriques d'amidon.

Une dizaine de coopératives s'occupent également de la vente et de l'achat des animaux.

Les coopératives polonaises. — Les capitaux faisant particulièrement défaut chez les Polonais, les coopératives rendent de précieux services aux grands propriétaires comme aux paysans.

1. Revue *Ostland*, 1912, p. 182 et 183, d'après le *Jahrbuch des Allgemeinen Verbandes*, für 1910.

On peut ranger ces sociétés en trois grands groupes.

Les Banques polonaises. — En 1871, il existait 19 banques polonaises qui se réunirent pour former une fédération à la tête de laquelle est placé le « patron ».

Grâce à l'activité du patron, le curé Szamarzewski, elles se multiplient rapidement. En 1878, la fédération compte 73 sociétés mutuelles avec 14.508 membres. Puis il y eut un temps d'arrêt qui dura jusqu'au vote de la loi de colonisation. A ce moment les Polonais, menacés, comprirent que seule l'union pouvait leur permettre de se défendre.

Depuis 1910, c'est le chanoine Adamski qui a la haute direction des sociétés coopératives et des banques polonaises.

En 1908, la fédération réunissait 172 sociétés mutuelles de crédit.

Ces banques sont surtout nombreuses dans les cercles de l'Est où la population polonaise est très dense. Leur importance est variable; celles de Gnesen, Hohensalza, Kesten, Lœbeau, Ostrowo, Posen (Bank przemyslow), Schrimm, Schroda, Krotoschin, disposent chacune d'un capital de plus de 3 millions.

En 1908, on estimait à 240 millions le capital dont disposaient les coopératives polonaises,

Toute cette organisation est soutenue financièrement par la banque de la fédération (Bank zwiazku spolek zarobkowych). C'est une société par actions fondée en 1886, dont le capital actuel s'élève à 6 millions.

Le patron de la fédération des coopératives est curateur de la banque centrale.

Les Rolniks. — Ce sont les coopératives d'achat et de vente. Elles achètent les engrais, le fourrage, les semailles, les machines, le charbon, etc. et elles vendent les récoltes des sociétaires.

Ces coopératives sont actuellement dans la période d'organisation. La première fut fondée en 1901 à Mogilno.

En 1908, il y avait 40 coopératives d'achat et de vente, le nombre des sociétaires s'élevait à 4.205.

Les Sociétés de parcellement. — Dans la lutte actuelle autour du sol, elles jouent un rôle des plus importants (1).

a) Banque ziemski (Banque foncière). — En 1886, de grands propriétaires polonais fondèrent une société par actions au capital de 50.000 marks. En 1890, on créa deux succursales : la *Spolka ziemska,* à Posen; la *Spolka ziemska,* à Thorn.

En 1908, le nombre des sociétaires s'élevait à 335. La banque disposait d'un capital de 4 millions.

1. Elles opèrent en général comme la commission de colonisation : elles achètent de grands domaines, les partagent en petites exploitations et les cèdent aux paysans polonais moyennant le payement d'une rente.

On estime que cette banque a démembré ou conservé 25.000 hectares au profit des paysans polonais.

b) Les Banques de parcellement. — Alors que la Banque Foncière poursuit surtout une œuvre de défense, les banques de parcellement, au contraire, achètent des propriétés allemandes et les parcellent toutes les fois qu'elles le peuvent. Ces établissements luttent avec énergie contre la commission de colonisation (1).

La première, la coopérative des agriculteurs pour le morcellement, (spolka rolnikovo parcelacyna), fut fondée en 1894.

« En 1910, il y avait 477 sociétaires. Les parts sociales s'élevaient à 856.923 marks, les épargnes à 2.965.773 marks. Depuis 1895, elle avait distribué les dividendes suivants : 1894 : 6 %, 1895 à 1897 : 7 %, 1898 à 1905 : 8 %. Pendant les dix premières années ds son fonctionnement elle avait vendu 13.818 hectares et établi 1.182 familles. »

La seconde, la banque de parcellement (Bank parcelacyny) fut fondée en 1897.

En 1908, elle avait 1.442 sociétaires. Les parts sociales s'élevaient à 268.140 marks, les réserves à 443.051 marks, les dépôts à 4.232.836 marks.

Ce sont surtout des entreprises commerciales, elles achètent indifféremment de grandes ou de petites propriétés et lorsque les circonstances sont favorables, elles vendent aux Allemands.

Le gouvernement ne perd aucune occasion pour entraver leur fonctionnement. L'amendement de 1904 fut dirigé contre ces sociétés, mais elles surent habilement tourner la difficulté. Elles achètent surtout des domaines dans le voisinage d'agglomérations déjà existantes et elles vendent les parcelles aux paysans polonais des environs. On installe les nouveaux colons dans les vieux bâtiments, et il n'est pas rare de voir plusieurs familles habitant sous le même toit. Les écuries et les hangars sont mis en commun. De cette façon, aucune permission n'est demandée par l'autorité locale ; cette méthode exige une connaissance approfondie de la situation locale.

Le fonctionnement est donc des plus simples, c'est ce qui explique les dividendes élevés que ces deux banques donnent à leurs actionnaires. Rien des installations et des constructions si coûteuses de la commission de colonisation.

Le nombre des acheteurs est considérable et la période entre l'achat et la vente est des plus réduites. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Polonais est avant tout agriculteur, et lorsqu'il émigre quelques années dans les régions industrielles de Silésie ou de Westphalie, c'est pour gagner quelque argent afin de pouvoir acheter un lopin de terre par l'intermédiaire des banques de parcellement.

Depuis quelques années il semble que le développement de ces banques se soit ralenti. Cet arrêt est dû à la loi de 1904 et à la création d'un

1. Cette rivalité donne lieu à de nombreuses spéculations, certains propriétaires allemands utilisent la situation au mieux de leurs intérêts.

troisième groupe de sociétés de parcellement : les coopératives locales de parcellement.

Les Sociétés locales de parcellement. — Les coopératives ont surtout pour but de venir en aide aux petits propriétaires endettés ; elles leur font des avances et les empêchent ainsi de vendre à la commission de colonisation. Elles n'établissent pas une nouvelle population, mais conservent celle qui y était déjà. Exceptionnellement, elles achètent et parcellent. Ces sociétés poursuivent un but nettement national et elles n'ont pas le caractère commercial des institutions précédentes. La plupart de ces coopératives sont dirigées par des prêtres ; cette collaboration est des plus précieuses, car les pasteurs connaissent parfaitement les ressources de chaque sociétaire.

La première de ces sociétés fut fondée à Pirment (cercle de Bombst), en 1901. En 1908, il existait 9 sociétés locales de morcellement. Les parts sociales s'élevaient à 278.283 marks, les réserves à 609.159 marks, les dépôts à 3.232.398 marks, et les bénéfices à 185.384 marks.

L'Union des Agriculteurs (zwiazek ziemian). — Cette société, formée en 1901 par les grands propriétaires polonais, remplit le même rôle que les banques foncières allemandes (Deutsche Mittelstandkasse et Deutsche Bauernbank). Elle vient en aide aux grands propriétaires, soit en administrant ou en rachetant les domaines. Lorsque les dettes sont trop élevées, elle est obligée de parceller une certaine étendue.

En 1908 elle avait 590 sociétaires. Les parties sociales s'élevaient à 184.415 marks, les dépôts à 588.900 marks, les réserves à 88.205 marks, le bénéfice à 33.891 marks. En 1908, elle administrait 14 domaines ayant une étendue totale de 22.980 hectares (1).

Tel est l'exposé rapide de l'organisation des paysans et des grands propriétaires polonais. Depuis quelques années, la noblesse et le prolétariat sont étroitement unis ; ce n'est que lorsque les circonstances l'exigent que des associations distinctes ont été créées. La noblesse qui s'était montrée incapable de diriger le mouvement national a compris qu'elle avait intérêt à collaborer à l'œuvre du peuple et de la bourgeoisie.

Toutes ces banques et ces coopératives sont étroitement solidaires les unes des autres ; c'est cette union qui leur a permis de lutter contre la colonisation allemande. Et aujourd'hui cette lutte économique est devenue la question la plus importante de la politique intérieure allemande.

Nous avons vu le rôle des prêtres dans ce mouvement. Continuant la tradition du clergé polonais, ils ont éduqué le peuple et l'ont conduit à l'organisation actuelle ; aujourd'hui, plus que jamais, leur influence est énorme.

Ces comités ont développé le sentiment national dans la masse du peuple. Le paysan polonais est devenu plus économe, plus tempérant ; le nombre

1. *Die Ostmark*, p. 152.

des procès a diminué ; l'usurier a presque disparu. La nation polonaise a retiré un bénéfice moral et intellectuel considérable.

Malgré leurs efforts, les Polonais ne pourront empêcher la commission de colonisation de continuer sa tâche. Mais ce qui assure la prospérité de leurs institutions, c'est l'amour du paysan polonais pour sa terre. Les fils d'agriculteurs veulent devenir agriculteurs. Les Allemands, au contraire, ne se plaisent pas dans les provinces de l'Est et dès que leur situation le leur permet, ils émigrent vers l'Ouest. Nombreux sont les colons qui abandonnent ainsi le poste que leur a confié le gouvernement.

Nous avons vu également l'union étroite qui existait entre l'organisation politique et l'organisation économique. Les dirigeants constituent comme une sorte de ministère polonais qui assure l'unité d'action. C'est ce qui a permis aux Allemands de parler d'une république paysanne ou d'une communauté polonaise en Prusse.

Une des conséquences sociales de tout ce mouvement économique fut la diminution de la grande propriété. En 1882, il y avait 2.724 exploitations de plus de 100 hectares ; la surface totale cultivée s'élevait à 1.133.909 hectares. En 1907, nous ne trouvons plus que 2.305 grandes exploitations avec une surface totale cultivée de 901.026 hectares.

Par contre, le nombre des petites propriétés rurales a augmenté aux dépens des domaines. En 1882 on trouvait 151.176 exploitations de moins de 20 hectares, avec une surface de 506.996 hectares. En 1907 on trouve 189.909 exploitations, avec 703.983 hectares.

Il est assez difficile de porter un jugement sur les résultats obtenus par la colonisation.

De nombreuses années sont encore nécessaires pour assurer une place prépondérante à l'influence allemande dans les Marchés de l'Est.

Bien que le développement économique de la province de Posen ait été surtout favorable à l'élément allemand, celui-ci n'est pas encore assez fort pour continuer seul la lutte contre l'influence polonaise. Les Polonais ont fait de grands progrès.

De 1896 à 1911, ils ont acquis plus de 100.000 hectares aux dépens des Allemands ; il est probable que sans la commission de colonisation les Allemands auraient perdu davantage.

« Si l'on range parmi les paysans tous les propriétaires possédant moins de 100 hectares, leur nombre s'élève à 88.926. Il y a 41.239 Allemands et 47.687 Polonais. Ainsi le nombre des petits propriétaires polonais dépasse de 6.000 environ celui des petits propriétaires allemands. En 1912, on constate, pour la première fois, une augmentation de la propriété allemande (1). »

On peut cependant dire que les résultats obtenus ne correspondent pas au milliard dépensé. On n'a pas réussi à exproprier la grande propriété polonaise. Sous la menace des lois d'exception, le paysan polonais s'est réveillé, la bourgeoisie s'est développée ; oubliant la haine de classe, ils se sont

1. Ministre de l'Agriculture, von Schorlemer, à la Chambre des députés de Prusse, 172e séance, 22 avril 1913.

alliés à la noblesse contre l'ennemi national. Et aujourd'hui toutes ces organisations politiques et économiques forment le nerf de l'opposition polonaise.

Nous avons vu les Polonais se développer en Silésie et en Westphalie ; le nombre des voix polonaises augmenter à chaque élection nouvelle. Aussi peut-on dire qu'au point de vue politique l'échec de la politique de Bismarck est complet.

C'est pourquoi de nombreux Allemands réclament une application radicale et rapide de la loi d'expropriation : il faut, en quelques années, exproprier et coloniser les 70.000 hectares accordés par la loi de 1908. Ajoutons, enfin, que le gouvernement a promis de soumettre à la Chambre des députés de Prusse un projet de loi contre les sociétés de parcellement.

Ainsi que nous l'avons vu, une forte majorité du parlement allemand s'est déclarée adversaire de la politique primant le droit. Mais les votes du parlement allemand n'ont aucun effet pratique sur la colonisation qui ne relève que du gouvernement prussien. C'est le parlement prussien qui vote les crédits, et avec le système électoral actuel les ministres prussiens peuvent compter sur une majorité docile.

Cependant la colonisation prussienne n'a pas été sans exercer une heureuse influence sur l'agriculture en Posnanie. Les méthodes de culture se sont améliorées, l'élevage s'est développé. L'emploi des engrais, des machines agricoles s'est généralisé, et le chiffre moyen de la production a augmenté.

Des écoles d'agriculture ont été créées par la commission. Les colons venant de l'Ouest ont acclimaté les produits de leur province d'origine. Et l'on peut constater aujourd'hui dans tout l'Est allemand un essor économique dont bénéficient Allemands et Polonais.

LIVRE III

La Question Scolaire

Généralités. — La question scolaire est pour beaucoup d'Allemands la plus importante (1) ; nous ne sommes pas trop loin de partager cet avis.

La colonisation a été une entreprise coûteuse qui n'a pas donné les résultats attendus. De nos jours, les partis libéraux qui se refusent à suivre le gouvernement sur le terrain économique réclament des mesures scolaires énergiques. Il est d'ailleurs dans la tradition du gouvernement prussien de mettre l'école au service de sa politique. « Wer die Schule hat, hat die Jugend ; wer die Jugend hat, der hat die Zukunft (2). » Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces paroles, contentons nous de dire qu'elles sont vérités admises par les dirigeants et les pédagogues allemands.

Nous verrons au cours de ce chapitre les différentes lois scolaires élaborées depuis 1870, pour permettre à l'école prussienne de germaniser les enfants polonais.

Cette germanisation est appelée par les pangermanistes la mission civilisatrice de l'école, le maître d'école est devenu le commis-voyageur des hakatistes. Les leçons d'histoire, les cérémonies patriotiques, la fête de l'empereur sont autant d'occasions mises à profit pour faire connaître aux petits Polonais la nouvelle patrie et leur montrer les bienfaits des Hohenzollern pour leur province. Les maîtres zélés sont récompensés par des dons d'argent, les primes de germanisation (Ostmarkenzulagen).

Les Polonais ont compris l'importance de la lutte qui s'ouvrait sur le terrain scolaire. Nous avons vu dans la première partie comment la presse et la famille polonaise combattaient l'influence de l'école. Les efforts n'ont pas été inutiles ; après quarante ans de germanisation, la grève des écoliers et l'affaire de Wreschen ont montré que si les écoliers de Posnanie parlaient l'allemand, leur sentiments et leur pensée étaient restés polonais.

1. *Die Schule bildet den Kernpunkt in der Polenfrage. Die deutsche Zukunft liegt im deutschen Kind.*

Rappelons le rôle des universités allemandes au lendemain d'Iéna. Plus tard, l'Allemagne officielle n'a-t-elle pas répété que le maître d'école allemand avait vaincu à Sadowa. « C'est grâce à l'école primaire que votre armée royale a vaincu. » (Lettre de Roon et de Mühler au roi Guillaume, le 27 août 1866.

Citons également ces mots de Moltke : « Die Schule ist der Punkt, wo der Hebel angesezt werden muss, wenn wir uns gegen die Gefahren der communistischen Propaganda schützen wollen ».

2. Ferdinand Stiehl. Discours à la 2e Chambre de Prusse, le 16 novembre 1849.

CHAPITRE PREMIER

L'Instruction publique dans l'ancienne Pologne

Il ne saurait être question de faire un tableau complet de l'état de l'enseignement dans l'ancienne Pologne, mais il nous a paru intéressant de rapporter sommairement les thèses des deux adversaires.

Suivant les Allemands, l'instruction était complètement négligée, aucune école n'existait et ce n'est qu'à partir de Frédéric II que les Polonais commencèrent à jouir des bienfaits de l'instruction.

Le ministre des Cultes, von Gossler déclarait à la Chambre des Seigneurs (1) : « Il est impossible de peindre l'état d'abandon des écoles de l'ancienne Pologne. Il n'existait presque rien et ce qui existait était dans un état lamentable. C'est seulement en 1783 que les Polonais songèrent à organiser des écoles en créant la Commission d'éducation... Ils s'occupèrent avant tout de l'enseignement secondaire et supérieur ».

Les écoles paroissiales étaient confiées au clergé. Rien ne fut prévu pour la préparation professionnelle des maîtres, ainsi que pour assurer une fréquentation régulière.

En 1903, un autre ministre, Studt, s'exprimait ainsi à la Chambre des députés de Prusse : « J'arrive aux paroles prononcées par M. le député Glembocki au sujet de l'école de l'ancien royaume de Pologne. L'orateur a rappelé les paroles prononcées dernièrement par M. Stychel qui déclarait que les écoles de l'ancienne Pologne se trouvaient dans un état florissant et dans une situation modèle. Ce n'est vrai que pour les écoles latines qui jouissaient de la protection du clergé et seulement pour celles de l'évêché de Warmie qui, comme on l'a fait remarquer à la Chambre des Seigneurs, était administré par un évêque allemand. Aussi, les Polonais n'ont aucun droit d'en être fiers. Quant aux écoles primaires, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit l'année dernière à la Chambre des Seigneurs lors de la discussion du budget.

« En 1772, dans la partie du royaume polonais devenue prussienne il n'y avait aucune école primaire. La presse polonaise a réfuté ce fait en déclarant que dans les écoles conventuelles les enfants du peuple eux-mêmes apprenaient le latin. Mais une école où le latin constitue la principale matière d'enseignement ne saurait être comparée à une école primaire. En 1772, dans le district de la Netze, il y avait 19 maîtres catholiques et 13 maîtres luthériens qui n'avaient aucune instruction. C'est là un fait indiscutable ».

Les Polonais élèvent de nombreuses protestations contre les affirmations

1. Première séance du 11 juin 1886.

allemandes et prétendent que leurs écoles n'étaient pas inférieures aux établissements similaires de l'Ouest.

Les écoles cathédrales de Gnesen et de Posen, fondées au xᵉ siècle, jouissaient d'une certaine célébrité au xiiiᵉ siècle. Elles avaient surtout pour but de former des prêtres.

A côté de ces deux établissements que l'on pourrait qualifier de supérieurs, il faut citer les écoles conventuelles de Posen, Lekno, Tremessen, Kruschwitz.

Au xviᵉ siècle, on organisa des écoles paroissiales à Traustadt (1300), Posen (1302), Rogasen (1309), Gostyn (1337), Pudewitz (1340), Kosten (1360).

Au xviᵉ siècle, il y a des écoles communales prospères à Fordon, Bromberg, Rogasen, Gostyn, Pakosch, Wongrowitz.

L'Académie Lubranski fut fondée en 1519 par l'évêque Lubranski. Les maîtres étaient nommés par l'université de Cracowie.

En 1780, l'Académie fut réunie au Collège des Jésuites pour former l'École nationale (Szkola narodowa) qui devint plus tard le lycée Sainte-Marie actuel.

Le Collège de Jésuites. — L'ordre des Jésuites avait été appelé à Posen par l'évêque Konarski pour combattre le mouvement réformiste allemand qui se propageait rapidement. Le 25 juin 1573, les Jésuites ouvraient un collège à Posen.

Les Écoles des Frères bohèmes. — Sous l'influence de la Renaissance et de la Réforme, les idées de tolérance pénétrèrent en Posnanie. Des protestants, les Frères bohèmes, fondèrent des écoles dans les villes où ils avaient réussi à construire une église. Notons les plus importantes, celles de Posen, Lobsens, Kozminek (cercle de Kalisch).

Il faut également mentionner l'ordre des Piaristes dont les écoles furent très prospères avec Stanislav Konarski.

La Commission nationale d'Éducation (Kommissya edukacyjna). — A la veille de la chute de la République polonaise, on avait songé à réaliser de profondes réformes intérieures. Les Polonais sont à juste titre fiers de l'œuvre scolaire ébauchée : elle plaçait leur patrie à la tête des nations européennes. Le pays avait besoin de citoyens instruits. Il est bien regrettable que les événements n'aient pas permis la réalisation de ces projets, ils auraient pu changer le cours de l'histoire de la malheureuse Pologne.

Le 7 octobre 1773, le député Sulkowski proposa à la diète de Gnesen la création d'une commission chargée de la surveillance et de la direction des écoles et académies publiques. Quelques jours plus tard, la proposition était acceptée et le prêtre Grégoire Pyramowicz fut nommé secrétaire de la Commission nationale d'éducation. Les Polonais le considèrent comme le premier ministre de l'Instruction publique en Europe. Après avoir tracé un plan de réformes pour les universités de Cracowie et de Vilno, la Commission s'occupa des écoles publiques. Une sous-commission dite : So-

ciété des livres élémentaires présidée par Ignace Potocki invita les savants et les écrivains polonais à participer à la rédaction des livres scolaires

Pour assurer le recrutement des maîtres, on prévoyait la création d'une école normale d'instituteurs dans chaque académie.

Les statuts généraux d'éducation publique furent publiés en 1783. On y trouve des instructions relatives aux maîtres et aux élèves.

La langue polonaise remplaça le latin comme langue d'enseignement. On s'efforça de faire appel au bon sens et à l'esprit critique des élèves. Une attention particulière devait être réservée à l'éducation physique et à l'hygiène.

Pour terminer, nous citerons le jugement porté par Klewitz, président supérieur de la Prusse méridionale en 1805 : « En 1793, à l'occupation de la Prusse méridionale, le clergé catholique et les écoles furent rattachés à mon département. On a trouvé d'admirables lois sur l'organisation des écoles en 1783 et 1790. L'éducation tendait à former l'esprit. On enseignait la morale et les pratiques religieuses, l'adresse et la culture physique, la propreté domestique et l'ordre. L'instruction avait pour but d'habituer l'enfant à penser et à utiliser ses connaissances. On lui donnait des notions de géographie économique, on s'efforçait aussi d'endurcir son corps et de l'habituer au travail. L'éducation des filles tendait à faire de bonnes épouses, de bonnes mères, de bonnes ménagères... Quel nouveau gouvernement ne consentirait à avoir de semblables écoles ? ».

Après le troisième partage en 1795, l'ordre des Piaristes auxiliaires de la Commission d'éducation fut dissout et la Prusse organisa ses écoles pour germaniser ses nouvelles possessions.

CHAPITRE II

Frédéric II et les Écoles du District de la Netze

Prenant possession du district de la Netze, Frédéric II adressa la proclamation suivante le 13 septembre 1772 : « Nous avons l'intention et nous prenons la ferme résolution de protéger et de respecter tous vos droits et tous vos biens, temporels et spirituels, sans exception. Nous sommes particulièrement résolus à assurer le libre exercice de la religion catholique romaine et à administrer ce pays de façon que les habitants soient heureux et tranquilles et n'aient aucune raison de se plaindre du changement de gouvernement (1). »

Le 19 juin 1775, Frédéric II écrivait à d'Alembert : « Ils (Montmorency et Gallerande) ont été avec moi dans ce pays que j'appelle notre Canada, dans la Poméranie... J'établis à présent 180 écoles tant protestantes que catholiques et je me regarde comme le Licurgue ou le Solon de ces barbares... Ce ne sera qu'avec bien du temps et une meilleure éducation de la jeunesse qu'on parviendra à civiliser ces Iroquois. »

Un ordre royal du 7 février 1776 nous apprend qu'il y avait 170 maîtres, dont 83 Polonais catholiques et 104 Allemands catholiques ou protestants.

Dans deux autres ordres de cabinet, le roi manifesta clairement son intention de germaniser les provinces polonaises (2).

En 1793, il y avait quatre écoles secondaires catholiques : à Posen, Bromberg, Crone allemand, Mogilno. Le lycée de Lissa et des écoles à Posen, Traustadt, Birnbaum, Meseritz, Gnesen, Bojanovo étaient ouvertes aux protestants.

Par contre, les enfants des paysans catholiques ne reçoivent aucune instruction, ni religieuse ni morale. Leurs père et mère ou un autre parent leur apprennent les prières et les dix commandements.

Les parents qui ne veulent pas élever leurs enfants ainsi, les envoient dans les couvents ; ils reçoivent quelques leçons de religion en échange de leur travail. Si les parents ont quelques moyens, ils envoient leurs enfants étudier dans les villes.

Les protestants semblent être mieux partagés, presque toutes les communes luthériennes de l'Ouest et Sud-Ouest ont des écoles ; mais celles-ci sont encore loin d'être parfaites.

D'après Holsch, toutes les communautés israélites possédaient une école.

1. *Löwemberg. Op. cit.*, p, 44.
2. Preuss. *Friedrich der Grosse*, t. I, p. 65.

Après le traité de Tilsitt, la province de Posen fut rattachée au duché de Varsovie. Malgré l'incertitude du lendemain, le nouveau gouvernement s'employa à réorganiser les écoles. La Chambre d'éducation de Varsovie reprit les travaux de la Commission d'éducation ; elle publia en 1808, un règlement à l'usage des écoles élémentaires. La langue d'enseignement est le polonais ; cependant, l'allemand figure aux programmes.

CHAPITRE III

Des Traités de Vienne à 1862

En 1815, le duché de Varsovie léguait au grand-duché de Posen 720 établissements scolaires, privés ou publics, avec 884 maîtres et 31.000 élèves.

Il y avait 254 écoles élémentaires publiques dans l'arrondissement de Posen, et 189 écoles élémentaires publiques dans l'arrondissement de Bromberg.

Il faut ajouter 9 écoles secondaires.

Il est assez difficile de caractériser cette deuxième grande période. La situation est mal définie. Le gouvernement prussien n'est pas assez fort pour arrêter et pour suivre une politique nettement anti-polonaise. Il doit tenir compte de l'attitude de la Russie. Les mesures prises ne seront que des essais variant avec les ministres ou les fonctionnaires provinciaux.

Dans quelle mesure le gouvernement prussien assura-t-il le respect des garanties données par la déclaration royale du 15 mai 1815 ?

Le ministre Allenstein, par le décret du 27 avril 1822, réglait comme suit la question des langues dans les écoles élémentaires :

En principe, les enfants catholiques devaient recevoir l'enseignement en langue polonaise, les protestants, en langue allemande. Toutes les écoles élémentaires étaient placées sous la surveillance des pasteurs et des curés. Les écoliers catholiques allemands fréquentant les écoles catholiques, c'est à dire polonaises, furent facilement polonisés.

Dans les lycées, les quatre divisions inférieures comprenaient deux classes parallèles ; dans l'une, l'enseignement était donné en allemand, dans l'autre, en polonais, mais dans les deux divisions supérieures, les cours étaient professés en allemand.

En 1831, il y avait 516 écoles élémentaires dans l'arrondissement de Bromberg :

336 écoles protestantes.
164 — catholiques.
13 — israélites.

En 1832, on trouvait 856 écoles dans l'arrondissement de Posen :

265 écoles protestantes.
317 — catholiques.
219 — sans caractère confessionnel.
57 — israélites.

Le 24 mai 1842, le ministre Eichhorn publia « Les instructions pour

l'emploi de l'allemand et du polonais dans les établissements d'instruction de la province de Posen ».

1° Dans les écoles rurales :

a) On ne doit nommer que des maîtres bilingues dans les écoles fréquentées à la fois par des enfants polonais et des enfants allemands.

b) Les deux langues sont à employer dans les écoles ; chaque enfant doit recevoir l'enseignement dans sa langue maternelle.

c) Lorsque la plupart des enfants sont allemands, l'enseignement doit être donné en allemand, au contraire, si l'élément polonais domine, les leçons doivent être faites en polonais.

d) La langue allemande étant nécessaire à tous les habitants, elle sera enseignée dans toutes les écoles. La langue polonaise sera enseignée dans les écoles allemandes, lorsque les parents en feront la demande.

2° Dans les écoles urbaines :

a) La langue d'enseignement sera déterminée par les besoins locaux et la nationalité des enfants. Les maîtres doivent être bilingues.

b) Au cours supérieur, l'enseignement commercial et industriel devra être donné en allemand de façon que tous les enfants puissent parler et écrire l'allemand.

3° Dans les lycées :

a) Les lycées de Bromberg, Meseritz et Frédéric Guillaume de Posen sont réservés aux Allemands.

b) Quant aux lycées Sainte-Marie de Posen, de Tremessen et aux autres établissements en construction, l'enseignement était bilingue dans les classes inférieures, tandis que dans les classes supérieures l'allemand seul était employé.

Ces instructions qui reconnaissaient l'égalité des deux langues, restèrent en vigueur jusqu'en 1872.

De 1831 à 1837, on construisit 240 écoles.

Avec Frédéric Guillaume IV, la politique scolaire du gouvernement prussien fut plus réactionnaire que jamais. Le roi trouvait que la jeunesse était trop instruite. Les lycées devaient se borner à former des fonctionnaires dévoués et zélés. Quant à l'école primaire, la religion devait être la base de l'enseignement ; les quelques connaissances à donner aux enfants devaient être apprises par cœur.

CHAPITRE IV

De 1862 à nos jours

En 1862, Bismarck prit la direction de la politique prussienne et, dès la première année de son arrivée au pouvoir, il se montra nettement anti-polonais.

Après avoir résolu la question extérieure, le chancelier porta son activité sur les problèmes intérieurs. La Prusse ayant désormais la direction des intérêts allemands, il était de son devoir d'assurer définitivement la sécurité de la frontière orientale. Si l'on excepte les quatre années du ministère Caprivi, on peut dire que la réalisation du programme tracé par Bismarck se poursuit encore de nos jours.

En 1872, la lutte s'ouvrit sur le terrain scolaire. Une lettre de Bismarck au comte d'Eulenbourg le 7 février 1872, donnait le signal de l'ouverture des hostilités (1).

Une revision générale des écoles de la province avait été ordonnée, et, dans leurs rapports, les inspecteurs étaient unanimes à rendre les curés polonais responsables du recul de l'influence allemande et des progrès de la langue polonaise à l'école primaire. Les catholiques allemands étaient tous dévoués à la cause polonaise et les instituteurs se souciaient peu des progrès des enfants en langue allemande. Il était urgent de libérer l'école du contrôle des prêtres polonais.

Ce fut la loi sur la surveillance scolaire du 11 mars 1872 qui enleva au clergé le droit d'inspection. L'école nationale allemande devait désormais germaniser les provinces polonaises.

1. Le 13 février 1872, Bismarck adressa une circulaire aux différents ministres pour mettre fin à la propagande polonaise :

1) Le ministre des Cultes :
   a) Doit prendre des mesures nécessaires pour assurer la prépondérance de la langue allemande dans les écoles primaires de Posnanie, de Silésie, de Prusse occidentale.
   b) Il ne doit permettre les sermons religieux en polonais que dans les communes où il n'y a pas d'Allemands ; dans les communes où l'élément allemand forme la majorité, les sermons doivent avoir lieu en langue allemande.
2) Le ministre de la Justice doit ordonner que les débats judiciaires soient désormais conduits en langue allemande et que la traduction des jugements en polonais soit supprimée.
3) Le ministre de la Guerre ne doit affecter dans les régiments de la province que des recrues allemandes.
4) Les chefs de service doivent choisir avec soin les fonctionnaires des provinces polonaises et sont invités à « purifier » l'administration actuelle si cela est nécessaire.

Une autre circulaire du 24 février 1872 ordonne l'impression d'un journal gouvernemental en langue polonaise pour combattre l'influence de la presse polonaise.

Le projet du gouvernement fut longuement discuté et donna lieu à des débats mouvementés (1).

Les défenseurs de la loi combattirent l'influence des prêtres relevant de l'autorité infaillible de Rome sur la vie morale et intellectuelle allemande. Les écoles allemandes ne devaient recevoir aucun ordre du pape, souverain étranger. Le temps où l'Église dirigeait l'enseignement était passé, il appartenait à l'histoire.

Les partis conservateurs reprochèrent à cette loi de séparer l'Église de l'école et de conduire à l'enseignement athée.

Bismarck défendit longuement son projet (2). Après avoir fait un tableau de la situation générale, il rappela l'état d'esprit de la noblesse polonaise :

« Je n'ai pas besoin de caractériser l'état d'esprit de la noblesse polonaise. Ces messieurs ne se cachent pas. D'une main, ils acceptent les bienfaits de la civilisation prussienne, une justice régulière, la liberté garantie par la constitution, et, de l'autre, ils tiennent leur épée et espèrent nous attaquer dès que l'occasion se présentera ; ils ne sont pas satisfaits de la situation actuelle et ne songent qu'à reprendre leur indépendance... Des plaintes sont formulées contre les inspecteurs ecclésiastiques. Dans certaines régions, la langue allemande ne fait aucun progrès ; les maîtres qui obtiennent de bons résultats dans l'enseignement de l'allemand sont mal notés par leurs inspecteurs, des maîtres allemands même, sympathisent avec ces menées polonaises, si bien que dans les régions bilingues, les enfants n'apprennent plus du tout l'allemand moderne. Dans certaines communes allemandes de la Prusse occidentale, la génération actuelle ne comprend plus l'allemand. Tel est le résultat de l'agitation polonaise qui dure depuis cent ans. Mais ces menées ne sont possibles qu'avec la complaisance de l'État, nous n'en voulons plus aujourd'hui, cela doit cesser. »

Notons le passage suivant du discours du maire de Posen, Kohlheis, à la Chambre des seigneurs, le 6 mars 1872 : «... Il n'y a rien de plus difficile à administrer que les écoles de la province et de la ville de Posen, cela tient au caractère mixte de la population. Si nous voulons atteindre notre but, il est nécessaire de donner tous nos soins à l'organisation scolaire ; les maîtres, les inspecteurs, les communes doivent nous aider. Nous désirons avant tout rendre possible une entente entre les deux nationalités ; c'est d'ailleurs la condition essentielle du bien-être général. Nous voulons également, et cela est aussi important, développer la connaissance de l'allemand parmi la population polonaise. Nous sommes absolument convaincus que la langue allemande est aussi nécessaire que le pain quotidien aux enfants comme aux

1. Art. 1. — Toutes les dispositions antérieures concernant la surveillance des écoles dans les différentes provinces sont annulées. L'Etat possède seul le droit de contrôle sur les écoles publiques et privées. Ce droit est exercé par des employés et des fonctionnaires de l'Etat.

Art. 2. — L'Etat nomme les inspecteurs primaires et les inspecteurs locaux, il fixe leur circonscription. Le droit d'inspection conféré par l'Etat peut être de tout temps reporté. Toutes les autres dispositions sont annulées.

2. Séance du 8 février 1872.

grandes personnes. Nous avons enfin une troisième obligation à remplir, celle de respecter la langue maternelle et la nationalité de l'enfant polonais tout en lui apprenant l'allemand (1). »

Le gouvernement prussien ne se contenta pas de cette loi, il annula les instructions de 1842. Toute influence du clergé polonais sur les écoles était désormais impossible.

A partir de 1873, dans les lycées de la province, l'enseignement religieux fut donné en allemand ; par suite, les classes parallèles furent supprimées. Une exception fut cependant faite en faveur de deux lycées où le polonais continua d'être enseigné dans les petites classes (2).

Le 27 octobre 1873, un arrêté du président supérieur Günther réglait la question des langues dans les écoles élémentaires (3) :

1° Toutes les matières du programme, excepté la religion et le chant religieux, doivent être enseignées en langue allemande. Le polonais doit seulement être employé comme auxiliaire pour la compréhension de l'allemand.

2° L'enseignement religieux est donné aux enfants polonais dans leur langue maternelle. Mais dès que ceux-ci seront assez avancés pour comprendre l'allemand aux cours moyen et supérieur notamment, la langue allemande sera, avec la permission de l'autorité scolaire, substituée à la langue polonaise.

3° Le but de l'enseignement est la lecture et l'écriture de langue allemande.

4° La langue polonaise reste matière d'enseignement pour les enfants polonais, mais la suppression peut en être ordonnée. Les enfants allemands ne peuvent assister à ces leçons sans la permission de l'autorité scolaire (4).

D'autres mesures secondaires vinrent bientôt compléter ces instructions : on défendit aux instituteurs de faire partie des sociétés polonaises (5), les conférences pédagogiques eurent lieu en langue allemande (6) et tous les maîtres durent prêter serment de fidélité au roi de Prusse (7).

Jusqu'en 1883, le gouvernement limita l'application du décret de 1873 aux écoles urbaines et aux écoles rurales où des plaintes avaient été formulées par la population allemande. Le 1er avril 1883, on décida que dans les écoles où la majorité des enfants étaient allemands, l'enseignement religieux devait être donné en langue allemande aux cours moyen et supérieur. A la suite de l'interpellation Stablewski à la Chambre des députés de Prusse, le gouvernement capitula et le *statu quo* fut maintenu.

1. A la Chambre des députés, la loi fut adoptée en deuxième lecture par 207 voix contre 155. A la Chambre des seigneurs, par 125 voix contre 76.

2. C'est à la suite de cette mesure que l'archevêque Lodochowsky défendit à ses prêtres de donner l'enseignement religieux dans les lycées en langue allemande. Cette situation dura jusqu'en 1882.

3. *Amtliches Schulblatt für die Provinz Posen* p. 109, p. 20. Cet arrêté parut à la suite de la circulaire du 15 octobre 1872 *(Amtl. Schulblatt,* N° 23).

4. Cours préparatoire, 5 heures. Cours élémentaire et moyen, 3 heures.

5. *Verordnungen betreffend das Volksschulwesen im Regierungsbezirk Posen*, p. 73 Cette circulaire fut renouvelée le 17 mars 1880 et le 24 mai 1887. En 1898, le gouvernement alla plus loin, il chargea les maitres de l'organisation de sociétés allemandes.

6. 6 juillet 1872. Cependant les sujets religieux peuvent être traités en polonais.

7. Arrêtés du 6 octobre 1873 et 6 mai 1887.

Cela dura jusqu'en 1887. A la suite d'un débat parlementaire qui dura trois jours et où Bismarck prit la parole, le gouvernement annula le IV[e] paragraphe de l'ordonnance de 1873. L'enseignement du polonais était complètement supprimé à l'école primaire.

Ministère Caprivi. — Pendant quatre années, de 1890 à 1894, la politique germanisatrice du gouvernement prussien subit un temps d'arrêt. Cette période est généralement connue sous le nom d'ère des conciliations. C'est d'ailleurs la seule interruption à la politique tracée par Bismarck et suivie par le gouvernement prussien jusqu'à nos jours.

On pourrait croire que le pouvoir central agissait dans un but désintéressé et que par une politique plus douce il essayait de gagner les sympathies polonaises. Il n'en est rien : le gouvernement avait besoin d'argent pour organiser la marine impériale, et l'appoint des voix polonaises devait lui permettre de triompher du centre catholique. La question financière entraînait les concessions politiques.

Un Polonais, Stablewski fut nommé archevêque de Posen, il remplaçait un Allemand, Dinder.

Par une circulaire du 11 avril 1891, le ministre Bosse autorisait les instituteurs à donner des leçons privées de polonais (1).

Enfin, concession plus importante, le polonais est de nouveau enseigné à l'école. Il est vrai que la circulaire du 16 mars 1894 (2), comportait certaines réserves ; ces leçons avaient un caractère facultatif et ne pouvaient être données qu'aux élèves des cours moyen et supérieur qui recevaient l'enseignement religieux en polonais. Les maîtres devaient se borner à l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Les enfants ne devaient suivre ces leçons que pendant deux ans à raison de deux heures par semaine (3).

Les députés conservateurs de la fraction polonaise votèrent les crédits demandés par le gouvernement. Ils espéraient obtenir la suppression de la Commission de colonisation et le rétablissement de la langue polonaise comme langue d'enseignement dans les écoles élémentaires.

Le budget voté, le gouvernement s'arrêta dans la voie des concessions. Le mécontentement fut général à Posen. La presse et les démocrates polonais attaquèrent vivement les députés conservateurs de la fraction. Kocielski fut particulièrement visé, on lui reprocha ces relations avec Guillaume II et ses compatriotes ne le désignèrent plus que sous le nom d'Amiralski. Il fut obligé de donner sa démission de député ; peu de temps après, par son discours de Lemberg, il retrouvait les sympathies de ses compatriotes.

L'ère des conciliations était terminée.

1. *Amtliches Schulblatt*, n° 10, p. 40.

2. Le ministre Bosse fit la déclaration suivante à la Chambre des députés, le 1[er] mai 1894 : « La circulaire du 11 mars 1891, a causé quelque agitation. Les enfants sont trop surchargés. Dans beaucoup d'endroits on est allé au delà de l'esprit de la circulaire : à la fin du semestre, on a organisé des examens, on a distribué des prix. Enfin, les maîtres ont été placés sous la dépendance des comités polonais qui organisaient ces leçons.

3. *Amtliches Schulblatt*, n° 7, p. 25.

CHAPITRE V

État actuel de l'enseignement en Posnanie

Lorsqu'on parle de l'école prussienne, on se plaît à répéter le mot de Victor Cousin : « La Prusse est la terre classique des écoles et des casernes; des écoles, pour instruire le peuple, des casernes, pour le défendre. »

Ceux qui connaissent l'état actuel des écoles prussiennes sont loin de partager cet avis. Les statistiques officielles nous montrent les écoles surpeuplées et la pénurie de personnel. Les ressources budgétaires sont insuffisantes pour assurer l'organisation scolaire nécessitée par l'augmentation de la population.

Malgré la loi de 1872, le clergé continue à exercer son contrôle sur l'enseignement (1), l'école est restée une annexe de l'Église. Enfin, la législation scolaire prussienne élève au rang de moyen pédagogique, les châtiments corporels.

Les statistiques officielles nous permettent de donner un tableau sommaire de l'état de l'enseignement dans la province de Posen.

En 1820 (2), il y avait 1.077 écoles élémentaires.

En 1861, 2.148 écoles avec 2.612 classes et 2.599 maîtres.

En 1882, 2.187 écoles, 3.669 classes, 3.127 maîtres et 283.180 enfants.

En 1891, il y avait 2.399 écoles avec 5.059 classes, 3.748 maîtres et 306.730 élèves.

En 1911 il y avait (3) :

Dans l'arrondissement de Posen :

648	écoles	protestantes	avec	1.091	classes	et	912	maîtres.
1.068	—	catholiques	—	3.037	—		2.060	—
25	—	israélites	—	28	—		29	—
74	—	sans caractère confessionnel	—	573	—		553	—

1. Dans la province de Posen, il n'y a que des pasteurs protestants qui sont chargés de la surveillance des écoles. Depuis 1892, il n'y a plus de prêtres catholiques. Ajoutons que toute l'organisation scolaire prussienne est réglée par des décrets ministériels. Le code de 1794 et les programmes de 1872, forment la base de la législation scolaire. Aussi peut-on dire qu'actuellement aucune loi scolaire n'existe en Prusse. De nombreux projets ont été discutés, mais aucun d'eux n'a pu aboutir : les libéraux veulent affranchir l'école de la tutelle de l'Église, les conservateurs, au contraire, entendent maintenir l'enseignement religieux à l'école.

2. *Preussische Statistik 1889. Das gesamte Volksschulwesen im Preussischen Staate*, pp. 13 et 14 ; *idem, 1891*, p. 148.

3. *Preussische Statistik 1911*, pp. 476, 238 et 62.

Dans celui de Bromberg :

630	écoles	protestantes	avec	1.234	classes	et	912	maîtres.
432	—	catholiques	—	1.236	—		849	—
15	—	israélites	—	15	—		15	—
100	—	sans caractère confessionnel	—	554	—		460	—

Au total, 2.992 écoles avec 7.767 classes, 5.819 maîtres et 407.109 enfants. Il existe également 14 classes pour arriérés.

Dans presque toutes les écoles de filles, la couture est enseignée. L'éducation ménagère est organisée dans 20 écoles. 209 écoles ont des jardins scolaires. 37 sociétés scolaires s'occupent de l'hygiène et assurent les soins et les médicaments aux enfants. Des colonies scolaires de vacances fonctionnent également. Enfin, des sociétés pour le sauvetage de l'enfant ont été fondées en 1903.

Il y avait dans la province :

En 1886,	8	écoles privées élémentaires	avec	140 élèves.
— 1906,	6	—	—	312 —

(En Prusse : 263 écoles privées.)

Les communautés israélites avaient organisé de nombreuses écoles privées. De 1830 à 1854, il y avait 28 écoles privées israélites.

Écoles moyennes. — D'après la statistique scolaire de 1911, il y a dans la province (1) :

6	écoles moyennes	de garçons	avec	68	classes,	79	maîtres et	2.448	élèves.
19	—	filles	—	160	—	82	—	3.285	—
20	—	mixtes	—	353	—	288	—	7.440	garçons et 6.525 filles.

1. Les écoles moyennes sont réglementées par les programmes du 3 février 1910. Elles comprennent trois classes et préparent aux carrières commerciales et industrielles.

Écoles privées moyennes en 1911 : 61 écoles avec 350 classes, 165 maîtres et 5.293 élèves.

Ces écoles, privées et publiques, sont surtout fréquentées par des enfants allemands. Ce grand nombre d'écoles privées s'explique par la pauvreté des communes qui ne peuvent prendre à leur charge l'entretien de ces écoles. Ces établissements reçoivent des subventions communales, elles ont un caractère nettement allemand.

Il n'existe plus actuellement d'écoles privées catholiques polonaises. Parmi ces anciennes écoles, citons : celle des Ursulines avec six classes, l'enseignement était donné en polonais et en français ; et l'école Kauzmann. Ces deux écoles furent supprimées en 1873.

Trois autres écoles polonaises moins importantes ont été formées, il y a quelques années.

Il est assez difficile de donner des détails précis sur l'état actuel de l'enseignement privé, soupçonné de réunir les enfants. Depuis les arrêtés de 1884 et 1903, il est même interdit de réunir les enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire, dans des gardiennages, sans l'autorisation de l'autorité scolaire. Malgré l'interpellation du député Stychel, en 1910, cette mesure fut maintenue.

A titre de document, mentionnons les écoles professionnelles :

A Posen : l'école industrielle fondée en 1900, avec une centaine d'élèves, l'école d'architecture avec 200 élèves.

Ecoles Normales. — Il y avait en 1911 (1) :

Dans l'arrondissement de Posen : 9 écoles normales, 4 écoles protestantes de garçons, 3 écoles catholiques de garçons, 1 école catholique d'institutrices et 1 école sans caractère confessionnel.

Dans l'arrondissement de Bromberg : 6 écoles normales, 2 écoles protestantes de garçons, 3 écoles catholiques de garçons et 1 école protestante de filles.

Il faut ajouter 19 écoles préparatoires (*Statistisches Jahrbuch,* 1912, p. 415).

En 1886, il y avait 5 écoles normales seulement.

Enseignement secondaire. — D'après la statistique de 1911, il y a : 30 établissements secondaires de garçons avec 486 professeurs, les cours sont suivis par 9.279 élèves, et 8 établissements secondaires de filles, avec 3.500 élèves. 500 enfants fréquentent les classes primaires des lycées (2).

Si l'on excepte les lycées Ste-Marie de Posen et de Bromberg, presque tous ces établissements ont été organisés de 1850 à nos jours.

Les écoles de la province sont surpeuplées. — Sur les 2.992 écoles élémentaires nous trouvons (3) :

925 écoles à 1 classe et à 1 maître, avec 45.758 enfants.
936 — à demi-classes (4) et à 1 maître, avec 93.260 enfants.
158 — à 2 classes et à 2 maîtres, avec 16.939 enfants.
471 — à 3 — — 2 — — 70.738 — (5).
502 — à plus de 3 classes et plus de 2 maîtres, avec 3.235 classes, 2.700 maîtres et 180.414 enfants.

Plus de la moitié des écoles n'ont donc qu'un seul maître, et ces écoles reçoivent le tiers des enfants environ.

Toutes les communes de la province ne possèdent pas une école, mais seulement 45 % (6).

Les écoles et les classes sont surpeuplées, les maîtres sont surchargés (7).

A Bromberg : l'école d'agriculture organisée en 1907 (Cet institut est peu fréquenté et les résultats obtenus ne correspondent pas aux dépenses) ;
L'école des arts et métiers ouverte en 1911, avec une centaine d'élèves ;
Les écoles de perfectionnement pour les adultes de 14 à 18 ans ;
En ville : 85 cours industriels et 18 cours commerciaux ; à la campagne, 334 écoles agricoles.
Enfin, 5 écoles ménagères, dont 1 ambulante.
Les écoles rurales de perfectionnement de la province de Posen, sont organisées par l'initiative privée.

1. En 1825, il y avait 2 écoles normales, avec 91 élèves et 8 professeurs.
2. *Statistisches Jahrbuch,* 1912, p. 438.
3. *Preussische Statistik,* p. 168.
4. *Halbtagsschulen.* — Nous réservons plus loin un paragraphe spécial à ces écoles.
5. Il n'y pas un maître par classe. Pour 100 maîtres, il y a environ 140 classes dans l'arrondissement de Bromberg, et 150 classes dans l'arrondissement de Posen.
6. Pour la Prusse, la moyenne est de 60 % environ.
7. Une école est considérée comme surchargée, lorsque le maître doit enseigner à plus de 80 élèves par jour (circulaire du 15 octobre 1872).

Nous nous arrêterons particulièrement aux dernières statistiques scolaires publiées en 1913 (1) :

Nombre d'élèves par classe. — Il y a :

58	écoles	à	1	classe,	où	nous	trouvons	de	81 à 100	élèves par classe.
6	—		—	—		—	—		101 à 150	— —
21	—		2	classes,	—		—		71 à 90	— —
93	—		3	—	—		—		71 à 90	— —
12	—		—	—	—		—		91 à 120	— —

159 — à plus de 3 classes, avec 309 classes, où nous trouvons 71 à 90 élèves.

4 écoles à plus de 3 classes, avec 7 classes, où nous trouvons 91 à 120 élèves.

Dans 303 écoles, ayant 435 classes, avec 30.740 élèves, le nombre des élèves par classe varie de 60 à 90 ; dans 19 écoles, avec 25 classes et 2.432 enfants, on trouve de 91 à 120 élèves par classe.

Dans l'arrondissement de Posen, 1.314 maîtres sont surchargés, dans celui de Bromberg, plus favorisé, 451 seulement. Ces 1.765 instituteurs ont la direction de 2.663 classes avec 165.972 élèves (2).

Dans les écoles à 1 maître de la province (3) :

861	maîtres	ont	moins de	80	élèves.	
58	—	ont	de	81 à 100	—	(4).
6	—		—	101 à 120	—	(5).

Dans les écoles à demi-classes :

720	maîtres	ont	jusqu'à	120	enfants.
218	—		plus de	120	— (6).

Dans les écoles à plusieurs maîtres :

2.473	maîtres	ont	jusqu'à	70	enfants.	
1.202	—		de	71 à 100	—	(7).
232	—		de	101 à 120	—	(8).
45	—		de	120 à 150	—	(9).
4	—		plus de	150	—	(10).

1. *Preussische Statistik*, III, pp. 388 et 458.
En général, en Allemagne, on commence à constater dans certaines provinces, une diminution de la population scolaire ; mais ce n'est pas encore le cas de la province de Posen.

2. En Prusse 7.395 classes et 11,747 maîtres sont considérés « par les statistiques » comme surchargés.

3. *Preussische Statistik*, III, p. 476 et 505.

4. En Prusse, 528 maîtres.
5. — 22 —
6. — 318 —
7. — 10.368 —
8. — 451 —
9. — 53 —
10. — 7 —

En 1906, il y avait 265 maîtres de la province qui avaient plus de 120 élèves chacun

Plus d'un tiers des classes sont surpeuplées et presqu'un tiers des maîtres sont surchargés.

Écoles à demi-classes (Halbtagsschulen). — On désigne sous ce nom des écoles où le maître, par suite du trop grand nombre d'élèves, est obligé de faire deux groupes d'enfants qui fréquentent successivement l'école 3 heures par jour au lieu de 6. Les élèves de ces écoles n'ont donc qu'une demi-scolarité.

En 1901	on trouvait	1.209	écoles à demi-classes avec	121.534 élèves
— 1906	—	1.006	—	103.310 —
— 1911	—	935	—	93.222 — (1)

Dans les 935 écoles à demi-classes, 720 maîtres ont jusqu'à 120 élèves et 218 maîtres ont plus de 120 élèves (2).

Il existe également des écoles à tiers de classe (Dritteltagsschulen) où les élèves sont partagés en trois groupes et fréquentent successivement l'école deux heures chaque jour.

En 1901	il y avait	22	écoles à tiers de classe
— 1906	—	14	—
— 1911	—	9	—

(505 maîtres en Prusse) et 5 maîtres qui avaient plus de 200 élèves *(Preuss. Statistik,* 1906, p. 241).

Dans le cercle de Schildberg, 7 maîtres ont plus de 100 élèves. Dans celui de Gostyn, il y a 118 classes, 87 maîtres et 7.146 enfants. Il manque 7 maîtres, 13 maîtres ont plus de 100 élèves. Dans ceux de Hohensalza et de Strelno, pas un maître n'a moins de 80 élèves. Parmi les maîtres ayant plus de 100 élèves, citons ceux de Güldenhof (185 enfants), Jordanowo (113), Batkowo (120), Lissewo (145), Jacewo (158), Rejewo (162), Gora (182), Cieslin (168), Plankowo (262).

Le cercle de Schmiegel compte 57 écoles; dans 12 écoles, le maître a de 90 à 152 élèves. Dans le cercle de Pleschen nous trouvons 56 écoles; 16 n'ont pas leur personnel au complet, 572 enfants ne fréquentent pas l'école faute de place. A Luchary le maître à 170 enfants, à Sobotka, 199, à Guluchow, 202, à Bismarcksdorf, 164, à Grudzielec, 221. Dans celui de Grätz qui compte 47 écoles, 27 écoles sont surchargées, 12 postes sont vacants ; les maîtres ont 79 élèves en moyenne. Dans 18 écoles le maître a plus de 100 élèves, dans 5 écoles plus de 150 élèves. Dans le cercle de Samter le maître de Konsianowo a 217 élèves, celui de Klein Gay 216, de Neudorf 202.

Dans les 30 écoles catholiques du cercle de Kotschmin il y a 4.443 élèves. Sur les 42 postes, 12 sont vacants, si bien que les 29 maîtres en activité ont en moyenne 153 élèves chacun.

Dans le cercle de Posen ouest il y a 57 écoles, 99 maîtres, 155 classes et 8.795 élèves. Dans 23 écoles, 53 maîtres ont plus de 100 élèves.

14	maîtres	ont	101 à 110	élèves
4	—		111 à 120	—
4	—		121 à 130	—
8	—		131 à 140	—
1	—		141	—
1	—		153	—
2	—		160	—
1	—		220	—

Nous pourrions encore allonger cette liste, mais ces exemples sont assez éloquents.

1. En Prusse, 6.652 écoles à demi-classes,

2. En Prusse, 318 maîtres.

Nombre moyen d'élèves par maître. — En 1913, dans la province de Posen chaque maître avait en moyenne (1) :

70,3	élèves dans	les écoles primaires
29,1	—	moyennes
41,2	—	classes primaires des lycées
21,4	—	lycées de garçons

Élèves non admis faute de place. — En 1886 (2) il y eut 4.581 élèves qui ne purent être admis dans les écoles de la province faute de place.

Pénurie de personnel. — Il y a environ 200 postes vacants dans la province. Ce sont surtout les écoles rurales qui souffrent de cette situation ; dans ces écoles, 10 °/₀ des postes n'ont pas de titulaire. D'après les statistiques officielles de 1911 (III, p. 281), il ne manquerait que 51 maîtres, mais d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, ces chiffres sont bien au dessous de la vérité. N'oublions pas de rappeler que le nombre des classes ne correspond pas au nombre des maîtres : il y a 7.767 classes et 5.819 maîtres seulement, il manque donc 1.948 maîtres pour que chaque classe ait un maître.

La situation des maîtres, au milieu de la population polonaise est souvent difficile ; aussi les postes de la province sont-ils peu recherchés. Les jeunes maîtres vont se créer des situations plus tranquilles et plus rémunératrices dans les grandes villes de l'Ouest ; ce sont les maîtres âgés et surmenés qui restent dans la province avec les classes surchargées.

Le gouvernement essaya, par différentes mesures de remédier à cette situation. On fit appel aux maîtres catholiques de l'Ouest, mais malgré une prime de 300 marks, le climat, la distance, l'hostilité de la population arrêtèrent les plus courageux.

Pour empêcher le départ des jeunes maîtres vers l'Ouest, on obligea les élèves des écoles normales à exercer pendant cinq années dans la province.

Pour attirer dans les écoles normales de la province les candidats des autres régions, on accorda des bourses et des primes variant de 150 à 200 marks par an (3).

1. En 1913, le nombre moyen des élèves par maître était de :

58	en Allemagne
60	en Prusse
61,5	en Prusse occidentale
63,1	en Silésie
45	en Alsace-Lorraine

En 1910, l'armée allemande comptait 1 officier pour 24 hommes.

Mentionnons également, que, par suite du caractère confessionnel des écoles ou du manque d'écoles, il y avait, en 1911, 36.377 enfants dans 1.483 écoles qui étaient obligés de faire plus de 2 kilomètres et demi pour se rendre en classe. (*Preussische Statistik* p. 96, II.)

2. *Preussische Statistik* pp. 43, 242, 37 ; 1911, p. 96.

3. Certains directeurs d'écoles normales attirent les candidats au moyen d'annonces dans les journaux.

Opinions de quelques conservateurs allemands sur l'instruction :

« Je ne veux pas apprendre au paysan à compter, ce serait le conduire à la perte. Il

De nombreuses personnalités allemandes appartenant à l'armée, à la magistrature, à l'Université, proposent même de combler les vides en faisant appel aux sous-officiers.

Toutes ces mesures donnent peu de résultats, seule une augmentation des traitements pourrait entraîner une amélioration. Mais quand il s'agit du budget de l'instruction primaire, l'économie est de rigueur.

Le budget scolaire. — A chaque discussion budgétaire, le ministre de l'Instruction publique promet d'améliorer la situation des maîtres et des écoles de la province de Posen.

A l'obligation scolaire imposée par l'État, correspond le devoir d'assurer le fonctionnement régulier des écoles. On estime à 50 millions environ la somme nécessaire pour doter la province de Posen d'une organisation scolaire normale.

Le maire de Posen, Witting, déclarait en juin 1902, à la Chambre des seigneurs : « L'école de notre province est dans une situation lamentable ; nous n'avons pas de maîtres, nous n'avons pas d'écoles, nous avons beaucoup trop de classes surchargées et d'écoles à demi-classes. Nos communes et nos propriétaires sont trop pauvres, aussi demandons-nous à l'État prussien de nous venir en aide. »

Le député Ernst déclarait le 12 février 1908, à la Chambre des députés : « Les instituteurs manquent surtout dans la province de Posen. Et cependant depuis plus de dix ans les ministres proclament la nécessité de faire triompher l'influence et la civilisation allemandes dans les provinces de l'Est. Nous sommes incapables d'atteindre ce but ; l'école allemande se trouve dans une situation trop lamentable. Je reconnais volontiers les sacrifices financiers faits par l'administration en faveur de cette province, mais ce n'est qu'une goutte d'eau sur une pierre brûlante et nous sommes encore loin de pouvoir assurer le nécessaire. Si nous voulons obtenir de meilleurs résultats dans les Marches de l'Est, il faut donner plus d'amour, plus de soin, plus d'argent à l'école. »

L'objectivité qui nous a guidé dans ce travail nous oblige à signaler les efforts du gouvernement pour améliorer les écoles de la province la plus déshéritée de la Prusse.

La surcharge des classes est due à l'accroissement de la population.

En 1901, nous trouvons 346.629 élèves et, en 1911, 407.109 enfants, soit une augmentation de 60.000 élèves environ. Si l'on prend une moyenne de 70 élèves par classe et de 60 élèves par maître, il aurait fallu créer 864 classes et 1.008 postes nouveaux.

L'État donne un million et demi environ chaque année pour la construction d'écoles dans la province de Posen. De 1882 à 1911, nous trouvons

doit suivre les chevaux et conduire la charrue et non s'occuper de comptes. » (Chambre des seigneurs : comte de Helldorf.)

« Le plus bête des paysans est le meilleur ». Député Holtz (Parlin).

« Pour ramasser des pommes de terre il n'y a pas besoin d'instruction. » (De Below-Saleske.)

805 écoles nouvelles. Tous ces efforts ne peuvent faire face à l'augmentation de la population ; le nombre des classes et des maîtres surchargés ne diminue que lentement. Ce sont surtout les maîtres qui manquent ; aussi croyons-nous intéressant de donner quelques renseignements sur la situation des maîtres de la province de Posen.

Le traitement des maîtres. — Les traitements des maîtres sont fixés par la loi du 26 mai 1909 dont voici les principales dispositions (1) :

1° Traitement fondamental de 1.400 marks pour les instituteurs et de 1.200 marks pour les institutrices ;

2° Neuf augmentations triennales : la première et la seconde de 200 marks, la troisième et la quatrième de 250 marks, les cinq dernières de 200 marks ; celles des institutrices ne s'élèvent qu'à 100 marks pour les deux premières et à 150 marks pour les autres ;

3° Le traitement maximum, y compris les indemnités de résidence, ne peut dépasser 4.200 marks pour les maîtres et 2.950 marks pour les institutrices ;

4° Les allocations en nature, jardins, chauffage, etc., devront être comptées dans le traitement proprement dit.

Les maîtres réclament actuellement une augmentation de traitement justifiée par la cherté de vie ; de plus, ils se plaignent de ne pas être aussi favorisés que les fonctionnaires de même catégorie appartenant aux autres administrations.

Les maîtres demandent également que les dispositions de cette loi relatives à leur nomination soient abrogées, c'est à dire que toutes les communes, grandes et petites, aient le droit de choisir leurs instituteurs.

1. Waschow. *Verordnungen betreffend das Volksschulwesen*, p. 173. Les instituteurs des écoles de la Commission de colonisation reçoivent un supplément de 150 marks.

Ajoutons que les écoles de Posnanie et de Prusse occidentale sont encore régies par les codes de Frédéric II et de 1794. Les pères de famille sont chargés de l'entretien de l'école. Les propriétaires sont exemptés des impôts scolaires. Ils n'ont à leur charge que la construction et les réparations des bâtiments. Le propriétaire est le président (Schulpatron) de la Société scolaire (Schulsozietät), qui se compose du maire, de l'inspecteur local, de l'instituteur et de quatre ou cinq pères de famille.

La loi sur l'entretien des écoles de 1906 (Schulunterhaltungsgesetz) n'est pas applicable à la Posnanie et à la Prusse occidentale. Cette loi plaçait les écoles à la charge des communes. Malgré ces dispositions légales, on constate une tendance à la communalisation des écoles ; actuellement 600 écoles de la province sont à la charge des communes.

L'Amicale des instituteurs de la province (Posener-Provinzial-Lehrer-Verein), fondée en 1872, compte actuellement 4.420 membres ; 500 maîtres environ n'en font pas partie. Le journal de l'Association (Posener Lehrer-Zeitung) date de 1894. L'Amicale comprend plusieurs sections s'occupant de pédagogie, de mutualité, de décoration scolaire, de musique, de l'étude des langues vivantes, etc.

Une association économique permet d'obtenir des remises chez les fournisseurs et de soutenir le commerce allemand.

L'Amicale des instituteurs a organisé en 1896 un musée pédagogique. On a réuni des appareils et des collections pour les leçons de sciences, des cartes et des tableaux muraux, des manuels, dons généreux des libraires et des auteurs. On y trouve également le matériel nécessaire à l'enseignement de l'allemand aux enfants polonais par la méthode directe. La valeur des objets exposés s'élève à 10.000 marks environ. Le musée reçoit une subvention de 500 marks du ministère prussien et de 300 marks de la ville de Posen.

Les châtiments corporels. — A l'école prussienne, l'emploi du bâton est un moyen pédagogique. Ce procédé que nous ne qualifierons pas amena les incidents de Wreschen en 1908. Nous croyons devoir y consacrer quelques lignes.

Dans un ordre de cabinet du 14 mai 1825, fixant l'emploi des châtiments corporels, nous lisons : « Le droit de correction ne doit pas dégénérer en mauvais traitements et par ce fait devenir dangereux pour la santé des enfants... Tout maître qui abuse de ce droit peut être puni disciplinairement. S'il est porté atteinte à la santé de l'enfant, le maître peut être traduit devant les tribunaux et puni suivant les lois en vigueur (1). »

Le droit de correction ne peut être exercé que dans les locaux scolaires et seulement pour une faute commise pendant la classe (2).

A la suite d'incidents occasionnés par l'abus du droit de correction, des interpellations eurent lieu à la Chambre prussienne, et le gouvernement demanda plus de modération à ses maîtres dans une circulaire adressée le 1er mai 1899.

Le ministre invitait les inspecteurs à veiller à ce que le droit de punir ne soit pas dépassé, afin de ne pas compromettre la santé des enfants. Seule, une baguette légère devait être employée ; l'usage de règles, de clefs, de livres, était sévèrement interdit, de même les coups sur le corps des enfants ; il était également défendu de tirer les cheveux et les oreilles. Dans les écoles à une classe, la permission de l'inspecteur primaire est nécessaire ; dans les écoles à plusieurs classes, celle du directeur suffit. Cette circulaire se terminait par ces mots : « La jeunesse doit être habituée à l'ordre et à la discipline, on obtiendra ce résultat non par les punitions corporelles, mais en faisant appel à la personnalité de l'enfant et grâce à l'influence du maître et de la qualité de son enseignement.

Cette circulaire amena un vif mécontentement dans le corps enseignant, on y voyait une grave atteinte portée à l'autorité des maîtres (3).

Le 19 janvier 1900, une nouvelle circulaire (4) informait les maîtres de ne pas avoir à compter sur la clémence ministérielle au cas où des plaintes seraient formulées contre eux, pour avoir abusé du droit de correction. Il était également recommandé aux autorités scolaires de veiller à ce que les châtiments corporels ne soient appliqués qu'exceptionnellement. Enfin, on rappelait l'obligation de tenir un registre destiné à mentionner l'emploi et la justification des châtiments corporels, ce livre devait être visé par l'inspecteur primaire.

Une note de l'administration scolaire de Bromberg le 1er août 1902 (5),

1. Ce n'est que la répétition des réserves formulées dans le Code de 1794, IIe partie, titre XII, § 50 et 51.

2. Rappelé par une circulaire du 28 mars 1887. Ce droit de correction ne s'étend pas aux prêtres.

3. Le Ministre vivement attaqué adressa une lettre de protestation à la *Vossische Zeitung*. Il accusa les bureaux d'avoir surpris sa bonne foi en publiant cette circulaire pendant une de ses absences.

4. Waschov, *Op. cit.*, p. 72.

5. Waschov, *Op. cit.*, p. 361.

mettait à nouveau les maîtres en garde contre l'abus du droit de correction.

Cet appel à la modération ne dura pas. Une circulaire ministérielle du 19 novembre 1905 recommandait aux maîtres des provinces polonaises de se montrer énergiques et d'user de leur droit en matière disciplinaire dans les localités où une partie de la population était hostile à l'école prussienne. Les inspecteurs devaient soutenir les maîtres dans ce sens, tout en veillant à ce que le droit de correction ne soit pas dépassé.

C'est là le côté délicat de la question qui alimente les polémiques de presse et fournit des armes aux agitateurs des deux partis. Comment établir si le maître a outrepassé son droit ? Les enquêtes, les rapports médicaux, les jugements rendus par les tribunaux ne concordent pas toujours. Les députés, les parents et les journaux protestent contre de tels procédés pédagogiques, mais les tribunaux veillent et toute attaque contre le maître prussien, représentant de l'autorité gouvernementale est sévèrement réprimée (1).

La prime de germanisation (Ostmarkenzulage). — On comprend sous ce nom des allocations accordées aux maîtres dont les élèves ont fait des progrès sensibles en langue allemande ou qui se sont particulièrement distingués dans la propagation de l'influence allemande.

En 1902, une loi réglementa l'attribution de cette prime (2) ; jusqu'à cette date, les crédits étaient répartis suivant le bon vouloir de l'administration scolaire. En présentant le projet de loi, le prince de Bülow fit ressortir le caractère exceptionnel de la prime de germanisation ; elle ne devait pas être considérée comme une indemnité de résidence ou de cherté de vie, mais comme une récompense au zèle déployé par les maîtres dans les postes difficiles au milieu d'une population hostile à l'école prussienne. Cette prime a donc un caractère nettement politique.

L'allocation s'élevait à 200 marks pour les instituteurs et à 150 marks pour

1. Un des débats les plus importants sur cette question eut lieu en 1900. De nombreux cas où les maîtres avaient outrepassé leur droit furent cités par les députés Motty et Grabski. Le commissaire du gouvernement Bremen ayant déclaré que d'après les statistiques, il n'y avait pas plus de maîtres faisant mauvais usage de leur droit dans la province de Posen que dans les autres provinces, le député Motty lui opposa le démenti le plus catégorique ; il cita le cas de sept maîtres de sa circonscription condamnés par le tribunal de Gnesen et il ajouta que le nombre serait doublé et même triplé si l'administration scolaire n'intervenait pas pour arrêter les poursuites.

Le député-instituteur Ernst se déclara partisan du droit de correction : De nos jours, on bat beaucoup moins dans les écoles et les lycées qu'il y a dix ans. Je connais un lycée de Poméranie où, vers 1850, le professeur de quatrième distribuait un coup de baguette à chaque élève à tour de rôle tous les matins. »

A une nouvelle interpellation présentée en 1905 par le député Jazdzewski, le ministre répondit : « Il y a 14.326 instituteurs et institutrices en fonction en Posnanie et en Prusse occidentale et dans l'arrondissement d'Oppeln. Combien sur ce nombre ont été punis disciplinairement ou par les tribunaux pour avoir dépassé le droit de correction pendant ces cinq dernières années ? En 1900, 9 ; en 1901, 8 ; en 1902, 9 ; en 1903, 7 et en 1904, 7. Aussi je me demande sur quoi sont fondées les accusations de M. Jazdzewski. »

2. Après cinq années de séjour dans les provinces polonaises, les maîtres de Posnanie et de Prusse orientale (sauf les arrondissements de Danzig, Elbing, Marienburg), ont droit à une prime de germanisation.

les institutrices (1) ; depuis 1909, elle est calculée à raison de 10 °/₀ du traitement de classe, les indemnités n'entrant pas en ligne de compte (2).

Les députés polonais ne cessent de protester contre « la prime de corruption » donnée ou retirée au gré de la politique et des rapports des commissaires de districts. Elle incite les maîtres au zèle, et souvent la baguette intervient pour que les progrès en langue allemande soient plus rapides. Elle empêche la paix de régner entre la famille et l'école.

La plupart des maîtres sont devenus des agents actifs de germanisation (3). Aucune occasion n'est négligée pour montrer aux petits Polonais les bienfaits des Hohenzollern pour leur province. On leur vante la grandeur et la fierté de tout ce qui est allemand : la patrie allemande, la colonisation, l'école prussienne, les services publics au fonctionnement exemplaire, les tribunaux à l'impartialité légendaire.

Aux fêtes patriotiques (4), des discours célébrant la grandeur de la patrie prussienne, de ses rois, de ses soldats, sont prononcés dans toutes les écoles, on oblige les petits Polonais à entonner les orgueilleux chants nationaux allemands et à pousser les vivats en l'honneur du roi de Prusse (5).

Un décret du président supérieur de Posen (4 août 1900) spécifie que la circulaire ministérielle relative à l'obligation scolaire était également applicable aux fêtes scolaires (6). Les parents rendus responsables de l'absence des enfants furent punis ; on fit appel aux tribunaux qui, suivant les régions et l'impartialité des juges, se prononcèrent différemment.

Le gouvernement dût même retenir le zèle de certains maîtres en fixant par l'ordonnance du 15 février 1883 l'inscription des noms polonais sur les registres scolaires (7).

Pendant la période électorale, les maîtres deviennent les agents politiques du parti conservateur ; ceux qui ne se prêtent pas à ces manœuvres, sont menacés de la suppression de la prime de germanisation.

1. Pour avoir droit à cette allocation, les maîtres polonais doivent remplir certaines conditions. Leurs enfants doivent recevoir une éducation allemande et pouvoir parler et comprendre l'allemand à leur entrée à l'école. Dans les écoles où il existe deux sections pour l'enseignement religieux, les enfants des maîtres polonais doivent assister aux leçons de la section allemande.

En 1903, l'allocation des Marches de l'Est était refusée à 500 maîtres environ ; en 1904, à 400 maîtres.

2. Les instituteurs demandent actuellement que ces allocations soient ajoutées au traitement.

Les fonctionnaires impériaux (militaires, postiers), reçurent une allocation semblable jusqu'en 1913. Celle-ci fut supprimée par le parlement allemand et remplacée par une prime aux employés ayant une nombreuse famille.

3. Circulaire ministérielle du 12 avril 1898.

4. L'organisation de fêtes patriotiques à l'école est obligatoire (circulaire du 2 août 1872).

5. Il arriva que des écoliers polonais chantèrent l'hymne national polonais.

6. Circulaire du 4 avril 1900 sur la fréquentation scolaire, prévoit une amende de 10 pfennigs à 1 mark par journée d'absence, et de trois heures à six jours d'emprisonnement en cas de récidive (*Schulblatt*, p. 46).

7. Les maîtres doivent se reporter au certificat d'identité fourni par la police. A la tribune du parlement allemand, le 13 mars 1902, le député Dzembowski signala à nouveau les abus de pouvoir commis par certains fonctionnaires de l'état civil.

Il est également interdit de communiquer les renseignements concernant l'école. L'État prussien tient à dissimuler la véritable situation de l'enseignement (1).

La situation des maîtres polonais est particulièrement difficile. On leur défend de parler polonais dans leur famille, d'avoir des domestiques polonais, de se servir chez les commerçants polonais et de fréquenter les familles polonaises. Ils ne sont pas libres d'élever leurs enfants comme ils l'entendent, les bourses de la Société Marcinkowski leur sont interdites. Ils doivent renseigner le commissaire de police et le sous-préfet sur les faits et gestes de leur pasteur. Il leur est également interdit de placer leur argent dans les banques polonaises (2). S'ils ne se montrent pas assez dociles et zélés, ils sont déplacés « dans l'intérêt du service », ils sont obligés de quitter la province où ils sont nés et où ils ont toutes leurs attaches de famille. L'école prussienne doit avoir un caractère nettement allemand et l'instituteur doit être le premier sujet du roi de Prusse (3).

Aussi les parents polonais, soucieux d'assurer un avenir tranquille à leurs enfants, se gardent bien de les envoyer à l'école normale. C'est là à notre avis, la cause principale de la pénurie de personnel dans les écoles de la province.

C'est l'état de guerre permanent entre la population et les fonctionnaires, les instituteurs sont particulièrement visés. Les injures, les menaces, les lettres anonymes ne leur sont pas épargnées : nous ne nous arrêterons pas à relever les procès et les condamnations qu'entraîne un tel état d'esprit.

1. Circulaires du 8 avril 1889, 9 février 1895 et 25 juillet 1904.

2. Circulaires du 17 mars 1880, 24 mai 1887, 20 décembre 1903.

3. En 1896, un maître polonais fut suspendu pour avoir traduit en polonais un ouvrage allemand. On cite des cas d'instituteurs qui furent déplacés pour avoir employé la langue polonaise avec des Allemands ou pour ne pas avoir fêté l'anniversaire de Sedan assez bruyamment.

En 1906, un maître polonais obtint la permission de célébrer une fête de famille dans sa classe. On remplaça le portrait de l'empereur par celui d'un roi polonais. On chanta des hymnes polonais, on organisa une petite représentation en polonais. Malgré 30 années de service, ce maître fut mis à la retraite d'office.

En 1913, le père d'un instituteur allemand ayant vendu sa propriété à un Polonais, après l'avoir offerte à la Commission de colonisation, le fils fut déplacé d'office.

« Dans la province de Posen, où règnent les lois d'exception, on a jeté des millions en pâture à une meute affamée. On doit payer des centaines de fonctionnaires qui persécutent et oppriment la population. De tels fonctionnaires sont inconnus dans d'autres provinces, on n'exige d'eux aucune compétence, on ne leur demande que de se montrer zélés en poursuivant la religion et la nationalité polonaises ; cette province doit être débarrassée de cette lie. »

Kuryer Posnanski, novembre 1896. Condamné à 600 marks d'amende ou à 60 jours de prison.

« Les instituteurs sont surtout responsables des attaques du gouvernement prussien contre la religion polonaise. Chacun sait que beaucoup d'instituteurs ont eux-mêmes introduit dans leurs écoles l'enseignement religieux en langue allemande, ils veulent se distinguer aux yeux des inspecteurs et gagner ainsi la prime de Judas, la prime de germanisation... Les maîtres doivent former le cœur de la jeunesse et non transformer l'âme enfantine en un instrument de germanisation au service de la politique du gouvernement. Les maîtres ont complètement oublié leur devoir... La peur de l'inspecteur et la perte de la prime de germanisation leur ont fait oublier leur devoir. Ils n'ont pas dit aux inspecteurs que l'enseignement religieux en langue allemande était un poison pour l'âme. » (*Gazeta Grudziadzka*, 30 juillet 1907).

Le caractère confessionnel de l'école prussienne. — Les précédentes statistiques nous ont montré les écoles classées par confessions religieuses. En principe, chaque maître ne doit avoir dans sa classe que des enfants appartenant à sa religion.

Mais en pratique cette règle ne peut être invariablement suivie. En effet, nous trouvons :

Dans les écoles protestantes :	85.049	enfants	protestants (1)
	15.605	—	catholiques
	379	—	israélites
Dans les écoles catholiques :	2.310	—	protestants
	241.881	—	catholiques
	26	—	israélites
Dans les écoles sans caractère confessionnel :	17.377	—	protestants
	43.146	—	catholiques
	315	—	israélites

Cette organisation avait une grave conséquence : elle plaçait l'école sous la tutelle de l'Église ; les pasteurs et les curés étaient chargés de la surveillance des écoles de leur paroisse.

Dans l'enseignement secondaire on peut dire que cette distinction n'existe pas (2).

1. Les écoles protestantes sont dirigées par des instituteurs protestants et les écoles catholiques par des instituteurs catholiques.

On distingue deux sortes d'écoles non confessionnelles :

La « paritätische Schule » où le maître doit être de la religion de la majorité des élèves. La « Simultanschule » où le maître peut être indifféremment protestant ou catholique. 3 % des écoles prussiennes seulement sont dans ce cas. 5 provinces n'en ont pas. Elles se trouvent presque toutes en Posnanie et en Prusse occidentale.

Le Code civil de 1794 reconnaissait le caractère interconfessionnel de l'école prussienne.

Art. 10 : On ne peut refuser l'entrée de l'école à aucun enfant à cause de sa confession religieuse.

Art. 11 : L'enfant qui appartient à une autre religion que celle qui est enseignée à l'école ne peut être obligé d'assister à la leçon de religion.

Art. 29 : Si l'école n'a aucune fondation, tous les pères de famille, sans distinction de religion doivent contribuer à l'entretien de l'école.

Avec le décret du 27 avril 1822, l'école confessionnelle devint la règle : « .....L'expérience a montré que dans les écoles sans caractère confessionnel l'enseignement religieux, base de toute éducation était négligé... »

Falk, au contraire, se montra favorable à l'école interconfessionnelle. Cela dura jusqu'en 1879.

Dans le discours d'installation de Puttkammer nous relevons le passage suivant : « ...Je tiens tout d'abord à déclarer que je ne partage pas les idées politiques et religieuses de mon prédécesseur. Pour remplir son rôle d'éducateur, l'Etat ne peut se passer de l'aide puissante et efficace de l'Eglise. De son côté l'Eglise ne peut remplir complètement sa haute mission humanitaire si elle se sépare de l'école... »

Depuis cette époque le principe de l'école confessionnelle a été invariablement suivi par le gouvernement. Le projet de loi scolaire Zedlitz, en 1902, réservait à l'Etat le droit d'imposer aux communes la construction d'une école pour une minorité religieuse d'au moins 30 élèves. Le deuxième projet de loi scolaire de 1904 ne prévoyait qu'une exception motivée par des raisons politiques, c'était le cas de la province de Posen.

2. A Posen, le lycée Sainte-Marie est surtout fréquenté par des élèves polonais, c'est à dire catholiques, tandis que le lycée Frédéric-Guillaume reçoit surtout des élèves allemands.

Pour les enfants de la bourgeoisie, des universités et des lycées bien organisés, pour les enfants du peuple l'enseignement religieux et les classes surchargées. Cette boutade, très connue en Prusse, cache beaucoup de vérité.

Cette situation est d'autant plus surprenante que non seulement elle n'est pas régularisée légalement mais qu'elle est contraire à l'esprit des deux grandes lois scolaires de 1794 et de 1872.

Mais elle s'explique facilement lorsqu'on connaît les nécessités de la politique intérieure allemande. L'Église est le meilleur auxiliaire du gouvernement des hobereaux et d'un parti centriste pour leur permettre d'arrêter la « vague rouge » et de conserver leur influence.

Lorsque le curé n'est pas inspecteur local, il conserve cependant le droit de contrôler l'enseignement religieux.

Depuis 1898, dans la province de Posen il n'y a plus que les pasteurs protestants qui soient chargés de l'inspection locale des écoles. Les curés polonais n'ont donc plus aucune influence sur l'école prussienne.

Au dessus des inspecteurs locaux se trouvent les inspecteurs primaires laïques.

Il y a actuellement dans l'arrondissement de Posen 36 inspecteurs protestants et 5 inspecteurs catholiques, dans celui de Bromberg, 24 inspecteurs protestants et 2 inspecteurs catholiques.

Le caractère religieux des écoles prussiennes est une des causes de la surcharge des maîtres et des classes.

Comme la population des campagnes est surtout catholique, il arrive que dans la plupart des villages de la province, l'école catholique est surpeuplée alors que l'école protestante n'a qu'un petit nombre d'élèves (1). Par contre, dans les grosses communes, les enfants catholiques fréquentent des écoles à plusieurs classes alors que les protestants n'ont qu'une école à une ou deux classes (2). Il est inutile de nous étendre sur les inconvénients pédagogiques d'un tel système.

1. En 1913, il y avait 534 écoles ayant moins de 30 élèves, la plupart était des écoles protestantes :

A Wenglewo (cercle de Posen Ouest),	l'école	protestante	a	57	élèves
	—	catholique	a	140	—
A Secheim —	—	protestante	a	50	—
	—	catholique	a	100	—
A Pickary (cercle de Grätz)	—	évangélique	a	20	—
A Wiegolewo —	—	catholique	a	100	—
—	—	protestante	a	23	—
—	—	catholique	a	100	—
A Gross-Lonsch (cercle de Krone)	—	protestante	a	6	—
—	—	catholique	a	123	—

2. Ainsi dans les villes du cercle de Wreschen où il y a 194 élèves protestants, 1.145 catholiques et 60 israélites, nous trouvons :

48	enfants	protestants	dans une école à	une	classe.
148	—	—	—	3	—
651	—	catholiques	—	6	—
494	—	—	—	7	—
35	—	—	—	2	—

Sur les 60 enfants israélites, 25 fréquentent une école à une classe. Dans les villes du

S'appuyant sur des raisons financières pédagogiques et surtout nationales, de nombreux Allemands demandent que les écoles de la province de Posen soient organisées sur des bases interconfessionnelles. Les dispositions actuelles accentuent encore l'antagonisme entre les deux populations ; une école catholique en une école polonaise. L'enseignement interconfessionnel seul peut permettre de germaniser la jeunesse polonaise. La question de l'enseignement religieux a permis aux agitateurs polonais d'entraîner les paysans ; avec une organisation interconfessionnelle on eut évité la grève des écoliers et la triste affaire de Wreschen. Et, si, depuis 40 ans, on avait créé des écoles dites simultanées, on ne serait pas obligé aujourd'hui de reconnaître les tristes résultats obtenus dans la province et l'on eût pu éviter la déplorable politique de colonisation.

C'est là le problème politico-scolaire prussien, l'école sera-t-elle à l'Église ou à l'État. Mais si les esprits libéraux et clairvoyants en réclament la solution, les partis conservateurs ne veulent pas comprendre que le temps des organisations moyenageuses est passé et que le progrès a des exigences qui finiront par briser leur résistance (1).

Les Illettrés. — En 1841 en Prusse 41 °/₀ des conscrits étaient illettrés.

1871	—	15,5 °/₀	—	—
1891	—	2,5 °/₀	—	—
1901	—	0,12 °/₀	—	—
1905	—	0,05 °/₀	—	—

En 1872, 45 °/₀ des recrues de la province de Posen ne savent lire et écrire que le polonais, en 1896 on n'en trouve plus que 3,6 °/₀.

Quelle valeur doit-on attribuer à ces chiffres, nous ne saurons le dire, néanmoins il faut reconnaître que des progrès très sensibles ont été réalisés. Ils tiennent surtout à la bonne fréquentation scolaire et, si la Prusse n'est pas le royaume des écoles elle est celui de la fréquentation scolaire.

cercle de Kotschin il y a 155 enfants protestants fréquentant 2 écoles à 1 classe et 1 école à 2 classes alors que les 1.302 enfants catholiques fréquentent 2 écoles à 5 classes et 1 école à 6 classes.

Dans la banlieue de Posen, à Viniary, il n'y a qu'une école catholique et les enfants protestants vont à l'école protestante de Solacz ; de même les enfants protestants de Kobylepole-Zegrze vont à l'école de Kardof, ceux de Minikowo et de Gross-Starolenska à Luisenheim.

Si l'école était interconfessionnelle tous les enfants pourraient fréquenter l'école de leur village.

1. Jusqu'en 1892 (décrets de 1859 et de 1872), les enfants pouvaient être dispensés de l'enseignement religieux sur la demande des parents. Mais depuis la religion est considérée comme matière d'enseignement et personne ne peut en être dispensé.

CHAPITRE VI

Le Conflit actuel : l'Enseignement religieux

Nous avons vu comment les difficultés financières de 1894 obligèrent le gouvernement prussien à suspendre l'application des mesures antipolonaises élaborées en 1872. Les lois militaires votées, on revint à la politique tracée par Bismarck. Le 30 juillet 1900, une circulaire ministérielle ordonnait au président supérieur de se conformer aux dispositions de l'arrêté du 27 octobre 1873 (1). La lutte s'engageait à nouveau ; le conflit se manifesta violemment par l'affaire de Wreschen en 1901 et la grève des écoliers en 1906.

La question de la langue demeurait la cause profonde de l'antagonisme. Les Polonais pouvaient-ils permettre à l'administration scolaire de donner l'enseignement religieux en langue allemande ? L'enfant a le droit de prier en polonais. L'Église et la famille ont le devoir de faire respecter ce droit par l'école. L'État qui assure cet enseignement en nommant les maîtres ne peut en aucune façon enfreindre les principes posés par l'Église (2).

Il n'y a que la langue maternelle qui parle au cœur et à l'âme. Le bilingue adulte le plus exercé emploie toujours sa langue maternelle pour exprimer ses pensées et ses sentiments intimes ; il ne peut prier en langue étrangère (3). A plus forte raison, un enfant ne peut profiter d'un enseignement religieux qui n'est pas donné dans cette langue.

Le peuple polonais considère la langue polonaise comme étant la langue de l'Église, la langue sacrée ; vouloir la supprimer, c'est porter atteinte à la religion catholique.

La religion restait la seule matière du programme où la langue polonaise fût encore tolérée. Aussi, les Polonais luttèrent-ils avec la dernière énergie dans la crainte d'être germanisés complètement. Cette langue, expression de

1. *Op. cit.* Lorsque les enfants des cours moyen et supérieur étaient assez avancés en allemand, l'enseignement religieux devait être donné dans cette langue. L'enseignement facultatif du polonais, prévu par la circulaire de 1894, n'avait plus raison d'être.

2. « Sacramentarum virtus, antequam populo administrador ab episcopis et parochis explicetur. Inter missarum solemnia sacræ paginæ explamentur.

Ut fidelus populos, ad sustipienda sacramenta majore cum reverentia atque animi devotione accedat præcipit sancta synodus episcopis omnibus, ut non solum, quum haec per se ipsos erunt populo administranda prius illorum vim et usum pro suscipientum captu explicent sed etiam idem a singulis parochis per prudenterque etiam lingua vernacula si opus sit et commode fieri poterit servari studeant juxta formam a sancta synodo in catechesi singulis sacramentis præscribendam, quam episcopi in vulgarem linguam fideliter verti atque a parochis omnibus populo exponi curabunt. » Texte du Concile de Trente.

3. Bismarck lui-même ne disait-il pas : Il m'est impossible de parler à mon Dieu et Sauveur en français, la pensée ne s'y prête pas (il avait assisté à un service religieux à l'église française réformée de Berlin, le 1er juin 1851).

l'âme et du génie du peuple, était leur dernier patrimoine national ; c'était le lien qui, par dessus les frontières, unissait les membres de la grande famille polonaise. C'était le cœur et la poésie de toute la nation, une fois ce nerf sensible touché, toute conciliation devenait impossible (1).

Examinons rapidement les arguments allemands. Aux droits de l'enfant, le gouvernement prussien oppose ceux de l'État : pour des raisons politiques et économiques, tous les citoyens doivent parler l'allemand ; l'école doit être nationale et allemande.

La résistance polonaise a été organisée, non parce que l'enseignement religieux était donné en allemand, mais par suite de la suppression des leçons facultatives de polonais. La religion a été le prétexte dont s'est servi le clergé pour entraîner la masse du peuple.

Les textes du concile de Trente poursuivent les Allemands, sont des travaux humains, et comme tels, susceptibles de critique. Ils ne parlent ni des maîtres, ni de l'école, ni de l'enseignement religieux, ni de la langue maternelle, mais ils spécifient seulement que la religion ne doit pas être enseignée en latin, langue des savants, mais en langue populaire. La langue n'est que secondaire, le principal c'est la compréhension ; aussi, lorsque les enfants savent l'allemand, il n'y a pas lieu de faire appel à ce texte pour réclamer l'emploi de la langue polonaise.

L'enseignement religieux étant essentiellement abstrait, les mêmes difficultés existent pour les enfants allemands comme pour les enfants polonais. Le vocabulaire allemand de l'enfant polonais qui entre au cours moyen est aussi étendu que son vocabulaire polonais au début de sa scolarité (au cours élémentaire la religion était encore enseignée en polonais à cette époque) (2).

Enfin, l'expérience d'un enseignement bilingue a déjà été faite : le gouvernement a le devoir urgent de protéger les catholiques allemands contre les menées polonisatrices.

La grève des écoliers fut une épreuve politique pour mesurer les forces polonaises, ce fut une véritable croisade dirigée contre tout ce qui avait un caractère allemand. Le gouvernement, soutenu par tous les patriotes allemands, avait le devoir de briser cette opposition antinationale.

1. Muttersprach, Mutterlaut !
Wie so wonnesam so traut
Sprache schön und wunderbar
Ach, wie klingest du so klar !

Max von Schenkendorf.

Das höchste Gut des Mannes ist sein Volk
Das höchste Gut des Volkes ist sein Staat
Und seiné Seele lebt in seiner Sprache.

Félix Dahn.

Nous croyons intéressant de rappeler ici ces quelques vers.

2. Non sens d'écoliers polonais cités par l'abbé Stychel à la réunion du 17 décembre 1907, à Posen.
Heilige Pferde (geheiligt werde dein Name), Dein Wilhelm geschehe (Dein Wille geschehe), Du bist voll der Knaben (Du bist voll der Gnaden), Fluch deines Leibes (Frucht deines Leibes), du sollst nicht erbrechen (du sollst nicht ehebrechen).

En toute impartialité, nous venons d'exposer les principaux arguments des deux adversaires.

Les Polonais ne sont pas opposés à l'enseignement de la langue allemande, ils ont intérêt à être bilingues ; mais devant l'acharnement du gouvernement à poursuivre leur langue, ils ont résisté et tout en défendant la langue polonaise, ils défendent la religion polonaise.

Les Allemands espèrent assimiler la population polonaise par l'école. N'y a-t-il pas là une erreur en voulant imposer à tout prix la langue allemande ? Les Polonais seront-ils devenus citoyens allemands lorsqu'ils parleront l'allemand ?

L'exemple de la Suisse, de l'Irlande, de l'Alsace, de la Corse, des Républiques sud-africaines, montre cependant que l'unité de langue n'est pas le principal élément de l'unité nationale.

Aujourd'hui que tout danger de polonisation a disparu, on peut se demander si la Prusse n'eût pas obtenu de meilleurs résultats en respectant et en encourageant des manifestations littéraires et artistiques polonaises. Les Allemands, il est vrai, se défendent de vouloir porter atteinte à la langue polonaise, en tant que langue privée ; nous savons quel crédit accorder à ces déclarations (1).

Une courte remarque pédagogique pour terminer. Est-il logique d'enseigner à de jeunes enfants dans une langue étrangère ? N'est-ce pas contraire à la nature même et au but de l'école ? Que dirait la bourgeoisie allemande si l'on enseignait en latin dans les lycées ? Le développement général de l'enfant souffre d'un tel procédé. L'école doit préparer à la vie. La scolarité n'est pas d'une si longue durée pour que l'on puisse se permettre le luxe de se passer de l'auxiliaire, le plus précieux : la langue maternelle. Pestalozzi n'a-t-il pas dit : il n'y a qu'une bonne méthode, c'est celle qui s'appuie sur la loi éternelle de la nature (2).

1. Les inquisitions policières s'exercent contre toute personne soupçonnée de réunir quelques enfants pour leur apprendre les éléments de polonais.

D'après la loi du 19 avril 1908, les réunions publiques doivent être faites en langue allemande. Par mesure tran- sitoire, la langue polonaise est encore tolérée dans 46 cercles (26 cercles dans la province de Posen) pendant 20 ans. Des dispositions permettent de punir les personnes qui déclarent de parti pris, ne pas savoir l'allemand devant les tribunaux.

2. Les pédagogues des Marches de l'Est répondent que, grâce à la méthode, dite directe, l'enfant, après deux années de scolarité, sait autant d'allemand qu'il savait de polonais à son entrée à l'école. De plus les enfants qui parlent le bas-allemand dans leur famille ne sont pas plus favorisés que les petits Polonais.

Cette méthode directe, employée depuis quelques années, a donné lieu à de nombreuses polémiques entre partisans et adversaires. L'emploi de ce procédé a permis à l'administration de se passer de l'aide des maîtres d'origine polonaise.

Donnons à titre de document la répartition des enfants suivant la langue maternelle en 1911.

Dans la province de Posen :

263.308 enfants parlaient polonais dans leur famille
122.226 — — allemand — —
21.214 — — les deux langues dans leur famille.

En Prusse, 663.942 écoliers parlaient le polonais et 138.185 étaient bilingues. (*Preussiche Statistik*, p. 381, XI ; *Jahrbuch*, 1912, p. 404.)

Dans la province de Westphalie, on trouvait en 1911, 20.432 enfants parlant polonais.

A la suite de la circulaire du 30 juillet 1900, des inspecteurs furent envoyés dans la province pour établir si les enfants des cours moyen et supérieur pouvaient recevoir avec profit l'enseignement religieux en langue allemande. Dans toutes les écoles, où les rapports furent favorables, la religion fut enseignée en allemand. On commença à appliquer les nouvelles dispositions aux écoles urbaines, puis peu à peu aux écoles rurales.

Les Polonais firent entendre leurs protestations. Une réunion publique eut lieu au jardin botanique de Posen le 8 septembre 1900 ; la résolution suivante fut adoptée :

1° Dieu nous a donné le droit de prier dans notre langue maternelle ; la nouvelle circulaire est contraire au droit naturel et divin ;

2° Cette circulaire est contraire à la promesse royale faite par Frédéric Guillaume III qui s'était engagé à respecter notre langue maternelle ;

3° Cette circulaire est une injustice dont les enfants sont les victimes ;

4° Elle rend impossible tout enseignement religieux, l'usage d'une langue incompréhensible est contraire aux principes de l'Église ;

5° Enfin cette circulaire transforme la religion en un instrument politique.

Le 11 octobre 1900, au Conseil municipal de Posen, le conseiller Cichowicz demanda au maire si le ministre, avant d'appliquer les nouvelles dispositions aux écoles de la ville, avait pressenti le Conseil municipal. Le maire, Witting, répondit que le ministre était libre de prendre cette mesure administrative.

Des pétitions furent adressées au ministre, au parlement, à l'impératrice même, le gouvernement continua à ignorer le mécontement général. C'est alors qu'arriva l'affaire de Wreschen.

CHAPITRE VII

L'Affaire de Wreschen

Nous allons voir comment la mise en vigueur de la circulaire de 1901, allait amener des incidents. A la rentrée de Pâques 1901, à la suite d'un rapport favorable de l'inspecteur, les leçons de religion furent données en allemand aux enfants des cours supérieur et moyen de l'école catholique de Wreschen.

Pour protester contre ces nouvelles dispositions les enfants refusèrent de répondre en allemand ; pendant trois semaines, les instituteurs se contentèrent de commenter la Bible. Comme les enfants ne répondaient toujours pas, on suspendit encore pendant trois semaines les interrogations. Puis les punitions, les retenues et les coups essayèrent de vaincre la résistance des enfants.

Des plaintes furent adressées par les parents à l'autorité scolaire, elles restèrent sans effet ; alors arrivèrent les incidents du 20 mai 1901.

Pour ne point nous départir de l'impartialité qui guide notre étude, nous nous sommes reporté au compte rendu sténographique du procès qui eut lieu devant le Tribunal de Gnesen du 14 au 19 novembre 1901.

23 personnes, parmi lesquelles 7 femmes et 3 jeunes gens étaient inculpées d'avoir causé du scandale sur la voie publique, d'avoir pénétré dans les locaux scolaires et d'avoir insulté et menacé les maîtres et l'inspecteur primaire.

Une des accusées raconta dans sa déposition, que quelques années auparavant, un montreur d'ours avait été dénoncé à la police par le maître Koralewski pour mauvais traitements envers les animaux. « Ainsi il est interdit de battre un ours, mais il n'est pas défendu de frapper nos enfants. » Cette femme pénétra à l'école et cria aux maîtres et à l'inspecteur : « Est-ce que l'Empereur autorise les leçons de religion en allemand ? Montrez-moi sa signature ? Nous, mères de familles, nous sommes responsables devant Dieu de l'enseignement religieux qui est donné à nos enfants. Pourquoi opprimez-vous ainsi la langue maternelle de nos enfants. Si vous ne parlez pas polonais, ne donnez aucune leçon de religion, car nous pouvons nous passer des leçons comme celles que vous donnez maintenant. Nous nous en chargerons, mais ne battez plus nos enfants. Par contre, nous ne sommes pas opposées à ce que nos enfants apprennent l'allemand. »

A une question du président lui demandant comment étaient les mains d'une des enfants battues, l'accusée répondit : « Il y avait des marques bleues grosses comme des saucisses. Les mains des autres enfants étaient pareilles, notamment celles de la petite Nawaczewska. »

A ce moment le président s'éleva contre les assertions de la presse allemande, surtout du *Posener Tageblatt,* qui n'avait pas craint d'annoncer que les instituteurs avaient été maltraités par la population (1).

De l'interrogatoire des accusés, il ressort clairement qu'aucune manifestation n'avait été organisée à l'avance. Les personnes arrêtées sont des passants, des voisins de l'école qui s'attroupèrent sur la place en entendant les cris des enfants.

La déposition de l'inspecteur primaire Winter est particulièrement intéressante. « Ayant appris que les enfants refusaient de répondre et de répéter des phrases très simples, je me rendis à l'école vers dix heures. J'ordonnai de garder les enfants jusqu'à midi et je leur donnai un cantique allemand à apprendre. Je revins à midi et je levai la punition des enfants qui récitèrent les premières lignes du cantique. Comme quatorze enfants refusaient toujours de répondre, j'ordonnai des punitions corporelles variant de quatre à huit coups de baguette. Dehors la foule s'assembla devant l'école, je fis venir la police. J'ordonnai, néanmoins, de continuer à distribuer les punitions, car j'estime qu'un fonctionnaire prussien ne doit pas capituler devant la foule. »

Le président : Est-il juste que vous ayez demandé au garde-champêtre Korlowicz, de mettre sabre au clair, et que celui-ci vous ait répondu qu'il connaissait son service et ne tenait pas cela pour nécessaire ? — L'inspecteur Winter : Oui, cela est vrai... je croyais qu'une agression sortirait de cette affaire. — Le président : Est-ce que des corrections furent données à la leçon de religion avant le 20 mai ? — L'inspecteur : Oui, deux fois. L'administration avait envoyé des catéchismes allemands aux enfants du cours supérieur ; beaucoup ne les acceptèrent pas, d'autres les rapportèrent, c'est pourquoi deux enfants reçurent des corrections et d'autres furent punis de retenue...

L'inspecteur s'étend sur le rôle du vicaire Laskowski qu'il rend responsable de la résistance et il montre ensuite l'état d'esprit des écoliers : « Un enfant qui avait répondu en allemand aux leçons de religion, fut battu par ses condisciples. A l'occasion de la fête de Sedan, les enfants refusèrent d'apprendre une poésie. Une fillette cracha au visage d'un garçon parce qu'il avait répondu en allemand. Treize enfants avaient refusé de chanter l'hymne national prussien... »

Après l'inspecteur, le maître Koralewski fit sa déposition : « ... Plus de dix personnes avaient envahi les locaux scolaires, la femme Piasecka me cria : Chien maudit, tu veux vendre l'âme de nos enfants pour 100 marks... En rentrant chez moi, je fus insulté, une tuile fut lancée contre une de mes fenêtres, j'envoyai chercher un gendarme qui monta la faction devant ma demeure... »

L'avocat général : Êtes-vous Allemand ou Polonais ? — Je suis d'origine

1. Il est également intéressant à noter que pendant la plaidoirie des avocats polonais les représentants de la presse allemande quittèrent la salle. Au début le gouvernement se serait peut être contenté d'infliger quelques amendes, mais la campagne de presse et l'agitation de la Société des Marches de Pologne rendirent le procès inévitable.

polonaise, mais je suis aujourd'hui Allemand et je me sens Allemand. — Pourquoi êtes-vous si haï à Wreschen ? — Le curé de Wreschen, son vicaire et d'autres témoins sont mieux renseignés que moi sur ce point. C'est peut-être parce que j'ai reçu des gratifications pour les progrès de mes élèves en langue allemande.

L'avocat Dziembowski : Le maître Koralewski dit que les enfants sont assez avancés en langue allemande pour comprendre les leçons de religion, mais nous constatons ici que les enfants parlent peu ou pas du tout l'allemand. — Le maître Koralewski : Tous les enfants ayant passé par la première classe parlent parfaitement l'allemand et s'ils refusent de parler, c'est par insolence et par lâcheté.

Le président fait remarquer au témoin qu'il va peut-être un peu loin.

Par plusieurs questions, l'avocat Wolinski parvient à établir que la religion était enseignée en allemand en dehors des heures de l'emploi du temps, afin de montrer les rapides progrès des enfants à l'inspecteur.

La déposition du médecin Krzyzagorski donne une idée de la brutalité avec laquelle les enfants avaient été frappés : «... Le 20 mai, une quinzaine d'enfants furent soumis à mon examen. Je délivrai un certificat à quatre enfants chez lesquels le droit de correction avait été dépassé. Le jeune Jerszinski avait quatre marques bleues sur le derrière, il était déprimé et tremblant de fièvre. Trois autres enfants avaient également des marques sur les mains et le derrière. Les doigts étaient enflés et les enfants ne pouvaient les remuer, ils souffraient beaucoup. »

L'avocat Dziembowski : Est-ce que les enfants étaient capables de travailler et d'aller à l'école ? — Docteur Krzyzagorski : J'ai ordonné moi-même aux enfants de rester à la maison, l'un deux ne pouvait ni s'asseoir, ni se coucher.

L'avocat général : Tout technicien doit s'exprimer objectivement. Mais comme cette affaire est aussi politique, je demande au témoin s'il appartient au parti polonais. »

L'avocat Tuerk protesta contre une telle question et fit remarquer à l'avocat général que la défense s'était efforcée de ne pas faire intervenir la politique dans cette affaire. «... Enfin, que veut dire l'avocat général par parti polonais ? »

L'avocat général : « Par parti polonais, j'entends celui qui s'efforce de conserver le sentiment national, les usages nationaux, le souvenir du passé historique de la Pologne et qui travaille pour la cause polonaise. »

L'avocat Wolinski : « C'est la première fois que j'entends caractériser le parti polonais. Mais M. l'Avocat général, ce n'est pas un parti que vous venez de définir, mais le devoir de tout bon Polonais... Aussi n'est-il pas nécessaire que vous demandiez au docteur Krzyzagorski s'il est Polonais, vous le savez. »

Le docteur Michaelsohn demande à voir le bâton qui a servi à frapper les enfants. Une baguette est présentée au tribunal, mais ce n'est pas celle qui fut employée le 20 mai, il s'ensuit une discussion sur la grosseur du bâton et la force avec laquelle les coups furent appliqués. Les gendarmes et les agents de police sont d'accord pour reconnaître le caractère paisible de la

foule qui stationnait devant l'école. Il y avait surtout des femmes et des enfants qui poussaient des cris.

L'avocat Wolinski posa la question suivante à l'instituteur Pohl : « N'avez vous pas dit à un libraire de Wreschen que vous vous étonniez que les journaux polonais fussent si tranquilles en comparaison de la presse allemande qui avait grossi les événements du 20 mai ?

— Je ne m'en souviens pas.

— N'avez-vous pas déclaré que les protestations des parents vous semblaient naturelles et que vous ne voudriez pas que l'on enseignât la religion en polonais à vos enfants ?

— Je ne m'en souviens pas. »

Enfin, comme le maître reconnaît que la manifestation n'avait aucun caractère de gravité, l'avocat lui demande s'il n'était pas un peu ivre ce jour là. Sur l'affirmation du témoin, le tribunal ne prit pas en considération la déposition de Pohl.

L'interrogatoire de la femme de service de l'école est intéressante ; elle nous montre la mentalité des gens du peuple.

Le président : « Pourquoi éprouvez-vous de la peine en voyant votre fils apprendre la religion en allemand ? N'est-ce donc pas la même chose qu'en polonais ? »

— Non. Nos enfants ne comprennent pas la religion en allemand, je m'en aperçois chaque jour avec mes propres enfants. Pour nous, la religion est toute notre joie, tout notre bonheur, toute notre richesse, toutes nos espérances. Lorsqu'on enseignait la religion en polonais, je savais ce que mes enfants apprenaient. J'en étais heureuse. Je pouvais leur parler de ce qu'on leur enseignait à l'école. Ils comprenaient, mais aujourd'hui, ni mes enfants ni moi ne comprenons. »

Le président : « Quelle langue parlait le Christ ? — Le polonais naturellement. »

Ensuite, le vicaire Laskowski de Wreschen vint déclarer qu'il n'influença pas les enfants, mais leur dit simplement de prier le maître Korolewski de rétablir l'enseignement religieux en langue polonaise.

Le président : « Pensez-vous que les enfants polonais puissent profiter d'un enseignement religieux donné en langue allemande ?

— C'est absolument impossible. Cette méthode est contraire aux principes de l'Église et des saintes écritures. Les apôtres devaient enseigner la religion aux peuples dans leur propre langue, c'est pourquoi ils reçurent du Saint-Esprit le don de parler toutes les langues. »

Le sous-préfet dans sa déposition déclare également que la presse allemande a grossi les événements.

Dans son réquisitoire, l'avocat général s'efforce de démontrer qu'il s'agissait d'une grave manifestation politique longuement préparée.

L'avocat polonais Wolinski rappela les différentes garanties réservées aux Polonais de 1815 à 1870, il s'étendit longuement sur l'importance qu'attachent les parents à l'enseignement religieux donné en polonais, il reprocha aux maîtres de chercher avant tout à obtenir des gratifications. Enfin,

il châtia sévèrement la pratique des punitions corporelles :« Représentez-vous ces quatorze écoliers qui sont conduits à tour de rôle sur le banc de supplice. Abstraction faite de la douleur physique, vous représentez-vous l'état d'esprit des enfants qui attendaient leur tour. De tels procédés ne sont pas motivés par des raisons pédagogiques. »

Alors que l'on espérait l'acquittement pur et simple, le tribunal se montra sévère. Les juges virent dans cette affaire un complot organisé, car la population n'avait pas à s'émouvoir de l'application de corrections réglementaires.

La principale accusée, la femme Piasecka, fut condamnée à deux ans et demi de prison ; deux accusés furent punis chacun de deux années d'emprisonnement ; 6 accusés furent condamnés à un an de prison, cinq à neuf mois, deux à six mois et trois à un mois. Quatre accusés seulement furent acquittés (1).

Le gouvernement désirait arrêter le mouvement en frappant durement.

Le procès de Wreschen souleva une émotion considérable dans le monde entier. Des manifestations eurent lieu en Galicie et en Pologne russe.

Le 22 novembre 1901, Sienkiewicz adressa une lettre au journal le *Czaz* de Krakowie, où nous lisons :

« Nous sommes en face de condamnations stupéfiantes. Aucune main ne s'est élevée contre les bourreaux des écoliers, aucune agression n'a été dirigée contre eux ; cependant, les parents des petites victimes des bourreaux prussiens ont été condamnés à de longues années de prison. Et cela, pour avoir prononcé trop haut des paroles d'indignation contre une telle école et de tels maîtres.

« Partout où la civilisation n'est pas dégénérée, même en Allemagne, cet arrêt éveillera un sentiment d'horreur et de mépris...

« Que devons-nous faire, nous qui supportons le poids de cette barbarie ? Aller jusqu'au bout et soutenir le courage des victimes.

« On a martyrisé les enfants, on a condamné les parents. Une Polonaise, mère de sept enfants en bas âge a été condamnée à deux ans et demi de prison. Veut-on aussi faire mourir de faim les enfants-héros ? Dans la nation des hakatistes, rien n'est impossible.

« Donnons du pain à ces enfants ; les parents auront la consolation de savoir leurs enfants à l'abri du besoin. La loi divine, la loi chrétienne nous commande de leur venir en aide.

« Je vous adresse 200 couronnes pour donner du pain aux victimes. »

La presse polonaise, notamment les journaux de Galicie et de Russie, jugèrent sévèrement les pédagogues prussiens. Inutile d'ajouter que l'administration scolaire poursuivit devant les tribunaux tous les rédacteurs dont les articles contenaient un soupçon de diffamation.

On organisa un arbre de Noël à Posen, en l'honneur des écoliers de

1. Il se produisit des incidents semblables dans d'autres localités. Pour vaincre la résistance des enfants, les inspecteurs adressèrent des circulaires aux parents pour les prévenir que les écoliers indisciplinés ne seraient pas libérés de l'obligation scolaire.

Wreschen. Un comité fut chargé de recevoir les dons et de les répartir entre les familles des victimes (1).

A la suite de cette affaire, des débats eurent lieu au parlement prussien, nous ne retiendrons que quelques passages du discours du chancelier Bulow :

« A l'aide de ces événements, on ne s'est pas contenté de faire de l'opposition politique dans la presse et dans les réunions publiques, mais on a essayé de soulever des difficultés diplomatiques. Le gouvernement s'est contenté d'appliquer aux écoles de Wreschen les dispositions qui étaient prévues depuis trente ans pour les écoles des provinces polonaises. L'administration scolaire s'est efforcée d'appliquer peu à peu et avec mesure le nouveau réglement... Si des incidents regrettables se sont produits à Wreschen, si un certain nombre d'habitants ont été condamnés ce n'est pas le gouvernement qui porte les responsabilités, mais les organisateurs de ces troubles... Les maîtres de Wreschen se sont conformés au règlement, en ce qui concerne l'application des punitions corporelles, ils n'ont pas dépassé leurs droits. Je tiens cependant à déclarer que l'emploi des châtiments corporels pendant les leçons de religion n'est pas à souhaiter, aussi ai-je donné des instructions pour que ce moyen disciplinaire ne soit plus employé pendant l'enseignement religieux. Nous possédons d'autres moyens aussi puissants pour maintenir l'ordre et l'obéissance parmi les écoliers révoltés...

« On a accusé le gouvernement prussien de vouloir persécuter la langue maternelle de la population polonaise. C'est une accusation non fondée que je repousse énergiquement. Les citoyens prussiens d'origine polonaise se servent de leur langue maternelle dans leur famille, dans leurs relations. Mais, Messieurs, personne ne les empêche de parler « suivant la forme de leur bec ». Par contre, les citoyens prussiens d'origine polonaise doivent connaître la langue allemande, parce qu'ils en ont besoin dans leurs rapports avec les fonctionnaires civils et militaires...

« ... La leçon de religion ne doit pas être un moyen de germanisation ; c'est aussi mon avis. Mais le gouvernement n'a jamais partagé un autre point de vue, puisque dans beaucoup d'écoles de la province la religion est encore enseignée en polonais. L'emploi de la langue allemande dans les leçons de religion a pour but de donner à notre école un caractère nettement allemand, elle nous permet de nous passer de l'aide des maîtres d'origine polonaise... Nous ne pouvons permettre que l'on se serve de la religion pour poloniser les enfants allemands. Nous devons les protéger... Il ne s'agit pas aujourd'hui de défendre la foi et l'Église catholique, mais de protéger la langue et le sentiment national allemands. Il ne s'agit pas d'un devoir religieux, mais d'un devoir national qui s'impose à tous les Allemands quelle que soit leur croyance... »

Le chancelier s'étendit ensuite longuement sur les progrès économiques de l'élément polonais. Il cite les rapports des présidents supérieurs des pro-

1. Les membres de ce comité furent également poursuivis, mais acquittés. Le maître Koralewski germanisa son nom en Müller. L'inspecteur Winter qui avait causé tant d'ennuis au gouvernement, fut nommé professeur d'école normale, en Silésie.

vinces polonaises, des articles de journaux polonais. Il termina en conviant tous les Allemands à s'organiser pour briser les menées anti-nationales.

Le ministre de l'Instruction publique Studt, lui succéda à la tribune. Il rappela que les nouvelles mesures avaient uniquement pour but d'empêcher la polonisation des Allemands et qu'elles n'étaient appliquées que lorsque les enfants polonais comprenaient l'allemand. La presse et le clergé étaient seuls responsables dans l'affaire de Wreschen.

« Le 20 mai, les conseils et les avertissements ne purent avoir raison de la résistance des enfants, aussi se décida-t-on à employer les punitions corporelles. Elles furent données, suivant l'usage, dans une salle de classe ; les prescriptions réglementaires ne furent pas dépassées ainsi que le montrèrent les débats devant le tribunal de Gnesen... »

La sévérité des juges de Gnesen ne brisa pas l'opposition polonaise. Quelques années plus tard, la grève des écoliers allait mettre le gouvernement prussien de nouveau aux prises avec la question polonaise.

CHAPITRE VIII

La Grève des Ecoliers

A la rentrée scolaire de 1906, le gouvernement étendit l'application de la circulaire de 1900 à l'enseignement religieux dans les classes du cours élémentaire : la langue allemande devait remplacer la langue polonaise dès que les enfants seraient assez avancés pour comprendre.

Un mouvement de protestation fut organisé. On adressa des pétitions au parlement prussien, des télégrammes au ministre ; les journaux polonais prirent la défense des intérêts nationaux.

Une réunion publique eut lieu à Posen, le 17 décembre ; la résolution suivante fut adoptée :

« Les pères de famille catholiques polonais, réunis à Posen, protestent énergiquement et pacifiquement auprès du gouvernement prussien et des pays civilisés du monde entier, contre la violation du droit dont ils sont victimes : malgré la volonté des parents et de l'autorité ecclésiastique, l'enseignement religieux est donné aux enfants des écoles élémentaires en langue allemande. Le gouvernement est rendu responsable de toutes les conséquences d'une telle mesure .»

A leur tour, le 6 janvier 1907, les Allemands, convoqués par la Société des Marches de Pologne, se réunissaient à Posen.

Du discours du président Raschdau, nous retiendrons le passage suivant : « ...Il y eut à l'archevêché, une réunion d'ecclésiastiques pour organiser la grève. L'archevêque Stablewski essaya de s'opposer à une si grave mesure dont il prévoyait les conséquences ; mais il dut cependant céder. Les prêtres polonais sont coupables envers la patrie allemande dont ils sont cependant les fils. Les sentiments des enfants, se retrouvent plus tard chez les hommes ; les enfants polonais se révolteront contre l'État. Les curés donnent actuellement 3 à 4 marks aux enfants qui leur rapportent des incidents scolaires. On n'a jamais vu un tel système d'espionnage. Je prends à témoin les maîtres présents : avec de tels procédés, si les enfants ne trouvent rien, ils inventent. C'est ainsi que les mensonges les plus grossiers sont répandus à l'étranger sur les mauvais traitements infligés aux enfants ».

Le professeur Hötsch, vint déclarer que la religion et la foi n'avaient rien à faire avec l'opposition polonaise : «...nous assistons à une révolte polonaise, aux attaques de la nation polonaise, contre le gouvernement prussien... »

La résolution suivante fut adoptée : « L'assemblée blâme la conduite des agitateurs polonais qui ne craignent pas d'exciter la jeunesse et de mettre la religion au service de la politique. L'assemblée espère que la résistance sera arrêtée par tous les moyens légaux et que les agitateurs seront punis.

Elle espère aussi que l'administration scolaire saura défendre le caractère allemand de l'école des Marches de Pologne. »

Toutes les protestations polonaises restèrent sans résultats. C'est alors que suivant l'exemple donné par les Polonais de Russie, en 1905, les Polonais du Grand-Duché de Posen, organisèrent la grève des écoliers.

Une lettre pastorale de l'archevêque Stablewski fut lue dans toutes les écoles, le 14 octobre 1906. Quelques jours après, la grève éclatait.

« Des centaines de pétitions, couvertes d'innombrables signatures, me font connaître les souffrances qu'éprouvent les parents en voyant notre langue maternelle exclue de l'enseignement religieux. Bien que depuis quelques temps, je connusse déjà les ennuis des parents concernant l'avenir et l'éducation de leurs enfants, ces dernières plaintes m'ont profondément attristé... Je reste absolument convaincu que l'enseignement religieux ne peut être donné qu'en langue maternelle... Je suis énergiquement intervenu pour soutenir ce principe toutes les fois que l'occasion s'est présentée... Mon avis n'a pas varié : la langue maternelle seule, permet de faire connaître à l'enfant les vérités religieuses et de lui donner de solides principes pour toute sa vie. J'ai toujours soutenu ce point de vue et je le soutiendrai toujours par tous les moyens dont je dispose jusqu'à mon dernier souffle. Comment pourrait-il en être autrement ?.

Ce n'est pas par conviction personnelle, ni par patriotisme, mais seulement pour obéir aux leçons du Christ que je défends ce principe. Les évêques réunis au concile de Trente ont clairement ordonné l'enseignement religieux en langue maternelle... Les synodes de Wilna et de Lutzk ont spécifié que ce point de vue devait être observé dans les différentes nations.

« Si j'ai attendu jusqu'à aujourd'hui pour vous assurer de ma protection en cette circonstance, c'est que je cherchais à faire modifier les dernières mesures gouvernementales.

« L'Église et la famille doivent se charger désormais de l'enseignement religieux... C'est pourquoi j'invite mon clergé à donner encore plus d'attention aux leçons de catéchisme, et vous, chers parents, à apporter plus de soins à l'éducation de vos enfants... (1) »

1. Les journaux allemands déclarèrent que le pape et les autres évêques allemands n'approuvaient pas la conduite de l'archevêque de Posen.

A titre de document, citons la lettre suivante d'un maître rural de l'arrondissement de Bromberg *(Posener Lehrer Zeitung*, n° 13, 1905) :

« La grève des écoliers devait commencer à la rentrée d'automne, mais mon influence finit par avoir raison des enfants. Le 7 novembre, à la suite de menées, les enfants catholiques refusèrent de répondre et me remirent les notes. Quelques écoliers allemands imitèrent les Polonais. Je réussis cependant à gagner encore plus de la moitié des enfants. Pour se venger on me jeta une pierre plus grosse que le poing dans ma chambre à coucher pendant la nuit du 11 novembre. Le curé de Wissek, apôtre de paix et d'amour, dit la messe pour les enfants grévistes. Ni la douleur, ni la rigueur ne purent vaincre la résistance des enfants. Quelques-uns, dans la crainte de ne pas être libérés à Pâques, cédèrent. Je me renseignai sur les causes de cette désobéisance. On me déclara avec la plus grande franchise : « Nos enfants comprennent très bien l'allemand, par contre, ils ne comprennent pas les leçons de catéchisme données en polonais à l'Église et si cela continue encore quelques années, la langue allemande devra remplacer la langue polonaise aux offices religieux. Nous ne le voulons pas. Nous luttons pour notre langue et non pour notre religion... »

Au début d'octobre 1906, à la suite de perquisitions, la police saisit des imprimés destinés aux pères de famille :

« Parents, réveillez-vous, réveillez aussi vos voisins. Ne voyez-vous pas ce qui menace vos enfants ? Si vous continuez à leur permettre d'apprendre le catéchisme en allemand, vous serez des rénégats. Dieu tout puissant, père aimé, mais juge consciencieux vous punira sévèrement. Vous êtes aveugles, vous ne voyez pas que le Prussien luthérien veut prendre la langue et la religion des enfants polonais. Polonais, réfléchissez. Par votre indifférence, vos enfants seront damnés, leurs pauvres âmes vous accuseront de les avoir perdues, vous que Dieu leur a commandé d'aimer. Chers parents, le jour du jugement, Dieu dira à vos enfants : » Je ne vous reconnais plus, vous n'êtes plus mes enfants. Chers parents, défendez à vos enfants de répondre en allemand aux leçons de religion, aucune hésitation le 17 octobre. Vous seuls, avez le pouvoir de donner un tel ordre à vos enfants, ceux-ci doivent vous obéir. Personne ne peut vous enlever votre droit paternel, pas même le ministre prussien. Si nous nous soutenons et si nous agissons ainsi, les autorités scolaires perdront la tête. C'est la seule manière d'exiger l'enseignement religieux en polonais. Ne craignez rien. Aucune loi ne peut vous atteindre dans la défense de votre sainte croyance.

« Pensez au mercredi 17 octobre 1906.

« Que Dieu vous accompagne et vous console dans la douleur. »

Nous ne nous étendrons pas sur la grève elle-même. Dans la plupart des cas, les enfants rendirent leurs livres de catéchisme imprimés en allemand et remirent aux maîtres une note de protestation ; ils refusèrent de prier et de répondre en allemand aux leçons de religion.

Il est assez difficile de donner des renseignements exacts sur le nombre des enfants grévistes. Mais en prenant la moyenne entre les chiffres fournis par les déclarations officielles et ceux des journaux polonais, on trouve 4.000 enfants du 1er au 10 octobre. A la rentrée, le 17 octobre, il y avait à peu près 40.000 grévistes ; deux semaines plus tard, la moitié des enfants polonais refusaient de répondre ; en mars 1907, leur nombre s'élevait encore à 25.000. En juillet 1907, il n'y avait plus que quelques cas isolés dans le sud de la province. A la rentrée de 1907, le calme était complètement rétabli (1).

En juillet 1907, la pétition polonaise suivante circulait : « Nous sommes forcés de déposer les armes ; nous ne pouvons laisser souffrir nos enfants plus longtemps. Mais nous n'abandonnerons aucune de nos revendications. L'enseignement religieux doit être donné à nos enfants en polonais, la loi de l'Église et celle de la nature l'exigent. Dans cette lutte, nous avons remporté la victoire morale : le Saint-Père a envoyé sa bénédiction à nos enfants... Le testament de notre regretté archevêque nous a profondément

1. Dans certaines localités, les enfants se réunissaient autour des croix pour prier et pour chanter en polonais. Les enfants se cotisèrent pour payer la messe « des écoliers grévistes. » La grève s'étendit également en Prusse occidentale, dans 257 écoles les enfants firent grève.

touchés. Si nous autorisons nos enfants à répondre en allemand, c'est pour permettre au gouvernement d'arrêter de nouvelles mesures qui nous donneront satisfaction. Nous espérons que le gouvernement royal voudra bien prendre en considération notre situation. »

Le mouvement gréviste fut ouvertement soutenu par le parti centriste, aussi le gouvernement hésita-t-il à prendre au début des mesures énergiques (1).

Certains maîtres se contentèrent d'exposer les leçons, sans interroger; l'entêtement des enfants persistant, on appliqua les peines disciplinaires prévues par le règlement.

On infligea des retenues supplémentaires aux enfants, des classes spéciales furent créées. On fit venir des maîtres d'autres provinces ; les frais et les traitements furent à la charge des communes et dans certains endroits l'augmentation des impôts scolaires se fit lourdement sentir.

On supprima les vacances des écoliers grévistes et, mesure plus grave, on les retint à l'école au delà de leur quatorzième année (2).

Les parents des enfants qui ne répondaient pas furent punis pour ne pas se conformer aux dispositions légales sur la fréquentation scolaire. On agit de même lorsque les enfants refusèrent de se rendre aux retenues.

L'autorité judiciaire menaça les parents de poursuites et de déchéance paternelle, si la résistance des enfants se prolongeait. Les frères des jeunes grévistes furent également frappés. Ceux qui fréquentaient les lycées furent renvoyés, ceux qui étaient dans les écoles normales eurent leurs bourses supprimées (3).

La population très surexcitée par ces mesures (4) rendit les instituteurs

1. Résolution adoptée au 56e congrès catholique. « Nous réclamons énergiquement que l'enseignement religieux soit donné à l'école primaire dans la langue maternelle des enfants. Toute disposition contraire est regrettable dans l'intérêt de la religion et de la morale. »

2. Décret du 24 août 1880, art. 4 (*Schulblatt*, 1901, p. 37, n° 7).

« ... En cas d'insuffisance d'autorité scolaire peut décider la prolongation de la scolarité au delà de la 14e année. »

... Vos enfants ne prêtant aucune attention et ne répondant pas pendant la leçon de religion sont considérés comme absents intellectuellement. » (Circulaire du préfet de police aux enfants grévistes).

Une telle interprétation de la loi fut portée devant les tribunaux qui se rangèrent à l'avis du gouvernement.

(Loi sur la fréquentation scolaire : 10 pfennigs à 1 mark d'amende par absence, 6 heures à 3 jours de prison en cas de récidive.)

3. L'administration scolaire adressa aux parents la note suivante : « Par décision de la conférence du..., de ce mois et par application de la circulaire du 14 de ce mois, vous êtes informé que votre fils n'est plus autorisé à suivre les cours du lycée. Vos enfants prenant part à la grève, votre fils n'a plus droit de profiter de l'enseignement secondaire. Un enfant dont les parents n'obéissent plus aux lois est dangereux pour ses condisciples ».

4. Lettre reçue par le maître de B... (cité par le *Posener Lehrer Zeitung*, mars 1907.)

«... Cela ne peut plus durer. Si tu n'as pas d'égard pour nos enfants, nous n'en aurons pas pour toi Rien n'est perdu, tout se retrouvera tôt ou tard. Il y a assez de pierres dans les champs et de poudre à Wongrowitz ; Luther ne viendra pas à ton secours, car le diable le tient solidement. Si le gouvernement hakatiste autorise ces actes honteux et si l'inspecteur ordonne toujours les verges, ce dernier ne veut pas

responsables de la situation. Ceux-ci furent insultés, des pierres furent lancées contre leurs demeures, on saccagea leurs jardins, les lettres de menace affluèrent. Certains maîtres reçurent l'autorisation de porter des armes. Ce fut l'état de guerre.

Enfin on appliqua les châtiments corporels, ce qui, dans beaucoup d'endroits, amena des manifestations.

On suspendit également les commissions scolaires et on retira aux communes l'administration de leurs écoles.

Aussi les tribunaux ne chomèrent-ils pas. On dut même créer des tribunaux supplémentaires. Il serait superflu de citer les condamnations, toutes furent d'une sévérité exemplaire.

Des Allemands même qui protestèrent contre un tel régime furent punis (1).

En encourageant les enfants à la résistance, la presse polonaise joua un rôle important dans ces événements. Plusieurs colonnes furent réservées aux faits divers de la grève. Les noms des enfants qui s'étaient particulièrement distingués furent cités ; les réponses des grévistes furent publiées, leurs lettres furent reproduites. Dans chaque école, on voulut rivaliser d'héroïsme avec les écoliers voisins. Il y eut ainsi toute une campagne d'excitation (2).

jouir longtemps de sa nouvelle demeure, nous lui brûlerons aussi la cervelle. Il en sera de même pour toi, hakatiste, tu ne vas pas à l'église ; nous ferons justice au plus tôt... »

D'autres lettres qui contiennent les plus basses injures sont également citées.

Les journaux invitèrent leurs lecteurs à boycotter les maîtres et à leur refuser le plus petit service.

1. Rosa Luxemburg (Rosa Lübeck) fut condamnée le 10 octobre 1901 à 100 marks d'amende pour avoir écrit une brochure de protestation.

2. « Il faut profiter des vacances pour préparer les enfants à la résistance. » (*Dziennik Kujawski*, 4 octobre 1906).

« Honneur à toi, brave jeunesse polonaise ; tu défends notre plus précieux trésor national ! Toute la Pologne est fière de vous, le monde civilisé est émerveillé par les douleurs et les souffrances que vous supportez pour la défense de notre sainte croyance et de notre chère langue. La ville d'Hohensalza et la patrie entière peuvent être fières de vous. Soyez un exemple pour les enfants des autres villes et des autres villages. » (*Dziennik Kujawski*, 20 octobre 1906.)

« Chers enfants, les saints du ciel se réjouissent en voyant les petits martyrs de l'école prussienne. La sainte Vierge, reine de Pologne, notre sainte patronne vous soutiendra dans votre malheur, si vous l'implorez et si vous priez de tout votre cœur. » (*Gazette Graudenz*, novembre 1906.)

« Chers parents, soyez sans crainte, ne craignez rien des menaces stupides du gouvernement. On veut garder vos enfants jusqu'à 15 ou 16 ans. De telles mesures n'effraient que les imbéciles. Chacun sait que cela est impossible. Les maîtres manquent et les classes sont surchargées. Soyez courageux, remplissez vos devoirs de catholiques polonais et ayez confiance en Dieu. Dieu n'abandonne pas ses serviteurs. » (*Gazette de Graudenz*, 30 août 1906.)

« Chancelier, ministre de l'Instruction publique, vous dénaturez les principes pédagogiques ; vous soumettez nos enfants aux plus épouvantables tortures, vous les faites souffrir moralement et physiquement. Avec votre système scolaire, vous tuez l'intelligence de nos enfants, ce ne sont plus que des estropiés intellectuels, incapables de se conduire dans la vie... Vous empoisonnez et assassinez l'âme de nos enfants ; vous vous servez de la religion pour les germaniser... Si vous ne craignez pas Dieu, vous craignez le blâme du monde civilisé, aussi nous ne nous arrêterons pas avant que le monde entier vous punisse par son mépris. » (*Gazette de Graudenz*, 16 octobre 1906.)

A côté de la presse, le clergé conseilla la résistance. De nombreux prêtres furent poursuivis devant les tribunaux et sévèrement condamnés (1).

Le 14 mars 1907 une interpellation eut lieu à la Chambre des députés de Prusse, ce ne fut que la répétition des débats sur l'affaire de Wreschen. Le député Stychel s'attaqua particulièrement aux maîtres auxquels il reprocha leur brutalité et le député Jazdzedwski montra que le clergé polonais ne faisait que suivre les lois de l'Église. Le député conservateur Heydebrand s'étendit longuement sur l'ingratitude de la population des Marches de l'Est qui oubliait tous les bienfaits apportés par la Prusse.

Le ministre Studt blâma sévèrement le rôle de la presse qui dénatura les faits. Il rappela que sur les 1.392 écoles de l'arrondissement de Posen, il y avait 822 écoles où l'enseignement religieux était encore donné en polonais dans les trois cours. Le clergé, déclara-t-il, qui réclame l'observation des principes du concile de Trente, ne s'en préoccupe guère lorsqu'il s'agit des catholiques allemands ; dans de nombreux pays étrangers ces principes sont également méconnus. Le gouvernement ne peut pas rapporter les nouvelles dispositions, la leçon de religion enseignée en polonais par un prêtre polonais conduirait à la polonisation complète de l'école.

A l'occasion de la grève, de nombreuses décorations furent décernées : 20 inspecteurs reçurent l'ordre de l'Aigle rouge, 4e classe, 10 directeurs d'école l'ordre de la Couronne, 4e classe et 53 instituteurs, l'ordre de Hohenzollern.

La grève eut aussi d'autres conséquences, moins heureuses il est vrai. Jusque fin juillet 1907, 230 maires ou échevins furent suspendus, 120 membres des commissions scolaires dont 65 prêtres subirent le même sort.

Dans les lycées, 80 élèves furent exclus, il est vrai que 55 d'entre eux furent admis de nouveau.

35 curés polonais reçurent au total 20 mois de prison et 6.350 marks d'amende, 20 prêtres étaient encore l'objet de poursuites en ce moment.

1.450 pères de famille furent condamnés à 18.000 marks d'amende (2).

Nous ne chercherons pas à établir les responsabilités. Nous dirons cependant en toute impartialité, que si le gouvernement prussien eut tort de vouloir germaniser la conscience des enfants, l'on ne peut pas approuver la conduite des agitateurs polonais qui se servirent des écoliers pour la défense de leur cause.

Les parents polonais avaient le droit et le devoir de s'opposer à ce que la germanisation se fît aux dépens de la langue et de la religion, d'ailleurs ils espéraient que la résistance passive des enfants triompherait facilement de l'autorité scolaire.

Les protestations qui s'élevèrent partout en Europe, marquèrent d'une tache sombre l'histoire de la civilisation allemande. L'école prussienne qui

1. L'évêque suffragant de Posen adressa un appel au calme aux membres du clergé : «... Conservez votre sang-froid et votre calme. Mettez également en garde vos paroissiens contre tout excès qui pourrait entraîner des suites regrettables... »

2. Les rédacteurs de journaux eurent la plus grosse part, 45 mois de prison et 16.540 marks d'amende.

torturait moralement et physiquement l'âme des enfants fut sévèrement jugée.

Le grand et puissant État prussien, aidé de ses soldats et de ses gendarmes, fut impuissant : si la résistance a été brisée, les Polonais ne sont pas vaincus. Les enfants auxquels on avait confié la défense des droits de la conscience, de l'Église et de la famille, triomphent moralement. Ils garderont profondément le souvenir de ces tristes événements et resteront à tout jamais Polonais. Dans cette lutte, l'unité morale de la nation s'était fortifiée.

Les quarante années de germanisation étaient restées stériles. La violence et la brutalité n'avaient pas réussi à enlever à la population des Marches de l'Est sa langue maternelle. Le problème de la langue restait encore à résoudre.

CONCLUSION

Une étude complète du problème polonais en Prusse n'a pas été le but poursuivi dans ce travail. Notre intention a été plus modeste. Nous n'avons fait que réunir et classer les renseignements et les impressions ressenties pendant notre séjour en Pologne.

Nous avons recueilli les articles de journaux, nous avons suivi les conférences de propagande, nous nous sommes documenté dans les rapports et les statistiques publiés par les organisations allemandes et polonaises. Nous avons fréquenté de nombreuses personnalités appartenant aux deux partis et nous avons noté leurs déceptions et leurs espérances.

En procédant ainsi, si nous sommes parvenu à donner une idée du conflit actuel, nous nous estimerons suffisamment récompensé de notre effort.

Le premier livre est relatif à la question politique ; celle-ci, par suite de circonstances particulières a pris un caractère nettement religieux.

Si quelques agitateurs polonais ont des tendances à préparer la restauration de l'ancienne Pologne, la plupart des patriotes comprennent que ce rêve a peu de chances d'être réalisé : ce serait demander le remaniement de la carte d'Europe que seuls de graves événements peuvent amener.

Pour l'instant la meilleure politique consiste à faire l'éducation nationale de la population et, à chaque élection, à augmenter par de fortes majorités l'autorité morale des représentants polonais aux parlements. C'est le parti national démocratique qui a entrepris la réalisation de ce vaste programme.

C'est dans le domaine économique que les efforts des Polonais ont donné le meilleur résultat. L'organisation d'un réseau d'associations économiques solidaires les unes des autres leur a permis de résister aux lois de colonisation. Ils ont formé une communauté économique à l'intérieur de l'Allemagne. Non seulement ils ont pu conserver leurs propriétés, mais ils ont acquis des terres allemandes.

Par un boycottage tenace ils protégèrent leurs commerçants aux dépens des négociants allemands.

Cette politique économique a surtout été profitable aux Polonais, ils se sont enrichis et la classe bourgeoise qui n'existait pas s'est lentement développée.

Devant les tristes progrès de la germanisation, le nombre des Allemands adversaires de la colonisation et de l'expropriation augmente rapidement. Lorsqu'un système électoral plus moderne aura été adopté en Prusse, il est certain que le parlement, devenu plus libéral, refusera d'accorder de nouveaux crédits au gouvernement. Par ce fait la politique de colonisation aura vécu.

Notre troisième livre concerne la politique scolaire. Partant d'un faux

principe : « Wer die Schule hat, hat die Zukunft », les pédagogues prussiens ont voulu germaniser les enfants polonais.

Les écoles de Posnanie ont été soumises à des méthodes et des programmes spéciaux. L'enseignement religieux, si cher aux Polonais, n'a pas même été épargné. C'est alors que les écoliers, blessés dans ce qu'ils avaient de plus précieux, leur religion et leur langue, refusèrent de répondre. Les Allemands qualifient cette grève passive de révolte et d'indiscipline. Exaspérés, ils ont commis des actes regrettables, les enfants ont été frappés, certains avec la dernière brutalité. C'est une sombre tache dans l'histoire de l'école prussienne. Tout le monde civilisé fut indigné par de tels procédés qui rappelaient les siècles de la barbarie passée.

Aussi plus que jamais les petits écoliers sont restés fidèles à la Pologne. Ils ont même gagné les sympathies des esprits indépendants de l'Allemagne. La conduite de ces enfants auxquels on avait confié la défense du patrimoine national fit l'admiration de tous, c'est un sérieux gage pour l'avenir. Le sentiment national s'est fortifié dans cette lutte.

Tous les établissements (Académie, lycées, bibliothèques, musées) dont s'enorgueillit la Prusse n'ont pas été fondés dans un but généreux et désintéressé mais uniquement pour germaniser les esprits. Les Polonais, tout en profitant de ces innovations, ne se sont pas laissés absorber par la culture allemande, ils sont devenus bilingues et ils ont joui de tous les avantages de la double culture.

L'œuvre scolaire de la Prusse en Posnanie suffit à donner le démenti le plus formel aux paroles de Bismarck : « Nous ne voulons ni opprimer, ni germaniser les Polonais ; nous désirons seulement empêcher la polonisation de l'élément allemand. »

Le Chancelier de fer pas plus que ses successeurs n'a pu écraser la population polonaise. Le sentiment national, fortifié par la douleur, a suscité des actes héroïques et nobles. On ne peut anéantir une nation qui a des siècles d'histoire, de traditions et d'espérances derrière elle.

Aujourd'hui, l'unité politique morale et économique se trouve réalisée : le peuple polonais plus instruit a conscience de sa force et de ses aspirations. Si la volonté commune de tous les citoyens d'un pays est la plus sûre des frontières, on peut dire que la nation polonaise a survécu à l'État polonais. Et aujourd'hui, elle a repris son rôle historique : arrêter l'expansion des Germains vers l'Est.

Nombreuses sont les solutions proposées pour résoudre ce complexe problème. Nous ne nous arrêterons pas à les résumer, même succinctement, ce ne sont que des palliatifs momentanés ou des armes aussi dangereuses que les énergiques mesures du chancelier Bismarck.

Chez les Allemands et chez les Polonais, les brochures, les articles de revues ou de journaux ne manquent pas.

La suppression du caractère confessionnel de l'école serait peut-être actuellement la seule mesure susceptible de ramener la paix dans les esprits. Nous en avons parlé dans un chapitre précédent en faisant remarquer la difficulté de réaliser une telle réforme.

Toutes les solutions proposées manquent d'aplomb ; on néglige de prendre comme idée directrice le principe des nationalités, c'est à dire le droit de chaque peuple à s'organiser et à s'administrer lui-même. Avec l'état actuel de l'Allemagne il ne faut songer à une telle autonomie.

Seul le parti socialiste nous semble capable d'arrêter une mesure juste et désintéressée en faveur de la Posnanie. Et lorsque, dans un jour très prochain peut-être, ce parti aura acquis la force et l'autorité nécessaire pour imposer ses volontés, la population polonaise pourra espérer à plus de justice et à plus de liberté.

Et c'est pourquoi nous voudrions voir le mouvement dirigé dans ce sens. Nous souhaitons moins de cousinage avec le parti centriste et plus de reconnaissance et de sympathie à la social-démocratie dont les orateurs ont déjà si chaleureusement défendu la cause polonaise.

Vu :

Dijon, le 27 juillet 1914.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,

Ch. Lambert.

Vu et permis d'imprimer :

Le Recteur de l'Académie,
Président du Conseil de l'Université,

E. Boirac.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BIBLIOGRAPHIE 1

INTRODUCTION. 3

LIVRE Ier. — La question politico-religieuse 5

Chapitre Ier. — *Qu'est-ce que la question polonaise?* 5

Chapitre II. — *La Prusse et la question polonaise depuis les traités de 1815* . 8
Caractères de la première période de 1815 à 1870. — Les traités de Vienne et la déclaration royale du 15 mai 1815. — Essais de conciliation. — La politique de Flottvel. — Frédéric-Guillaume IV et les Polonais. — Après la guerre franco-allemande.

Chapitre III. — *Importance de la religion chez les Polonais* 21

Chapitre IV. — *La population* 25
Expansion allemande en Posnanie. — Statistiques de la population. — En Posnanie. — En Prusse orientale. — En Prusse occidentale. — En Silésie. — En Wesphalie. — En Prusse rhénane. — En Prusse et en Allemagne.

Chapitre V. — *L'idée nationale chez les Polonais* 41
La Prusse n'a pas germanisé les Polonais. — La patrie allemande n'est pas la patrie des Polonais. — Les Polonais haïssent la Prusse. — Les commandements du patriote polonais. — Les Polonais et l'empereur Guillaume II. — Les Polonais et les fêtes nationales allemandes. — Bismarck et les Polonais. — Les Polonais et le militarisme prussien.

Chapitre VI. — *Les Allemands des Marches de l'Est* 54
Les Allemands des Marches de l'Est. — Les agitateurs polonais.

Chapitre VII. — *Le rôle des femmes et des enfants dans la lutte nationale*. 63
Les femmes polonaises. — Les enfants.

Chapitre VIII. — *Les Catholiques allemands* 69

Chapitre IX. — *L'organisation politique polonaise* 75
La ligue nationale. — Le comité central. — Les comités provinciaux. — Les comités secrets. — Devoirs des membres. — Le Conseil national. — Les Straz. — Les Sokols. — Les sociétés politico-économiques. — Associations industrielles et commerciales. — Les associations de femmes polonaises. — L'organisation de la jeunesse polonaise. — L'organisation politique polonaise. — La fraction polonaise au parlement allemand. — A la Chambre des députés de Prusse. — Les journaux polonais.

Pages

Chapitre X. — *L'organisation allemande dans les Marches de l'Est* . . . 93
Fondation de la Société des Marches de l'Est.

LIVRE II. — La question économique 99
Chapitre Ier. — *Généralités* 99

Chapitre II. — *Les Villes*. 103
L'élément israélite. — Posen et Bromberg.

Chapitre III. — *La Société Marcinkowski* 107

Chapitre IV. — *Le boycottage* 109

Chapitre V. — *La colonisation allemande* 112
Achats de la Commission.

Chapitre VI. — *Les sociétés financières agricoles* 123
Les banques agricoles de Posen et de Dantzig. — Les banques et les coopératives agricoles. — Banques et coopératives allemandes. — Les Coopératives agricoles. — Les coopératives polonaises. — Les banques polonaises. — Les Rolnicks. — Les sociétés de parcellement. — Les sociétés locales de parcellement. — L'union des agriculteurs.

LIVRE III. — La question scolaire 131

Chapitre Ier. — *L'instruction publique dans l'ancienne Pologne*. . . . 132
Le collège de Jésuites. — Les écoles des Frères bohèmes. — La commission nationale d'éducation.

Chapitre II. — *Frédéric II et les écoles du district de la Netze* 135

Chapitre III. — *Des traités de Vienne à 1862* 137

Chapitre IV. — *De 1862 à nos jours* 139
Ministère Caprivi.

Chapitre V. — *État actuel de l'enseignement en Posnanie*. 143
Écoles moyennes. — Écoles normales. — Enseignement secondaire. — Les écoles de la province sont surpeuplées. — Écoles à demi-classes. — Nombre moyen d'élèves par maître. — Élèves non admis faute de place. — Pénurie de personnel. — Le budget scolaire. — Le traitement des maîtres. — Les châtiments corporels. — La prime de germanisation. — Le caractère confessionnel de l'école prussienne. — Les illettrés.

Chapitre VI. — *Le conflit actuel : l'enseignement religieux* 158

Chapitre VII. — *L'affaire de Wreschen*. 162

Chapitre VIII. — *La grève des écoliers* 169

CONCLUSION 177

DIJON — DARANTIERE